

Dègbédji Gad Abel DIDEH

L'IDEAL REPUBLICAIN ET SES DISTORSIONS

ETUDE SUR LA CULTURE POLITIQUE DANS L'AFRIQUE ACTUELLE

Thèse de Doctorat Unique en Philosophie

Sous la direction de Paulin J. HOUNTONDJI,

Professeur émérite des Universités.

JURY

PRESIDENT: Prof. Abdoulaye Elimane Kane.

Rapporteur: Prof. Paulin J. Hountondji.

MEMBRES: Prof. Mahamadé Savadogo, Yaovi Akapko, Félix Iroko & Victor Topanou.

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI/ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE-FLASH/ANNEE 2014.

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier :

- le professeur Paulin J. HOUNTONDI pour avoir accepté de m'orienter et de me former depuis la maîtrise, malgré ses multiples occupations ;
- le professeur Albert NOUHOUAYI pour m'avoir aidé à comprendre que l'essentiel des maux dont nous souffrons en Afrique est politique ;
- tous les universitaires pour avoir contribué à ma formation. Je pense notamment à Gervais KISSEZOUNON et à feu Germain ADANZETO;

Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Je n'oublie pas ceux de ma famille qui ont toujours été à mes côtés. Je pense notamment à ma mère Aline Agbokannou, à mon père Emmanuel Dideh, à mes frères et sœurs Angelo, Anice, Yisséyon, Lheureux, Modukpè.

Que mes amis, en particulier, Doumbia, Amouro, Mèdégnon, Kiti, Messanh, Goussanou, Adjahi, Yessoufou, Tetchou, Ogoussan et Kouamé retrouvent également ici ma cordiale reconnaissance.

A tous ceux qui ont suivi et encouragé cette recherche d'une façon ou d'une autre, j'exprime ma gratitude.

Sommaire

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GENERALE	5
PREMIERE PARTIE: DES DISTORSIONS DE L'IDEE REPUBLICAINE DANS L'AFRIQUE ACTUELLE	27
CHAPITRE I : DES REPUBLIQUES DEVOYEES.....	30
<i>Section 1 : La Tendance au monarchisme et à la théocratie.....</i>	31
<i>Section 2 : La Boulimie du pouvoir</i>	38
<i>Section 3 : La persistance de l'autoritarisme</i>	44
<i>Section 4 : Populisme, clientélisme et excès d'individualisme.....</i>	49
CHAPITRE II : LES SOURCES DES DISTORSIONS.....	57
<i>Section 1 : Dépendance économique et bien commun</i>	58
<i>Section 2 : Mimétisme et crises récurrentes.....</i>	64
<i>Section 3 : La crise de l'État.....</i>	71
<i>Section 4 : Extension des particularismes et culture politique</i>	87
DEUXIEME PARTIE: LES CULTURES POLITIQUES DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE	93
CHAPITRE III : SOCIETES ET VALEURS EN AFRIQUE	97
SECTION 1 : CONTEXTES GEO-HISTORIQUES ET EVOLUTIONS DES VALEURS	99
<i>Section 2 : Culture de l'hétéronomie et philosophie de la république à l'ère dite démocratique ...</i>	109
<i>Section 3 : L'individu, la nature et la collectivité.....</i>	118
<i>Section 4 : Fractures au sein des entités sociopolitiques.....</i>	127
CHAPITRE IV : L'IRRATIONNEL DE LA GOUVERNANCE	132
<i>Section 1 : Déphasage entre visions et superstructure</i>	133
<i>Section 2 : Réalités socio-économiques et superstructure</i>	141
<i>Section 3 : Sorcellerie et gouvernance</i>	151
<i>Section 4 : État et bien commun</i>	160
TROISIEME PARTIE: CULTURE POLITIQUE ET PERSPECTIVES REPUBLICAINES	164
CHAPITRE V : DE LA NECESSITE DE LA PHILOSOPHIE REPUBLICAINE	167
<i>Section 1 : Les préalables</i>	168
<i>Section 2 : Philosophies libérale et communautariste</i>	171
<i>Section 3 : La philosophie républicaine contemporaine.....</i>	180
<i>Section 4 : De l'importance du républicanisme pour l'Afrique.....</i>	195
CHAPITRE VI : POUR L'AUTOGOUVERNEMENT.....	198
<i>Section 1 : Le bonheur collectif comme finalité.....</i>	199
<i>Section 2: De quelques priorités de l'État républicain.....</i>	203
<i>Section 3 : Individualité et créativité.....</i>	214

<i>Section 4 : De la consolidation de la république.....</i>	<i>217</i>
CONCLUSION GENERALE	227
BIBLIOGRAPHIE.....	244
TABLE DES MATIERES	259

INTRODUCTION GENERALE

I) Motivation, contexte et justification

Il est possible de dégager deux moments dans l'histoire des peuples d'Afrique noire qui semblent correspondre à des moments de revendications républicaines ou à un « moment républicain »¹, pour parler comme Jean-Fabien Spitz. Le premier moment correspond à la période des indépendances où on notait clairement le refus de la domination coloniale². Les Africains revendiquaient alors la liberté authentique, l'égalité avec le colonisateur et le droit à l'autodétermination³. Le deuxième moment correspond à la démocratisation amorcée dans la plupart des États africains à partir des années 1990 par le biais des conférences nationales et autres foras⁴.

Ces deux moments de revendications républicaines n'ont pas permis à l'Afrique, semble-t-il, de développer des projets d'autogouvernement qui puissent assurer à ses citoyens la liberté, l'égalité et la justice tant voulues. C'est le constat qui s'impose lorsqu'on sait que la fin de la domination coloniale a fait place à une

¹ Voir Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, Paris, Gallimard, 2005.

² Sur le sujet, voir Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 1955 ; Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, Ed. La Découverte & Syros, 2002 ; Yves Benot, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Ed. Maspero, 1969 ; Foccart parle, tome 1, *Entretiens avec Philip Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995, Cheikh Anta Diop, *Nations Nègres et culture : de l'Antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence Africaine, 1954; François Soudan, *Mandela, l'indomptable*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1987.

³ Lors de son procès sous le régime liberticide de l'apartheid, Nelson Mandela réaffirme sa détermination à lutter pour une liberté authentique en Afrique. « Notre combat est celui du peuple africain, motivé par ses souffrances et son expérience. Notre lutte est une lutte pour le droit de vivre. Toute ma vie, je me suis donné à ce combat. J'ai combattu la domination blanche. J'ai combattu la domination noire. J'ai toujours rêvé d'une société libre et démocratique. J'espère vivre assez longtemps pour voir cet idéal devenir réalité. Mais je suis prêt, s'il le faut, à mourir pour lui ». François Soudan, op. cit., p. 148.

⁴ Le Bénin est le premier État africain à avoir organisé une telle conférence en Février 1990 dont les décisions ont permis le passage du monolithisme au multipartisme politique de façon pacifique. Voir par exemple, Fabien Eboussi Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993 ; Philippe Noudjènoumè, *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; Momar Goumba Diop (Dir.), *Trajectoire d'un État*, Dakar, Codesria, 1992 ; Jean-François Revel, *Le regain démocratique*, Paris, Fayard, 1992 ; Francis Akindes, *Le Bénin entre le renouveau démocratique et les exigences de l'ajustement structurel*, Dakar, Codesria, 1991 ; Richard Banegas, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003 ; J.-P. Daloz & P. Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Kathala, 1997 ; P.J.M. Tedga, *Ouverture démocratique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; G. Conac (Dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Ed. Economica, 1993 ; Christophe Jafrelot (Dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000.

autre domination : celle de l'Africain qui s'est mis à la place du colonisateur pour perpétuer l'arbitraire. Aussi, la décennie 1960-1970 a-t-elle été marquée par des crises notamment une série de coups d'État qu'on a tenté d'expliquer en l'imputant à « l'inexpérience des nouveaux dirigeants et aux séquelles du colonialisme »⁵. En d'autres termes, une période transitoire semblait nécessaire pour la réappropriation⁶ de la gouvernance. De 1970 à la fin des années 1980, la situation ne s'est pas améliorée pour autant et s'est même dégradée davantage par endroits avec l'instauration du parti unique et une économie devenue moribonde.

« Presque tous les États ont connu une croissance économique négative sur un fond de forte croissance démographique et d'explosion urbaine, souligne John Igué. Il en est résulté une forte tension sociale exacerbée par la mauvaise gestion des biens publics et le caractère autocratique des régimes politiques en place. Les revendications pour plus de justice sociale et de liberté se sont soldées par des luttes armées au Libéria, au Sénégal, en Sierra-Léone, en Somalie, en Angola, en Éthiopie, au Mozambique, au Rwanda, pour ne citer que ceux-là ».⁷

La constance des crises suivies d'instabilité politique au sein des États tendait à devenir une règle sur le continent. L'Afrique noire n'est plus seulement mal partie⁸, elle tendait vers un suicide si rien n'était fait pour rectifier le tir. C'est dans cette atmosphère délétère que se tiennent les premières conférences nationales qui ont délégitimé, du coup, les velléités de revendications nationalistes qui justifiaient préalablement certains coups de force, luttes armées et autres putschs en instaurant le suffrage universel dans la plupart des États. On a pu penser que désormais ce mode d'alternance à la tête des États aboutirait à une relative stabilité politique. Il faut préciser que le contexte politique international - effondrement du bloc

⁵ John Igué, *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, p. 12.

⁶ Or comme le souligne avec pertinence Eboussi Boulaga, (*Christianisme sans fétiche*, Paris, Présence Africaine, 1981, p.33), toute « réappropriation est toujours honteuse, clandestine, contrebandière ».

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.

communiste⁹ dont la matérialisation la plus sensible est la chute du mur de Berlin et le triomphe de la démocratie libérale- poussait à un tel optimisme¹⁰. Seulement, l'expérience démontre le contraire. La « réinvention d'un langage univoque » évoquée par Paulin Hountondji¹¹ n'aura pas opéré de la même manière en Afrique et dans le reste du monde. Aux élections contestées ont succédé, à nouveau, des coups de force dont la constance et la ressemblance des modes opératoires reposent et réexposent la question de la légitimité réelle et de la force des institutions. Ce qui justifie notre intérêt pour cette question.

État, Nation et République se trouvent remis en cause au moment même où ils sont considérés comme des acquis avec un idéal de gouvernance qui est la démocratie.

Si l'État, entité physique caractérisée par la réalité d'un territoire, d'une population et d'institutions de gouvernement, se trouve sapé par les vellétés de

⁹ Voir, sur ce sujet, Mikhaïl Gorbatchev, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987, p.18. « L'urgence de procéder à la Perestroïka provient des processus de développement à l'œuvre dans notre société socialiste. Celle-ci est mûre pour le changement ; cela fait longtemps qu'elle le souhaite profondément. Tout retard dans la mise en œuvre de la Perestroïka risquerait d'engendrer, dans un avenir proche, une situation interne exacerbée, laquelle, pour le dire nettement serait marquée par des crises sérieuses dans les domaines social, économique et politique. Nous avons tiré ces conclusions d'une vaste et franche analyse de la situation et les problèmes qu'elles soulèvent, interpellent, à l'heure actuelle, les dirigeants de notre pays, dirigeants parmi lesquels des hommes nouveaux sont apparus au cours des dernières années ». Malgré les multiples mesures de redressement prises à savoir la Perestroïka et la glasnost, le bloc communiste s'est effondré en emportant avec lui Gorbatchev. .

¹⁰ Pour certains analystes, en effet, la chute du mur de Berlin a consacré définitivement non seulement la défaite du communisme mais le triomphe du libéralisme. Désormais l'homme contemporain, c'est l'homme conçu selon le modèle libéral, un individu acceptant mal toute limitation de sa liberté et voyant dans la concurrence notamment économique, le progrès naturel de l'humanité. C'est cet homme libéral que Fukuyama nomme « le dernier homme ». Voir Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1993.

¹¹ Paulin J. Hountondji, « Processus démocratique et Enseignement philosophique en Afrique », in Roger-Pol Droit, *Philosophie et Démocratie dans le monde*, Paris, Ed. Unesco, 1995, p. 123 : « Car le mur de Berlin, ce n'était pas seulement la matérialisation d'une frontière politique, c'était aussi, dans un autre registre, l'homonymie généralisée, institutionnalisée, indépassable dans tout discours sur les valeurs. Sa chute signifiait, du même coup, une reconquête du sens et la réinvention d'un langage univoque».

sécession¹² et plus d'une vingtaine de rébellions ou conflits internes¹³, l'inflation de la méfiance ne s'observe pas de la même manière au niveau de la Nation et de la République.

C'est que la Nation et la République relèvent de l'imaginaire collectif et autorisent, de ce fait, une diversité d'interprétations qui induit la relativité des concepts. Pourtant, l'imaginaire collectif situe clairement la Nation dans le champ de la réalité existentielle – histoire, culture - et la République dans celui de la patrimonialisation de l'État. Ainsi, c'est la Nation qui décide de la forme de république qu'il faut pour gérer les affaires publiques. Le problème est que le mode d'existence de la Nation demeure abstrait, puisque chaque individu particulier peut percevoir, cerner ou comprendre la République en fonction de sa situation particulière.

Il s'ensuit que la modalité de la République peut varier selon la perception de chacun dès lors que les fondements de la Nation ne reposent pas sur des bases clairement consenties. La confrontation des diverses perceptions particulières est souvent cause de frictions lorsque lesdites bases, même dans les cas hypothétiques de consentement, sont sapées. D'où la nécessité de rechercher des critères généraux, le besoin d'établir un idéal républicain, une sorte de pattern au regard à la fois des aspirations individuelles et des contraintes de vie commune.

Or, la réalisation d'un idéal républicain, à travers une gestion collective des personnes appartenant à une même Nation, présuppose au minimum que chacune d'elles admet que ce dernier est un bien commun, c'est-à-dire, par ricochet, que chacune d'elles se sent liée dans son existence particulière aux autres personnes et à

¹² Les possibilités de sécession, vérifiées déjà, ont pu aboutir à des échecs – cas du Biafra, du Nord Mali -, à des réalisations –cas de l'Érythrée ou cas plus récent du Sud-Soudan – ou encore à des incertitudes – cas de la Casamance.

¹³ Robert Dussey, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, Ed. Jean Picollec, p. 20.

la portion de territoire qu'elles revendiquent collectivement. Cet axiome donné, les uns et les autres ont encore besoin d'admettre à qui et à quoi doit servir cette gestion collective.

En d'autres termes, si la collectivité peut être assimilée à un regroupement d'individus dont les intérêts sont parfois divergents, par quelles mesures détermine-t-on l'intérêt général, l'idéal républicain ? On retrouve là la question essentielle de toute l'histoire de la pensée politique et, concomitamment, des questions de dialectique, d'éthique et d'épistémologie.

Les réponses diverses apportées à la fois par les philosophes¹⁴, les politologues et les décideurs politiques à cette question varient en fonction des valeurs et normes sur lesquelles chacun voudrait fonder la république. Pour nous, cette question doit aujourd'hui être reposée de manière isolée pour, sinon répondre à la crise actuelle des institutions et des sociétés, du moins les resituer clairement, sans tendance à rafistoler les perspectives.

Sur la question épistémologique, il nous incombe de considérer que la pensée politique ne saurait être achevée et que l'effectivité de l'expérience ne peut nous dispenser de questionnements sur telle ou telle pratique particulière. D'ailleurs, les fractures observées çà et là entre les sociétés et leurs dirigeants dans les pays occidentaux, poussent, plus urgemment que jamais, à s'interroger sur la nature même du mode de production des régimes dits républicains. En Occident, c'est le « temps des indignations »¹⁵, selon le constat fait par Hessel. Pour Todorov, la

¹⁴ La nature et les fondements du régime républicain ont fait l'objet de nombreuses réflexions philosophiques depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne et contemporaine. Platon, *République*, Paris, Nathan, 1991. Aristote, *La politique*, Paris, Flammarion, 1990. Cicéron, *De la République*, Paris, Garnier-Flammarion, 1954. Jean Bodin, *Les six livres de la République*, Paris, Le livre de poche, 1993. John Locke, *Deuxième traité du gouvernement civil*, Paris, Vrin, 1977. Rousseau, *Du Contrat Social*, Paris, Classiques Larousse, 1953. Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1979, pour ne citer que ceux-là, ont tenté de déterminer le meilleur État et le meilleur gouvernement qui garantiraient l'intérêt collectif. Nous reviendrons sur la question dans la troisième partie de notre thèse.

¹⁵ Stéphane Hessel, *Indignez-vous!*, Montpellier, Indigène, 2011, p. 12.

démocratie occidentale est simplement « malade de sa démesure »¹⁶, une démesure qui la précipite dans le gouffre des valeurs avec pour conséquence la désaffection croissante des populations pour la politique.

En ce qui concerne l'éthique, elle redéfinit les contours de l'idéal proprement dit sous la forme classique du bien et du mal et peut poser que les valeurs communes sont nécessaires à la réalisation du bien commun dans une société¹⁷. En effet, la quête de l'absolu est une aspiration personnelle. Qu'est-ce qui rend légitime alors une aspiration dans le sens du bien commun et comment faire coïncider toutes les aspirations au bien commun à l'intérieur d'une même communauté nationale ? La légende de Zoro qui a inspiré plusieurs fictions cinématographiques propose un postulat plus simple qui consiste à imaginer un individu qui décide de se payer une portion de territoire avec sa population pour en faire sa propre république dans un contexte de libéralisme... Cette question éthique va au-delà de l'individu pour ébranler les acquis supposés de la culture. Par exemple, depuis la fin du mythe de l'inviolabilité de leur territoire¹⁸, les États-Unis d'Amérique, en tant que République, ont bipolarisé le monde constitué désormais, selon eux, d'individus fréquentables et de terroristes¹⁹. Il est à observer pourtant que, depuis lors, la majorité des assassinats ciblés, des bombardements de civils étrangers par des drones, etc., sont le fait, non de ces terroristes, mais plus souvent des mêmes États-Unis. Dans le même registre, c'est l'Occident qui prône les valeurs de liberté qui a soutenu le régime liberticide de l'apartheid et soutient

¹⁶ Tzvetan Todorov, *Les ennemis intimes de la démocratie*, Paris, Laffont, 2012, p. 18.

¹⁷ Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », in André Stanguennec (dir.), *Le Droit et la République*, Nantes, Editions Pleins Feux, 2000, p. 125.

¹⁸ Avant les attentats du 11 Septembre 2001, les États-Unis, en tant que superpuissance, se croyaient à l'abri de toutes agressions extérieures. Mais les attentats imputés à la nébuleuse Al-Qaïda vont définitivement changer la donne : toute superpuissance semble désormais vulnérable car elle a en face, semble-t-il, un superterrorisme.

¹⁹ Le terme terrorisme serait utilisé pour désigner la violence perpétrée sans l'aval des grandes puissances notamment les États-Unis. Aminata Traoré, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard/Actes Sud, p. 185.

encore certains États autocratiques de l’Afrique noire²⁰. On peut en conclure que si l’appréhension du bien et du mal peut varier d’une culture à une autre, au sein d’une même culture, elle varie d’un individu à l’autre, voire, dans certains cas chez un même individu selon les circonstances. Il arrive même que plusieurs nations finissent par comprendre que ce qu’elles prenaient pour le bien était en réalité un mal : combats de gladiateurs, esclavage, traite négrière, colonisation, etc.

Sur le plan dialectique, le problème que pose la recherche d’un idéal républicain ramène le débat sur le particulier et l’universel au sujet duquel Aimé Césaire a pris un parti qui nous paraît raisonnable, dans sa lettre de démission du Parti Communiste Français :

« Il y a deux manières de se perdre : par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l’« universel ». Ma conception de l’universel est celle d’un universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers ». ²¹

La complexité des paramètres de définition d’un idéal républicain pourrait ainsi justifier déjà des distorsions sur le statut républicain. Si, intellectuellement, philosophiquement, la république renvoie à un idéal à déterminer par des critères eux-mêmes sujets à caution, dans l’histoire politique des peuples, diverses péripéties²² – souvent dramatiques - ont conduit ces peuples à opter pour une gouvernance républicaine. Il a fallu auparavant que certaines idées triomphent sur d’autres. C’est dans le catalogue de ces idées triomphantes ainsi que des pratiques, principes et comportements qui en découlent, qu’il convient de dégager un pattern pour appréhender le mode d’existence de la république. Et c’est au regard de ce pattern que plusieurs distorsions peuvent être observées partout dans le monde .

²⁰ Voir, à ce sujet, Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l’Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, 2010 ; François-Xavier Verschave, *Noir silence : Qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, Les arènes, 2000.

²¹ Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, Paris, Présence africaine, 1956, p. 9.

²² Cf. Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009.

D'ailleurs, nulle part au monde, l'idéal républicain ne va sans distorsions de formes et de niveaux de gravité variable et diverse. Ces distorsions sont des déformations ou « maladies de l'État »²³, pour employer les mots de Platon, maladies qui permettent de comprendre le dévoiement d'un système qui ne se veut pas antirépublicain dans son essence. Dans l'histoire de la philosophie politique, de nombreux penseurs tels que Platon, Aristote, Rousseau, de Tocqueville, Montesquieu et Popper ont attiré l'attention des hommes sur les risques ou dangers qui guettent tous les régimes républicains. Nous tenterons dans notre analyse de mettre en lumière ces « dangers inhérents » à tout système républicain, selon l'expression de Popper²⁴, et insisterons notamment sur les distorsions contemporaines de l'idée républicaine en nous fondant sur les analyses du néo-républicanisme.

En ce qui concerne l'Afrique, la « singularité²⁵ » de son histoire a permis de forger des républiques dont la conception et la parturition n'ont pas été similaires à celles qui ont présidé à la naissance des républiques dans l'histoire de l'humanité. Peut-être que du fait de cette singularité, l'existence de ces républiques est constamment plus menacée que partout ailleurs et justifie notre intérêt pour la question.

Aussi nous incombe-t-il, ici, d'observer, de comprendre²⁶ et d'expliquer les pratiques, comportements et principes du mode d'existence des États et du rapport que leurs citoyens entretiennent avec eux, afin d'en dégager des caractéristiques et

²³ Platon, *La république*, op. cit., p. 304.

²⁴ Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Tome 1, Paris, Seuil, 1979, p. 8.

²⁵ Aimé Césaire, op. cit. p. 5 : « Singularité de notre « situation dans le monde » qui ne se confond avec nulle autre. Singularité de nos problèmes qui ne se ramènent à nul autre problème. Singularité de notre histoire coupée de terribles avatars qui n'appartiennent qu'à elle. Singularité de notre culture que nous voulons vivre de manière de plus en plus réelle ».

²⁶ Il faut, à ce sujet, dire que l'Afrique francophone a hérité de la culture politique française « la substitution de la critique à l'explication », pour parler comme Jean-Fabien Spitz (*Le moment républicain*, op. cit., p. 13). Ainsi, nous avons plus tendance à critiquer les faits qu'à chercher à les comprendre et à les expliquer. Notre approche, dans cette étude, bien que ne négligeant pas la critique, se veut également compréhensive et explicative.

de voir s'ils peuvent correspondre à un idéal républicain. Le cas échéant, il faudra définir cet idéal. Autrement, et tel est notre avis provisoire, il revient au philosophe de se référer à la réalité existentielle des Africains pour envisager les types et modes de patrimonialisation et de gouvernance adéquats à leur bonheur.

Telle est la substance de la réflexion que nous menons sur la base des événements, comportements et représentations observés en Afrique ces deux dernières décennies. D'où le sujet: **l'idéal républicain et ses distorsions : Etude sur la culture politique dans l'Afrique actuelle.**

II) Problématique, méthodologie et clarification conceptuelle

Tout philosophe est d'une façon ou d'autre autre préoccupé par un problème ou un questionnement qui oriente sa pensée, conditionne ses recherches et façonne son existence. Les présocratiques étaient obsédés par la découverte de la cause première, la substance fondamentale qui serait à l'origine de tout dans l'univers²⁷. Socrate se préoccupait avant tout de la vertu morale de ses concitoyens et son disciple Platon, marqué par la condamnation injuste de son vénéré maître, a consacré sa vie à théoriser la Cité idéale où la paix et la justice régneront parce que chacun serait à sa place²⁸.

De même, Descartes avait pour préoccupation la certitude scientifique et lançait à ses concitoyens l'appel selon lequel il fallait trouver une philosophie pratique pour remplacer celle spéculative existante afin de rendre les hommes comme « maîtres et possesseurs de la nature »²⁹. On peut multiplier à l'infini les exemples. On ajoutera simplement que, à l'époque coloniale, les intellectuels noirs africains³⁰ et martiniquais³¹ étaient préoccupés par la situation de domination - sociale, économique, culturelle et politique – des peuples noirs et cherchaient les moyens de les aider à obtenir leur autonomie. Cette préoccupation sur la nécessité d'aider chaque Africain à jouir de la liberté authentique a été reprise par des intellectuels africains après la période des indépendances. Ces intellectuels ont compris que les problèmes dont souffraient les pays africains étaient

²⁷ Lucien Jerphagnon (dir.), *Histoire des grandes philosophies*, Toulouse, Ed. Privat, 1980, p. 11-26. On peut également se référer à Jean-Paul Dumont, *Les présocratiques*, Paris, Gallimard, 1988.

²⁸ Platon, op. cit., 119-120.

²⁹ René Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, U.G.E, 1951, p. 90-91, « au lieu de cette philosophie spéculative, qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature ».

³⁰ Kwamé Nkrumah, Léopold Sédar Senghor, Cheikh Anta Diop, Joseph Ki-Zerbo sont, entre autres, des intellectuels qui se préoccupaient de la libération des peuples noirs.

³¹ Aimé Césaire et Franz Fanon ont stigmatisé la domination coloniale et appelé les peuples africains à en finir avec la culture de la sujétion, comme nous le montrerons dans cette étude.

essentiellement politiques. C'est ainsi que Fabien Eboussi Boulaga invite « à l'élaboration d'autres modèles de l'« autorité », d'autres comportements vis-à-vis du pouvoir »³², sinon dit-il, « les discours sur la liberté, sur la démocratie ne changeront rien à l'état de contrainte précédent »³³. Dans le même sillage Robert Dussey³⁴ estime que le mal, en Afrique, relève surtout de la responsabilité des hommes politiques. Nous inscrivant dans cette logique, nous voudrions de façon modeste nous interroger sur les origines des crises sociopolitiques récurrentes auxquelles une partie de l'Afrique est confrontée et qui semblent empêcher les Africains de développer des projets républicains d'autogouvernement pouvant garantir l'intérêt général. Pourquoi observe-t-on fréquemment, dans les républiques actuelles de l'Afrique noire francophone, « la corruption du principe de la démocratie »³⁵? Pourquoi les différends électoraux en Afrique débouchent-ils si facilement sur des escarmouches et pourquoi des rébellions continuent-elles de se multiplier en Afrique malgré l'option républicaine au début des années 1990 ? L'Afrique est un continent rempli de paradoxes car dès qu'un foyer de tension s'éteint quelque part, un autre semble s'ouvrir aussitôt avec pour conséquence des milliers de blessés, de réfugiés ou déplacés de guerre et de morts³⁶.

La préoccupation fondamentale sur laquelle repose notre réflexion peut se résumer ainsi : dans quelle mesure peut-on soutenir que les distorsions de l'idéal républicain peuvent se comprendre à la lumière de l'analyse de la culture politique

³² Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, Paris, Présence africaine, 1977, p. 150.

³³ *Ibidem*.

³⁴ Cf. Robert Dussey, op. cit.

³⁵ Montesquieu, op. cit., p. 243.

³⁶ La comptabilité meurtrière effectuée par Stephen Smith semble bien lugubre. « 3, 3 millions de morts au Congo Kinshasa viennent après quelque 800 000 suppliciés à la machette, lors du génocide au Rwanda en 1994 ; après 200 000 Hutus qui ont trouvé la mort, entre octobre 1996 et mai 1997, dans la jungle de l'ex-Zaïre ; après 300 000 victimes d'un « génocide rampant » au Burundi depuis 1993 ; après 300 000 victimes de la faim et des violences en Somalie, pays sans États depuis 1991. [...] Cette comptabilité meurtrière sur les seules dix dernières années est loin d'être exhaustive », souligne Stephen Smith, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt ?*, Paris, Hachette, 2003, p. 24.

en vogue dans l'Afrique actuelle et la philosophie de la république³⁷ qui semble la sous-tendre? Cette préoccupation essentielle peut être divisée en trois questions, à la manière de Descartes qui conseille de subdiviser le problème en autant de propositions qu'il serait simple à traiter³⁸. D'abord, dans quelles mesures les réalités actuelles des États en Afrique révèlent-elles des entorses sérieuses aux principes républicains ? Quel lien peut-on établir entre les perversions de l'idéal républicain et les cultures politiques dans l'Afrique contemporaine sans oublier la philosophie de la république sur laquelle elles semblent se reposer? Dans quelle mesure peut-on envisager des perspectives républicaines pour remédier aux maux dont souffre le continent ou tout au moins les atténuer?

L'objectif principal de cette réflexion est de montrer qu'il existe un lien entre les distorsions récurrentes de l'idéal républicain qui génèrent des crises graves et la culture politique à la mode en Afrique. A cet objectif principal, on peut adjoindre trois autres objectifs spécifiques. Le premier est de montrer, à travers cette réflexion, que si tous les pays du monde sont exposés à des distorsions, l'extension des particularismes permet de comprendre pourquoi on tord si facilement le cou à l'idéal dont on se réclame pourtant. Le deuxième est de montrer qu'il est très difficile à un État colonisé et corrompu de réaliser des objectifs républicains. Le troisième, enfin, consiste à montrer que la réalisation de l'idéal républicain dans l'Afrique contemporaine n'est pas une utopie.

De ces objectifs découlent trois grandes hypothèses. L'hypothèse principale postule que la culture politique en Afrique est surtout marquée par les stigmates du colonialisme et la reconduction de la culture de l'hétéronomie après les

³⁷ Cf. Blandine Krigel, *Philosophie de la république*, Paris, Plon, 1998.

³⁸ Il s'agit précisément du deuxième précepte préconisé par René Descartes, op. cit., p. 46, « le second, de diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre ».

indépendances³⁹. La deuxième hypothèse postule qu'une telle culture politique et la philosophie de la république sur laquelle elle s'appuie ne sont pas appropriées à la réalisation de l'idéal de liberté, d'égalité et de justice sociale qui sont les valeurs essentielles de tout système républicain. La troisième postule enfin qu'il est possible de surmonter cette culture de l'hétéronomie pour réaliser, en Afrique, l'idéal de liberté authentique et le projet républicain d'autogouvernement.

Pour atteindre les objectifs fixés, nous allons surtout tirer les données de notre analyse dans les ouvrages du républicanisme contemporain⁴⁰, d'une part, et, d'autre part, dans les ouvrages des auteurs africains consacrés à la politique en général et à la réflexion philosophique sur la politique en particulier.

Après cette clarification bibliographique, il nous paraît utile de préciser que cette étude est une réflexion philosophique qui, comme telle, se fera selon une méthode analytique et critique. Pour comprendre la nécessité d'une méthode⁴¹, on peut se référer en philosophie à Descartes qui, selon Jacqueline Russ⁴², a effectué la plus grande systématisation de la méthode analytique. Pour Descartes, en effet, l'essentiel n'est ni de courir après son objet ni de se contenter de la disposition naturelle de son esprit « car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de bien l'appliquer »⁴³. Selon lui, quatre règles principales peuvent permettre à l'homme de faire un bon usage de la raison afin d'éviter la précipitation qui conduit à l'erreur: les règles de l'évidence, de l'analyse, de l'ordre, du dénombrement ou de

³⁹ Voir, à ce sujet, Jean-François Bayart qui analyse les racines coloniales de l'autoritarisme dans « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule, et puis après ? », cf. la toile <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/043005>, consulté le 30 décembre 2012.

⁴⁰ Ce sont, entre autres, John Pocock, Philip Pettit, Quentin Skinner, Jean-Fabien Spitz que nous avons déjà cités.

⁴¹ Descartes nous offre une définition pertinente de ce qu'on peut entendre par méthode. « Par méthode, écrit-il, j'entends des règles certaines et faciles, grâce auxquelles tous ceux qui les observent exactement ne supposeront jamais vrai ce qui est faux et parviendront, sans se fatiguer en efforts inutiles, mais en accroissant progressivement leur science à la connaissance vraie de tout ce qu'ils peuvent atteindre ». (*Règles pour la direction de l'esprit*, in *Œuvres, Lettres*, Paris, Gallimard, 1953, p. 46.)

⁴² Cf. Jacqueline Russ, *Les méthodes en Philosophie*, Paris, Colin, 2005.

⁴³ René Descartes, op. cit., p. 29.

l'énumération⁴⁴. Il n'entre pas dans nos considérations ici de revenir sur les critiques adressées à Descartes sur tel ou tel aspect des règles proposées, mais il convient de dire que ce philosophe voulait amener l'homme à s'éloigner des préjugés, des erreurs par l'analyse et l'exercice critique de la raison. Sans l'esprit critique, la réflexion philosophique aurait-elle un sens ? La méthode dialectique proposée par Hegel insiste d'ailleurs sur la nécessité de prendre un recul critique pour dégager les insuffisances de la thèse afin de déboucher sur une synthèse : cette méthode fonctionne selon les principes de la totalité, de la négativité et du dépassement⁴⁵.

Après la méthodologie, il devient nécessaire de procéder au travail de définition des concepts. D'entrée, il nous paraît utile de préciser que nous ne nous livrerons pas à une étude détaillée des concepts. Cela ne nous semble pas nécessaire et pourrait même nous éloigner de notre objectif fondamental. Nous nous limiterons ici aux définitions que nous entendons privilégier.

La république, dérivant du latin *res publica*, désigne la chose du peuple⁴⁶ ou le bien commun. Sans ce bien commun, il est impossible de définir la république⁴⁷. C'est ce sens que nous privilégions dans cette étude tout en précisant que ce bien

⁴⁴ *Ibidem*, p. 46.

⁴⁵ Jacqueline Russ, op. cit., p. 42.

⁴⁶ Cicéron, *De la république*, Livre I, § XXV, p. 29-30. « La chose publique [...] est la chose du peuple ; et par peuple il faut entendre, non tout assemblage d'hommes groupés en troupeau d'une manière quelconque, mais un groupe nombreux d'hommes associés les uns aux autres par leur adhésion à une même loi et par une certaine communauté d'intérêts ».

⁴⁷ Dans sa définition de la république, Bodin insiste également sur le bien commun et la puissance souveraine. « République, est un droit gouvernement de plusieurs ménages, et de ce qui leur est commun, avec puissance souveraine ». Pour mieux expliquer cette identité, Bodin recourt à la comparaison entre le navire et le bois qui le constitue soulignant au passage que comme « le navire n'est pas bois, sans forme de vaisseau », il en est de même de la « République sans puissance souveraine ». Jean Bodin, *Les six livres de la République*, I & 2, Paris, éd. Le Livre de poche, 1993, (1583 pour la première édition), p. 57, 68.

commun, pour nous, est « la liberté comme non-domination »⁴⁸, pour emprunter les mots de Pettit.

Par idéal républicain, nous voulons désigner l'idéal de liberté comme non-domination. Par distorsion, il faut comprendre ici la déformation, la perversion ou l'entorse. Dans le cadre de cette étude, il faut entendre par l'idéal républicain et ses distorsions, l'idéal de liberté comme non-domination et la corruption de ce principe. Par culture politique, il faut entendre l'ensemble des normes, des valeurs et croyances qui déterminent les attitudes et comportements politiques d'un citoyen ou d'un groupe social et structurent ses rapports avec le pouvoir⁴⁹. Comme telle, la culture politique est une notion dynamique qui diffère selon les sociétés. Il s'agit précisément, à travers cette étude, de déterminer si la culture politique en vogue en Afrique est républicaine, c'est-à-dire si elle est capable de promouvoir la liberté comme non-domination. Quant à l'Afrique actuelle, elle désigne l'Afrique noire francophone à l'époque contemporaine. Nous sommes conscients que l'Afrique est vaste et ses réalités sont plurielles. La tentation peut être alors grande de se laisser aller à une généralisation abusive, de prendre les dérives d'une partie de l'Afrique pour l'étendre à tout le continent. Seulement, malgré leur diversité apparente, il

⁴⁸ Voir Philip Pettit, op. cit., p. 40.

⁴⁹ Cf Gabriel Almond et Sydney Verba, *The Civil culture*, 1963. Dans une étude portant sur cinq pays à savoir les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Mexique, ils montrent que la culture politique admet trois dimensions: une dimension cognitive, une dimension affective (émotionnelle) et une dimension évaluative. Selon eux, il est possible de dégager trois modèles de culture politique : la culture paroissiale fondée sur les intérêts locaux, la culture de sujétion qui entretient la passivité chez les individus, et la culture de participation qui permet aux individus de s'engager dans l'action communautaire. La barrière entre ces trois cultures n'est pas étanche car elles semblent se superposer, toute culture politique étant mixte. A chacune de ces cultures politiques, semblent correspondre respectivement des structures politiques qui sont la structure traditionnelle et décentralisée, la structure autoritaire centralisée et la structure démocratique. A partir de ces analyses, ils ont étudié l'impact de la culture politique sur l'évolution et le fonctionnement du système démocratique. (Pour plus de détails sur leur analyse, voir www.wikipedia.org/wiki/Political_culture ou encore www.larousse.fr/archives/grande.../10867). Voir également Denys Cuhe, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010 ; René Girard, *Les origines de la culture*, Paris, Fayard/Pluriel, 2011.

faudrait reconnaître qu'il existe des constantes⁵⁰ dans toutes les anciennes colonies d'Afrique. Mais pour ne pas tomber dans le piège de la généralisation abusive, nous préciserons, à chaque fois qu'il serait nécessaire, le pays dont nous parlons.

⁵⁰ Ces constantes peuvent être culturelles. Cf. Cheikh Anta Diop, *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1982. Elles peuvent être relatives à la connivence entre le pouvoir et le sacré. Cf. Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, Ed. Quadrige, 1995, 1^{ère} édition 1967, p. 119 & 137. De même, Robert Dussey (op. cit., p. 23), affirme que « parmi les 53 États [54 actuellement depuis la création de l'État du Soudan du Sud] du continent, plus de la moitié ont régulièrement été confrontés depuis les indépendances à toutes sortes de conflits armés ». Pour Aminata Traoré (*Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard, 2003, p. 157), les problèmes de l'Afrique sont similaires.

III) État de la question et autres considérations

Avant d'en finir avec cette introduction, il importe de préciser que le sujet de notre étude peut paraître paradoxal puisque l'on peut objecter que l'idéal et la réalité sont deux niveaux de réflexion totalement parallèles. Comment serait-il en effet possible de penser l'idéal à travers le réel ? Cette remarque ne manque pas de pertinence si l'idéal est défini comme l'absolu, la perfection, voire l'utopie⁵¹. Seulement, il est une tendance naturelle de l'homme de partir d'un idéal pour tenter de modifier la réalité. Comme l'écrit Todorov, « imaginer un idéal au nom duquel on tente de transformer le réel, concevoir une transcendance qui permette de critiquer le monde existant afin de l'améliorer est sans doute un trait commun à toute l'espèce humaine »⁵². C'est à partir de l'idéal que l'homme se fait dans la vie qu'il tente de façonner son existence. Par ailleurs, il existe une étroite relation entre l'idéal et la réalité. C'est l'idéal qui rassemble les hommes autour d'un projet commun, d'un bien commun de telle sorte que tous les rapports entre les hommes semblent réductibles à un contrat idéal d'égalité entre la liberté et la justice. Ce n'est qu'après avoir conçu une idée qu'on tente de la concrétiser.

« A ce point de vue, qui caractérise l'esprit moderne, écrit Fouillée, toutes les relations entre les hommes apparaissent comme réductibles à un contrat idéal par lequel les libertés reconnaissent leur égalité. Nous élevons cette idée directrice au-delà de tous les faits qui semblent la contredire et nous en faisons notre type d'action. L'idée se réalise en se concevant, l'idéal tend à descendre de la pensée dans les actes et les rapports avec les autres ».⁵³

⁵¹ Pour Renan, il est synonyme d'absolu. « Vous pensez alors, comme Hegel, que Dieu n'est pas, mais qu'il sera ? - Pas précisément. L'idéal existe, il est éternel, mais il n'est pas encore matériellement réalisé: il le sera un jour». Renan, *Dialogues philosophiques*, II, p. 78, cité par Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Quadrige/P.U.F, 2006, (1902 pour la première édition), p.434.

⁵² Tzvetan Todorov, op. cit., p. 60.

⁵³ Alfred Fouillée cité par Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 118.

L'idéal et la réalité ne sont pas opposés et semblent même se compléter puisqu'ils sont interdépendants du point de vue de la conception de l'un et de la matérialisation de l'autre. Liard dit justement dans ce sens : « dans la vie sociale, c'est encore l'idéal qui rassemble les âmes autour d'un but commun; hors de là, il n'y a qu'utilité, et l'utilité, loin de concentrer et d'unir, sépare et disperse »⁵⁴. En ce qui nous concerne ici, ce but commun, c'est la république, c'est-à-dire le rassemblement des âmes autour d'un espace historique et de valeurs qu'elles sont sensées partager. L'idéal dans ce sens n'est pas un idéal irréalisable, voire utopique : l'idéal de la liberté comme non-domination est réalisable dans une république démocratique⁵⁵, au sens fixé par le républicanisme, puisqu'il implique l'autogouvernement. Parler de l'idéal républicain et de ses distorsions revient simplement à analyser la corruption des principes de la république. Et précisément dans ce sens, il est possible de penser l'idéal à travers la réalité. D'ailleurs, la question de l'idéal républicain et ses distorsions a été déjà abordée par la philosophie politique ou « la réflexion philosophique sur la politique »⁵⁶, pour emprunter les mots de Mahamadé Savadogo.

Platon s'est intéressé depuis l'antiquité grecque à définir les distorsions de la république qu'il nomme « les maladies de l'État », comme nous l'avons évoqué. Selon lui, aucune cité ne peut échapper à la perversion, la corruption, voire la dégénérescence⁵⁷. La république ou la meilleure Cité selon Platon est l'organisation politique qui garantit la justice à travers une répartition équitable des tâches en fonction des « races » d'hommes qui forment la Cité. Si la république de type

⁵⁴ Liard, *La science positive et la métaphysique*, p. 484(2^e éd.), cité par Lalande, op.cit., p.434-435.

⁵⁵ Philip Pettit le souligne avec force et précise même les conditions de sa réalisation dans son ouvrage précité. L'idéal républicain sous sa plume n'est pas un rêve utopique ni chimérique mais un idéal « socialement radical et politiquement progressiste ». (Voir la préface à l'édition française de son livre, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, op. cit., p. 14.)

⁵⁶ Mahamadé Savadogo, *La Parole et la Cité*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 262.

⁵⁷ Platon, *La république*, op. cit., p. 305-306.

aristocratique ou monarchique que décrit Platon s'écartait de l'idéal de justice, elle dégénérerait en une cité pervertie. La déchéance de l'aristocratie entraîne la timocratie puis successivement l'oligarchie, la démocratie et la tyrannie⁵⁸. Certainement irrité par les dérives de la démocratie athénienne dont le point culminant est l'injuste condamnation de son maître vénéré Socrate, Platon estime que la démocratie est la résultante du désordre de l'oligarchie et engendre finalement la « quatrième et dernière maladie de l'État » appelée la tyrannie⁵⁹.

Contrairement à Platon qui, pour éviter les distorsions de l'idéal républicain, estime qu'« il n'y a rien de plus avantageux pour chacun que d'être gouverné par un maître divin et sage »⁶⁰ qui, selon lui, est le philosophe⁶¹, Aristote pense que seule la loi doit gouverner les hommes libres qui forment un État. C'est pourquoi, il écrit dans *Ethique à Nicomaque* : « [...] nous ne laissons pas un homme nous gouverner, nous voulons que ce soit la loi, parce qu'un homme ne le fait que dans son intérêt et devient un tyran »⁶².

Aristote montre que seule la finalité du pouvoir permet de déterminer le meilleur régime conformément à la nature et le but visé par la communauté. « On voit par suite que toutes ces constitutions qui ont pour but l'intérêt commun, sont,

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ *Ibidem*, Livre VIII, p. 304. Nous ne voulons pas ici critiquer les idées de Platon notamment sur la démocratie mais simplement préciser notre objectif qui est de montrer que les distorsions de l'idéal républicain étaient déjà une préoccupation pour les philosophes de l'antiquité.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 354.

⁶¹ *Ibidem*, Livre V, 473a, p. 229. « Tant que les philosophes ne seront pas rois dans les cités, ou ceux qu'on appelle aujourd'hui rois et souverains ne seront pas vraiment et sérieusement philosophes ; tant que la puissance politique et la philosophie ne se rencontreront pas dans le même sujet ; tant que les nombreuses natures qui poursuivent actuellement l'un ou l'autre de ces buts de façon exclusive ne seront pas mises dans l'impossibilité d'agir ainsi, il n'y aura de cesse, mon cher Glaucon, aux maux des cités, ni, ce me semble, à ceux du genre humain, et jamais la cité que nous avons décrite tantôt ne sera réalisée, autant qu'elle peut l'être, et ne verra la lumière du jour. Voilà ce que j'hésitais depuis longtemps à dire, prévoyant combien ces paroles heurteraient l'opinion commune. Il est en effet difficile de concevoir qu'il n'y ait pas de bonheur possible autrement, pour l'État et pour les particuliers ».

⁶² Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Livre V, Chap. 5, 1130 b-1131a, Paris, Ed. Vrin, Trad. Tricot, 1994.

en fait, des formes correctes, en accord avec les stricts principes de la justice »⁶³. Il soutient qu'il existe trois formes principales de gouvernement dont les déviations donnent naissance à trois autres : « ...la tyrannie est une déviation de la royauté, l'oligarchie, de l'aristocratie, et la démocratie, de la république proprement dite »⁶⁴.

A l'époque moderne, Rousseau s'est aussi intéressé aux distorsions de l'idéal républicain en analysant « l'abus du gouvernement et de sa pente à dégénérer »⁶⁵. Tout abus du pouvoir, selon lui, conduit à la dégénérescence de l'État qui s'effectue sous deux formes : l'État « se resserre » en passant de la « démocratie à l'aristocratie »⁶⁶ c'est-à-dire du grand nombre au plus petit ; ou « se dissout »⁶⁷ en laissant place à l'anarchie⁶⁸. « En distinguant, la démocratie dégénère en ochlocratie, l'aristocratie en oligarchie : j'ajouterais que la royauté dégénère en tyrannie »⁶⁹, précise Rousseau.

Pour les républicains modernes encore appelés républicanistes , les sociétés politiques modernes sont confrontées à des menaces sérieuses qui sont des forces centrifuges ou des ennemis intimes.

« Ces forces centrifuges, écrit Jean-Fabien Spitz, sont identifiées comme un excès d'individualisme, un repli sur soi, un enfermement dans le moi appauvri de l'univers libéral, un appétit immodéré pour la consommation des biens matériels, une indifférence à la sphère de la vie publique et aux activités citoyennes, la fin de la vertu, du patriotisme et de cette espèce de sentiment national qui, enté sur une histoire et une culture, crée le lien dont toute communauté a besoin pour survivre ».⁷⁰

⁶³ Aristote, *La politique*, Livre III, 6, 1279a.

⁶⁴ *Ibidem*, 7, 1279b.

⁶⁵ Rousseau, *Du contrat social*, op. cit., p. 255.

⁶⁶ *Ibidem*, p. 256.

⁶⁷ *Ibidem*.

⁶⁸ *Ibidem*, p. 257.

⁶⁹ *Ibidem*, p. 258.

⁷⁰ Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 103.

Ce manque de références communes identitaires et culturelles n'est-il pas l'une des distorsions dont souffre l'Afrique francophone et qui fragilise la cohésion sociale ? Par ailleurs des penseurs africains, tel que Paulin Hountondji, Meinrad Hebga ou encore Fabien Eboussi Boulaga⁷¹, pour ne citer que ceux-là, se sont penchés sur les distorsions dont souffre le continent noir. Se situant dans ce registre, la présente étude entend approfondir la réflexion sur les distorsions de l'idéal républicain dans l'Afrique francophone contemporaine précisément en interrogeant la culture politique qui y est à la mode. Le terrain sur lequel la réflexion veut s'engager est que toute culture politique est profondément liée à une philosophie de la république⁷² et il est possible de refonder les sociétés africaines à partir de leur culture puisque « le changement a ses racines dans le système lui-même », pour répéter les mots de Balandier⁷³. Quelles sont alors les distorsions de l'idée républicaine dans l'Afrique actuelle ? Quelles sont les cultures politiques dominantes dans l'Afrique contemporaine et sur quelle philosophie de la république semblent-elles s'appuyer ? Dans quelles mesures est-il possible de dégager des perspectives républicaines pour la réalisation de la liberté comme non-domination en Afrique noire francophone ?

⁷¹ Voir Paul Chritian Kiti, *Philosophie, Théologie et Politique africaine chez Fabien Eboussi Boulaga et Meinrad Hebga*, Université d'Abomey-Calavi, Thèse de Doctorat Unique en Philosophie, 2014.

⁷² A ce sujet, nous montrerons que la culture politique de l'hétéronomie est soutenue par la philosophie politique de l'autoritarisme, celle du libéralisme par la philosophie politique de la république procédurale. De même, la culture politique républicaine est portée par la philosophie politique républicaine.

⁷³ Georges Balandier, Préface de la deuxième édition de *l'Anthropologie politique*, op. cit., p. XI.

PREMIERE PARTIE
DES DISTORSIONS DE L'IDEE REPUBLICAINE DANS L'AFRIQUE
ACTUELLE

Introduction à la première partie

La finalité d'une république est la promotion de la liberté à en croire William Gwyn pour qui « la liberté est le bien le plus haut de la société civile »⁷⁴. De même, Henry Michel conçoit la république comme « un régime politique et social qui recourt à la puissance publique pour faire accéder les individus à leur finalité objective, c'est-à-dire à l'autonomie »⁷⁵. Les républiques de l'Afrique ne semblent pas tendre vers la réalisation de l'autonomie ou de la liberté des citoyens à cause des pratiques arbitraires que l'on observe dans la plupart des pays. Ainsi, deux décennies après les conférences nationales, force est de constater que l'arbitraire, la corruption, la bureaucratie, la gabegie et le népotisme ont toujours force de loi dans des États en déconfiture où la famine le dispute à la maladie et à l'analphabétisme. En Afrique noire francophone, la déception, perceptible sur les plans social, économique et politique, favorise des crises répétées⁷⁶. L'espoir de voir, enfin, surgir une société politique républicaine qui garantirait le bien commun semble s'être évanoui dans la majorité des États⁷⁷.

Presque partout, l'État semble en crise et ne survit que par l'aptitude de gouvernants peu scrupuleux à brader la souveraineté de leur population en mendiant l'aide internationale. La frustration des couches déshéritées et éloignées des pôles de décision, la colère des étudiants et la désillusion des classes moyennes font planer le doute sur le lendemain. Les tensions, déjà vives dans plusieurs cas, se généralisent.

Certes, tous les États francophones ne présentent pas ce décor terne et il serait exagéré de soutenir que des efforts ne sont pas fournis pour améliorer les

⁷⁴ William Gwyn cité par Philip Pettit, op. cit., 111.

⁷⁵ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 111.

⁷⁶ Robert Dussey, op. cit., p.237.

⁷⁷ *Ibid.*

situations dans certains pays. Mais sous des apparences de république stable, se cachent parfois des pratiques qui portent entorse aux valeurs républicaines de la liberté, de l'égalité et de la justice. Voilà pourquoi il nous revient de décrire le panorama des incohérences politiques observées sur le continent africain, de démontrer qui sont les ennemis qui menacent la liberté républicaine⁷⁸ et d'interroger la genèse des États afin de constater si le ver est dans le fruit.

Cette partie comporte deux chapitres. Le premier porte sur les distorsions de l'idée républicaine observée dans l'Afrique francophone et constate que les républiques actuelles sont dévoyées en ce sens qu'il y a un décalage entre les principes proclamés et les pratiques du pouvoir⁷⁹. Le second analyse les sources immédiates de ces distorsions pour montrer que l'extension des particularismes en Afrique pousse à s'interroger sur la culture politique qui favorise ces distorsions.

⁷⁸ Au risque de paraître ressasser la même chose, nous pensons que toute république est confrontée à deux types d'ennemis : les ennemis intérieurs qui sont secrétés par la société même et les ennemis extérieurs qui agissent soit par l'intermédiaire des ennemis intérieurs soit de façon directe, ayant en cela assez d'autorité pour ne pas avoir besoin de tiers avant d'agir.

⁷⁹ Aminata Traoré, op. cit., p. 158.

Chapitre I : Des républiques dévoyées

Bien que l'Union africaine ait proscrit les coups d'État depuis 1999, les gouvernements africains ont été renversés une vingtaine de fois, notamment au Niger, en Sierra Leone, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, en Guinée, au Mali et récemment encore en Centrafrique⁸⁰. A cela s'ajoutent les parodies d'élections et les tendances au monarchisme qui ont définitivement convaincu bien des citoyens africains qu'ils doivent craindre les périodes électorales.

Meurtries, les populations ne peuvent rien espérer de gouvernants sans conviction et sans contrôle, mandarins de leurs pairs occidentaux dont ils sont, pour reprendre la terminologie de Huenumadji Afan⁸¹, les « majordomes ». Les limites de l'assujettissement de ces gouvernants ne sont atteintes que dans la mesure où leurs intérêts personnels sont immédiatement compromis. Des guerres de clans⁸² sont ainsi déclenchées à cause des perpétuelles volte-face des dirigeants politiques, plongeant des territoires entiers dans la désolation.

Frustrées, les couches sociales éloignées des pôles de décision expriment leur colère quand elles en ont encore la force : colère des étudiants, colère des sans-emplois, colère des enseignants, colère des fonctionnaires de l'administration, déception et colère des intellectuels.

Nous verrons ici que l'expression de cette colère peut varier d'une région à l'autre, d'une culture à l'autre et que les tenants et aboutissants de sa manifestation n'affectent pas de la même manière les bases de la république.

⁸⁰ Anatole Ayissi, « Illusoire interdiction des coups d'État », in *Manière de voir*, No 51, Paris, Mai 2000, p. 32.

⁸¹ Cité par Camille Amouro dans « La Vérité de l'Art », in *La Nouvelle Tribune*, Cotonou, du 3 Avril 2008.

⁸² Les violences meurtrières qui déchirent depuis Décembre 2013 le Soudan du Sud constituent un cas typique des guerres de clans entre deux dirigeants politiques qui s'associent un jour pour fumer le calumet de la paix et le lendemain s'entredéchirent pour le contrôle du pouvoir entraînant sur le plan sociopolitique une guerre civile meurtrière et l'effondrement de l'État.

Section 1 : La Tendance au monarchisme et à la théocratie

A) Tendance *au monarchisme et démocratie*

Dans la démocratie antique se remarquent deux exclusions : celle des esclaves et des femmes de tout processus politique et celle due à l'inégalité de nature entre les hommes⁸³. La conséquence de cette inégalité de nature est que seul un groupe de privilégiés pouvait prétendre à la gouvernance des affaires publiques.

«(...) la démocratie antique, écrit Mahamadé Savadogo, tout comme les autres régimes politiques de l'époque, s'édifie sur la conviction que les hommes sont inégaux par nature. La direction de la collectivité est un privilège réservé à une catégorie sociale particulière à l'exclusion de toute autre. La naissance de l'individu détermine sa position dans la société, sa fonction dans la collectivité ».⁸⁴

La conviction que la prise en compte de l'inégalité de nature est indispensable dans la gestion harmonieuse et juste de la Cité⁸⁵ se retrouvait déjà chez Platon pour qui la meilleure institution politique est celle dans laquelle chaque individu doit occuper la place qui lui revient selon le matériau avec lequel la divinité l'aurait forgé⁸⁶. Selon lui, le mélange des classes sociales ne peut engendrer que des guerres, violence et haine⁸⁷. Soucieux de faire régner dans la cité une justice intégrale, Platon estime alors que le meilleur régime est l'aristocratie⁸⁸ (ou le

⁸³ Voir Mahamadé Savadogo, *op. cit.*, p. 120.

⁸⁴ *Ibidem*, p. 120-121.

⁸⁵ Platon, *op. cit.*, p. 119-120.

⁸⁶ *Ibidem*, p. 166-167. « Vous êtes tous frères dans la cité [...] ; mais le dieu qui vous a formés a fait entrer de l'or dans la composition de ceux d'entre vous qui sont capables de commander : aussi sont-ils les plus précieux. Il a mêlé de l'argent dans la composition des auxiliaires ; du fer et de l'airain dans celle des laboureurs et des autres artisans. Pour l'ordinaire, vous engendrez des enfants semblables à vous-mêmes ; mais comme vous êtes tous parents, il peut arriver que de l'or naisse un rejeton d'argent, de l'argent un rejeton d'or, et que les mêmes transmutations se produisent entre les autres métaux. Aussi, avant tout et surtout, le dieu ordonne-t-il aux magistrats de surveiller attentivement, de prendre bien garde au métal qui se trouve mêlé à leur âme, et si leurs propres fils ont quelque mélange d'airain et de fer, d'être sans pitié pour eux, et de leur accorder le genre d'honneur dû à leur nature en les reléguant dans la classe des artisans et des laboureurs ; mais si de ces derniers naît un enfant dont l'âme contienne de l'or ou de l'argent, le dieu veut qu'on l'honore en l'élevant soit au rang de gardien, soit à celui d'auxiliaire, parce qu'un oracle affirme que la cité périra quand elle sera gardée par le fer ou par l'airain ».

⁸⁷ *Ibid*, Livre VIII, 546b-547c, p. 306.

⁸⁸ *Ibidem*, Livre VIII, 544a-545a, p. 304.

gouvernement monarchique ou royal) mais fonde le pouvoir politique sur le savoir en estimant que dans toute Cité « [...] il y a trois principales classes d'hommes, le philosophe, l'ambitieux, l'intéressé »⁸⁹.

Dans la démocratie moderne, la succession de type monarchique ou dynastique est contestée puisque tous les hommes sont considérés comme égaux par nature⁹⁰, indépendamment de la naissance, et peuvent jouir des mêmes privilèges. Ainsi, la démocratie moderne « s'édifie sur le principe de l'égalité de tous les hommes sans exception »⁹¹. Les privilèges dus à la naissance apparaissent alors dans les démocraties modernes comme une entorse à l'idéal d'égalité d'une part, et, d'autre part, l'inégalité entre individus « est surtout ressentie comme une injustice, une atteinte au droit de l'homme »⁹².

La conception républicaine de la liberté souligne d'ailleurs, à la manière de Philip Pettit, que l'idéal de liberté comme non-domination a séduit « ceux qui rejetaient un régime où le caprice du monarque était la plus haute loi et où l'aristocratie jouissait d'un système arbitraire de privilèges et de domination »⁹³. Il se dégage clairement que la république « démocratique » s'oppose absolument à la monarchie⁹⁴ ou à l'aristocratie et on pourrait même s'autoriser à dire que sa naissance s'est effectuée sur les ruines de ces régimes⁹⁵. Une société politique républicaine comme tout État républicain se doit donc de veiller au respect de l'idéal de liberté qui garantit une chance égale d'accès aux fonctions de direction à tous les citoyens et non accorder des privilèges particuliers à une famille ou à une

⁸⁹ *Ibidem*, Livre IX, 581b-582a, p. 344.

⁹⁰ Voir, par exemple, la Déclaration Universelle des Droits de l'homme ou encore le Préambule de la Charte africaine des Droits de l'homme et du peuple ou encore le préambule de la Constitution du 11 décembre 1990, loi fondamentale de la République du Bénin.

⁹¹ Mahamadé savadogo, *op. cit.*, p. 121.

⁹² *Ibidem*.

⁹³ Philip Pettit, *op. cit.*, p. 175.

⁹⁴ Il faudrait néanmoins rappeler que les États modernes dans lesquels la monarchie demeure une réalité comme la Grande Bretagne, l'Espagne ou le Maroc sont des monarchies constitutionnelles. A la différence des États africains dont nous traitons ici, aucun d'eux n'a fait ce choix de monarchisme.

⁹⁵ *Ibidem*, p. 174-175.

minorité. Pourtant, les conditions d'accès au pouvoir de certains dirigeants dans l'Afrique actuelle ressemblent à s'y méprendre à une succession de type monarchique. Cette succession, en effet, s'est remarquée dans trois pays de l'Afrique noire à l'ère dite démocratique.

Après avoir chassé Mobutu du pouvoir en 1997, le chef rebelle Laurent-Désiré Kabila prend les rennes du Congo. Quatre ans de gestion sans partage plus tard, il est assassiné en 2001 par l'un de ses gardes du corps, un ex enfant-soldat, dans des conditions troubles⁹⁶. Son fils, Joseph Kabila, la trentaine et illustre inconnu, devient le successeur de son père et, du coup, le premier président du continent ayant reçu le pouvoir en héritage après les indépendances. Il se révèle néanmoins plus fûté, diplomatiquement, que son père et remporte l'élection présidentielle controversée de 2006⁹⁷.

Ce type de succession dynastique cachant la tendance au monarchisme inspire le Togo quatre ans plus tard et suscite bien des commentaires⁹⁸. En effet, le 5 février 2005, Gnassingbé Eyadéma, septuagénaire président togolais, meurt. Au pouvoir depuis 1967, Eyadéma était le doyen des chefs d'État africains et ne tolérait aucune contestation. A sa mort, un de ses fils, Faure Gnassingbé, qui se trouvait être l'un de ses ministres, fait un passage en force alors que la constitution du pays dispose qu'à la mort du chef de l'État, c'est le président de l'Assemblée qui lui succède. De vives contestations internes et externes l'ont amené à contraindre à la démission ce dernier et à prendre sa place en 48 heures, pour respecter la constitutionnalité de la succession. Soutenu par l'armée, mais toujours contesté, il est contraint d'organiser un scrutin présidentiel en avril 2005.

⁹⁶ Cf. Fweley Diangitukwa, *Le régime du mensonge politique en R. D. Congo : qui a tué Kabila ?*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁹⁷ Cf. Fweley Diangitukwa, *Les fraudes électorales : comment on recolonise la R. D. Congo ?*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁹⁸ Vincent Hugué, « Afrique : Tu régneras, mon fils », cf. www.lexpress.fr/.../tu-regneras-mon-fils., consulté le 10 Mars 2011.

S'appuyant sur les réseaux de la françafrique⁹⁹ qui est une organisation de « criminalité politique inimaginable »¹⁰⁰, pour parler comme Verschave, il est reconnu vainqueur alors que l'opposition et les organisations de droit de l'homme dénoncent de graves irrégularités et des violences meurtrières. Réélu en mars 2010 par le biais d'un scrutin toujours contesté, Faure Gnassingbé exécute son deuxième mandat consécutif sur fonds de crise familiale¹⁰¹.

Au Gabon, Omar Bongo au pouvoir depuis 1967, décède en 2009. Conformément à la Constitution, la présidente de l'Assemblée, assure l'intérim puis organise le scrutin présidentiel du 30 Août 2009 que remporte Ali Bongo avec un peu plus de 41% des voix. Après avoir été pendant dix ans ministre de la Défense, Ali Bongo succède ainsi à son père, malgré les contestations de l'opposition. D'autres régimes sont soupçonnés d'une tendance similaire à cause de la propension des dirigeants à faire une promotion fulgurante de leurs progénitures¹⁰².

⁹⁹ Nous reviendrons sur la françafrique dans le prochain chapitre notamment dans la partie de l'analyse consacrée aux méfaits de l'impérialisme international.

¹⁰⁰ François-Xavier Verschave, *De la Françafrique à la mafrafrique*, Paris, Tribord, 2004, p. 6.

¹⁰¹ Le torchon brûle dans la famille au point qu'il a fait arrêter et écrouer son demi-frère Kpatcha, tout-puissant député de la majorité, pour tentative de coup d'État.

¹⁰² Le cas de la famille Soglo au Bénin, au pouvoir de 1990 à 1996, a été dissipé par la perte du pouvoir par ce dernier, mais certains Béninois estiment qu'il est projeté sur la mairie de Cotonou où le père est maire et le fils son premier adjoint. La présence de leurs fils dans les décisions gouvernementales en Guinée équatoriale fait soulever des soupçons de la même tendance chez les responsables de ces pays. C'est ce type de soupçons qui a justifié une part importante de la grande vigilance et de la mobilisation qui ont abouti au non-renouvellement du mandat d'Abdoulaye Wade, battu à la présidentielle de 2012 au Sénégal par son ancien premier ministre. En effet, le président sénégalais avait entrepris une ascension en flèche de son fils, Karim, en le nommant respectivement conseiller du président, ministre de la coopération internationale, ministre des transports aériens, ministre des infrastructures et ministre de l'énergie. C'est le projet de modification constitutionnelle visant à faire élire sur une même liste le président de la République et son vice-président qui a mis le feu aux poudres. Certains Sénégalais ont estimé que c'était un moyen de faire accéder, subrepticement, son fils à la magistrature suprême. Ils ont même envisagé le scénario qu'une fois réélu, le président démissionne et laisse son fils gouverner. Des émeutes réprimées dans le sang ont éclaté à Dakar et ailleurs. La mobilisation a bénéficié de l'attention de l'opinion internationale. Wade retire alors son ticket présidentiel mais maintient sa candidature à l'élection présidentielle. Désormais, c'est contre cette candidature que les manifestations vont se multiplier jusqu'à sa défaite à l'élection le 4 Avril 2012.

Cette tendance à une succession de type dynastique est l'une des distorsions observées dans les républiques d'Afrique. Manipulant des populations souvent analphabètes en s'appuyant à la fois sur des arguments culturels truqués -comme la nécessité pour un peuple de tenir compte de ses particularismes- et une légalité apparente, on n'hésite plus à faire des acrobaties constitutionnelles et à organiser des parodies d'élections pour succéder à son père défunt tel qu'on l'a observé au Togo, au Congo et au Gabon ; et tel que cela aurait pu arriver au Sénégal si le président Wade avait pu faire voter son projet de révision constitutionnel.

B) Tendance à la théocratie

Dans les démocraties modernes, la séparation entre la religion et l'État ne fait l'ombre d'aucun doute. Ces démocraties se sont construites en s'opposant à la monarchie du droit divin et en remplaçant le principe du droit divin par celui de la souveraineté populaire¹⁰³. Ainsi le pouvoir moderne se veut laïc en ce qu'il tire son essence, non plus d'un être transcendant, mais du peuple souverain. Mais ignorant ou faisant fi du principe de la séparation de l'État et de la religion telle que le veut la laïcité, exception faite des États qui montrent clairement dans leur constitution que la religion est une affaire d'État¹⁰⁴, bien des dirigeants politiques affichent leur appartenance à une obédience religieuse. Ce qui peut influencer parfois sur leurs actions tel qu'on l'observe au Bénin¹⁰⁵.

Dans ces conditions, la confraternité entre membres de l'obédience religieuse prend alors le dessus sur toute autre considération républicaine. La chose publique devient la chose d'un groupuscule religieux. La république qui se veut laïque cède

¹⁰³ Sur la souveraineté, voir Rousseau, op. cit., p. 192-193.

¹⁰⁴ Dans ce cas, la forme particulière de ces républiques est souvent précisée. On a pour exemple les Républiques islamiques d'Iran, de l'Arabie Saoudite, de l'Irak, pour ne citer que celles-là.

¹⁰⁵ Cf « Yaji et les évangélistes, une alliance ad vitam aeternam », où il est écrit : « depuis qu'il est arrivé au pouvoir, Yaji semble bien s'accommoder de son entourage fortement religieux. Et malgré les appels au respect de la laïcité, la lune de miel continue entre le Chef de l'Etat et la coterie évangélique qu'il a introduite dans les cercles du pouvoir », sur la toile www.lanouvelletribune.info/.../11640-ya..., consulté le 30 Novembre 2013.

systématiquement la place à la théocratie et l'esprit sectaire s'installe au sommet de la république avec toutes ses conséquences tel qu'on peut l'observer en Gambie avec le président Yaya Djamé qui croit que son pouvoir est d'essence divin puisque Dieu lui aurait donné le pouvoir de guérir le sida¹⁰⁶.

Une telle vision théocratique¹⁰⁷ du pouvoir semble, par ailleurs, expliquer le jusqu'au-boutisme de certains chefs d'États africains qui sont constamment renforcés dans l'idée qu'ils ne peuvent perdre le pouvoir à eux donné par Dieu. Que des chefs d'État affichent leur obédience religieuse ou que des flagorneurs les encensent dans leur vision messianique du pouvoir peut être considéré comme des faits marginaux. Mais il est possible que ces idées marginales, véhiculées dans les milieux évangéliques ivoiriens, constamment murmurées aux oreilles d'un président comme Gbagbo, aient fini par convaincre le républicain¹⁰⁸ qu'il était que son pouvoir était d'essence divine¹⁰⁹. Il serait alors impossible qu'il perde les élections dans son pays.

La violation de la laïcité de l'État s'accompagne souvent en Afrique d'une vision messianique du pouvoir républicain. Se croyant investi d'un pouvoir divin ou se prenant pour le messie des populations, le dirigeant politique est tiraillé entre le respect des principes républicains et ceux de la théocratie. Ce tiraillement est à l'origine d'un conflit : le conflit entre la Révélation, au sens religieux du concept,

¹⁰⁶ Cf « Gambie- Yahya Jammeh, le président « guérisseur du sida » qui rend dingue », sur www.slateafrique.com/.../gambie-le-prési..., ou encore « le président Yahya Jammeh "soigne" et libère 23 malades du sida », sur www.infosen.net/IMG/.../article_867.pdf, consulté le 21 Novembre 2013.

¹⁰⁷ Voir Alem Surre Garcia, *La théocratie républicaine : les avatars du sacré*, tome 1, Paris, L'Harmattan, 2010.

¹⁰⁸ Laurent Gbagbo fut, incontestablement en Côte d'Ivoire, l'opposant historique à l'homme de la Françafrique qu'est Houphouët. Il a toujours revendiqué les libertés publiques sous l'autoritarisme du président Houphouët et a subi les humiliations de la prison, de la bastonnade et de la privation sous toutes leurs formes. Voir Laurent Gbagbo, *Côte d'Ivoire. Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan, 1991. Comment ce républicain est-il devenu subitement théocrate, en ayant une confiance aveugle en son pasteur Moïse Koré ?

¹⁰⁹ L'élection de Laurent Gbagbo en 2002 avait été interprétée comme « le choix de Dieu pour la Côte d'Ivoire ». Voir, à ce sujet, Damien Glez, « Gbagbo : candidat au martyr chrétien ? », sur la toile www.slateafrique.com/.../jesus-christ-gbagbo, consulté le 08 Janvier 2012.

qui pousse le dirigeant à suivre uniquement les prescriptions de son obéissance, et la raison qui l'invite à se conformer aux exigences de la *res publica*, comme on l'a observé dans le cas ivoirien¹¹⁰. De même, la tendance au messianisme fait que bien des chefs d'État se comportent non pas comme des présidents élus mais comme d'éternels candidats. Dans ces conditions, le recul nécessaire à l'homme d'État pour faire des choix responsables, puisque ces choix engagent la communauté entière, n'est pas souvent envisagé. Ce qui occasionne des décisions hasardeuses qui peuvent être lourdes de conséquence.

Au demeurant, la tendance au monarchisme et à la théocratie viole le principe d'égalité des chances qui est fondamental dans la réalisation de l'idéal de liberté tout en favorisant également le règne de l'injustice, comme nous l'avons évoqué. Mais en dehors de cette tendance, d'autres distorsions ou entorses aux valeurs républicaines s'observent dans l'Afrique contemporaine.

¹¹⁰ Voir aussi « Laurent Gbagbo, théocrate, parjure et sacrilège », sur la toile www.afriscoop.net/journal/spip.php?..., ou encore www.abidjandirect.net, consulté le 24 Novembre 2013.

Section 2 : La boulimie du pouvoir

A) Le refus de la volonté du peuple

La république étant par essence la chose du peuple, *res publica*, implique que la volonté du peuple devrait normalement primer sur toute autre considération. Dans la république démocratique, le vote permet d'exprimer la volonté populaire et aucun démocrate ne devrait normalement s'opposer au verdict des urnes. Pourtant, la contestation du verdict des urnes est devenue un fait que l'on enregistre fréquemment dans les pays africains¹¹¹.

Il n'y a pas eu une seule élection présidentielle, par exemple au Bénin, qui se soit déroulée sans remise en cause du résultat du scrutin. Le Bénin, autrefois appelé « enfant malade de l'Afrique »¹¹² à cause des putschs répétés, a changé d'orientation politique sans pour autant rompre avec les crises sociopolitiques chroniques. Premier pays africain ayant organisé une conférence nationale en février 1990, le Bénin a mis fin au monolithisme politique après dix sept années d'un régime dit marxiste¹¹³. L'élection présidentielle qui a suivi, en 1991, a déclenché des heurts dans la partie septentrionale du pays¹¹⁴. Cette crise sera suivie d'une autre, cinq ans plus tard, lorsque le président sortant, déclaré vaincu, conteste les résultats et essaie en vain de se maintenir au pouvoir¹¹⁵. En 2001, les Béninois ont eu droit à un scénario frisant le ridicule lorsque le deuxième et le troisième au

¹¹¹ Presque tous les pays du continent connaissent ce phénomène d'accusations de fraudes avec des lendemains électoraux difficiles qui débouchent parfois sur des violences graves lorsque des solutions palliatives ne sont pas vite trouvées.

¹¹² Le Bénin fut ainsi baptisé à cause de son instabilité politique chronique due à la récurrence des coups d'Etat entre 1960 et 1972. Trois leaders politiques, Sourou Migan Apithy, Hubert Maga et Justin Tométin Ahomadegbé, se livraient une guerre sans merci pour le contrôle du pouvoir. Ils ont ainsi transformé l'Etat béninois en une sorte d'Etat factions alors que la situation économique du pays se dégradait sans cesse. Voir, à ce sujet, Sévérin Adjovi, *De la démocratie à la dictature sans passer par les armes*, op. cit., p. 68-70 ; Foccart parle, op. cit., p. 316-317. On peut également se référer à Pierre Biarnès, *L'Afrique aux Africains*, Paris, Ed. Armand Colin, 2010.

¹¹³ Sévérin Adjovi, op. cit., p. 75.

¹¹⁴ La partie septentrionale du pays avait refusé d'admettre la défaite du président sortant, Mathieu Kérékou. Il en a résulté des violences inutiles surtout dans deux grandes villes du Nord : Parakou et Natitingou.

¹¹⁵ Sévérin Adjovi, op. cit., 122.

premier tour du scrutin présidentiel de 2001, se sont désistés¹¹⁶. En 2011, la liste électorale permanente informatisée (LEPI) prévue pour s'achever en décembre de l'année précédente, n'était toujours pas prête en mars¹¹⁷, mois de l'élection présidentielle. Celle-ci fut donc bâclée et les résultats, largement contestés, ont consacré la réélection dès le premier tour¹¹⁸ du président sortant. Diminué ainsi de sa légitimité, sa gouvernance titube et les problèmes socio-économiques se multiplient avec une ampleur qui rend le pire probable.

Par ailleurs, bien des pays africains enregistrent des taux d'abstention qui auraient fait réfléchir sous d'autres cieux. L'élection législative de 2011 en Côte d'Ivoire boycottée par l'opposition n'a connu qu'un taux de participation de 35% alors que celle du Gabon était de 34 %. Si ces chiffres en eux-mêmes ne signifient pas forcément que le peuple qui s'est abstenu d'aller voter a préféré suivre l'opposition et que c'est cette dernière que le peuple préfère, cela montre en retour de façon incontestable qu'il y a un malaise perceptible au niveau des couches inférieures de la société. Ces taux d'abstention ou de participation très bas n'émeuvent plus personne. On fait comme si de rien n'était et la roue tourne jusqu'au moment où les tensions exacerbées éclatent violemment dégénérant en guerre civile ou en contestations meurtrières.

¹¹⁶ *Ibidem*, op. cit., 27.

¹¹⁷ Une loi a même été introduite à l'Assemblée début mars pour faire voter par dérogation les exclus de la Lépi. Voir Karim Oscar Anonrin, « Mise en application des conclusions de la concertation politique initiée par Zinsou : La proposition de loi pour faire voter les exclus de la Lépi. », in *Fraternité*, N° 2788, 1^{er} Mars 2011. Adrien Tchomakou, « Alors qu'une cérémonie officielle de remise de la liste électorale a été organisée dimanche : un autre document déposé à la place de la liste électorale. », in *Fraternité*, N° 2784, 23 février 2011, p. 8 ; ou encore « Hier à Cotonou : Marche suivie d'un géant meeting contre la Lépi à l'Etoile Rouge. », p. 4. « Face aux difficultés de disponibilité de la liste électorale dans les délais: La Cps/ Lépi demande le report. Les syndicalistes donnent un ultimatum à Yayi et menacent de paralyser le pays », in *Fraternité*, N° 2776, 10 Février 2011. Ou encore : « Du fait de la polémique à propos de la liste électorale : 11 candidats demandent le report. Mais la Cena lance la campagne. », in *Fraternité*, N° 2781, 18 Février 2011.

¹¹⁸ Une première dans l'histoire du Bénin puisque même le président Kérékou, au sommet de sa popularité en 2001, a dû subir un second tour. Pour plus de détails sur ces résultats, voir « Proclamation des résultats provisoires par la cour constitutionnelle : Yayi élu au 1^{er} tour », in *Fraternité*, Cotonou, 21 Mars 2011.

B) La tentative de confiscation du pouvoir par la force

L'une des plus graves distorsions observées ces dernières années en Afrique francophone est non seulement la contestation du verdict des urnes mais aussi la tendance à vouloir conserver le pouvoir par la force lorsqu'on l'a visiblement perdu à travers une élection. Le refus de reconnaître le verdict des urnes pousse alors le président perdant à développer une hypertrophie du pouvoir en confondant la recherche du bien-être personnel avec le bien-être collectif. Ainsi peut-on analyser la crise dite ivoirienne qui couvait bien avant la mort de Félix Houphouët-Boigny avec la lutte pour le multipartisme¹¹⁹.

Une crise interne de leadership au sein du parti au pouvoir avait abouti à l'exclusion de l'ancien premier ministre, Alassane Ouattara, de la course à la magistrature suprême par l'ancien président de l'Assemblée nationale. La loi dite de l'« ivoirité » a servi de support à cette mise à touche d'Alassane Dramane Ouattara. Les événements s'accélérent. Coups d'État, rébellions armées, élections truquées, insurrections populaires et assassinats politiques déchirent la Côte d'Ivoire. Pendant ce temps, le taux de chômage s'accélère, la pauvreté s'installe, le grand banditisme prend de l'ampleur, des Ivoiriens émigrent vers les pays voisins. Le pays est sous la perfusion de la communauté internationale.

C'est dans cette ambiance qu'est organisé sous la triple supervision de l'ONUCI¹²⁰, du Conseil constitutionnel et de la Commission Electorale Indépendante (CEI), le scrutin présidentiel brutal et meurtrier¹²¹ de Novembre

¹¹⁹ Cf. Diégou BAILLY, *La réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan, 1995.

¹²⁰ Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

¹²¹ Voir Leslie Varenne, *Abobo La guerre. Côte d'Ivoire : terrain de jeu de la France et de l'ONU*, Paris, Fayard/Mille et une nuits, 2012.

2010. Le second tour a opposé Laurent Gbagbo et Alassane Dramane Ouattara¹²². A l'issue de cette élection, la CEI, soutenue par l'ONUCI, annonce des résultats provisoires et le Conseil constitutionnel en annonce d'autres, contraires. C'est le début de la crise postélectorale, chacun des deux protagonistes s'étant déclaré élu et s'accusant mutuellement de fraudes.

Le ballet des chefs d'État africains anciens comme en exercice envoyés par l'Union Africaine (UA), par ailleurs divisée sur la position à tenir, les médiations de toutes sortes pour une sortie pacifique de la crise électorale, ne serviront à rien. Ni l'Union Européenne (UE), ni l'UA, ni les États-Unis, ni l'ONU, encore moins la France ne réussissent à régler le contentieux électoral quatre mois durant par la voie de la diplomatie. Les deux camps restent sourds aux propositions de sortie de crise pacifique.

Désormais reconnu par les puissances occidentales qui ont certifié les résultats de la CEI à la suite du représentant des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Ouattara se barricade à l'intérieur de l'hôtel du Golf avec son gouvernement protégé par l'ONUCI et les forces rebelles de Guillaume Soro, premier ministre de Gbagbo reconduit dans ses fonctions par Ouattara. Suivent des escarmouches répétées entre les forces rebelles rebaptisées Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) fidèles à Gbagbo.

Les escarmouches militaires, les affrontements entre partisans des deux bords et les accusations réciproques d'exactions militaires sur les civils ou les exécutions sommaires, durent quatre mois. Après une guerre de quelques semaines au cours

¹²² Pour plus de détails, voir *Jeune Afrique*, No 2600, Paris, du 7 au 13 Novembre 2010 notamment François Soudan, « Cote d'Ivoire. Présidentielles 2010 : Le choc » ; ou encore se référer au site <http://www.Jeuneafrique.com>, consulté le 13 janvier 2014.

desquelles les FRCI ont conquis le reste du pays- alors que le camp Gbagbo parle d'agression française¹²³- s'engage la bataille d'Abidjan en Avril. Elle aura été la plus meurtrière, la plus ruineuse en termes d'infrastructures et la plus intense avant que Gbagbo et sa femme se rendent le 11 Avril 2011 à leurs adversaires. Emprisonné dans le Nord du pays, Gbagbo fut ensuite livré à la CPI le 30 novembre 2011.

Ouattara règne désormais sur une Côte d'Ivoire déchirée, désabusée et vidée d'une importante partie de sa population. Un grand apaisement triste pèse sur Abidjan où les nouvelles autorités promettent justice et réconciliation, alors que de temps en temps, des échauffourées surviennent à l'Ouest et ailleurs. Et, bien que des négociations plus ou moins timides s'engagent désormais entre le parti du président déchu et le nouveau gouvernement, une partie de la population, plutôt acquise à Laurent Gbagbo, a encore du mal à reconnaître la légitimité du Président Ouattara¹²⁴.

Cette crise ivoirienne est loin d'être la seule¹²⁵ qu'a connue l'Afrique ces dernières années. Si elle a abouti à une vague de violences, il faut préciser que dans certains cas, cette violence est larvée. Toujours est-il qu'il s'installe une peur des élections dont on sait qu'elles ne changent rien par rapport à la réalité, mais qui place la population en situation d'insécurité totale. Ainsi l'État contemporain qui,

¹²³ Voir Charles Blé Goudé, *Côte d'Ivoire. Traquenard électoral*, Paris, L'Harmattan, 2011 ; Adon Gnangui, *Côte d'Ivoire 11 Avril. Le Coup d'État de trop de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2011. Mamadou Koulibaly, « La guerre de la France contre la Côte-d'Ivoire », in www.africa-humanvoice.org/afrique/guerrefrci.html, consulté le 12 décembre 2012.

¹²⁴ Vladimir Cagnolari, « Médias, l'autre guerre ivoirienne », in www.monde-diplomatique.fr, Consulté le 7 Décembre 2011.

¹²⁵ Beaucoup d'autres crises électorales ont été observées en Afrique. Même si la situation s'est nettement améliorée depuis la dernière élection présidentielle, le Kenya a connu des violences postélectorales meurtrières en 2007 et qui ont conduit à la mise en accusation devant la CPI des deux dirigeants actuels, le Président et son Vice-président. Un autre cas qui illustre bien les violences électorales en Afrique noire est le Zimbabwe dont la présidentielle de 2008 a été très meurtrière à cause de l'opposition farouche entre les partisans du Président Mugabe et ceux de son adversaire Morgan Tsvangirai qui tous deux revendiquaient la victoire.

seul est capable de réaliser l'idéal de liberté¹²⁶, en vient à déroger à son but fondateur qui est de préserver et d'assurer la liberté comme non-domination, la sécurité du citoyen tout en veillant sur son épanouissement. Les violences subies par les populations en général et le citoyen en particulier portent entorse à l'idéal de liberté, de justice et d'égalité puisque ces violences sont arbitraires¹²⁷ et participent de la violation de la dignité de sa personne. Le pire est que dans les États comme la Côte d'Ivoire où la crise a débouché sur la guerre, les citoyens ne sont plus en mesure d'opérer des choix ni de faire aucune contestation : l'État devient alors pour ses citoyens « une force de domination »¹²⁸ au lieu d'être la garantie de sa liberté.

¹²⁶ Voir Philip Pettit, *op. cit.*, p. 72.

¹²⁷ *Ibidem*, p. 81.

¹²⁸ *Ibidem*, 90.

Section 3 : La persistance de l'autoritarisme

A) Des dictatures camouflées

La république, comme la démocratie, et la dictature sont des notions foncièrement opposées de part leurs principes et leurs réalités. La première notion fait de la liberté du citoyen un droit inaliénable¹²⁹ et lui donne la possibilité de la « contestabilité »¹³⁰ de l'État si celui-ci prend des décisions qui vont à l'encontre du respect de la personne humaine. Dans une république, « seulement l'intérêt public gouverne, et la chose publique est quelque chose »¹³¹ et non l'intérêt d'une minorité ou d'un individu, précise Rousseau. Quant à la seconde notion, la dictature, elle fait de la renonciation aux droits individuels une priorité absolue pour les confier dans à un homme ou à une assemblée qui va « assumer leur personnalité »¹³². Il va sans dire qu'il n'y a pas de contestation possible de l'autorité et ce que le citoyen gagne, ce n'est pas la liberté mais la sécurité¹³³. Ainsi définies, la république et la dictature¹³⁴ sont incompatibles et semblent s'exclure l'une et l'autre. Reste à savoir si dans l'Afrique dite républicaine, des pratiques du pouvoir révèlent encore la survivance de la dictature.

La plupart des régimes issus des indépendances sont des dictatures qui ont tât fait d'instaurer des pratiques arbitraires allant systématiquement dans le sens de la confiscation des libertés individuelles et publiques. La conception dominante du

¹²⁹ Voir Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Paris, Ed. Classiques Larousse, 1953, p. 20. « Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme ; et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté ».

¹³⁰ Philip Pettit, op. cit., p. 90.

¹³¹ Jean-Jacques Rousseau, op. cit., p. 44.

¹³² Voir Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, op. cit., p. 177.

¹³³ Ibid, p. 178.

¹³⁴ La dictature peut prendre la forme d'absolutisme ou de despotisme absolu comme on peut le voir dans le *Léviathan* de Hobbes ou d'autres formes comme le totalitarisme lorsqu'il s'agit d'installer la dictature du prolétariat tel qu'on l'a observé dans l'ex Urss. Cf. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, (1951), Paris, Seuil, 2005.

pouvoir était l'autocratie, ce qui favorisait toutes les brimades et tortures des citoyens jugés réactionnaires au Bénin. Ceux qui ont le plus souffert de « ces années noires : 1974-1990 »¹³⁵, pour reprendre l'expression de Sévérin Adjovi, sont les étudiants dont certains ont payé de leur vie leur revendication de la liberté. Cela a également entraîné la fuite de nombreux Béninois qui n'ont pas voulu subir l'arbitraire d'un régime qui les oppressait et leur interdisait toute initiative en dehors des décisions du parti-État¹³⁶. Mais le cas qui nous intéresse ici particulièrement est la résurgence de la dictature ou de l'autocratie, de façon camouflée, dans les États qui ont opté pour une gestion démocratique depuis 1990.

En effet, sous prétexte de lutter contre l'insécurité et arguant que la liberté n'est point synonyme d'anarchie ou de désordre, certaines autorités, issues pourtant d'élections démocratiques, en viennent à autoriser des pratiques antirépublicaines qui n'ont rien à envier à la dictature. C'est ainsi qu'est née au Bénin l'opération *Djakpata*¹³⁷ qui, au lieu de s'en tenir à la seule sécurité des biens et des personnes, châtie publiquement les jeunes dont les tenues vestimentaires sont jugées indécentes. Cela rappelle étrangement un témoignage de Todorov, à propos de la Bulgarie communiste : « le port d'une minijupe, d'un pantalon trop serré (ou au contraire trop large) était sévèrement puni »¹³⁸. Il est bien entendu que le gouvernement continue à valoriser le mot « liberté » tout en envoyant les forces de police réprimer dans le sang la marche des syndicats des travailleurs en décembre 2013¹³⁹, réclamant entre autres l'annulation des résultats d'un concours d'entrée

¹³⁵ Sévérin Adjovi, *De la dictature à la démocratie sans les armes*, op. cit., p. 78.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 82.

¹³⁷ Il s'agit d'unités spéciales composées d'une mosaïque de policiers, gendarmes et militaires qui sillonnent les rues à longueur de journée, arrêtent le citoyen qui oublie sa pièce d'identité et le rouent parfois de coups sans autre forme de procès avant de le conduire dans un commissariat pour lui faire payer une amende variant entre 7000F et 10.000F.

¹³⁸ Todorov, op. cit., p. 8.

¹³⁹ Cette répression d'une marche pacifique des travailleurs en fin décembre de l'année 2013 a entraîné une grève généralisée dans les services publics. Or les syndicalistes ne réclamaient que l'annulation d'un concours frauduleux

dans la fonction publique qu'ils jugent frauduleux. Dans le même temps, on tente de cacher les vrais problèmes du pays comme la pauvreté ambiante due à une gestion hasardeuse des biens publics en focalisant l'attention sur des accusations de complot visant à assassiner le Chef de l'État¹⁴⁰.

Mais il semble se dessiner aussi ces dernières années une autre forme de dictature camouflée sous le vernis de la loi : la dictature des juges favorisée, semble-t-il, par un système juridique inique comme celui de la Côte d'Ivoire, par exemple, sur la loi dite de « l'ivoirité », comme nous l'avons évoqué. De la dictature militaire, en effet, les pays africains sont passés aux diktats des juges qui prononcent souvent des décisions apparemment légales mais non légitimes allant souvent de façon systématique dans le sens voulu par le pouvoir exécutif¹⁴¹. Ce qui conforte dans l'opinion publique l'image d'une cour constitutionnelle ou suprême qui ne joue plus son rôle d'arbitre entre les institutions mais qui préfère s'inféoder au pouvoir exécutif au point d'entériner simplement ses recours¹⁴². Difficile alors d'éviter les contestations électorales dans un contexte où l'arbitre est accusé de partialité ou de parti pris affiché pour l'un des adversaires.

organisé au profit du ministère des finances et de l'économie. Le gouvernement tente de briser la grève en opérant des défalcatons sur salaire. Mais la détermination des travailleurs viendra à bout du gouvernement qui a dû restituer les salaires mais aussi annulé le concours. Pour plus de détails, se référer au quotidien *La Nation*, N° 5937, du lundi 3 mars 2014 ou encore au journal *Le Matinal*, N° 4316, du mardi 25 mars 2014.

¹⁴⁰ *Le Matinal*, N°4211 du mardi 22 octobre 2013, « Affaires tentative d'empoisonnement et de coup d'État : Le Parquet de Paris rejette l'extradition de Talon ».

¹⁴¹ Il suffit de rappeler, à ce sujet, le cas ivoirien avec les décisions incohérentes du président du Conseil constitutionnel sur le résultat du scrutin présidentiel.

¹⁴² On peut se référer aux critiques de l'opposition béninoise qui voit dans la Cour Suprême l'appendice du gouvernement. Récemment d'ailleurs, précisément en fin décembre 2013, cette même Cour a sommé les députés de se réunir pour voter le budget annuel. Ce qui a été interprété par la majorité des députés comme un affront à leur institution. Cf. www.construirelebenin.info/article-ratific..., consulté le 12/02/2014.

B) Des régimes militaires camouflés

Certains régimes de l'Afrique actuelles peuvent être assimilées à des « régimes militaires camouflés »¹⁴³ pour la seule raison qu'ils sont venus au pouvoir par des coups d'État et font légitimer leur pouvoir par des parodies d'élections et des tripatouillages de constitutions. Alors que l'alternance politique devrait se réaliser dans les sociétés modernes par la voie des urnes, certains accèdent toujours au pouvoir par les armes, interrompant souvent de façon brutale les processus de démocratisation de leurs pays.

« Le pouvoir militaire, écrit Robert Dussey, est devenu pour la plupart des pays le fléau du continent et le premier blocage pour son développement. Jusqu'à nos jours cette tendance persiste par les coups d'état et les rébellions armées. Nous avons des pays qui ont connu la démocratie et qui ont vu leurs régimes démocratiques retomber dans la dictature et les conflits inutiles tels que le Burundi avec l'assassinat du président Melchior Ndadaye¹⁴⁴, le Niger, la République Centrafricaine, la Côte d'Ivoire, etc ». ¹⁴⁵

Les malheurs des Centrafricains qui ont connu bien des déboires depuis les indépendances avec des régimes autocratiques ne semblent pas trop préoccupés leurs hommes politiques, attachés à la satisfaction de leurs intérêts personnels. Dans le même registre, après l'assassinat du président Thomas Sankara en 1987¹⁴⁶, Blaise Compaoré prend le pouvoir au Burkina Faso, ex Haute-Volta. Depuis, il n'a cédé aucun iota de son pouvoir ni fait de concession majeure face à la grogne sociale répétée. Secoué par les émeutes sociales au début des années 1990, il a certes accepté le multipartisme mais révisé la constitution Burkinabè à chaque fois que son mandat arrive à terme. Cela lui a permis de se succéder deux fois déjà et

¹⁴³ Robert Dussey, op. cit., p. 125.

¹⁴⁴ *Ibidem*, « Melchior Ndadaye a été le premier Président du Burundi démocratiquement élu. Il a été assassiné en octobre 1993 lors d'un coup d'état, trois mois seulement après son élection », précise Dussey.

¹⁴⁵ Robert Dussey, op. cit., p. 125-126.

¹⁴⁶ François-Xavier Verschave, *Noir Silence*, Paris, Arènes, 2000, p. 151, 174.

des membres démissionnaires de son parti sans oublier l'opposition l'accusent de vouloir réviser une fois encore la constitution pour s'éterniser au pouvoir.

Au Niger, pays frontalier avec le Burkina Faso, le président Mamadou Tandja, pourtant élu par ses compatriotes, a voulu tripatouiller la Constitution. Agé de 71 ans, et alors que son deuxième et dernier quinquennat s'achevait en décembre 2009, le président Tandja avait décidé de se maintenir au pouvoir en faisant adopter une nouvelle Constitution qui prolongeait de facto son mandat. Il organise un référendum le 4 Aout 2009 après avoir dissout les institutions de contre pouvoir. Il précipite ainsi son pays dans une nouvelle crise politique avant d'être démis par les militaires nigériens en 2010.

Section 4 : Populisme, clientélisme et excès d'individualisme

A) Populisme et démagogie

Une autre entorse à la liberté républicaine dans l'Afrique francophone concerne la montée du populisme. L'idée populiste s'oppose à l'idée républicaine de la liberté puisqu'elle « consiste à dire que tout ira bien dès lors que l'on respectera la règle de la majorité »¹⁴⁷.

« On peut trouver, écrit Pettit, que cette règle, en raison de ses vertus consensualistes, a ses mérites, mais nous savons qu'elle peut tout à fait impliquer la domination de groupes minoritaires. Quiconque entend s'opposer à la domination ne peut adhérer au principe d'un majoritarisme incontrôlé ». ¹⁴⁸

Le consensus obtenu par une majorité autour d'un problème peut être un goulot d'étranglement pour la minorité en ce sens qu'il consacre la domination de la majorité. La minorité subit alors l'injustice et l'inégalité instaurée par la sphère populaire sans aucune possibilité réelle de se soustraire à la soumission. L'idée populiste ne peut donc qu'être rejetée par la conception républicaine de la liberté comme non-domination puisqu'elle tend à légitimer la domination de la majorité. De même, sur le plan formel, le trait dominant du discours populiste est la démagogie¹⁴⁹ qui « consiste à identifier les soucis du plus grand nombre et à proposer pour les soulager des solutions faciles à comprendre mais impossibles à appliquer »¹⁵⁰. En réalité, la démagogie est une pratique politique par laquelle on flatte les passions populaires pour mieux les exploiter. Le but ici est de vendre du rêve en faisant des promesses mielleuses pour susciter l'adhésion populaire à sa cause ou pour gagner en popularité. Peu importe alors que les solutions avancées, pour corriger les maux réels dont souffre une large partie de la population, soient

¹⁴⁷ Philip Pettit, op. cit., p. 89.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 187.

¹⁵⁰ *Ibid.*

réalistes : l'essentiel est d'atteindre une fin précise en manipulant et en exploitant la sensibilité ou la naïveté de la majorité.

« Le démagogues, souligne Todorov, refusent de reconnaître ce principe fondamental de l'action politique selon lequel chaque acquis a un prix ; ils sont prêts à promettre en même temps plus de sécurité pour tous et plus de liberté pour tous, ne voulant pas admettre que renforcer l'une risque de compromettre l'autre ».¹⁵¹

Pour le populiste, la politique rime avec la démagogie qui permet de séduire. Dans des États africains comme le Bénin où il n'y a pas véritablement de débats citoyens, où la majorité des citoyens est encore analphabète, où la pauvreté ne permet pas toujours au grand nombre de citoyens d'envisager l'avenir de façon sereine, le discours populiste semble se trouver en terrain favorable. D'ailleurs, le populiste ne défend que des valeurs populaires et devient ainsi le pire ennemi du démocrate. En effet, alors que le démocrate est parfois poussé à défendre « des valeurs impopulaires, à prôner des sacrifices car il se soucie des générations à venir »¹⁵², « le populiste joue sur l'émotion du moment, forcément éphémère »¹⁵³. Mais l'opposition entre populiste et démocrate ne s'arrête pas à ce niveau car si le démocrate peut se soucier des minorités et intervenir en leur faveur au nom du bien-être collectif, « le populiste préfère s'en tenir aux certitudes de la majorité »¹⁵⁴. Par ailleurs, le populiste qui manipule bien la démagogie aime le contact avec la foule, adore apparaître aux yeux de ces compatriotes comme un être simple et rassurant auquel on peut facilement s'attacher. Cela semble lui permettre de maintenir sa popularité et par des discours parfois malicieux, il peut chercher à monter une large partie du peuple contre la minorité qui ne semble pas acquise à sa cause. Il prétend alors connaître les besoins de chacun de ses compatriotes, déclare

¹⁵¹ Todorov, op. cit., p. 188.

¹⁵² *Ibidem*, p. 189.

¹⁵³ *Ibidem*, p. 190.

¹⁵⁴ *Ibidem*.

qu'il est prêt à se sacrifier pour eux et ne fait que « se préoccuper des soucis quotidiens de chacun »¹⁵⁵.

En outre, le discours populiste ou démagogique semble se renforcer aujourd'hui avec le développement de la télévision numérique : le journal télévisé enchaîne les informations si bien que la population n'a plus trop le temps de réfléchir. En monopolisant les mass médias, le populiste vise l'intoxication psychologique des populations lorsqu'il est au pouvoir et préfère les effets d'annonce.

B) Clientélisme et haine

Si l'idée populiste tend à légitimer la soumission de groupes minoritaires au profit d'un « majoritarisme incontrôlé »¹⁵⁶, pour reprendre la formule de Philip Pettit, elle semble secréter également la haine, une haine dirigée contre l'autre. A en croire Todorov, le lien entre « populisme et xénophobie »¹⁵⁷ semble étroit car, depuis la chute du mur de Berlin, tout se passe comme si « la vie publique d'un pays avait besoin d'un adversaire repoussoir, et qu'après la disparition du rival communiste, la population devait fixer ses peurs, ses inquiétudes ou ses rejets sur un autre groupe quelconque »¹⁵⁸. En Afrique francophone et à l'ère du marxisme-léninisme, la xénophobie était dirigée contre les adversaires du régime qu'on accusait facilement d'être à la solde de l'impérialisme ou des réactionnaires. C'était le cas au Bénin au cours de la période dite révolutionnaire où toute revendication estudiantine était assimilée à de l'anarchie et les responsables étudiants étaient voués aux gémonies¹⁵⁹. Mais à l'ère dite démocratique, ce sont les opposants et les

¹⁵⁵ Tzvetan Todorov, op. cit., 190.

¹⁵⁶ Philip Pettit, p. 89.

¹⁵⁷ Tzvetan Todorov, p. 183.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Voir le quotidien national *Ehuzu*, N° 2432 du 9 mai 1985, qui rapporte un communiqué des autorités d'alors fustigeant une grève des étudiants. « Dans la matinée du lundi 6 mai 1985, des actes de vandalisme et de pillage ont

syndicalistes qui sont souvent désignés comme la racine de tous les maux surtout lorsque le détenteur du pouvoir multiplie les erreurs.

Populisme et xénophobie, conduisant à la marginalisation de certains groupes minoritaires, favorisent par ricochet des pratiques népotistes centrées sur le tribalisme et l'ethnocentrisme. La logique politique qui domine, dans ce cas, semble être le favoritisme et non la compétence. Bien plus, le principe de l'égalité des chances, gage de la justice sociale, n'est plus le souci premier. A la justice sociale, on semble alors substituer l'amour, plus précisément l'amour pour un groupe : les proches et les amis à qui on donne tout même si cela passe parfois par des entorses aux principes républicains. Or comme le souligne la tradition républicaine, la « substitution de l'amour à la justice comme fondement des relations sociales [...] correspond à une dégradation profonde de ces dernières »¹⁶⁰. Comparé à l'amour, la justice semble se placer à un rang supérieur : elle est au-dessus de l'amour.

« La justice est en effet, écrit Jean-Fabien Spitz, bien supérieure à l'amour ou à la bonté, parce qu'elle a pour caractéristique de s'adresser à l'homme comme personne humaine, comme être moral, alors que l'amour s'adresse à la nature concrète d'autrui, à ce qu'il a de singulier, à l'homme comme vivant, comme animal. On accuse la justice d'être froide et inhumaine, et on voudrait lui substituer la relation chaude et sensible, vivante et concrète, de l'amour. On oublie tout simplement que la supériorité de la justice vient de ce qu'il n'est pas besoin d'aimer quelqu'un pour être juste à son égard, que l'amour ne se raisonne pas, alors que la justice se conclut et que, par conséquent, la justice peut être universellement concédée à tous, au lieu que l'amour est nécessairement réservé à certains, ceux de notre famille,

été commis dans les villes de Cotonou et de Porto-Novo par des élèves circonvenus, par des groupuscules d'étudiants anarcho-gauchistes qui, sous le prétexte fallacieux et démagogique de défendre leurs droits et d'assurer une garantie d'emploi, ont entrepris d'étendre l'anarchie instaurée par eux depuis le 28 mars 1985 sur le campus universitaire d'Abomey-Calavi, à tous les établissements d'enseignement de notre pays. Ces groupuscules d'étudiants irresponsables et foncièrement réactionnaires ont pour chefs de file les nommés Issifou Alassane, Osséni Agbéton, Aboubacar Baparapé, Thérèse Waounwa et Denis Sindété, tous membres de l'ex-Bureau dissout le 27 avril 1985 et qui, recherchés par les forces de sécurité publique, sont actuellement en fuite ».

¹⁶⁰ Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 93.

de notre race, de notre religion. C'est donc l'universalité abstraite de la justice comme idée qui fait sa supériorité sur le sentiment concret de l'amour ». ¹⁶¹

L'amour et la justice ne se situent pas au même plan au niveau des relations sociales. L'amour fait intervenir les préférences alors que la justice veille à l'égalité sociale. Le népotisme, en poussant à faire passer les préférences ou l'amour des siens avant le bien-être collectif, participe de la destruction du tissu social en légitimant l'injustice sociale et l'inégalité raciale qui constituent une entorse sérieuse à l'idéal de liberté.

Par ailleurs, en charriant une vision tribaliste du pouvoir politique, le népotisme peut favoriser le phénomène dénommé « la logique du terroir ¹⁶² ». Il s'agit en réalité d'un régionalisme primaire qui pousse bien des hommes politiques en quête –ou en manque - de popularité à développer des discours tendancieux et parfois nuisibles à la cohésion sociale. Il peut avoir de graves conséquences sur la gestion politique d'un pays lorsque les politiciens s'en servent souvent comme d'un puissant moyen de lobbying pour accéder au pouvoir et s'y maintenir. C'est du moins le constat qui se dégage de l'analyse de Sévérin Adjovi ¹⁶³.

« On remarque souvent dans nos pays en général que le Chef de l'État subit de fortes pressions ethniques et tribales à la veille de la formation de l'équipe gouvernementale ou de son renouvellement. Chaque village, commune ou sous-préfecture délègue ses notables et ses têtes couronnées pour aller rappeler au Chef de l'État son existence et son droit d'avoir un portefeuille. Beaucoup d'hommes politiques sont ainsi bombardés ministres ou directeurs de société ». ¹⁶⁴

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 93-94.

¹⁶² Nassirou Bako, « Démocratie et logique du terroir dans le Sud-Bénin », in *Politique Africaine*, No 59, Paris, Octobre 1995, p. 7-24.

¹⁶³ Actuel maire de la ville de Ouidah, ville situé au Sud Bénin, Sévérin Adjovi fut un ancien ministre d'État du Président Kérékou et plusieurs fois candidat malheureux à la présidence de la République du Bénin

¹⁶⁴ Sévérin Adjovi, *Election d'un Chef d'État en Afrique*, op. cit., p. 54.

Il ne peut en être autrement puisque le bien-être collectif n'est plus le premier souci. Le favoritisme et la logique ethnocentrique tendent alors à tout supplanter au détriment de la compétence, de la justice sociale et de l'égalité. Une minorité qui tourne autour du détenteur du pouvoir s'accapare donc les ressources du pays. Des recettes de l'État sont dépensées de façon frivole par les membres de l'entourage immédiat du président et de sa famille au mépris de toute orthodoxie économique et financière¹⁶⁵. La chose publique devient alors la propriété d'un groupe autour du détenteur du pouvoir, qui en fait l'usage qu'il veut au détriment du peuple réduit au silence par la force ou par la lâcheté de certains des citoyens. Il s'agit en réalité d'une méprise, peut-être involontaire, mais certainement due à désinvolture affichée vis-à-vis des règles républicaines qui veulent qu'une fois élu, un président soit avant tout le président de tous les citoyens et non d'une partie des citoyens.

C) L'excès d'individualisme

Le clientélisme, en favorisant le tribalisme et l'enrichissement d'un groupuscule d'individus, peut conduire à un excès d'individualisme ou précisément ce que Todorov nomme « la tyrannie des individus »¹⁶⁶. En effet, le clientélisme permet à la minorité qui jouit de l'amour ou de la faveur du détenteur du pouvoir d'accroître de façon considérable ses ressources. Quelques uns deviennent alors si puissants dans les républiques, à la fois sur les plans économique et politique, qu'ils exercent leur empire sur tout. Ainsi peut être interprétée la naissance d'une oligarchie économique ou « une sorte de petite caste aux dents longues, avide et

¹⁶⁵ Voir François-Xavier Verschave, *La Françafrique : le plus long scandale de la république*, op. cit., p. 57. Il estime que la famille Eyadéma a fait du Togo « un protectorat ruiné ».

¹⁶⁶ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 105.

vorace»¹⁶⁷ en Afrique, selon les termes de Fanon, dont l'exemple parfait est le richissime homme d'affaire béninois Patrice Talon¹⁶⁸.

Dans un État où s'exerce la tyrannie, la loi ne crée plus alors l'autorité¹⁶⁹ ni ne garantit la liberté et l'égalité entre citoyens car la volonté d'une minorité, de l'oligarchie, devient la seule autorité véritable. Or mettre la loi « au service de la volonté arbitraire d'un individu ou d'un groupe quelconque »¹⁷⁰, c'est permettre, voire promouvoir l'arbitraire avec toutes ses conséquences.

« [...] lorsque les lois deviennent les instruments d'une volonté, écrit Pettit, nous avons alors un régime – par exemple, le régime despotique du monarque absolu- au sein duquel les citoyens deviennent esclaves et sont entièrement privés de leur liberté. Chacun d'eux vit, selon le mot de Harrington, « selon la volonté de son seigneur » ; chacun est entièrement dominé, en ce sens qu'il est soumis au pouvoir non contenu de l'individu ou du groupe aux commandes ». ¹⁷¹

La loi n'est plus égale pour tous mais semble implacable pour les uns et négligente pour les autres. La volonté générale¹⁷² qui est essentielle dans la réalisation du bien commun semble constituer désormais un vœu pieux ou un idéal irréalisable.

Par ailleurs, le despotisme s'oppose catégoriquement à la démocratie. Dans la démocratie, en effet, « tout ce qui est exigé c'est que, à talents et aptitudes égaux, les individus aient l'assurance, s'ils le veulent, de parvenir à des résultats

¹⁶⁷ Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*, op. cit., p. 116.

¹⁶⁸ Bénéficiant de la complicité ou de la faveur du gouvernement béninois, il avait fait main basse sur un pan sensible de l'économie béninoise : le coton et le contrôle des importations. Tombé en disgrâce en 2013 et accusé de complot contre la sûreté de l'État, de tentative d'empoisonnement contre la personne du Chef de l'État et d'enrichissement illicite, il est en fuite à Paris où il réside actuellement. Nous reviendrons sur cet élément dans le chapitre suivant.

¹⁶⁹ Philip Pettit, op. cit., p. 58.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² Cf, à ce sujet, Jean-Jacques Rousseau, op. cit., p. 195.

identiques »¹⁷³. Jean-Fabien Spitz précise que dans la démocratie, « c'est bien d'une juste égalité des chances qu'il s'agit »¹⁷⁴. Quant au despotisme, il secrète l'inégalité sociale puisqu'il ne crée pas les conditions favorables à une égalité des chances. Il tend même à légitimer l'inégalité et favorise ce que l'on peut appeler « un empire des hommes et non des lois »¹⁷⁵. Dans ces conditions, l'accès à l'autonomie est impossible dans un régime despotique et c'est ce qui l'oppose fondamentalement à un État républicain, État dont la finalité est de réaliser l'autonomie de l'individu.

« [...] l'accès à l'autonomie personnelle, écrit Jean-Fabien Spitz, est rendu possible pour tous par une intervention de l'État qui vise non pas égaliser autoritairement les jouissances, mais à égaliser « libéralement » les ressources intellectuelles et matérielles dont les individus doivent jouir pour se soustraire à la domination des tiers et exercer authentiquement des choix responsables ». ¹⁷⁶

Là où s'exerce la tyrannie des individus, la course à la jouissance et à l'accumulation des capitaux s'observe. Alors que le rôle de la puissance publique, dans la démocratie, c'est précisément de soustraire « les rapports sociaux à la course pour le pouvoir par le biais de la possession sans cesse accrue des choses »¹⁷⁷. De ce point de vue, la tyrannie des individus, conséquence du népotisme au sommet de l'État, semble antidémocratique et constitue par conséquent une grave distorsion des valeurs républicaines modernes.

¹⁷³ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 217.

¹⁷⁴ *Ibidem*.

¹⁷⁵ *Ibidem*, p. 94.

¹⁷⁶ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 90.

¹⁷⁷ *Ibidem*.

Chapitre II : Les sources des distorsions

L'incohérence sociopolitique en Afrique depuis les indépendances n'est pas un phénomène fortuit qui échapperait à toutes déterminations et serait dès lors inexplicable. Une conjugaison d'actes et d'actions, de circonstances et de facteurs tant endogènes qu'exogènes permettent d'éclairer dans une certaine mesure sur les sources immédiates des distorsions évoquées et qui engendrent les violences observées sur le continent. Ces facteurs sont entre autres la mauvaise gestion des problèmes hérités de la colonisation, l'incapacité des Africains à sortir des rapports de domination et le mimétisme de l'Occident qui favorise bien des crises.

Section 1 : Dépendance économique et bien commun

A) Des effets de la mondialisation de l'économie

La mondialisation de l'économie ne semble pas avoir d'effets positifs sur les pays de l'Afrique francophone car ils sont, plus que jamais, exposés aux conséquences de chaque crise économique que connaît l'Occident en général et la France en particulier à cause de sa main mise sur le franc CFA¹⁷⁸. Ainsi chaque crise a un impact négatif aussi bien sur l'économie que sur l'équilibre social par les frustrations et mécontentements qu'elle charrie. Comme le remarque la Banque Mondiale, « la mondialisation s'accompagne par ailleurs de risques accrus d'instabilité économique, pouvant mener à des conflits sociaux »¹⁷⁹. Cette remarque se justifie dans la mesure où la crise économique peut aggraver les misères sociales dans les pays africains qui importent beaucoup de produits de première nécessité et sont alors soumis aux avatars des économies des pays industrialisés¹⁸⁰.

Il faudrait dire que la crise économique est inévitable dans le système capitaliste où la loi du marché et du profit règne de façon implacable. A ce propos, Albert Nouhouayi fait le constat d'un mercantilisme à outrance de la civilisation moderne qui fait que « tout est devenu affaire et affaire d'argent »¹⁸¹ au point que toutes les valeurs humaines se perdent en se réduisant uniquement à l'argent et au profit. Le capital ou l'argent est devenu la norme, le guide de l'humanité, entraînant du coup des « pseudo-valeurs » pour lesquelles « nous nous battons, nous tuons, et nous nous tuons »¹⁸². Si le capital est roi et la course à l'argent encouragée, il est normal que les crises soient fréquentes puisqu'un individu ou un groupe

¹⁷⁸ François-Xavier Verschave, *De la Françafrique à la mafrafrique*, op.cit., p. 14.

¹⁷⁹ Banque Mondiale, « L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le 21^{ème} siècle? », Rapport annuel sur l'Afrique, cf. www.documents.banquemondiale.org/.../can-af..., consulté le 12/11/2008.

¹⁸⁰ Cf. Konrad Adenauer Stiftung, *L'Afrique face à la crise financière internationale*, Lomé, éd. COPEF, 2008.

¹⁸¹ Albert Nouhouayi, *Valeurs animales de la civilisation*, Cotonou, Ed. Flamboyant, 1996, p. 112.

¹⁸² *Ibidem*, p. 113.

d'individus peut s'accaparer les richesses du monde et en faire selon ses volontés jusqu'à ce que sa chute engendre une récession économique. D'où les crises cycliques inévitables dans l'économie de marché dominée par le capital. Or jamais notre monde n'est autant menacé par le pouvoir du capital, de l'argent tout court ajouté à la technologie, à en croire Stephen Hessel.

« La pensée productiviste, portée par l'Occident, écrit Hessel, a entraîné le monde dans une crise dont il faut sortir par une rupture radicale avec la fuite en avant du "toujours plus", dans le domaine financier mais aussi dans le domaine des sciences et techniques »¹⁸³.

Pour Hessel, il est plus que jamais nécessaire d'en sortir au plus vite car « [...] les risques les plus graves nous menacent. Ils peuvent mettre un terme à l'aventure humaine sur une planète qu'elle peut rendre inhabitable pour l'homme ».¹⁸⁴

La crise économique en Afrique a pour corollaire la flambée des prix des produits de première nécessité. Alors que les revenus des ménages stagnent ou ne progressent pas de façon significative, les prix des denrées alimentaires connaissent une nette augmentation et ceci conjugué aux maux quotidiens des populations est une source permanente de colère et de tension sociales. Aucun pays africain n'échappe à ce phénomène qui génère des soulèvements sociaux souvent appelés « les émeutes de la faim »¹⁸⁵. Par exemple, « En 2010, les légumes frais ont augmenté de 13,6% en moyenne dans les pays de l'UEMOA », rapporte Michael Pauron¹⁸⁶ qui ajoute : « le maïs a augmenté de plus de 66% en un an, quand le sucre a progressé de 32% ». Si aujourd'hui l'inflation n'est plus brutale comme en 2008,

¹⁸³ Stéphane Hessel, op. cit., p. 20.

¹⁸⁴ *Ibidem*, p. 21.

¹⁸⁵ Michael Pauron et al., « Pouvoir d'achat: L'inflation m'a « tuer » », in *Jeune Afrique*, No 2625, Paris, du 1^{er} au 7 Mai 2011, p. 64-65.

¹⁸⁶ *Ibidem*.

elle ne cesse pas moins de s'amplifier de façon continue à cause de la remontée du prix du baril de pétrole brut. Ce qui a une nette répercussion sur les factures d'eau, d'électricité et de gaz jugées trop salées par les populations dont les revenus sont déjà maigres.

L'inflation galopante et le faible revenu des populations créent des frustrations et poussent souvent à la recherche d'exutoires. Ce sont souvent, dans de pareils cas, les gouvernants qui sont désignés comme les causes probables de leurs malheurs par des populations qui leur reprochent par ailleurs l'accaparement de leurs richesses par des oligarchies restreintes. C'est dans ce sens que se situe la flambée des contestations sociales enregistrée au début de l'année 1990 en Afrique de l'Ouest et qui n'est que l'expression du ras-le-bol d'un peuple qui est fatigué par les promesses de bonheur non tenues¹⁸⁷.

B) Le règne du capital et le bien commun

La dépendance économique des pays de l'Afrique vis-à-vis de l'Occident les soumet aux conséquences de la crise économique mondiale et crée des instabilités sociales qui peuvent être graves, comme nous venons de le souligner. Il faut aussi ajouter que partout où la crise économique sévit, la réalisation du bien commun semble être remise en cause.

S'il est évident qu'une économie entièrement contrôlée par l'État peut aller vers la dérive et entraîner l'effondrement du système comme on l'a observé au niveau du communisme¹⁸⁸, il n'est pas moins évident que le règne du capital ne favorise pas la réalisation du bien-être collectif, du bien commun.

¹⁸⁷ Robert Dossou, « Le Bénin du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », in G. Conac, op. cit., p. 185 ; Axelle Kabou, op. cit., 12.

¹⁸⁸ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 179.

« La récente crise bancaire et financière qui a frappé les pays occidentaux, soutient Todorov, a fourni l'illustration d'une vérité complémentaire : laissé à lui-même, le marché ne produit pas le bien commun. On ne peut compter sur lui pour réguler les prix grâce au libre jeu de la concurrence : c'est oublier les différences de nature entre les biens échangés, produits du travail ou de la spéculation, comme entre les motivations qui meuvent les êtres humains, des plus rationnelles aux plus folles ». ¹⁸⁹

Le règne du capital a favorisé la naissance d'une bourgeoisie qui exploite les plus pauvres et s'enrichit davantage à leur détriment. Loin de réduire les inégalités sociales, le règne du capital semble davantage accentuer la marge entre les plus nantis et les démunis. Il est vrai que cela n'est pas une spécificité africaine comme le témoigne Hessel qui déplore « l'immense écart entre les très pauvres et les très riches et qui ne cesse de s'accroître » et ajoute : « C'est une innovation des XXe et XXIe siècles. Les très pauvres dans le monde d'aujourd'hui gagnent à peine deux dollars par jour. On ne peut pas laisser cet écart se creuser encore ». ¹⁹⁰

Si ce phénomène s'observe partout dans le monde, le pire en Afrique est que les plus nantis ne semblent pas prêts à investir leurs capitaux dans le développement de leur continent. C'est ce que pense Axelle Kabou pour qui « trente années de télé-alimentation, de télé-financement, de détournements divers ont, semble-t-il, définitivement convaincu les bourgeois africains que leur argent ne saurait servir au développement de leur continent » ¹⁹¹. Aussi nombre d'Africains vivent-ils dans la pauvreté économique et subissent les inégalités de toute sorte à cause du manque de solidarité qui devrait normalement caractériser la vie collective dans les sociétés républicaines ¹⁹². La plupart des jeunes se contente alors de métiers précaires mal rétribués, sans sécurité sociale et ne pouvant dès lors

¹⁸⁹ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 180.

¹⁹⁰ Stéphane Hessel, op. cit., 14.

¹⁹¹ Axelle Kabou, op. cit., p. 24.

¹⁹² Jean-Fabien Spitz, « Le solidarisme de Léon Bourgeois », in *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 184.

bénéficier plus tard d'une pension de retraite s'ils ne sont pas virés sur un coup de tête. De plus, ayant étudié dans des conditions très déplorables avec des salles de classe aux effectifs pléthoriques et des enseignants parfois peu qualifiés, les jeunes ne sont pas préparés à la compétitivité et aux dures réalités des marchés de l'emploi. Frais émouls sortis des universités, le rêve d'une vie meilleure est aussitôt brisée après quelques mois, voire années de recherche infructueuse.

Déboussolés, certains jeunes prennent des raccourcis peu décents en devenant complices des brigands ou hommes de mains de petites frappes locales. D'autres s'adonnent à la cybercriminalité¹⁹³. Certaines couches juvéniles très vulnérables -surtout féminines- n'hésitent pas à marchander leurs atouts corporels pour des emplois peu significatifs. On peut d'ailleurs se demander si ces jeunes peuvent faire autrement dans un continent où les gouvernants ont révélé leurs incapacités à penser une éducation qui puisse former à l'emploi et qui anticipe sur les réels besoins de l'État pour orienter les programmes de formation.

Le mal devient un drame en Afrique à cause de la pauvreté. Vivant dans un environnement insalubre, les plus pauvres souffrent de malnutrition et ont une santé précaire parce qu'ils n'ont pas accès aux soins de santé primaire. Le système sanitaire, inadapté et fort déplorable, vient renforcer leur malheur et les oblige à s'orienter vers l'automédication dont les conséquences peuvent se révéler désastreuses. Les guerres en Afrique font des milliers de déplacés et de réfugiés qui perdent tout et se retrouvent dans une précarité qui rend les couches les plus faibles vulnérables aux endémies de choléra et au virus du Sida.

¹⁹³ Voir Amouzou Bedi, *La cybercriminalité en Afrique*, Bruxelles, éd. Universitaires européennes, 2010. Dans le sous-titre du livre, il est écrit que la cybercriminalité en Afrique est « un casse-tête et un grave cancer pour le développement économique durable de l'Afrique et une bombe commune pour l'humanité ». L'auteur place le chômage en tête des raisons qui poussent les jeunes à s'adonner à cette activité criminelle.

La pauvreté morale ou psychologique annihile, elle, chez certains pauvres, toute volonté de sortir de cette situation désormais vue comme une fatalité, comme la croix à porter pour mériter un paradis futur tel qu'on l'observe chez certains Béninois . Dans ce contexte, l'individu ne trouve une certaine consolation que dans les religions pour le bonheur des gourous et autres prédicateurs de bonne nouvelle qui, à travers des sonorisations assourdissantes, les abreuvent de promesses divines hypothétiques tout en leur soutirant leur dernier denier. Ainsi les lieux de prière sortent de terre comme des champignons rappelant la fameuse phrase de Karl Marx: « La religion est le soupir de la créature accablée [...]»¹⁹⁴.

A défaut de fréquenter des lieux de prière une bonne partie de la journée en délaissant ses activités, le pauvre africain se réfugie dans l'alcool bon marché croyant y noyer ses soucis. Or l'on dirait que les soucis de notre siècle savent nager dans l'alcool. Le démuné se trouve alors doublement exploité par le système et le nanti profitant du système. Il est doublement piégé sans pour autant jamais en prendre connaissance: esclave de la religion et de ses suppôts¹⁹⁵, et esclave de l'alcool qu'il croit boire volontairement pour se faire plaisir.

¹⁹⁴ Cf. Karl Marx & Engels, *Critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Aubier, 1992.

¹⁹⁵ Voir Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Collection Idées, Paris, Gallimard, 1971, p. 66.

Section 2 : Mimétisme et crises récurrentes

A) Du « choix » de la démocratie libérale

En permanence sous tutelle avec « des finances publiques au bord de la rupture »¹⁹⁶, « la banqueroute totale et le vol des capitaux suivi de leur transfert vers des paradis fiscaux »¹⁹⁷, les régimes monolithiques d'Afrique francophone bénéficiaient de l'aide occidentale dans un contexte rendu favorable par la guerre froide¹⁹⁸. Avec la chute du mur de Berlin, les données vont changer malgré les contradictions sur la démocratie en Afrique entre les dirigeants politiques de la France car de façon générale, « la complaisance est un luxe que les puissances occidentales ne peuvent plus se permettre »¹⁹⁹ vis-à-vis des régimes liberticides.

Secoués par la montée des contestations populaires et « la revendication de la démocratie libérale par les intellectuels »²⁰⁰, les régimes autocratiques d'Afrique sont obligés de plier l'échine. Certains tombent pourtant littéralement²⁰¹. D'autres courbent l'échine et font semblant d'adopter - théoriquement - le système démocratique: multipartisme, élection pluraliste sans suspens et sans enjeu, simulacre d'institutions et adoption de constitutions frisant le mimétisme ou la caricature.

« La Constitution du Mali, écrit Adame Ba Konaré, comme celle de l'ensemble des États modernes de l'espace francophone, était et reste toujours une pâle copie de la Constitution française du 4 octobre 1958,

¹⁹⁶ *Jeune Afrique*, No 2625, Paris, 1^{er} au 7 Mai 2011, p.66.

¹⁹⁷ Maurice Chabi, op. cit., 180.

¹⁹⁸ Jean-François Bayard, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : "La Baule, et puis après ?" », sur la toile <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/043005.pdf>, consulté le 30 décembre 2011.

¹⁹⁹ Axelle Kabou, op. cit., p. 88.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ C'est le cas au Mali avec la chute du Président Moussa Traoré en 1991.

caractérisée par l'importance des pouvoirs du président de la République »²⁰².

Les Occidentaux, moins soucieux d'une véritable démocratisation de l'Afrique que d'imposer leur mode de gestion politique à savoir la démocratie libérale²⁰³ se contentent de ces changements en apparence. Plus par souci de conserver leurs privilèges que par volonté réelle de changement politique, des autocrates africains se déclarent républicains et démocrates. Une fois le malaise social calmé, les dinosaures politiques reprennent leurs vieux habits. C'est ce que Hugué qualifie de « mirage démocratique »²⁰⁴ en Afrique. Dans ces conditions, l'on comprend mieux pourquoi les multiples alternances n'ont pas suffi à mener les pays vers le développement et la paix tant recherchés. Le simulacre d'élection, la monopolisation du pouvoir politique et le règne de l'arbitraire s'expliquent par cette mondialisation d'un mode de pensée politique qui ne tient compte ni des mentalités réelles des dirigeants ni de la culture politique des États. Cela n'engendre que des malaises et des malheurs interminables comme la spirale de violence qu'a connue la Côte d'Ivoire ces dernières années. La démocratie qu'on impose avec des armes, cette « démocratie aux bazookas »²⁰⁵ est l'une des causes principales des crises postélectorales fréquentes et meurtrières que connaît l'Afrique ces deux dernières décennies.

Par ailleurs, on peut légitimement se demander si les Africains avaient réellement le choix, au début des années 1990, d'adopter un autre modèle politique en dehors de la démocratie libérale. En effet, au cours des deux premières décennies post-indépendantistes, les régimes africains avaient opté pour l'idéologie

²⁰² Adame Ba Konaré, « Gouvernance et expérience démocratique en Afrique : l'éclairage de la culture et de l'histoire », in Adame Ba Konaré (dir.), op. cit., p. 309.

²⁰³ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 63 & 68.

²⁰⁴ Cf. Vincent Hugué, *Afrique : Le mirage démocratique*, Coll. Débats, Paris, Cnrs éditions, 2012.

²⁰⁵ Achille Mbembé et Celestin Monga, « La "démocratie au Bazooka" ou l'état de la démocratie en Afrique. Au-delà de la crise ivoirienne. », cf. www.journalducameroun.com/article.php, consulté le 11 Octobre 2011.

socialiste ou marxiste-léniniste dont ils n'étaient pas sûrs de maîtriser les contours²⁰⁶. On peut même croire, avec le recul, qu'il s'agissait plus d'un mimétisme que d'un choix réel puisque dans la fièvre des indépendances, il semblerait que le fait de s'opposer aux anciennes puissances coloniales se confondait avec le refus de l'idéologie capitaliste assimilé à l'impérialisme. Mais avec le triomphe du libéralisme sur le communisme, le monde entier s'est retrouvé avec une idéologie dominante et une pensée politique qui sont considérées comme l'aboutissement naturel du progrès de l'esprit humain. Les grands théoriciens de l'idéologie néolibérale et de philosophie politique qui la sous-tend ont d'ailleurs tôt fait de déclarer qu'il s'agit là de la « fin de l'Histoire », comme nous l'avons évoqué à propos de Francis Fukuyama. La fin de la guerre froide a ainsi consacré la pensée unique, y compris dans la pensée politique, et les pays d'Afrique francophone n'ont fait qu'imiter ce modèle en reproduisant ces schémas institutionnels. C'est le constat que semble faire Anne-Cécile Robert pour qui « en Afrique, c'est la version capitaliste et coloniale de la culture européenne qui triompha au détriment d'autres voies, comme celles suggérées, par exemple, par le mouvement ouvrier ou le modèle républicain »²⁰⁷. Ce mimétisme a eu pour corollaire l'adoption du modèle purement procédural et formaliste de l'Occident alors que l'Afrique n'a pas des mécanismes, acceptés de façon consensuelle par les acteurs politiques, pour prévenir et régler les conflits que la libre entreprise peut générer. Comme le remarque avec pertinence Axelle Kabou :

« Les conditions sociologiques et psychologiques de la réussite de la libre entreprise ne sont pas encore réunies en Afrique noire, loin s'en faut. Leur émergence dépend d'abord de l'instauration d'un vaste débat sur les mentalités africaines post-indépendantistes, et sur les rapports de ces dernières à l'idée même de développement. L'Afrique doit être invitée à

²⁰⁶ Sévérin Adjovi, op. cit., p. 76-80.

²⁰⁷ Anne-Cécile Robert, op. cit., p. 20.

repenser ses choix idéologiques et sociaux, être amenée à comprendre clairement pourquoi le libéralisme économique généralisé ne peut aboutir qu'à une catastrophe »²⁰⁸.

En définitive, le fait d'imiter ou de reproduire l'idéologie et la pensée politique de l'Occident pour simuler la démocratie provoque un double revers. D'un côté, les dirigeants se dispensent d'initiative et de créativité en recourant à ce que Kabou appelle le « droit à l'inertie »²⁰⁹ pour résoudre les problèmes du peuple, étant les majordomes d'institutions financières internationales dont ils sont ni plus ni moins chargés d'appliquer les programmes structurels.

D'un autre côté, le bétail électoral, que devient la population, ne peut qu'être mal inspiré dans la mesure où la crise des idées et de l'idéologie, au lieu d'aboutir à une conception de la complexité existentielle et de la relativité des idées, dispense, comme dirait Roland Barthes²¹⁰, d'avoir des idées mais s'enfle de cette licence pour en faire une dure loi morale. Nulle part, y compris dans les cas d'alternances paisibles observés sur le continent, le système d'approche des problèmes et des moyens pour les résoudre n'a déterminé les campagnes électorales et par ricochet « le choix » des électeurs. Le bétail électoral, le peuple, a souvent eu à choisir entre un majordome parachuté des institutions internationales et un militant sac à dos ayant déjà traîné sa bosse de régime en régime et dont le parcours en soi détermine le slogan électoral du premier.

Une fois au pouvoir, des problèmes précis se posent qu'il faut résoudre, mais que les programmes structurels à exécuter ne pouvaient prévoir, précisément du fait de l'ignorance de la complexité. Ou le nouveau dirigeant choisit de résoudre ces problèmes et se fait balayer par les institutions, sous couvert du peuple – cas

²⁰⁸ Axelle Kabou, op. cit., p. 84.

²⁰⁹ *Ibidem*, p. 110.

²¹⁰ Voir Roland Barthes, « Grammaire africaine », In *Mythologies*, Paris, Seuil, Coll. Points, 1957.

extrêmement rare - ou, en revanche, il reste fidèle auxdites institutions et est cité dans le monde entier comme un modèle de réussite au moment même où son peuple croupit sous la maladie, la tyrannie et la famine.

B) Précarité des institutions et crise du leadership

Le régime démocratique se distingue de la conception traditionnelle du pouvoir précisément par sa capacité à diviser le pouvoir et à le soumettre à des règles impartiales afin que nul n'abuse du pouvoir. C'est ce qu'on peut lire, par exemple, dans *De l'esprit des lois* de Montesquieu²¹¹.

« La liberté politique, écrit Montesquieu, ne se trouve que dans les gouvernements modérés. Mais elle n'est pas toujours dans les États modérés. Elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir : mais c'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ! La vertu même a besoin de limites. Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir »²¹².

Cette division ou séparation du pouvoir permet d'écarter l'omnipotence du pouvoir exécutif ou l'inafaillibilité du gouvernement²¹³ par des institutions dites de contre pouvoir. Cela implique, entre autre, que l'existence des « institutions particulières, spécifiques »²¹⁴ comme l'assemblée législative chargée de contrôler les actions de l'exécutif, est indispensable pour mesurer la bonne marche de tout régime démocratique. L'institution, semble-t-il, est nécessaire pour déterminer avec précision l'intérêt collectif.

« Par définition, l'institution est une structure spécialisée, qualifiée, au sens juridique et technique de l'expression, pour gérer une affaire, coordonner une activité dont elle a la charge, écrit Mahamadé Sawadogo.

²¹¹ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, op. cit.

²¹² *Ibidem*, p. 293.

²¹³ Mahamadé Sawadogo, op. cit., p. 111.

²¹⁴ *Ibidem*, p. 110.

Nul autre qu'une institution ne saurait être apte à orienter la collectivité dans son ensemble »²¹⁵.

Si l'institution dans l'État démocratique semble indispensable pour la définition de l'intérêt général de la collectivité, il va sans dire que sa précarité, son manque de solidité, quelle que soit la raison, risque de favoriser des distorsions. Et c'est précisément à ce niveau que se situe l'essentiel des problèmes institutionnels auxquels l'Afrique est confrontée.

La parfaite entente entre les institutions de l'État ne signifie pas forcément que cet État est exempt de distorsions dans la mesure où cela peut cacher la toute puissance du gouvernement qui maîtrise les responsables des autres institutions. Dans ce cas, les institutions dites de contre pouvoir ne jouent plus leur rôle de limitation du pouvoir exécutif. Elles deviennent de simples appendices du pouvoir exécutif dont elles ne discutent plus les choix politiques et entérinent simplement les décisions²¹⁶. Elles peuvent même s'entendre pour définir des choix qui ne sont pas forcément profitables aux citoyens ou s'accorder « sur des mesures pourtant dommageables à l'équilibre général de la vie collective »²¹⁷. Par ailleurs, au lieu de tendre vers la réalisation du bien commun, la fragilisation des institutions permet à quelques privilégiés qui se servent des parures de leurs institutions de renforcer davantage leur pouvoir et leur prestige. En lieu et place des institutions fortes et impartiales se substituent des hommes forts qui visent surtout leurs propres intérêts. L'institution qui devrait, par définition, veiller à la réalisation de l'intérêt collectif peut au contraire favoriser la naissance d'un groupe de privilégiés ou d'une

²¹⁵ *Ibidem*, p. 116.

²¹⁶ Il n'est pas superflu de rappeler les griefs de l'opposition béninoise contre les présidents de la Cour constitutionnelle, Robert Dossou et son successeur actuel Théodore Holo, qui sont accusés de transformer l'institution en appendice du gouvernement au lieu de remplir la fonction d'arbitre entre institutions.

²¹⁷ Mahamadé Sawadogo, *op. cit.*, 114.

oligarchie qui s'entend pour mieux arnaquer le peuple, même si cela n'est pas une spécificité africaine, comme l'affirme si bien Sawadogo.

« Il est vrai que le développement des institutions dans les États modernes encourage l'apparition d'une couche de privilégiés, d'une nomenklatura, qui se détache de la population et s'enorgueillit de pouvoir la mépriser du haut de sa compétence. Contre cette évolution de la vie politique, qui concerne pratiquement tous les États contemporains quand bien même ils se veulent démocratiques, il importe de rappeler la prépondérance de l'intérêt collectif, de la volonté populaire, dans la compréhension de l'action politique »²¹⁸.

Pour l'instant, certains dirigeants ignorent ce qu'est le bien commun, la volonté populaire. Ainsi certains responsables des institutions de l'État démocratique en Afrique contribuent volontiers à vicier le climat politique déjà tendu comme en Côte d'Ivoire où le même président du conseil constitutionnel qui a investi Gbagbo, investira encore Ouattara cinq mois après. Avec des constitutions taillées sur mesure, des institutions replâtrées et des autocrates dissimulés sous le manteau de républicains ou de démocrates, les pratiques dites républicaines feraient sourire si leur bilan n'était point macabre.

Un autre facteur dépréciatif des institutions républicaines en Afrique concerne les résistances à la conception moderne du pouvoir politique. Pour mieux cerner ces résistances, il ne serait pas absurde de se référer à la conception de la chefferie dans les pays africains. A l'ère où l'on choisit au suffrage universel direct le président de la république, on continue à distiller des rumeurs selon lesquelles l'essence du pouvoir est divine.

²¹⁸ *Ibidem*, p. 123.

Section 3 : La crise de l'État

A) Balkanisation de l'Afrique et problème d'unité nationale

On ne peut faire l'analyse des sources des distorsions évoquées en Afrique sans examiner l'impact de la balkanisation du continent sur la construction de l'unité nationale. Se disant, en effet, « préoccupés [...] des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes »²¹⁹, les représentants des puissances occidentales²²⁰ s'étaient réunis à Berlin en Novembre 1885 pour morceler l'Afrique en des territoires qui seront des zones de contrôle et d'influence. Ce morcellement n'est pas sans conséquence sur l'avenir des futurs États africains. Pour Igué, « quand on cherche à connaître les causes profondes des difficultés actuelles des structures politiques en place, on se rend bien compte du lourd héritage du partage colonial »²²¹ car « l'Afrique est sans doute, le continent le plus balkanisé de la planète avec plusieurs pays à l'intérieur desquels l'exercice du pouvoir, et donc la question de l'État, est plus que problématique »²²².

D'abord, ces « micro États-nations africains »²²³, pour utiliser les mots de Joseph Ki-Zerbo, sont confrontés à des problèmes de contestation des frontières malgré la décision de l'Organisation de l'Union Africaine (O.U.A) en 1963 de maintenir les frontières issues de la colonisation²²⁴. Ces contestations peuvent prendre des formes graves et conduire à la remise en cause de l'intégrité du territoire. C'est du moins la lecture qu'on peut faire de l'analyse de John Igué sur les difficultés contemporaines de gestion du territoire en Afrique.

²¹⁹ Cf. les décisions issues de la Conférence de Berlin ou encore le film, *Berlin 1885, la ruée sur l'Afrique*. Diffusé sur www.arte.tv le 23 Février 2011.

²²⁰ Allemagne, France, Grande Bretagne, Belgique, Portugal, Espagne, Italie, entre autres.

²²¹ John O. Igué, *Le territoire et l'État en Afrique*, op. cit., p. 26.

²²² *Ibidem*, p. 27.

²²³ Joseph Ki-Zerbo, *Repères pour l'Afrique*, op. cit., p. 25.

²²⁴ Robert Dussey, op. cit., p. 50.

« [...] le plus grand handicap territorial des États hérités de la colonisation, écrit John Igué, est celui de la contestation frontalière se traduisant par des conflits parfois très graves allant jusqu'aux luttes armées. Ces contestations sont de plusieurs natures : -refus des groupes ethniques de faire partie du territoire considéré (cas des Casamançais au Sénégal ou des Touaregs au Mali et au Niger...) – mauvaise délimitation frontalière, soit parce qu'elle divise d'anciennes entités historiques en deux avec cassure de leur unité organique (exemple des populations haoussa entre le Niger et le Nigéria, des populations éwé entre le Togo et le Ghana...), soit parce qu'elle traverse une zone gorgée de ressources minières convoitées de part et d'autre (cas du Mali et du Burkina Faso) »²²⁵.

Au-delà des contestations frontalières qui sont parfois sources de violences, la balkanisation de l'Afrique a également entraîné la fragilité de l'État par son incapacité à créer une communauté nationale fondée sur des traditions et valeurs culturelles solides. En « divisant arbitrairement des royaumes, des communautés humaines, et regroupant tout aussi arbitrairement des zones et des populations non apparentées »²²⁶, les puissances occidentales sont les premiers responsables des crises ethniques et tribales que connaît le continent et qui sont « exploitées de façon habile pour conquérir le pouvoir et s'assurer ses avantages »²²⁷.

Par ailleurs, la balkanisation de l'Afrique en petits États et leur maintien pour diverses raisons semble renforcer l'arbitraire observé sur le continent. Dès lors que ces États ne sont pas issus d'une volonté populaire, d'une entente mutuelle pour vivre ensemble et réaliser le bien commun mais sont le résultat d'un accident douloureux de l'histoire, il devient plus difficile de maintenir la cohésion entre ses membres. Ce qui peut pousser à l'utilisation de la force pour contraindre les diverses ethnies à vivre ensemble et à coopérer entre eux. C'est l'avis de John Igué pour qui « le maintien des unités politiques issues du partage colonial, en tant que

²²⁵ John O. Igué, op. cit., p. 28.

²²⁶ Robert Dussey, op. cit., p. 48.

²²⁷ John O. Igué, op. cit., p. 29.

cadre du pouvoir, ne peut être assuré que par la force se manifestant par une politique d'arbitraire »²²⁸.

B) La vulnérabilité des États

Confrontés à des violences ethniques et à des problèmes d'identité nationale, les États issus de la colonisation sont vulnérables en ce sens qu'ils n'ont pas de poids sur la scène internationale. Largement dépendants des anciennes puissances occidentales, ils subissent leurs diktats sans aucune capacité réelle de réaction.

« Les micro États-Nations africains en gestation, écrit Joseph Ki-Zerbo, sont largement anachroniques, sans visibilité ni crédibilité, sans prise sur l'histoire, sans poids sensible dans les rapports de forces contemporains dominés par les États leaders et les multinationales qui visent l'oligopole, voire le monopole. « Mendier ou périr », tel est le sort auquel sont réduits de plus en plus les États africains »²²⁹.

Ce que dit Joseph Ki-Zerbo est malheureusement vrai car l'entreprise coloniale, pour asseoir sa domination, a procédé à la désintégration complète des communautés africaines. L'Afrique porte encore les stigmates de cette désintégration des communautés aux plans social, économique et politique.

Au plan social, des communautés qui ont eu des histoires et qui n'ont jamais réussi à surmonter leur divergence ont été forcées à vivre ensemble alors que rien ne les y préparait. De même, des habitudes sociales et des richesses culturelles multiséculaires ont été détruites par la colonisation fragilisant ainsi tout équilibre socioculturel nécessaire à la quiétude communautaire. Césaire parle à ce propos de « sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées »²³⁰. Pour Aimé Césaire, en effet, les

²²⁸ *Ibidem*, p. 17.

²²⁹ Joseph Ki-Zerbo, *Repères pour l'Afrique*, op. cit., p. 25.

²³⁰ Aimé Césaire, op. cit., p. 19-20.

anciennes communautés africaines ignoraient l'individualisme et personne, au sein de la communauté, ne pouvait mourir de faim, puisque l'organisation sociale veillait sur la fraternité communautaire.

« C'étaient des sociétés communautaires, jamais de tous pour quelques uns. C'étaient des sociétés pas seulement anté-capitalistes, comme on l'a dit, mais aussi anti-capitalistes. C'étaient des sociétés coopératives, des sociétés fraternelles »²³¹.

Mais la colonisation y a introduit le règne du capital et partant la recherche à outrance du profit dont le corolaire est l'individualisme et la perte des chaînes de solidarité.

Au plan politique, la colonisation a eu pour conséquence la destruction de toute structuration politique endogène. Elle a affaibli les autorités traditionnelles dans certains cas en les soumettant à des travaux forcés²³². Dans d'autres cas, les chefferies locales ont été décimées, décapitées ou déportées et sont remplacées par des « chefs de cantons » dont la majorité provenait d'esclaves libérés. En introduisant plus tard un mode électoral de l'autorité dans les communautés africaines, sans la prise en compte des valeurs endogènes, la colonisation y a détruit les modes traditionnels de succession du pouvoir²³³.

Ce bouleversement de l'ordre sociopolitique a déstabilisé les sociétés africaines désormais dirigées par des autorités qu'elles estimaient illégitimes²³⁴. Il a par conséquent suscité une rivalité meurtrière et durable entre les autochtones et les chefferies imposées, rivalité dont le seul bénéficiaire est le colon. Ce dernier aujourd'hui encore tire les ficelles dans l'ombre en alimentant des bandes armées

²³¹ *Ibidem*, p.21.

²³² John Igué, « Le rôle de la colonisation dans l' « immobilisme » des sociétés africaines », in Adama Ba Konaré (dir.), *Petit Précis de remise à niveau sur l'histoire africaine. A l'usage du président Sarkozy*, op. cit., 223.

²³³ *Ibidem*.

²³⁴ *Ibidem*.

dans des régions démunies mais aux sous-sols riches pour en profiter. Ayant désorganisé les structures traditionnelles de gestion de pouvoir, la colonisation a du coup remis en cause les modes traditionnels de gestion des conflits sociaux.

Par ailleurs, le colonisé n'avait aucun droit que celui de se laisser écraser. La soumission, l'assujettissement, voire la vénération du colon étaient des devoirs. Toute réserve, tout doute, toute velléité de révolte étaient atrocement punis. Cela a laissé des traumatismes profonds dans la mentalité populaire africaine rendant le terrain fertile à de futurs autocrates qui continueront, après les indépendances, l'entreprise de chosification.

Or, s'il est bien entendu que l'Afrique avait ses potentats locaux avant la pénétration coloniale²³⁵, le mythe relatif à la sauvagerie systématique des chefferies traditionnelles d'alors qui ne respecteraient ni les droits des étrangers ni n'accorderaient aucun droit aux prisonniers de guerre peut être aujourd'hui relativisé par la découverte de *La charte de Kurukan Fuga*²³⁶. Cette charte est l'un des premiers textes portant sur l'organisation d'une cité, celle des Mandingues, et qui a le mérite d'exister bien des siècles avant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Une lecture de cette charte ou constitution fait ressortir une société très hiérarchisée présentant une organisation sociale qui distingue quatre clans et des esclaves; un ensemble de lois fixant les droits et devoirs auxquels tout le monde était soumis; ainsi que les conditions de gérance des biens, de la préservation de la nature, et autre disposition nécessaire à la cohésion sociale. Le droit à la vie y est

²³⁵ Cf. Elikia M'Bokolo, *Msiri. Bâtitteur de l'ancien royaume du Katanga (Shaba)*, Paris/Dakar/Abidjan, ABC/NEA, 1976, p. 10 : « A vrai dire, on assiste dans le cas de Msiri à une véritable confiscation, au profit d'un homme et d'un groupe socio-ethnique, les Bayeke, de tout un système politique [...] ». Voir aussi Boubakar Barry, *Bokar Biro. Le dernier grand Almamy du Fouta Djallon*, Paris/Dakar/Abidjan, ABC/NEA, 1976.

²³⁶ Cf. CELHTO, *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

rappelé comme un droit sacré et inaliénable notamment en son article 5 qui dispose: « Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En conséquence, toute tentative d'enlever la vie à son prochain est punie de la peine de mort »²³⁷.

L'éducation occupait aussi une place de choix dans la Charte car elle revenait à l'ensemble de la communauté. «L'éducation des enfants incombe à l'ensemble de la société. La puissance paternelle appartient en conséquence à tous », dispose l'article 9 de la Charte.

Si cet exemple seul ne suffit pas ni celui de l'empire du Ghana dont l'organisation assez remarquable a été mise en avant pour montrer que l'Afrique se gérait tant bien que mal, il est déjà important pour remettre en cause, à la suite de Joseph Ki-Zerbo et Cheikh Anta Diop, « un préjugé européen important : les Africains n'auraient rien inventé et stagneraient depuis toujours au même stade de développement », comme le disent Eric Huysecom et Kléna Sanogo²³⁸. Ces derniers ont joué un rôle phare dans la réhabilitation de l'histoire et de la culture du continent africain²³⁹. Pour Joseph Ki-Zerbo, « L'Afrique, creuset et matrice de l'Histoire Universelle » détient l'histoire « la plus longue du monde: 2.500.000 à 3.750.000 années »²⁴⁰. Des fouilles archéologiques au Mali en 2003 ont permis par exemple de découvrir « des fragments de céramiques sous 15 mètres de sédiments, dans une strate attribuable au début de l'Holocène (période couvrant les douze

²³⁷ CELTHO, op. cit., p. 45.

²³⁸ Eric Huysecom et Kléna Sanogo, « Innovations et dynamiques créatives dans la préhistoire africaine », in Adame Ba Konaré (dir.), op. cit., p. 50-70.

²³⁹ Cf. Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978 ; Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence africaine, 1979.

²⁴⁰ Joseph Ki-Zerbo, *Histoire critique de l'Afrique*, Dakar, Panafrika, 2008, p. 11.

derniers millénaires) »²⁴¹. D'autres découvertes prouvent qu'il y avait une dynamique créative en Afrique bien avant sa rencontre avec l'Occident.

« D'autres faits archéologiques attestent que l'Afrique a offert à l'humanité bien plus que l'apparition de l'homme moderne : une métallurgie du fer développée dès le XIV^e siècle avant notre ère, à une époque où ce métal était encore inconnu en Europe occidentale ; une domestication des bovinés dans le courant du IX^e millénaire avant notre ère, soit plus de mille ans avant la Grèce ou le Proche-Orient et [...] l'une des céramiques parmi les plus anciennes au monde, au début du X^e millénaire de notre ère. A la lumière de ces faits, il est clair qu'il existe une dynamique créative en Afrique et qu'il y a eu une forme de néolithique aussi précoce que celui du Proche-Orient ou de l'Europe, en relation notamment avec le cadre climatique et environnemental »²⁴².

L'historicité de l'Afrique volontairement ignorée, les vestiges du passé délibérément détruits et certains aspects de ses cultures diabolisées prouvent que l'Afrique a toujours été mal comprise par les Occidentaux même encore aujourd'hui.

L'entreprise coloniale s'est enfin acharnée à détruire les économies traditionnelles de l'Afrique pour y imposer son mode d'économie et par ricochet son mode de développement. Dans ce registre, les problèmes de développement en Afrique seraient liés à des facteurs exogènes qui font penser que l'Occident entretient le sous-développement en Afrique²⁴³. Par ailleurs, en introduisant son modèle économique en Afrique, l'Occident y a favorisé la corruption à tous les niveaux de la vie sociopolitique. Il a joué un rôle non négligeable dans « la généralisation de la corruption »²⁴⁴ sur le continent, à en croire Adame Ba Konaré.

²⁴¹ Eric Huysecom et Kléna Sanogo, op. cit., p. 59.

²⁴² *Ibidem*, p. 60.

²⁴³ Samir Amin, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris/Dakar, Ed. Anthropos/Ifan, 1990, p. 337. Nous reviendrons sur l'analyse de Samir Amir dans la troisième partie de cette thèse principalement pour démontrer que la pauvreté n'est pas une fatalité en Afrique.

²⁴⁴ Adame Ba Konaré, « Gouvernance et expérience démocratique en Afrique : l'éclairage de la culture et de l'histoire », in Adma Ba Konaré, op. cit., p. 305-320.

Reconnaissant l'universalité du mal que constituent la corruption et son existence en Afrique bien avant la pénétration coloniale²⁴⁵, Konaré soutient qu'elle a été utilisée comme une « recette »²⁴⁶ par le Blanc « pour acheter des renseignements, se tirer d'un mauvais pas ou même racheter sa vie »²⁴⁷.

C) L'omniprésence de l'impérialisme

L'Occident a certes octroyé l'indépendance mais il n'a rien perdu de son influence sur la politique africaine. Sa mainmise sur les immenses ressources dont regorge le continent africain est d'actualité. Ainsi, plus de cinquante quatre ans après leur autodétermination, de nombreux pays africains demeurent encore des républiques manipulées selon les desideratas des anciennes puissances coloniales. Cela peut paraître incroyable mais c'est pourtant une réalité. Sachant que la décolonisation semblait inévitable²⁴⁸ surtout à cause de la guerre d'Algérie, le général De Gaulle a mis sur pied une cellule spéciale dirigée par Foccart²⁴⁹ pour ne rien perdre de son influence dans les pays francophones.

« [...] Le mouvement de l'histoire et d'autres phénomènes ont acculé De Gaulle, revenant au pouvoir en pleine guerre d'Algérie en 1958, à décider officiellement d'accorder l'indépendance aux anciennes colonies françaises au sud du Sahara. Ça, c'est la nouvelle légalité internationale proclamée. En même temps, De Gaulle charge son bras droit Jacques Foccart, son homme de l'ombre –responsable du parti gaulliste, de son financement occulte, des services secrets, etc, de faire exactement l'inverse, c'est-à-dire de maintenir la dépendance. C'est ça le point de départ de la Françafrique : si vous avez une nouvelle légalité internationale qui est l'indépendance et que vous

²⁴⁵ *Ibidem*, p. 312.

²⁴⁶ *Ibidem*, p. 313.

²⁴⁷ *Ibidem*, p. 313, 314.

²⁴⁸ La France ne voulait pas accorder l'indépendance à ses colonies. Elle voulait plutôt, à travers La Loi Cadre, leur accorder une autonomie dans le cadre d'une « communauté fédérale ». C'est pourquoi des mesures de rétorsions furent prises contre les premières élites qui ont réclamé l'accès immédiat à l'indépendance comme ce fut le cas de Sékou Touré de la Guinée-Conakry, Voir Foccart parle, op. cit., p. 119, 121., 174.

²⁴⁹ Foccart, selon ses propres confidences, serait un très proche ami du général De Gaulle qu'il a connu au cours de la résistance contre l'Allemagne nazie et dont il est resté attaché toute sa vie durant. Pour plus de détails, voir Foccart parle, op. cit., p. 19-60.

voulez maintenir la dépendance, c'est l'illégal ; donc, vous ne pouvez le faire que de manière cachée, inavouable, occulte »²⁵⁰.

La « Françafrique »²⁵¹ est, en réalité, un dangereux réseau criminel qui, sous le couvert de la coopération entre la France et ses anciennes colonies, maintient la domination coloniale sur l'Afrique francophone.

« La Françafrique, écrit Verschave, désigne une nébuleuse d'acteurs économiques, politiques et militaires, en France et en Afrique, organisée en réseaux et lobbies, et polarisée sur l'accaparement de deux rentes: les matières premières et l'aide publique au développement. La logique de cette ponction est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système, autodégradant, se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie. Le terme évoque aussi la confusion, une familiarité domestique louchant sur la privauté »²⁵².

Les pays dont les présidents ne voulaient plus reconnaître l'hégémonie française comme la Guinée-Conakry ont subi « quelques tentatives de déstabilisation »²⁵³, comme le reconnaît Foccart. Certains présidents ont été froidement assassinés avec l'aide de la métropole, comme ce fut le cas de Sylvanus Olympio du Togo²⁵⁴. De même, l'assassinat de Thomas Sankara au Burkina Faso participait de cette logique d'imposer les hommes de la françafrique à la tête du pouvoir.

« Sur le sort du Burkina, ils²⁵⁵ n'ont pas eu de mal à s'accorder avec François Mitterrand, écrit Verschave. Celui-ci reste ulcéré par l'apostrophe reçue fin 1986 lors d'une visite à Ouagadougou : « Nous Burkinabé, n'avons pas compris comment des bandits, comme Savimbi, le chef de l'Unita, des tueurs comme Pieter Botha, ont eu le droit de parcourir la France si belle et si propre. Ils l'ont tachée de leurs mains et de leurs pieds couverts de sang. » Savimbi dirige alors depuis une dizaine d'années une rébellion assez

²⁵⁰ François-Xavier Verschave, op. cit., p. 6.

²⁵¹ Jean-François Verschave, op. cit., p. 174.

²⁵² *Ibidem*, p. 175.

²⁵³ Foccart parle, op. cit., 175.

²⁵⁴ François-Xavier Verschave, p. 12.

²⁵⁵ Jacques Foccart et Jacques Chirac.

sanguinaire. C'est un allié d'apartheid sud-africain, présidé par Pieter Botha. Tous deux sont en fort bons termes avec Houphouët et Foccart »²⁵⁶.

Aidée par des mercenaires de tout acabit²⁵⁷, la françafrique règne dans l'Afrique francophone sans aucune pitié pour ceux qui veulent lui barrer la route. Par contre, ceux qui se laissaient dicter leur conduite des affaires par Foccart - Houphouët, Mobutu, Eyadéma ou encore Moussa Traoré- bénéficiaient d'une grande protection²⁵⁸. La françafrique se serait même bien adaptée à l'ère démocratique dans les pays africains puisque, entre 1991 et 2003, elle aurait favorisé « démocratiquement », une cinquantaine de fois, l'élection de dictateurs²⁵⁹.

Un catalogue d'exemples n'est pas nécessaire pour montrer combien l'Occident participe du malheur de l'Afrique. Et l'on est forcé de reconnaître avec Mana que « refoulée par le colonialisme puis frustrée par le néocolonialisme, l'Afrique est d'une façon ou l'autre toujours traumatisée par l'Occident »²⁶⁰. Ainsi les puissances occidentales soutiennent et protègent toujours des autocrates africains pour sauvegarder leurs intérêts au détriment du bien-être des peuples. Meinrad Hebga tire la conclusion suivante :

« Ainsi, ce sont les Européens et les Américains plus encore que les Africains, qui font la pluie et le beau temps chez nous. Le mobile pratiquement unique qui détermine leur action, c'est leur intérêt économique et géopolitique ».²⁶¹

²⁵⁶ François-Xavier Verschave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, p. 185.

²⁵⁷ Bob Denard, par exemple, faisait partie des mercenaires utilisés par la Françafrique pour déstabiliser les régimes africains non dociles. Il s'est forgé une réputation notamment dans certains pays africains comme le Bénin, a participé à la guerre du Biafra au Nigéria et déstabilisé les Comores. Verschave, op. cit., p. 143.

²⁵⁸ François-Xavier Verschave, op. cit., p. 13.

²⁵⁹ François-Xavier Verschave, *De la Françafrique à la mafiafrrique*, op. cit., p. 21.

²⁶⁰ Kä Mana, *L'Afrique va-t-elle mourir ?*, Paris, Karthala, 1993, p.8.

²⁶¹ Meinrad Hebga, *Rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.38.

L'impérialisme occidental se sert également de la presse internationale pour arriver à ses fins. Il est vrai que la « dépendance médiatique »²⁶² de l'Afrique francophone vis-à-vis de la presse occidentale a contribué à démystifier de nombreux autocrates africains qui avaient muselé la presse locale s'ils ne l'avaient pas réduite à un simple organe de propagande. Diffusant largement les spectacles ahurissants de manifestants africains brutalisés ou abattus par des policiers et militaires sur ordre des autocrates africains, elle a contribué au réveil des sociétés civiles occidentales sur les drames que vivent les Africains et poussé leurs dirigeants, par leurs critiques, à ne plus soutenir la politique de répression pratiquée par les élites dirigeantes en Afrique. Bien plus, la presse occidentale révèle les massacres dont sont victimes certaines minorités. C'est ainsi que les images du génocide rwandais ou des enfants soldats faméliques vont obliger certains Occidentaux à prendre leur distance vis-à-vis du président soudanais. En outre, comme nous l'avons évoqué, les détournements des deniers publics et l'enrichissement sans cause des dirigeants africains sont souvent dénoncés, par exemple les sommes placées dans les banques européennes par les familles Mobutu, Obiang ou encore Biya .

Pourtant, cette même presse occidentale contribue à maintenir dans le monde l'image d'une Afrique peuplée de sauvages réfractaires à tout changement positif. Elle a, en effet, consciemment ou inconsciemment, favorisé la focalisation des regards sur les plaies de l'Afrique donnant l'impression que le continent n'est que le lieu des génocides, des guerres tribales, des putschs sanglants et des endémies de toute sorte. Cela laisse croire que l'Afrique va toujours à la dérive et est condamnée à être la cinquième roue de la charrette du monde.

²⁶² Robert Dussey, op. cit., p. 200.

La presse internationale qui se veut libre, qui veut donner des leçons à ses homologues en Afrique, s'est investie par ailleurs dans la manipulation des événements au profit des puissances occidentales²⁶³. La production et la diffusion massives des informations à un rythme effréné, grâce aux moyens de télécommunications modernes, ont un impact direct sur les populations car ces informations finissent par s'enregistrer de façon automatique dans l'inconscient des auditeurs ou téléspectateurs. Peu prendront par la suite le temps nécessaire à la réflexion critique pour essayer de faire la part des choses sur les informations fournies par la presse occidentale sur tel ou tel autre pays africain. Parfois, les dépêches envoyées par les correspondants locaux de la presse internationale sont dénaturées ou trafiquées dans le sens qui arrange le leader africain qu'elle soutient. C'est ainsi que lors de la première guerre ivoirienne en 2002, un correspondant du journal *Le Monde*²⁶⁴ a donné sa démission parce qu'il estimait que « la rédaction parisienne déformait ses dépêches dans un sens outrageusement favorable aux rebelles²⁶⁵ ». Cette presse de dénigrement et de manipulation est ce que Boubacar Boris Diop nomme « une presse internationale rompue aux techniques du mensonge par omission »²⁶⁶.

²⁶³ Robert Dussey, op. cit., p. 99.

²⁶⁴ *Le Monde* est un journal français. Il faut préciser qu'une certaine presse internationale s'est spécialisée dans le dénigrement systématique de certains leaders africains alors que les plus affreux, bénéficiant du soutien des milieux politiques et d'affaires occidentaux, sont épargnés. Dans la logique de domination des peuples et d'accaparement de leurs richesses, caractéristique fondamentale du capitalisme, des journaux vous ennoblissent l'un et vous salissent l'autre à volonté. Gbagbo est traité de « dictateur » par *France 2* en 2011 alors qu'au même moment Compaoré, au pouvoir depuis 1987, est félicité pour son ouverture au jeu démocratique alors qu'il réprimait une émeute de la faim. Avec les mass médias, le problème d'endoctrinement par la propagande se repose avec acuité car un groupuscule d'individus peut monopoliser les médias et en faire ce qu'il veut.

²⁶⁵ Anne-Cécile Robert, op. cit., p. 69.

²⁶⁶ Voir sa Préface à l'ouvrage *L'Afrique au secours de l'Occident* de Anne-Cécile Robert, op. cit.

D) Collusion entre les milieux d'affaires occidentaux et les milieux politiques locaux

Entre les milieux d'affaires français et les milieux politiques en Afrique francophone, il s'est tissé un vaste réseau de contrebande, de marchandage et parfois de chantage qui fait ses affaires sur le dos des populations et qui a pour nom la Françafrique. Ce dangereux réseau a pillé les États francophones sur le plan économique et transformé certains États en protectorats sinistrés. Jusqu'à nos jours et précisément sous l'ère du renouveau démocratique, les réseaux mafieux continuent d'être tout puissants suscitant même l'indignation de certains Français. Jean-Marie Bockel, alors secrétaire d'État à la coopération, avait appelé en Janvier 2008 « au décès de la Françafrique ». Limogé deux mois plus tard, il raconte: « Les réseaux ont supplanté la diplomatie officielle ».²⁶⁷

D'abord les contrats d'exploitation des ressources minières et pétrolières sont souvent entourés d'un voile épais et nébuleux qui viole les règles de l'orthodoxie en la matière. Ensuite, des passations de marché portant sur des sommes colossales sont signées gré à gré entre des États Africains et des multinationales ou leurs filiales grâce à des pressions émanant aussi bien des milieux d'affaires occidentaux que de leur soutien politique²⁶⁸. Les ristournes de ces marchés frauduleux sont réparties entre les différents acteurs servant souvent les intérêts des particuliers et ceux des grandes puissances²⁶⁹.

Bolloré, par exemple, figure emblématique du business français, semble bien illustrer la situation. Certains de ses compatriotes, en effet, voient en lui un homme

²⁶⁷ François Soudan, « Françafrique. Les dessous d'un grand déballage. » in *Jeune Afrique*, No 2645, du 18 au 24 septembre 2011, p. 26 à 31. On peut également lire *Omar Bongo, Blanc comme nègre*, entretien avec Airy Routier, Grasse, 2001 ; Eva Joly, *La force qui nous manque*, Paris, Les Arènes, 2007.

²⁶⁸ Jean-François Verschave, op. cit., p. 22.

²⁶⁹ *Jeune Afrique*, No 2645, op. cit., p.31. « *Elf et Bongo remplissaient ainsi les caisses du Rpr (parti de Chirac) et du Ps (parti de Mitterrand), mais aussi les poches de quelques particuliers* ».

d'affaire vorace dont les actions sont bien inquiétantes sur le continent. « Vincent Bolloré est le plus cannibale de tous les "messieurs Afrique" du business français »²⁷⁰, affirment Stephen Smith et Antoine Glaser qui lui ont collé l'épithète de carnassier. L'exploitation forestière, le port, le fer, le cobalt, le zinc et mêmes les ventes d'armes sont des domaines dans lesquels Bolloré dicte sa loi en Afrique avec l'aide des milieux locaux qui constituent ses associés ou ses filiales²⁷¹. Influent membre de la nébuleuse Françafrique, sa proximité, voire complicité affichée avec le président Sarkozy, lui vaut bien des retombées en Afrique au point de susciter l'indignation de l'association Survie.²⁷² D'autres journaux racontèrent les exploits rocambolesques de Bolloré pour asseoir son hégémonie en Afrique. *L'Express* publia par exemple les dessous de la bataille engagée par la multinationale pour monopoliser les ports africains²⁷³. Sous la plume de Vincent Deltombe, dans son édition du 3 avril 2009, *Le Monde diplomatique*, fit état des « guerres africaines de Vincent Bolloré », et de sa main basse sur la vie économique et politique du Cameroun.

Les montages financiers, les jeux troubles et l'utilisation de mercenaires permettraient aux affairistes locaux et internationaux de transformer des pays aux sous-sols riches en des domaines privés. Pour Anne-Cécile Robert,

« les pays qui disposent de ressources minérales ou pétrolières (du Gabon à l'Angola, en passant par le Libéria ou la République Démocratique du Congo) sont aux mains de véritables castes corrompues alliées à des firmes étrangères qui se soucient peu du développement de leur peuple »²⁷⁴.

²⁷⁰ Antoine Glaser et Stephen Smith, *Ces Messieurs Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p. 30 ; *Sarko en Afrique*, Paris, Plon, 2008, pp 96-97.

²⁷¹ Cf. Nicolas Cori et Muriel Gremillet, *Vincent Bolloré, ange ou démon ?*, Paris, Hugo doc, 2008.

²⁷² Agir ici-Survie, *Bolloré : Monopoles, services compris. Tentacules africaines*, Paris, L'Harmattan, 2000.

²⁷³ « La guerre des ports africains », *L'Express*, 31 janvier 2009.

²⁷⁴ Anne-Cécile Robert, *op. cit.*, p. 22.

Dans presque tous les ports d’Afrique, sur la logistique, les ventes d’armes, les exploitations forestières et minières règnent les multinationales en association avec les milieux d’affaires locaux qui représentent ses filiales²⁷⁵. Aussi ont-elles réussi à faire de la majorité des États africains de simples fournisseurs de matières premières aux trusts impérialistes.

Dans l’hebdomadaire français *Le Journal du dimanche* et sous le titre choc « J’ai vu Chirac et Villepin compter les billets »²⁷⁶, Me Bourgi dénonce Chirac et son premier ministre d’avoir bénéficié des financements occultes de la part de certains chefs d’État africains notamment Omar Bongo, Abdoulaye Wade, Blaise Compaoré, Denis Sassou Nguesso, Théodoro obianguema.

Les milieux occidentaux savent également comment flatter l’orgueil des hommes politiques africains pour maintenir allumée la flamme des affaires. Dans ce domaine semblent exceller d’autres affairistes tapis dans le rang des intellectuels. Bien des distinctions honorifiques décernées à des dirigeants africains par certaines universités occidentales semblent participer de cette stratégie de réchauffement des relations qui passent parfois par des dons onéreux. A preuve, Blaise Compaoré, homme fort du Burkina Faso depuis 1987, se voit élevé à la dignité de *Docteur honoris Causa* par le président de l’université Lyon III, par ailleurs connu pour son penchant politique d’extrême droite. Neuf mois avant d’être chassé du pouvoir par le peuple ivoirien, et précisément en mars 1999, la même université attribuait la même distinction à Konan Bédié.

Le système de collusion renferme une autre dimension non moins préjudiciable aux économies africaines. Il s’agit du détournement par les milieux

²⁷⁵ « La nouvelle image des “Africains” de Bolloré », *Jeune Afrique*, Paris, 9 juin 2009.

²⁷⁶ Cf. l’hebdomadaire français *Le Journal du dimanche* du 11 Septembre 2011 ou encore *Jeune Afrique*, No 2645 du 18 au 24 septembre 2011.

politiques locaux des devises de leurs pays qu'ils envoient vers des paradis fiscaux en Occident. C'est un système mafieux pratiqué au sommet de l'État et qui, combiné à l'affairisme, constitue ce que Bayart a appelé « La criminalisation de l'État en Afrique»²⁷⁷. Ce système a un double inconvénient pour les pays africains : permettre aux fossoyeurs des économies locales de se mettre à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires au cas où un changement brutal de régime surviendrait et mener une vie de milliardaire baignant dans l'opulence comme c'est le cas du fils du président de la Guinée-Equatoriale, Theodoro Obiang²⁷⁸.

²⁷⁷ Cf. Jean-François Bayart, Stephen Ellis & Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, éd. Complexe, 1999.

²⁷⁸ *Afrique Magazine* N° 321 de Juin 2012, p. 5: « Guinée Equatoriale: l'incroyable saga des Obiang ». Dans ce riche État pétrolier transformé en « émirat des Obiang », 77% de la population vit dans la misère et 57 % n'a pas accès à l'eau potable alors que la recette annuelle du pays fait plus de 5 milliards de dollars en 2010 selon une étude du Fmi en 2009, et rapportée par le magazine.

Section 4 : Extension des particularismes et culture politique

Toutes les républiques du monde, semble-t-il, sont exposées à des distorsions comme nous l'enseigne la philosophie politique de l'antiquité à la période contemporaine. C'est du moins le constat que l'on peut faire à la lecture de *La république* car Platon y pose comme principe que tout ce qui naît est appelé à se détériorer irrémédiablement : aucune Cité ne peut échapper à la perversion, la corruption²⁷⁹. Selon ce principe, la Cité parfaite dont le gouvernement est aristocratique ou royal va dégénérer selon un ordre chronologique en cité timocratique, où dominant « l'ambition et l'amour des honneurs »²⁸⁰, en cité oligarchique, où gouverne « l'esprit de convoitise et de lucre »²⁸¹, en cité démocratique, où « l'insolence, l'anarchie, la licence et le désordre » engendrent la confusion des valeurs et la discorde²⁸², et enfin en cité tyrannique, « quatrième et dernière maladie de l'État »²⁸³ où l'excès de liberté aboutit à l'excès de servitude.

Les gouvernements décrits par Platon et qui souffrent de la démesure des ambitions (timocratie), de la cupidité et la recherche à outrance des richesses matérielles (oligarchie), des crises sociopolitiques fréquentes et la confusion des valeurs (démocratie), et du despotisme pouvant conduire au chaos (tyrannie) semblent présenter des similitudes frappantes avec les gouvernements de nos républiques actuelles .

Après avoir montré que les meilleurs régimes sont ceux qui ont une bonne constitution, Aristote affirme également que les dérèglements ou déviations de la royauté, de l'aristocratie et de la république donnent successivement la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie. « La tyrannie, en effet, est une monarchie ayant en

²⁷⁹ Platon, *La république*, op. cit., p.305-306.

²⁸⁰ *Ibid*, p. 308.

²⁸¹ *Ibid*, p. 313.

²⁸² *Ibid*, p. 320.

²⁸³ *Ibid*, p. 304.

vue le seul intérêt du monarque, l'oligarchie a en vue l'intérêt des riches, et la démocratie celui des indigents, et aucune de ces formes de gouvernement n'a égard à l'utilité commune »²⁸⁴.

L'utilité commune ne semble pas forcément être la préoccupation des gouvernements actuels et l'on retrouve dans les États contemporains tous les germes des déviations annoncées par Aristote. Pour Rousseau, la démocratie est un idéal inaccessible au genre humain : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement ; un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes »²⁸⁵. Aucun des États démocratiques modernes n'a réussi à donner tort à Rousseau jusqu'à présent puisqu'ils sont tous exposés d'une manière ou d'une autre à des distorsions. On peut évoquer à l'époque contemporaine les distorsions constatées au niveau de la démocratie libérale ou procédurale et qui semblent révéler le républicanisme²⁸⁶.

En Occident, les déviances sont certes variables mais peuvent être regroupées en quatre principales. La première est la réduction de l'idéal républicain à un ensemble de procédures ou d'institutions ignorant le rêve d'égalité et de justice tout en consacrant la dictature des juges²⁸⁷. Se fondant sur les valeurs de la démocratie

²⁸⁴ Aristote, *La politique*, op. cit., 7, 1279 b.

²⁸⁵ Jean-Jacques Rousseau, op. cit., p. 237.

²⁸⁶ Les reproches à la démocratie libérale seront abordés dans la troisième partie de cette étude.

²⁸⁷ La légalité constitutionnelle impose ses diktats, tranche les litiges entre institutions et entre acteurs politiques de façon implacable parfois sans aucun souci de légitimité. Ce n'est plus tellement ici la justice qui compte mais d'abord la légalité. Or qui dit légalité ne dit pas forcément la légitimité. Et il peut arriver aux juges de rendre une décision contraire à la volonté populaire ou visiblement en déphasage avec la réalité. C'est ce que montre l'arrêt rendu par la Cour Suprême américaine sur l'élection très controversée de Georges W. Bush aux États-Unis en 2001. Une telle décision ne peut être comprise que comme la résultante de cette dictature des juges. Ainsi la forme procédurale et institutionnelle de la démocratie néolibérale a engendré un autre « monstre froid », pour parler comme Nietzsche : le juge constitutionnel qui devient un féticheur de la loi.

libérale, ces républiques deviennent une fin en soi, un acte de foi, voire une religion. Philippe Bénéton parle, à ce propos, de « religion démocratique²⁸⁸» :

«L'idée de base, derrière cette conception procédurale, est que la démocratie est un « système politique » (comme on dit) qui peut être défini de manière adéquate par – et totalement réductible – ses mécanismes. La démocratie est alors considérée comme un ensemble de règles et de procédures et comme rien d'autre qu'un ensemble de règles et de procédures par lesquelles la règle de la majorité et les droits de la minorité se concilient dans une situation d'équilibre. Si chacun suit ces règles, alors la démocratie est en ordre de marche »²⁸⁹.

La seconde concerne la dictature des banques et marchés financiers qui résulte de l'ultralibéralisme²⁹⁰. La troisième est relative au messianisme qui se traduit par le mépris des autres peuples, mépris qui se traduit par une imposition forcée de sa culture considérée comme la meilleure. Dans ce cas, on n'hésite pas à recourir à la guerre puisqu'on est convaincu de sa mission civilisatrice²⁹¹. La quatrième enfin se remarque au niveau de la dissolution des valeurs citoyennes par la corruption et la concupiscence des systèmes dits démocratiques²⁹². Un élément semble toutefois réunir tous ces dangers auxquels sont confrontés les États démocratiques de l'Occident : la démesure, à en croire Todorov.

« Les dangers inhérents à l'idée démocratique elle-même proviennent de ce que l'on isole et favorise exclusivement l'un de ses ingrédients. Ce qui réunit ces divers dangers est la présence d'une forme de démesure. Le peuple, la liberté, le progrès sont des éléments constitutifs de la démocratie, mais si l'un d'eux s'émancipe de ses rapports avec les autres, échappant ainsi à toute tentative de limitation et s'érigeant en principe

²⁸⁸ Philippe Bénéton, *Introduction à la politique moderne. Démocratie libérale et totalitarisme*, Paris, Hachette, 1987, p. 90.

²⁸⁹ Kristol Irving, *Reflections of a Neo-Conservative*, New-York, Basic Books, 1983, p. 50.

²⁹⁰ Stéphanne Hessel, *op. cit.*, 11.

²⁹¹ On peut évoquer ici la guerre d'Irak effectuée sur fond de mensonge, la guerre de Libye qui aurait pu connaître un autre dénouement que l'assassinat de Kadhafi.

²⁹² Cf. Michaël Sandel, *Le libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil, 1999.

unique, ils se transforment en dangers : populisme, ultralibéralisme, messianisme, ces ennemis intimes de la démocratie »²⁹³.

Pourtant malgré ces distorsions, et c'est précisément le contraste avec l'Afrique, les Occidentaux parviennent à surmonter les graves crises auxquelles ils sont parfois confrontés grâce à leur « longue tradition critique »²⁹⁴. Il semble que leur culture politique qui est ouverte à la critique de leurs systèmes politique et mode de représentations du pouvoir²⁹⁵ favorise cet état de chose contrairement à l'Afrique où les mentalités semblent rétrogrades et peu réceptives à la critique. Ainsi, les Occidentaux semblent se situer dans une logique constante de prévention des crises et n'attendent pas forcément que le pire arrive avant de réagir. Par ailleurs, il y a une culture républicaine de la liberté même si celle-ci semble dévoyée de son essence pour devenir une démocratie procédurale²⁹⁶.

L'extension des particularismes en Afrique ne favorise guère une culture politique républicaine. Au nom d'une authenticité africaine de la république, par exemple, on peut arrêter un député sous prétexte qu'il n'aurait pas voté une loi introduite par le pouvoir exécutif²⁹⁷ ou conspiré contre le Chef de l'État sans apporter de preuves réelles. On a l'impression que les Africains semblent se situer dans une position de conservation et de reproduction de ce qui existe sans vouloir vraiment innover : ce qui explique la persistance de l'autoritarisme et de l'autocratie. C'est pourquoi cette étude souligne qu'il n'est pas possible de comprendre les distorsions graves observées au niveau des républiques actuelles si la réflexion ne prend pas en compte la culture politique qui domine en Afrique francophone. Pour nous, il faut partir de l'analyse des acteurs politiques, des citoyens ou des individus tout court, de leurs représentations du pouvoir et des

²⁹³ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 18.

²⁹⁴ Axelle Kabou, op. cit., p. 82.

²⁹⁵ Cf. Michel Crozier, *Le Mal américain*, Paris, Fayard, 1981.

²⁹⁶ C'est ce que soutiennent les républicanistes. Voir, par exemple, Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 103-110.

²⁹⁷ Cf. Pierre Péan, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983.

formes et modes d'organisation de la vie politique, économique et sociale que cela induit, si l'on veut comprendre pourquoi l'Afrique s'éloigne à chaque fois de l'idéal de liberté, d'égalité et de justice que revendiquent ses peuples.

Conclusion à la première partie

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il faut savoir s'arrêter et faire le point de ce qui a été abordé. Dans la première partie de cette étude, nous avons montré que dans certains pays de l'Afrique francophone, on tord facilement le cou à l'idéal de liberté dont on se réclame pourtant. Aussi avons-nous d'abord insisté sur certaines entorses aux principes républicains qui vont de la tendance au monarchisme, à la formation des oligarchies sans oublier la persistance de la dictature. Nous avons ensuite analysé les circonstances et sources immédiates de ces entorses pour déboucher sur le fait que l'extension des particularismes en Afrique francophone pousse à réfléchir sur la culture politique en vogue dans le continent. Il nous reste donc à aborder, dans la deuxième partie de cette étude, les traits dominants de la culture politique dans l'Afrique contemporaine qui favorisent les distorsions de l'idéal républicain.

DEUXIEME PARTIE

LES CULTURES POLITIQUES DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE

Introduction à la deuxième partie

La deuxième partie de cette étude vise à analyser l'ensemble des valeurs de coexistence conçues et promues de manière consciente ou non consciente par l'imaginaire collectif au sein de l'Afrique francophone. En d'autres termes, elle voudrait examiner comment se conçoit la politique de façon culturelle, les stratégies utilisées pour accéder ou se maintenir au pouvoir et comment cela débouche sur « un enchâssement tel qu'il rend le système complexe »²⁹⁸. Nous verrons ainsi que, de manière générale, la représentation des processus d'enchâssement aboutit à une perte d'autonomie de l'individu, voire à une hétéronomie complète où se troque sa responsabilité contre la soumission à une autorité. Dans une république plus ancienne, le mécanisme des règles et de la régulation se corse constamment par les solutions apportées aux tentatives diverses de remise en question, laissant peu de place à une capacité individuelle de bouleversement profond. En revanche, une république plus récente reste plus exposée à l'initiative individuelle de remise en cause, les rapports de force n'étant pas encore clairement établis.

On retrouve ici la dialectique de la tradition et de la modernité au sens où des auteurs comme Georges Balandier²⁹⁹ ou, dans une certaine mesure, Milan Kundera³⁰⁰ l'entendent. En quelques mots, « la tradition est confondue avec le passé » alors que la modernité renvoie souvent à « l'actualité » ou au « présent contemporain »³⁰¹. La tradition est un entassement de modernités successives et son incrustation est d'autant plus inébranlable que la quantité de modernités qu'elle

²⁹⁸ Adame Ba Konaré, op. cit., p. 314.

²⁹⁹ Georges Balandier, « Tradition et continuité », in *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. 44, Paris, P.U.F., Janvier-Juin 1968, pp. 1-12.

³⁰⁰ Milan Kundera, *L'Art du roman*, Paris, Gallimard, 1995.

³⁰¹ Joseph Paré, « Modernité, tradition et quête identitaire dans les sociétés africaines actuelles », in Mahamadou Ouédraogo (dir.), *Culture, identité, unité et mondialisation en Afrique*, Presses universitaires de Ouagadougou, 2003, p.23.

représente fonctionne dans une complémentarité que seule une modernité qui intègre préalablement ce fonctionnement est capable d'ébranler. L'écriture graphique, la machine à vapeur, l'électronique, l'informatique ou, plus récemment, l'internet sont des exemples de modernités qui ont, dans l'histoire de l'humanité, bouleversé des traditions successives. Il n'y a donc pas de modernité qui ne prenne pas ces racines dans la tradition. « On ne peut parler de modernité que par référence à une certaine tradition et c'est relativement à cette dernière qu'elle requiert une densité », comme le dit bien Maloulah³⁰².

La conséquence pour une communauté en rupture de tradition par l'action d'une force extérieure est donc l'incapacité ou, tout au moins, la difficulté, d'intégrer des modernités endogènes, celles-ci étant impossibles à se réaliser si elles ne s'appuient pas sur celles qui lui sont antérieures. Tel est le cas de la plupart des républiques d'Afrique dont la tradition d'existence en tant qu'États remonte seulement à la Conférence de Berlin ainsi que nous l'avons mentionné.

Il s'ensuit que la construction des modernités a pour référence ultime la colonisation et donc que la culture politique en Afrique a pour socle le colonialisme. Voilà pourquoi nous appelons cette culture politique *la colonialité*³⁰³ et la définissons par opposition à l'autoréférentialité comme l'ensemble des référents historico-culturels qui, fonctionnant en système d'archive, pour parler comme Michel Foucault³⁰⁴, déterminent une philosophie politique non républicaine en Afrique et aboutissent ainsi, de manière inéluctable, à une gouvernance irrationnelle.

³⁰² Jean-Claude Maloulah cité par Doulaye Konaté, « le paradigme de l'opposition tradition/modernité comme modèle d'analyse des réalités africaines », in Adame Ba Konaré, op. cit., p. 96.

³⁰³ La reconnaissance de la *colonialité* est en voie de consécration à l'UNESCO et il semble que la révision de *l'Histoire Générale de l'Afrique*, voulue par cette institution, ne peut pas ne pas en tenir compte.

³⁰⁴ Cf. Michel Foucault, *L'Archéologie du Savoir*, Coll. B.S.U., Paris, Gallimard, 1969.

Nous aborderons ainsi, dans cette partie, deux chapitres. Le premier présentera les sociétés africaines et leurs valeurs, d'une part par l'approche des circonstances géo-historiques, l'évolution des normes qu'elles induisent et qui ne favorisent pas une culture politique de la liberté comme non-domination, d'autre part par une appréhension de l'individu et de ses rapports avec la nature et la collectivité, pour constater à la fin un certain nombre de fractures au sein des entités sociopolitiques. Le second chapitre observera l'irrationnel de la gouvernance à travers une superstructure artificielle et donc complètement en déphasage, dans un premier temps avec la culture endogène, dans un second temps, avec les réalités socio-économiques. Ce qui ne peut déboucher que sur une gouvernance archaïque qui est contraire au projet républicain d'autogouvernement.

Chapitre III : Sociétés et valeurs en Afrique

Plus de cinquante ans après les indépendances et Vingt quatre ans après l'amorce ou la restauration de la république sous sa forme démocratique sur le continent africain, l'idée de liberté, d'égalité et de justice dont rêvaient les populations paraît toujours incongrue, voire absurde. Certes les élections s'organisent et se succèdent à un rythme plus ou moins effréné mais les lendemains électoraux demeurent difficiles, voire périlleux pour les pays africains.

Le spectacle des bruits de bottes, des baïonnettes et le crépitement des armes automatiques dans les capitales africaines pour tenter de remettre en selle l'ordre républicain brisé n'ont rien de réjouissant. Cela montre que les pratiques dites républicaines sur le continent sont loin d'une description idéalisée. La gestion du pouvoir laisse transparaître un mélange de pratiques féodale, autocratique et un zeste de juridisme, le tout culminant pour donner une république impure dans laquelle le rôle du peuple et celui de ses mandataires s'apparentent à un jeu de poker dont les dés sont pipés d'avance au détriment du peuple. Ainsi s'effectuent les parodies d'élections car celui qui est au pouvoir s'arrange toujours pour les gagner. On se prévaut du résultat de ces élections truquées et de quelques arguties juridiques pour confisquer le pouvoir au mépris de toute légitimité. Parfois, à la fin de leurs mandats, certains se contentent de trafiquer les constitutions pour se présenter indéfiniment à des présidentielles dont les résultats sont préfabriqués. D'autres enfin préfèrent les successions de type dynastique en bafouant totalement la volonté populaire tout en tenant des discours vaporeux sur la démocratie. On ne peut donc comprendre l'archaïsme de la gouvernance en Afrique sans s'intéresser à la façon dont les élites africaines conçoivent le pouvoir et son exercice. Ce qui retient inévitablement l'attention est la conception autocratique du pouvoir qui, le

moins qu'on puisse dire, est contraire aux valeurs et normes de la culture politique véhiculée par la philosophie républicaine.

Section 1 : Contextes géo-historiques et évolutions des valeurs

A) La domination coloniale et la culture de l'hétéronomie

Le concept de domination est synonyme d'interférence arbitraire selon Philip Pettit pour qui « un agent en domine un autre si, et seulement si, il dispose d'un certain pouvoir sur celui-ci, en particulier le pouvoir d'interférer arbitrairement dans ses actions [...] Il le tient sous son emprise, et cette emprise est arbitraire »³⁰⁵. Pettit précise ensuite les trois conditions qui doivent être réunies pour qu'il y ait domination ou assujettissement. « Une personne a, sur une autre, un pouvoir de domination, en d'autres termes, elle la domine ou l'assujettit lorsque : 1. elle dispose d'une capacité d'interférence 2. sur une base arbitraire 3. dans certains choix que l'autre est en mesure de faire ».³⁰⁶

La première condition de la domination est le pouvoir d'interférence qui implique toujours « la détérioration »³⁰⁷ ou « une tentative visant à dégrader la situation d'un agent »³⁰⁸. Cela suppose que la dégradation des conditions du dominé n'est point accidentelle mais voulue puisqu'elle « doit toujours être de caractère plus ou moins intentionnel »³⁰⁹ quel que soit le moyen employé : la coercition ou la manipulation³¹⁰.

La deuxième condition souligne le caractère toujours arbitraire de toute domination car tout acte arbitraire « est engagé sans égard pour les intérêts et les opinions de ceux qu'il affecte »³¹¹. La troisième condition de base de la domination est relative aux interférences enregistrées dans les choix du colonisé. Pettit précise

³⁰⁵ Philip Pettit, *Républicanisme*, op. cit., p. 77.

³⁰⁶ *Ibidem*.

³⁰⁷ *Ibidem*, p. 78.

³⁰⁸ *Ibidem*, p. 79.

³⁰⁹ *Ibidem*.

³¹⁰ *Ibidem*, p. 78-79.

³¹¹ *Ibidem*, p. 81.

qu'il n'est pas nécessaire que l'interférence soit généralisée à tous les choix mais qu'il suffit que cela « concerne certains choix »³¹² de l'agent. Reste à déterminer si le dominant et le dominé sont conscients de cette relation asymétrique qui s'est établie entre eux.

« La domination, écrit Pettit, implique généralement la conscience qu'a le dominant du contrôle qu'il exerce, celle qu'a le dominé de sa vulnérabilité, ainsi que la conscience – de fait, c'est une conscience que partagent tous ceux qui prennent part à cette relation – d'être, de part et d'autre, conscients de cela. Le dominé ne sera pas capable de regarder le dominant dans les yeux, conscient qu'il sera – et ils seront tous deux conscients de ce dont est conscient l'autre – de cette asymétrie. Ils sauront que le dominé ne peut rien faire que n'autorise le dominant, qu'il est à sa merci et n'est pas sur un pied d'égalité par rapport à lui. Le scénario du maître et de l'esclave prendra corps et l'asymétrie entre les parties formera une réalité à la fois communicationnelle et objective »³¹³.

Dans l'Afrique coloniale, le moins qu'on puisse dire est que les trois conditions développées par Pettit pour qu'il y ait domination étaient toutes réunies. Le colon disposait d'une véritable capacité d'interférence qui reposait sur une base totalement arbitraire dans tous les choix que le colonisé est en mesure de faire. A l'époque coloniale, en effet, la pratique du pouvoir était dominée par l'arbitraire et les violences de toutes sortes.

« Entre colonisateur et colonisé, écrit Aimé Césaire, il n'y avait de place que pour la corvée, l'intimidation, la pression, la police, l'impôt, le vol, le viol, les cultures obligatoires, le mépris, la méfiance, la morgue, la suffisance, la muflerie, des élites décérébrées, des masses avilies. Aucun contact humain, mais des rapports de domination et de soumission qui transforment l'homme colonisateur en pion, en adjudant, en garde-chiourme, en chicote et l'homme indigène en instrument de production »³¹⁴.

³¹² *Ibidem*, p. 84.

³¹³ Philip Pettit, op. cit., p. 86.

³¹⁴ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, op. cit., p. 19.

Avec cruauté et sadisme, le colon visait la transformation du colonisé en abruti. Tout est fait de façon intentionnelle, et non accidentelle, sous la colonisation, pour dégrader la situation du colonisé, pour le chosifier. Aussi Césaire n'hésite-t-il pas un instant à établir l'équation : « colonisation= chosification »³¹⁵.

L'équation établie par Césaire et qui postule que la colonisation équivaut à la chosification ne doit nullement surprendre si l'on sait que « la domination est une forme de rapport qui compromet la liberté »³¹⁶, selon l'analyse de Philip Pettit. Elle détruit la cohésion et fausse les rapports normaux que les hommes doivent entretenir pour leur épanouissement réciproque³¹⁷. En imposant la subordination par la force, en privant les Noirs de toute liberté, le projet colonial veut faire d'eux des choses et non des sujets épris de liberté et de justice. Ce projet vise également à transformer chaque communauté africaine en « dominée exemplaire »³¹⁸. C' est pourquoi Eboussi Boulaga soutient que la domination coloniale devrait permettre de traiter le Noir comme une bête de somme, un être étrange qui n'est ni pleinement homme ni pleinement animal.

« Il verra, écrit Eboussi Boulaga, se restreindre le champ de ses pouvoirs, sa capacité de négociation. Il se verra imposés les produits à vendre, les territoires à ne pas franchir. Puis il n'aura plus le choix de sa façon de vénérer, de s'habiller, de parler, ou de travailler, bref de ses modes d'être. Il ne sera plus lui-même, mais un aborigène ou un indigène, à mi-chemin entre la bête de somme et l'homme »³¹⁹.

Pour ouvrir la voie à cette entreprise de chosification du nègre, l'administration coloniale a d'abord veillé à l'aliénation culturelle des communautés africaines par la désarticulation et la destruction de la culture traditionnelle. Les éléments de cette

³¹⁵ *Ibidem*, p. 19.

³¹⁶ Philip Pettit, op. cit., p. 195.

³¹⁷ Voir Aminata Traoré, *Le viol de l'imaginaire*, op. cit., p. 8.

³¹⁸ Anne-Cécile Robert, *L'Afrique au secours de l'Occident*, op. cit., p. 19.

³¹⁹ Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, op. cit. 224.

culture - langues³²⁰ et rites par exemple - qui pouvaient faciliter le renforcement du tissu social ont été systématiquement fragilisés ou détruits par l'imposition de la langue du colon³²¹ et de ses habitudes culturelles. C'est dans cette logique que s'inscrit la suppression du rite d'initiation qui, dans les sociétés traditionnelles en Afrique, jouait un rôle fondamental dans la cohésion sociale. Comme le remarque avec pertinence Eboussi Boulaga,

« Disons que l'initiation a été vécue comme la force de cohésion par excellence de ces sociétés, à tel point que sa liaison avec l'expiation a été parfois rompue pour n'en faire qu'un instrument d'alliance plus inébranlable que les montagnes, à tel point aussi que lorsqu'on a effectué sa suppression, beaucoup en moururent, se laissèrent mourir et la déroute historique et morale de ces peuples fut consommée. Ils perdirent le sens de l'orientation et se démirent de la responsabilité d'eux-mêmes. La voix était libre pour la plus grande aliénation coloniale »³²².

Chosifiés et aliénés, les Africains se résignaient à subir l'arbitraire, les pratiques brutales, l'humiliation constante et l'exploitation. Le colonisateur, maître absolu du colonisé, avait donc instauré un régime de terreur dans lequel le seul droit du colonisé était la soumission aveugle. Il n'avait que des devoirs, des tâches dégradantes et inhumaines à exécuter. On n'attendait pas de lui des réflexions pour développer ses facultés mentales mais l'assimilation, à un rythme forcené, de quelques notions de la culture occidentale – la langue et quelques bribes d'arithmétique - capables de rendre possible la communication entre le colon et lui. L'assimilation a pour objectif, comme le dit si bien Hebga, l'exploitation :

³²⁰ Meinrad Hebga, « Eloge de l'ethnophilosophie », in *Présence africaine*, n°123, 1982, p. 34 où, parlant des langues africaines, il s'insurge contre l'attitude des dominateurs blancs qui exigent aux Africains de « dépasser la conception du monde et de l'homme véhiculée par ces langues et par tout le patrimoine ancestral ».

³²¹ Dans les colonies dominées par la France, le Français devint la langue officielle qui devait être obligatoirement parlée par tous les colonisés. Ceux qui contrevenaient à cette règle se voyaient sauvagement corrigés. A l'école, lieu de formation et d'acculturation par excellence des colonisés, la langue locale, vulgairement taxée de vernaculaire ou de dialecte, était systématiquement interdite. La situation était identique dans les colonies britanniques.

³²² Fabien Eboussi Boulaga, *Les Conférences nationales en Afrique noire*, op. cit., p. 121.

« Si par définition le colonialisme est une attitude et une doctrine de supériorité et de domination permanentes et définitives, il vise cependant à une certaine assimilation, ou du moins à un certain approvisionnement des indigènes, en vue d'une meilleure exploitation de leur pays par le conquérant ; ce qui suppose un minimum de communication intellectuelle »³²³.

Ce minimum de communication permet d'exercer une domination mentale sur le colonisé qui devient un abruti qui se laisse d'autant mieux exploiter qu'il semble n'avoir désormais pour référent unique que le colon. Le colonisé porte alors sur lui-même un regard négatif et cette auto-négation de soi débouche inévitablement sur « une poursuite mimétique du mode d'existence des maîtres »³²⁴.

L'administration coloniale n'a pas cherché à véhiculer des valeurs de liberté, de solidarité et de respect mutuel dans la dignité. Bien au contraire, elle a installé un système d'anti-valeurs comme la chosification, la domination et l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est dire combien la philosophie politique de l'époque coloniale était de l'autoritarisme et les colonies qui sont devenues les États actuels portent inévitablement les stigmates de cette domination avilissante et dégradante.

B) La reconduction de la culture de l'hétéronomie aux lendemains des indépendances

Par leur « auto-gouvernement »³²⁵, les populations africaines rêvaient à un mieux-être après les indépendances. Mais comme le remarque si bien Eboussi Boulaga, « avec l'indépendance ne commence pas le règne de la liberté et de la

³²³ Meinrad Hebga, *Rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux et conception pluraliste du composé humain*, Thèse de Doctorat d'État en Philosophie, Université de Paris IV (Sorbonne), Tome 2, Janvier 1986, p. 244.

³²⁴ Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, op. cit., p. 15.

³²⁵ Robert Dussey, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, op. cit., p. 238.

raison »³²⁶ car le syndrome du supplicié qui devînt bourreau refit surface. Les premières élites dirigeantes, victimes des pratiques arbitraires et humiliantes du colon, se sont contentées de perpétuer les pratiques avilissantes de leurs prédécesseurs. « Les indépendances africaines, écrit Eboussi Boulaga, ont été la ratification et la reconduction d'un régime d'hétéronomie ».³²⁷ Pour mieux dominer leurs compatriotes, les nouveaux dirigeants de l'ère postcoloniale entretiennent, de façon habile, les clivages sociaux nés de la colonisation : « entre eux, ne peuvent ni ne doivent se former la confiance qui naît de la connaissance mutuelle »³²⁸ et encore moins « la noblesse d'esprit ou l'exigence éthique qu'impose l'adhésion aux mêmes valeurs »³²⁹, comme le dit si bien Eboussi Boulaga. Dans cette logique de domination, les élites dirigeantes pratiquent un lavage de cerveau en prétendant retourner aux valeurs culturelles des populations que la colonisation aurait détruites. Ainsi pourrait s'interpréter la politique dite « d'authenticité zaïroise »³³⁰ menée par Mobutu Sesse Seko, avec son parti le MPR³³¹. Selon les propos de Mobutu rapportés par Thassinda,

« notre démarche culturelle a donc consisté en premier lieu à faire prendre conscience au Zaïrois de son identité propre. Il a fallu d'abord le « désaculturer », le débarrasser de cette culture coloniale imposée. C'était la condition nécessaire pour lui rendre sa dignité d'homme que la colonisation avait complètement méconnue, en imposant assimilation et aliénation »³³².

Le sens que Mobutu attribue à la notion de dignité est bien particulier puisque l'authenticité zaïroise n'aura été qu'une « grande mystification »³³³, une opération d'endoctrinement des masses populaires destinées à chanter ses louanges.

³²⁶ Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, op. cit., p. 225.

³²⁷ *Ibidem*, p. 95.

³²⁸ *Ibidem*, p. 95.

³²⁹ *Ibid*, p. 95.

³³⁰ Thassinda Uba Thassinda, *Les princes de l'invisible. L'Afrique noire bâillonnée par le parti-unique*, op. cit., p. 184.

³³¹ Mouvement Populaire de la Révolution.

³³² Thassinda, op. cit., p. 185.

³³³ Cléophas Kamitatu, *La grande mystification du Congo-Kinshasa*, Paris, François Maspéro, 1971, p. 12.

Pour réussir cet endoctrinement politique, l'élite dirigeante assimile le pouvoir politique au pouvoir divin. Tirant l'essence de son pouvoir directement de Dieu ou des ancêtres, elle est assurée de susciter la crainte et la peur auprès d'une large partie de la population africaine connue pour être superstitieuse³³⁴. La domination des populations passe également par la confusion de l'autorité du dictateur avec celle du chef de famille, une confusion critiquée par Aristote³³⁵ depuis l'antiquité grecque. Grâce à cette confusion entretenue par les élites dirigeantes, s'attaquer aux dérivés du dictateur revient alors à s'attaquer à l'autorité du père de famille³³⁶. D'où le messianisme considéré comme l'un des traits communs aux élites dirigeantes en Afrique.

Le processus de domination des masses populaires, à travers leur endoctrinement, a besoin, pour être efficace, d'une apparence d'unité. Ces élites procèdent donc à l'instauration du monolithisme politique en supprimant avec brutalité le multipartisme et tout organe de contre pouvoir. L'institutionnalisation des partis uniques a révélé la soif du pouvoir sans partage des élites dirigeantes qui ont installé des régimes de terreur faits d'exécutions sommaires³³⁷, de torture³³⁸ et

³³⁴ Voir Marc Augé, *Théorie des pouvoirs et idéologie. Etude de cas en Côte d'Ivoire*, Paris, Hermann, p.87; Thassinda, op. cit., p. 117.

³³⁵ Aristote récuse une telle conception du pouvoir en critiquant ceux « qui croient que chef politique, chef royal, chef de famille, et maîtres d'esclaves sont une seule et même notion (...) comme s'il n'y avait aucune différence entre une grande famille et une petite cité ». Aristote, *La politique*, Livre I, 1, 1252a, Paris, Flammarion, 1990.

³³⁶ Voir à ce propos Henry Lopes, op. cit., p. 185, qui décrit l'équation que posaient les dictateurs sur l'égalité entre l'autorité du chef de famille et l'autorité politique : « Depuis que l'Afrique était l'Afrique, le chef du village, chez nous, n'avait jamais été élu. Vouloir innover en ce domaine, aurait été aussi insolite que de demander à un mâle de faire la cuisine ou de porter la calebasse sur la tête [...] Le chef, c'était le plus courageux, c'était le sage, le meilleur orateur, l'homme à la poigne la plus ferme. Il s'imposait par la grâce occulte des morts et tout le monde le reconnaissait. Qui osait mettre en cause son autorité était, séance tenante, sanctionné par la communauté qui l'écrasait comme un grand cafard ... le pays, c'était une grande famille », et le dictateur ajoute : « moi, je suis le papa. Vous êtes mes enfants. Tous les citoyens sont mes enfants ».

³³⁷ On peut rappeler, comme l'a fait justement Hebga, l'assassinat de l'opposant camerounais Castor Ossende de retour d'exil sous le régime d'Ahidjo, du supposé « suicide du Docteur Ernest Boka » en Côte d'Ivoire sous le règne de Félix Houphouët-Boigny, ou encore les dérivés autoritaires d'un Mobutu qui fit assassiner Patrice Lumumba et ses compagnons Okito et Mpolo. Voir Meinrad Hebga, op. cit., p. 16, 18 et 22.

³³⁸ Dans ce domaine, on ne peut passer sous silence les persécutions démentielles infligées par le régime de terreur de Idi Amin Dada en Ouganda à ses adversaires supposés ou déclarés. Voir Meinrad Hebga, op. cit., p. 20.

de confiscation des libertés individuelles³³⁹ sans oublier l'étroite surveillance des intellectuels, l'absence d'élections pluralistes et le musèlement de la presse. « Les peuples africains ont connu l'agonie avec les régimes policiers »³⁴⁰, affirme à ce propos Lopes. Ainsi, de la période des indépendances jusqu'à la démocratisation du continent dans les années 1990, on assiste à ce que Meinrad Hebga nomme le « terrorisme d'État »³⁴¹ et que Bayard appelle l'« État bien policé »³⁴².

Par ailleurs, le règne de l'arbitraire et de la culture de l'hétéronomie qui caractérisait l'Afrique post-coloniale s'est poursuivi par la gestion tribaliste ou clanique du pouvoir³⁴³ avec toutes ces conséquences sur le développement de certaines localités.

« On signale même parfois, fait remarquer Meinrad Hebga, le freinage délibéré de telle autre région du pays par haine et rancune tribalistes, même si les routes, voies ferrées, barrages et usines qu'il faudrait construire sont ressenties par tous comme étant d'une nécessité vitale pour l'économie nationale ».³⁴⁴

Cette gestion clanique, poussée à son comble, aboutit à l'abandon pur et simple de certaines régions si le dictateur en place ne leur déclare pas ouvertement la guerre comme ce fut le cas des Peuls de Guinée-Conakry sous Sékou Touré³⁴⁵ ou des musulmans du Nord sous le régime de Tombalbaye³⁴⁶ au Tchad.

« D'autres hommes d'État, écrit Hebga, mettent en quarantaine économique, politique, sociale et culturelle une ou plusieurs tribus détestées et s'efforcent

³³⁹ Paulin J. Hountondji, *Libertés. Contribution à la révolution dahoméenne*, Cotonou, Ed. Renaissance, 1973, p. 16.

³⁴⁰ Henry Lopes, *Le pleurer-rir*, Paris, Présence Africaine, 1982, p. 62.

³⁴¹ Meinrad Hebga, *Afrique de la raison. Afrique de la foi*, op. cit., p. 23.

³⁴² Jean-François Bayard et al., *La politique par le bas en Afrique. Contribution à une problématique de la démocratie*, op. cit., p. 72.

³⁴³ Meinrad Hebga, op. cit., p. 29.

³⁴⁴ *Ibidem*, p. 57.

³⁴⁵ *Ibidem*, p. 30. Voir aussi, à ce propos, Ibrahim Kake, *Sékou Touré : Héros ou Tyran*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1987.

³⁴⁶ *Ibidem*, p. 29.

de les maintenir à un niveau inférieur, quand ils n'entreprennent pas de liquider physiquement leurs élites »³⁴⁷.

Cette gestion tribaliste et clanique du pouvoir politique, renforcée par le clientélisme politique, est loin de viser la liberté, l'égalité et la justice sociale qui sont, on ne cessera jamais de le répéter tout le long de cette étude, les valeurs cardinales de toute véritable république³⁴⁸. Ne visant plus le bien commun, les républiques africaines de l'ère post-coloniale étaient aussi liberticides que les colonies qui leur ont donné naissance. La coercition n'avait épargné aucun domaine de la vie sociopolitique et économique : il n'était plus question d'émancipation des peuples ni de liberté mais d'asservissement, de marginalisation, et de « clochardisation »³⁴⁹ des masses populaires. Dans ces républiques, il n'y avait pas, à proprement parler, de peuple au sens où l'entend Cicéron :

« Par peuple il faut entendre, non tout assemblage d'hommes groupés en troupeau d'une manière quelconque, mais un groupe nombreux d'hommes associés les uns aux autres par leur adhésion à une même loi et par une certaine communauté d'intérêts »³⁵⁰.

Le peuple n'est pas une foule puisque la foule désigne un rassemblement ou une multitude quelconque d'hommes due au hasard et dont l'unité dépend des circonstances. La foule ne possède pas de véritable hiérarchie ni d'ordre et se laisse souvent manipuler ou dominer par des sentiments comme la colère qui peut la pousser à des extrêmes. La foule, enfin, n'est pas souvent stable et sa solidité est toujours éphémère. Par ailleurs l'individu plongé dans une foule agit par mimétisme et par réflexe au lieu de poser des actions conscientes et raisonnées. C'est pourquoi, analysant la psychologie des foules, Gustave Le Bon montre que

³⁴⁷ *Ibidem*, p. 57.

³⁴⁸ Cf. Emile Derlin Zinsou, *En ces temps-là...Mémoires*, Paris, Broché, 2013.

³⁴⁹ Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, op. cit., p. 121.

³⁵⁰ Cicéron, *De la république*, Livre I, § XXV, p. 29, 30.

l'individu plongé dans une foule est semblable à un hypnotisé totalement fasciné par son hypnotiseur qui le soumet à ses volontés. Il en conclut :

« Donc, évanouissement de la personnalité consciente, prédominance de la personnalité inconsciente, orientation par voie de suggestion et de contagion des sentiments et des idées dans un même sens, tendance à transformer immédiatement en actes les idées suggérées, tels sont les principaux caractères de l'individu en foule. Il n'est plus lui-même, mais un automate que sa volonté est devenue impuissante à guider. Par le fait seul qu'il fait partie d'une foule, l'homme descend donc de plusieurs degrés sur l'échelle de la civilisation. Isolé, c'était peut-être un individu cultivé, en foule c'est un instinctif, par conséquent un barbare. Il a la spontanéité, la violence, la férocité, et aussi les enthousiasmes et les héroïsmes des êtres primitifs »³⁵¹.

Le peuple n'est donc pas une foule d'individus quelconques. Il n'est pas davantage un troupeau car le troupeau est toujours gouverné par l'instinct et la loi du plus fort. Le peuple répond à une double exigence qui est la communauté de loi et d'intérêt. Autrement dit, le peuple est à la fois une communauté juridique et une association visant la satisfaction des intérêts concrets des uns et des autres. Considéré sous cet angle, les dictateurs africains de l'ère post-colonie ne voulaient pas régner sur des peuples et des citoyens libres mais sur des masses populaires abruties qu'on pouvait manipuler à loisir.

³⁵¹ Gustave Le Bon, *Psychologie des foules* (1895), Paris, P.U.F., 1971, p. 13- 14.

Section 2 : Culture de l'hétéronomie et philosophie de la république à l'ère dite démocratique

Lasses de subir l'arbitraire colonial, l'autocratie et l'autoritarisme, voire le despotisme après les indépendances, les peuples africains espéraient un changement dans les pratiques du pouvoir avec la démocratisation de leur continent à partir des années 1990. Cet espoir est légitime car les conférences nationales ont permis de faire le bilan des quarante années de gestion arbitraire et autocratique du pouvoir dans bien des pays de l'Afrique noire, comme le remarque Eboussi Boulaga.

« Durant ces conférences nationales, écrit Eboussi Boulaga, tout s'est arrêté, a été interrompu pour écouter des récits poignants, entendre l'écho de la voix des torturés, la litanie des meurtres et des assassinats, des extorsions de la substance vitale d'hommes vulnérables et sans défense, par le détournement des fonds publics, la gabegie... Il fallait suspendre ce qui refuse d'enregistrer la souffrance, ce qui tente de reconduire spectres, fantômes et souvenirs dangereux, qui interrompent la répétition des mêmes illusions. Dire l'innommable, entendre l'inouï, afin que jamais plus cela n'arrive »³⁵².

Mais ce bilan et les résolutions prises pour remédier aux dérives autoritaires qui ont plongé les populations dans la souffrance, n'ont pas suffi à en finir avec les pratiques arbitraires. La conception du pouvoir qui semble dominer aujourd'hui, dans la majorité des pays africains, est l'autocratie ou la dictature. Comme le remarque si bien Dussey, « en ce début du troisième millénaire, plus de la moitié des États africains sont des régimes autocratiques, autoritaires ou ouvertement dictatoriaux »³⁵³. La conquête du pouvoir, en effet, s'effectue encore dans bien des

³⁵² Eboussi Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, op. cit., p. 24-25.

³⁵³ Robert Dussey, op. cit., p. 82.

pays africains par la force³⁵⁴ alors que dans une démocratie, l'alternance doit se réaliser normalement, de façon pacifique, par les urnes. Comme nous l'avons déjà observé dans cette étude, bien des dirigeants politiques qui arrivent au pouvoir par la force instituent l'arbitraire et ne se soucient guère du respect des droits élémentaires de la personne humaine. Bien plus, lorsque le verdict des urnes ne leur est pas favorable, ils tentent parfois de se maintenir au pouvoir par la force, tel qu'on l'a observé en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe ou encore au Kenya. Même s'il semble exagéré de dire que « l'Afrique demeure aujourd'hui la région du monde où le nombre de dictateurs ou d'autocrates par tête d'habitants est le plus élevé »³⁵⁵, on peut, en revanche, reconnaître que la promotion des droits de l'homme ne semble pas être la préoccupation essentielle des dirigeants actuels.³⁵⁶ De plus, sous le couvert du multipartisme, le tribalisme et le clientélisme subsistent toujours dans la plupart des États de l'Afrique noire et favorisent la corruption et le népotisme sous toutes ses formes.

« [...] le souci d'améliorer les revenus, écrit John Igué, est en train de ruiner les chances de la démocratie dans plusieurs pays africains par la création de partis politiques fantoches qui ne sont en fait que de simples clubs électoraux, mais dont l'existence donne à leurs leaders quelques chances d'accéder au poste de député, de ministre, de conseiller ou d'ambassadeurs. Du coup, les partis politiques n'ont plus de programme d'action et ne se structurent aucunement autour d'objectifs précis. La multiplication des partis

³⁵⁴ De nombreux pays ont connu des coups de force réussis ou ratés : Burundi en 1993 avec l'assassinat du Président élu Melchior Ndadaye trois mois après sa prise de fonction, Niger en 1999 et 2012, Comores en 1999, Côte d'Ivoire en 1999 et 2002, Mali en 2012, Centrafrique en 2013.

³⁵⁵ Robert Dussey, *op. cit.*, p. 83.

³⁵⁶ On a parfois l'impression que certains dirigeants africains semblent plus préoccupés de satisfaire les injonctions des bailleurs de fonds que d'écouter les revendications de leurs travailleurs. S'il est vrai que certaines revendications sociales sont difficiles à satisfaire, il n'en demeure pas moins vrai que la recherche du consensus par le dialogue social manque parfois à certains dirigeants qui préfèrent le recours à la violence. Ce qui ne facilite guère un climat social apaisé mais plutôt des mouvements de débrayage dans un contexte de morosité économique, tel qu'on l'observe depuis le début de l'année 2014 au Bénin.

politiques fragilise ainsi le fonctionnement de l'État dans la mesure où elle se traduit par la fuite en avant devant les nobles responsabilités politiques »³⁵⁷.

Le constat de John Igué ne manque pas de pertinence car bien des acteurs politiques actuels ne voient dans le pouvoir que les prestiges et autres avantages qu'il procure. La gouvernance ne semble pas réellement soucieuse du bien commun et la réalisation de l'autonomie de l'individu et du peuple ne constituent leurs préoccupations fondamentales. Aussi n'est-il pas surprenant que ces acteurs politiques tombent dans un nombrilisme préjudiciable aux affaires publiques et qui les pousse à toute forme de gouvernance rétrograde. Par ailleurs, « ces clubs électoraux »³⁵⁸, selon Igué, ne contribuent pas souvent à l'apaisement du climat sociopolitique car la frustration des uns peut les pousser à l'extrémisme avec « le risque de crises institutionnelles permanentes dont les conséquences sur l'État sont encore plus importantes que celles qui résultent de la forte emprise du monde extérieur »³⁵⁹. Ainsi pour Igué, « la menace d'éclatement de l'État suite à la mauvaise gestion des questions tribales, support actuel de la création de plusieurs partis politiques, reste persistante »³⁶⁰.

Enfin, pour d'autres, possédant déjà le pouvoir financier, il faut le pouvoir politique qui est perçu comme le couronnement naturel d'une vie bien remplie. Peu importe alors leur vision politique ou la volonté populaire : tous les moyens sont bons pour satisfaire leur égo même s'il faut pour cela recourir à un passage en force. Ce qui n'exclut nullement le financement de rébellions armées et une

³⁵⁷ John O. Igué, *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, op. cit., p. 38.

³⁵⁸ *Ibidem*.

³⁵⁹ *Ibidem*, p. 39.

³⁶⁰ *Ibidem*.

communication soutenue pour diaboliser celui qui est au pouvoir ou qui y aspire avec un programme³⁶¹.

Sous le vernis républicain, l'arbitraire règne encore et les pratiques brutales de pouvoir sont toujours employées. Au XXIème, rien ne semble avoir fondamentalement changé dans la conception du pouvoir du président Idriss Déby qui continue de gérer le Tchad de façon autoritaire. On peut en dire autant du président Blaise Compaoré qui est devenu un spécialiste de tripatouillage de constitution pour rester au pouvoir à vie. La conception du pouvoir à vie n'a pas été modifiée en Afrique avec un Wade octogénaire qui voulait briguer un troisième mandat alors qu'il s'était engagé à ne plus se présenter à une élection. On peut, enfin, et sans prétendre à l'exhaustivité, citer le cas de Gbagbo qui voulait se maintenir au pouvoir par les armes alors que l'amour de la patrie devrait l'emporter sur toute autre considération.

Si la délégation était perçue comme une mission par les dirigeants actuels de l'Afrique, bien des personnes, au regard de l'immensité des tâches à accomplir dans un continent où chaque victoire constitue un nouveau champ de bataille, se seraient abstenues de poser leur candidature à la magistrature suprême. Et il n'est pas exclu que la population devienne ainsi plus prompte et plus impatiente à exiger des comptes.

Cela veut dire que sur le plan de la perception de la délégation, il demeure largement entendu une sorte de complicité douteuse entre les classes dirigeantes et

³⁶¹ Il est vrai que certains dirigeants semblent soucieux du bien-être de leurs concitoyens. Mais en termes de rapport, ils semblent minoritaires lorsqu'on les compare à la grande masse qui ne possède, semble-t-il, pas de conviction politique réelle. D'ailleurs, dans la plupart des États africains, il n'y a pas un vrai débat citoyen sur les programmes politiques proposés par les adversaires qui luttent pour la conquête du pouvoir. Et lorsque ces programmes existent, ils n'ont pas une grande différence puisque ces acteurs politiques semblent se recopier mutuellement. Voir, par exemple, REJE-PLT, *Annuaire des candidats à l'élection présidentielle de mars 2006*, Cotonou, éd. COPEF, 2006.

les masses populaires qui, à un moment ou à un autre, sont contraintes d'opérer un choix difficile entre la reprise de leur responsabilité dans la gestion de la cité et la misère où la délégation les pousse. Nous entendons ici par misère, non pas la famine, non pas la dépossession matérielle, mais l'aptitude à l'omission lorsqu'il s'agit d'utiliser les ressources mentales, morales et intellectuelles pour créer, inventer une solution pour la satisfaction des besoins matériels.

Dans l'Afrique francophone qui présente un taux d'illettrisme élevé, l'exclusion de la grande masse de la prise de parole et de responsabilité domine les rapports entre les citoyens et les gouvernants. Ces gouvernants se sentent plus redevables aux institutions internationales et aux puissants de ce monde que sont les États-Unis, l'URSS et les anciennes puissances coloniales qu'à leurs citoyens. D'où leur tendance à vouloir se soustraire à tout contrôle politique et à se comporter parfois comme les bourreaux de leur peuple étant obsédés par « un pouvoir nu qui ne leur assure qu'un strapontin là où siègent les puissants de ce monde »³⁶². Le sentiment d'impuissance qui prévaut, en effet, devant l'hégémonie occidentale, la gouvernance archaïque dont font preuve ces dirigeants et leur accointance douteuse avec les milieux d'affaires occidentaux laissent perplexes sur leur volonté et leur capacité à sortir l'Afrique de la pauvreté.

Au demeurant, les dérives des acteurs politiques africains, analysées par de nombreux auteurs, montrent que la culture de l'hétéronomie et le règne de l'arbitraire dominant encore les relations politiques. Les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de justice sociale régressent considérablement et ne transparaissent dans les discours politiques que pour la forme. Aussi n'est-il plus surprenant, comme nous l'avons déjà montré, que les acteurs politiques oublient la retenue qui sied dans les débats politiques pour s'attribuer des qualificatifs peu

³⁶² Aminata Traoré, *op. cit.*, p. 153.

respectueux, s'ils n'en viennent pas aux mains³⁶³. Mais au-delà des hommes politiques, force est de constater que l'inflation de la morale et de l'intelligence semble affecter, de manière redoutablement similaire, toutes les couches sociales, ce qui fait observer à un auteur béninois que « le peuple ne peut pas être innocent ».³⁶⁴ La mendicité, l'indignité, les plaintes répétitives, le vol, la tricherie, l'escroquerie, la gabegie, la sournoiserie, la muflerie, le mensonge, la prostitution, la corruption, les coups bas sont promus comme des valeurs porteuses de réussite et des facteurs de prestige social, aussi bien au niveau supérieur des gouvernements que dans les bas-fonds les plus profonds de la populace.

L'éducation elle-même s'en inspire pour la transmission des valeurs. Et la religion, par ses nouvelles boutiques³⁶⁵, en consacre l'irréversibilité, la Bible dans une main, la ruse dans l'autre. C'est « une véritable course à la veulerie », pour reprendre le constat de Serge Latouche³⁶⁶, une compétition à l'indigence, qui caractérise le tableau des valeurs sociales d'aujourd'hui dans certains pays africains³⁶⁷. Ce qu'on peut discuter, c'est l'ampleur de l'immoralité selon les espaces géo-historiques.

Paradoxalement, et c'est ce qui est plus inquiétant, la généralisation de cette morale déviante coïncide avec le processus d'alternance par les élections amorcé il y a plus de deux décennies et sa systématisation avec les pays qu'on peut appeler

³⁶³ Ainsi peut-on interpréter les pugilats des députés nigériens en 2004 opposés sur la révision de la constitution ou encore ceux du Bénin en 2005.

³⁶⁴ Camille Amouro, « Le peuple ne peut pas être innocent », in *La Nouvelle Tribune*, Cotonou, 12 Avril 2008.

³⁶⁵ Curieusement, la crise des valeurs s'accompagne d'une forte augmentation des confessions religieuses dont certains leaders deviennent des militants ou porte-paroles officiels des dirigeants politiques.

³⁶⁶ Serge Latouche, *La planète des naufragés*, Paris, La découverte, 1991, p. 17.

³⁶⁷ On peut citer entre autres la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Libéria, le Nigéria, la Centrafrique, le Cameroun ou encore l'Ouganda, les deux Congo, etc. Presque partout en Afrique noire, le phénomène religieux prend de plus en plus d'ampleur mais ne favorise pas pour autant un climat sociopolitique apaisé, tel qu'on l'observe depuis quelques mois en Centrafrique où l'affrontement entre milices chrétiennes et musulmanes instrumentalisées par des politiques sème la désolation.

laïcs, précisément ceux de l’Afrique noire, comme le Bénin³⁶⁸, où les transitions sont supposées réussies. Non pas qu’il y ait eu une génération spontanée, mais que le projet libertaire a été diversement interprété, occasionnant une expression plus massive des pulsions les plus basses. De là, à voir une relation de cause à effet, il y a un pas que nous nous refusons à franchir.

La conception du pouvoir en Afrique est donc anti-républicaine car loin de promouvoir l’idéal de liberté, elle se fonde sur « l’arbitraire qui pousse à la violence politique »³⁶⁹. Elle semble conforme, non pas à la philosophie politique républicaine, mais à celle de l’autoritarisme ou du despotisme absolu dont l’un des meilleurs théoriciens est Thomas Hobbes. Pour ce philosophe, en effet, les hommes, violents et égoïstes par nature, ne s’associent pour former le « grand Léviathan qu’on appelle république ou État »³⁷⁰ que dans « le souci de pourvoir à leur conservation et de vivre plus heureusement par ce moyen (...) »³⁷¹.

Pour créer une telle république, l’unique possibilité réside dans un engagement concret de chacun avec tous car la simple promesse de paix reposant sur la parole donnée peut être violée à tout moment. Cet engagement concret est la convention dont le but est, d’une part, de mettre fin à la condition naturelle où les hommes sont dans une situation de guerre permanente et, d’autre part, de fonder la république.

« La seule façon d’ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l’attaque des étrangers, et des torts qu’ils pourraient se faire

³⁶⁸ Voir, à ce sujet, « Situation politique nationale critique. Des intellectuels font le constat de l’échec de Boni Yayi (Lettre des philosophes au président de la République du Bénin)», in *La Presse du Jour*, N° 1035, mardi 1^{er} décembre 2009. Dans ce numéro, on peut lire à la page 7 : « Monsieur le Président de la République, [...] Certaines personnalités qui vous demeurent inconditionnellement fidèles finissent par reconnaître, elles-mêmes, qu’il y a une crise éthique morale. Une crise inédite des valeurs sociales et républicaines qu’artificiellement l’on tente de réduire à l’économie ».

³⁶⁹ Robert Dussey, op. cit., p. 80.

³⁷⁰ Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, op. cit., p. 12.

³⁷¹ *Ibidem*, p. 173.

les uns et les autres, et ainsi de les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité [...] Cela va plus loin que le consensus ou concorde : il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passée de telle sorte que c'était comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une REPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand LEVIATHAN, ou plutôt pour parler avec plus de révérence de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection. [...] En lui réside l'essence de la république qui se définit : une multitude personne unique telle qu'une grande multitude d'hommes se sont faits, chacun d'entre eux, par des conventions mutuelles qu'ils ont passées l'un avec l'autre, l'auteur de ses actions, afin qu'elle use de sa force et des ressources de tous, comme elle le jugera expédient, en vue de la paix et de leur commune défense »³⁷².

A travers ces lignes, l'on voit que Hobbes semble élever la république au rang de divinité. En élevant la république au rang mythique de la divinité, le minimum que Hobbes peut exiger de l'homme est de se soumettre à elle entièrement, absolument. De cela et sur cela, l'on peut dire que Hobbes a une préférence affichée pour la concentration des pouvoirs dans une république. L'avantage évident est d'épargner à la multitude qui n'aspire qu'à la sécurité et à la conservation de ses biens, toute forme de guerre entre pouvoirs.

La finalité réelle de la république, selon Hobbes, c'est donc la sécurité dans tous les sens de l'acceptation. Et l'unique gouvernement qui puisse remplir cette fonction de représentation et incarner la multitude des contractants ne peut être

³⁷² Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, op. cit., p. 177-178.

qu'un monarque ou roi exerçant un despotisme absolu dans une république dans laquelle l'individu n'a plus qu'un droit qui limite le pouvoir du souverain : celui de conserver sa vie. C'est pourquoi toute véritable république, selon Hobbes, est une monarchie qui peut s'incarner dans un roi, dans une assemblée ou dans la totalité du corps politique. Ainsi se dégage le type de république que propose Hobbes dans du « Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile », sous-titre du *Léviathan*.

Que les élites dirigeantes aient lu ou non Hobbes, elles n'ont pas moins brillé par leur pratique despotique ou autoritaire du pouvoir. Ainsi conçu, presque tous les régimes issus de la décolonisation remplissaient le critère de despotisme absolu comme nous venons de le voir.

Section 3 : L'individu, la nature et la collectivité

Les aspirations de l'individu, les ressources de son environnement naturel et les possibilités sociales de son épanouissement constituent les trois pôles

d'appréciation du développement d'une communauté. Normalement, ces pôles s'imbriquent et déterminent respectivement les critères du bien-être aux plans psychologique, économique et culturel.

L'irresponsabilité de l'individu dans ses rapports à la nature et à la collectivité conduit à l'impasse dans un processus de développement. Elle aboutit, lorsqu'elle est générale, soit à un individualisme destructeur de la nature, soit à une hétéronomie propice à une confiscation du pouvoir politique, culturel et économique par un petit groupe de malins « mettant en danger le bien-être de la société dans son ensemble ». ³⁷³

L'observation froide, scientifique, dénuée de passion, des sociétés actuelles d'Afrique noire nous amène à penser que nous nous retrouvons dans le double cas de figure de démission de l'individu au regard de la nature et de la collectivité.

Il n'est plus nécessaire d'insister sur les méfaits de la traite négrière et de l'esclavage qui ont dépourvu l'Afrique de ses bras valides et laissé des traumatismes irréversibles chez certains Africains. ³⁷⁴ Il suffit de rappeler simplement l'analyse du professeur Joseph Ki-Zerbo selon qui :

« Prélever trente à cent millions des meilleurs fils et filles d'un continent comme de la viande brute pendant quatre siècles, cela laisse forcément des

³⁷³ Todorov, op. cit., p. 105.

³⁷⁴ A ce propos, William Dubois estimait à plus de cent millions le nombre d'Africains ayant perdu la vie au cours de la traversée de l'Atlantique. Des historiens modérés évaluent le chiffre à 25 millions alors que des historiens noirs américains parlent de 50 millions de déportés. Des travaux récents portent le chiffre à cent millions. Quel que soit le chiffre exact de déportés ou de disparus, il est intéressant de l'évaluer en termes de perte pour l'Afrique et de gain pour les métropoles qui ont bénéficié de cette main d'œuvre servile et gratuite pour s'enrichir aussi bien en termes d'accumulation de profit mais aussi de diversité culturelle. Pour plus de détails, on peut se référer à Hassimi Oumarou Maïga, « Quelques aspects de la contribution de l'Afrique au développement du Nouveau Monde et de la France. », in Adame Ba Konaré (dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La découverte, 2008, pp. 177 à 187.

traces, des cicatrices incontournables non seulement dans la dimension de l'avoir, mais dans le registre de l'être »³⁷⁵.

On ne peut, en revanche, passer sous silence l'arbitraire de la colonisation dont « les effets ont été déstructurants dans maints domaines »³⁷⁶, comme le souligne Igué. La colonisation a entraîné une modification des rapports que l'individu entretenait avec la nature. En introduisant les travaux forcés, elle a, certes, aidé l'Afrique à construire des infrastructures mais a, également, contribué à forger dans l'esprit des Africains la désacralisation de la nature. En effet, l'individu africain respectait la nature, l'environnement dont certains éléments étaient parfois divinisés³⁷⁷. L'esprit scientifique introduit par le colon et qui pousse à la domination de la nature a pour impact la transformation radicale de cette nature, désormais considérée comme hostile à l'homme. Après avoir désacralisé la nature aux yeux de l'Africain, la colonisation a ensuite imposé la culture de l'exportation et désorganisé, par conséquent, l'économie naturelle³⁷⁸ et les habitudes alimentaires en Afrique. Ce qui serait à l'origine de l'apparition de nouvelles maladies sur le continent.

« Malheureusement, écrit Josué de Castro, le contact avec l'Européen a provoqué la modification de ces habitudes primitives, non sans de graves conséquences pour la santé des indigènes. Le premier facteur de déséquilibre alimentaire qu'ait introduit le colon européen a été l'implantation de cultures d'exportation, telles que le cacao, le café, la canne à sucre et l'arachide »³⁷⁹.

La déstructuration puis la déliquescence des systèmes traditionnels de l'économie a aussi poussé à l'exacerbation de l'individualisme alors que le discours officiel continue à débiter des incantations sur une hypothétique solidarité et

³⁷⁵ Joseph Ki-Zerbo, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panafrika/ Silex/ Nouvelles du sud, 2007, p. 23.

³⁷⁶ John O. Igué, « Le rôle de la colonisation dans « l'immobilisme des sociétés africaines », in Adame Ba Konaré (dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, op. cit., p. 215-226.

³⁷⁷ Voir Jean Pliya, *L'Arbre fétiche*, Yaoundé, Ed. Clé, 1974.

³⁷⁸ Aimé Césaire, op. cit., p. 20.

³⁷⁹ Josué de Castro, *Géopolitique de la Faim*, Paris, 1973, p. 364.

fraternité africaine pour cacher « une lutte fratricide sans merci »³⁸⁰, comme l'affirme Traoré. Ce que recouvre cette expression aujourd'hui, nul ne peut le définir et c'est dans l'intérêt de ceux qui le professent de ne pas avoir à le faire. Pour emprunter la notion de Roland Barthes, elle fonctionne comme « une assiette notoire »³⁸¹.

Chargée de combler un vide de valeur par une aspiration jugée consolatrice, la solidarité africaine, dans les États modernes d'Afrique, est une mystification. A la place, la convoitise, la jalousie et la peur de l'autre, inhérentes à des entités artificielles où la cohabitation n'a jamais été consentie, caractérisent de microgroupes qui auraient cohabité de manière cohérente si leur regroupement ne s'était improvisé de façon aussi bâclée.

Le snobisme et le mimétisme des cadres se sont simultanément traduits par un rejet des valeurs sociales dont le fondement reposait sur une certaine vision de l'environnement. Ils vont jusqu'à inculquer à ces cadres, mais aussi à toute la population, une haine de soi, un rejet de tous les éléments constitutifs de leur culture. Il s'ensuit un abandon de dignité qui, non seulement intègre l'incapacité de l'homme africain à innover, mais semble le pousser également à attendre que les autres décident de son sort. C'est la *colonialité*.

L'individu est ainsi évacué de son identité et constamment écrasé par des universaux construits sur une hypostase de valeurs qui sont étrangères à sa collectivité et à son environnement. Ainsi en est-il des valeurs économiques puisque car, à en croire Aimé Césaire, les sociétés africaines étaient « anti-capitalistes »³⁸². On comprend alors qu'en Afrique noire, le champ d'application

³⁸⁰ Aminata Traoré, op. cit., p. 154.

³⁸¹ Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, Coll. Points, 1957.

³⁸² Aimé Césaire, op. cit., p. 21.

de ces universaux soit particulièrement riche d'éléments mécaniquement peu favorables à un auto-gouvernement du peuple et qu'on en arrive à la formule célèbre de Sony Labou Tansi : « Silence ! On développe ! ». Or sans l'autogouvernement du peuple c'est-à-dire la liberté de décider pour soi, il n'y a pas de développement.

« La liberté, écrit Amartya Sen, apparaît comme la fin ultime du développement, mais aussi comme son principal moyen. Le développement consiste à surmonter toutes les formes de non-libertés, qui restreignent le choix des gens et réduisent leurs possibilités d'agir. La suppression de ces non-libertés est (...) constitutive du développement »³⁸³.

Si ce qui est primordial, « c'est la reconnaissance de la liberté comme but essentiel du développement »³⁸⁴, comme l'affirme si bien Sen, le peuple, comme l'individu, ne jouit d'un développement véritable qu'à la condition que tout ce qui entrave sa liberté soit aboli. Ce n'est donc par un hasard si la liberté et le développement vont de paire.

« La liberté, écrit Sen, occupe une place centrale dans le processus de développement pour deux raisons : 1) une raison d'évaluation : tout jugement sur le progrès n'a de sens que rapporté aux libertés : une avancée est une avancée des libertés ; 2) une raison d'efficacité : avancer dans le développement dépend avant tout de la possibilité pour les gens d'exercer leur libre initiative, ce que j'appelle leur fonction d'agent »³⁸⁵.

Servie par un environnement divers et complet, l'Afrique noire constitue une fatalité de possibilités, une sorte de paradis terrestre. Le relief, le climat, le sol et le sous-sol sont stratifiés de telle manière à ne rien refuser à l'homme qui souhaite le bonheur. Selon les besoins de l'hygiène, la constitution physique des individus, les saisons de l'année, il est normalement possible à chaque Africain de jouir d'un

³⁸³ Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Editions Odile Jacob, 2003, p. 12.

³⁸⁴ *Ibidem*, p. 13.

³⁸⁵ Amartya Sen, *op. cit.*, p. 16-17.

développement véritable, quel que soit le coin où se retire sa collectivité. Mais la culture de l'hétéronomie, déjà évoquée, ne lui permet pas de s'assumer comme il le devrait.

La diversité naturelle de ce continent est un facteur favorable à la production de richesses matérielles, à l'installation d'infrastructures, à l'édification d'une économie harmonieuse et indépendante, qui sont les gages d'un développement économique viable, dans la mesure où les facteurs internes de croissance, c'est-à-dire l'évolution démographique³⁸⁶, la balance commerciale, le produit national brut, etc, suivent un rythme de progression.

Or, tel n'est pas aujourd'hui le cas. De nombreuses personnes sont incapables de manger les aliments dont elles ont besoin pour leur propre accroissement. Le paludisme et d'autres maladies évitables créent des ravages. Dans les villes, des individus s'agglutinent dans des marécages infestés de moustiques et d'autres bêtes qui ne laissent aucune chance de survie à leur proie.

C'est que la richesse naturelle - l'environnement - qui prédispose à un développement économique, n'est pas un caractère général du bonheur. Encore faudrait-il pouvoir exploiter ces richesses pour en tirer la quintessence en fonction des besoins. L'autre gage du développement est donc le savoir et le savoir-faire, c'est-à-dire la capacité à exploiter les ressources physiques de l'individu pour influencer sur son environnement, c'est-à-dire la culture.

Lorsque le développement culturel est conséquent, que la grande majorité des citoyens possède la capacité d'acquérir une éducation leur permettant de transformer la nature sans la détruire, que la recherche scientifique est

³⁸⁶ Voir Igué, op. cit. cit., p. 116, qui « souligne l'extraordinaire dynamisme démographique de l'Afrique, avec plus de 52% de sa population âgée de moins de trente ans ».

suffisamment avancée pour adapter rapidement de nouvelles technologies à la résolution des problèmes que suscite la culture elle-même, que quotidiennement les hommes, bénéficiant d'un bien-être matériel sans discrimination, visent de plus en plus l'humain, il y a créativité, il y a activité, il y a un dynamisme qui implique la cohésion sociale et l'épanouissement des individualités. La finalité de l'État est de rendre le citoyen heureux, l'État doit alors tout mettre en œuvre pour garantir au citoyen un environnement approprié et créer les conditions favorables à son épanouissement. De la même manière, être citoyen d'un État implique la connaissance de ses droits et devoirs notamment la participation effective au travail pouvant permettre la satisfaction des besoins individuels et collectifs. Mais cela ne semble pas signifier que le citoyen doit tout attendre de l'État au point de croire qu'il n'a aucun effort à faire pour créer des richesses.

La problématique des relations entre l'individu et l'État en Afrique est complexe. Le terme individu n'est pas préféré à celui de citoyen par hasard ni par fantaisie. Dans le cadre de cette réflexion, nous avons choisi délibérément ce terme parce que beaucoup d'Africains ne se sentent pas citoyens d'un État mais plutôt se comportent comme des personnes, homme et femme, qui voient dans l'État la machine obligée de pourvoir à leurs besoins. En d'autres termes, la représentation populaire de l'État en Afrique est celle d'un organisme suprême disposant de tous les moyens et capable de faire des miracles pour combler les désirs des populations. C'est donc à l'État de tout faire, de prendre toutes les initiatives pour satisfaire les desideratas des individus.

La conception de « l'État providentiel »³⁸⁷ en Afrique annihile souvent l'initiative privée et rend paresseux l'individu qui, loin de penser à se faire lui-même, croit plutôt que c'est à l'État de le faire, de lui permettre de se réaliser.

³⁸⁷ Amartya Sen, op. cit., p. 134.

L'individu ne se voit pas alors en citoyen de l'État et qui doit satisfaire ses obligations vis-à-vis de la collectivité pour le mieux-être de tous. Il ne sait pas qu'il a un devoir à accomplir pour la réalisation du bonheur social et lorsqu'il le sait, son comportement n'est pas pour autant meilleur.

A titre illustratif, il ne pense nullement à déclarer ses revenus et a du mal à accepter tout sacrifice. Au lieu de se regrouper pour créer des richesses ou développer leur localité, les populations croient qu'il s'agit là d'une fonction seule dévolue à l'État. Il est vrai que certains agissements des hommes politiques notamment des gouvernants avaient favorisé cette conception de la gouvernance providentielle, voire messianique. L'État finançait tout : de la construction des établissements aux fournitures scolaires en passant par l'attribution systématique des bourses et secours aux étudiants. Habitué à vivre ainsi aux basques de l'État, l'individu africain ne pouvait pas penser autrement et s'interroger sur l'origine des richesses dont il jouissait.

De plus, les dérives de la politique de nationalisation des sociétés³⁸⁸ pratiquée sous le régime monolithique sont venues renforcer l'idée que la compétence et l'initiative privée ne sont pas nécessaires dans un État puisque c'est l'administration centrale, voire centralisée qui impulse le mouvement et décide comme bon lui semble des affaires sociales. Il revient alors à l'individu de se tenir tranquille, d'être un bon exécutant des décisions du parti unique même celles contraires à l'intérêt national pour être bien rétribué. Cela a généré naturellement des groupuscules de flagorneurs et de traîtres paresseux qui pensent que faire la politique est le meilleur moyen de s'enrichir. C'est cette façon de penser, cette conception de la vie qui constitue un refus de s'assumer et de travailler pour son

³⁸⁸ Maurice Chabi, op. cit., 24.

développement personnel que Kabou traite « d'idéologie phagocytaire, parasitaire »³⁸⁹.

Le manque d'initiative privée, l'attitude attentiste des individus vis-à-vis de l'État et la paresse qui en découle participent également de l'endettement, voire « d'un endettement permanent »³⁹⁰ de l'État qui vit précisément au-dessus de ses moyens. Ainsi, « la dette extérieure a triplé entre 1980 et 2000 »³⁹¹. Appauvri, l'État est obligé de se transformer en quémendeur permanent de l'aide auprès des pays occidentaux. Ce qui permet à l'impérialisme occidental de se renforcer en Afrique car si l'aide occidentale « permet aux pays de maintenir la tête au-dessus de l'eau »³⁹², elle « déresponsabilise les autorités et apparaît comme une mise sous tutelle »³⁹³, selon les mots de Dussey. Secoué dans d'autres cas par des revendications sociales, l'État emprunte auprès des bailleurs de fond avec des taux d'intérêts qui amincissent tout espoir de sortir du cercle vicieux de l'éternel assisté. Dans les deux cas, l'autorité de l'État africain vis-à-vis des autres États en prend un coup.

Le manque d'éducation à la citoyenneté et la paresse font que l'individu africain en plein XXI^e siècle attend encore beaucoup de l'État. C'est pourquoi, les dirigeants africains gagneraient à encourager toutes les entreprises privées au lieu de leur fixer des goulots d'étranglement.

³⁸⁹ Axelle Kabou, op. cit., p. 92.

³⁹⁰ Robert Dussey, op. cit., p. 204.

³⁹¹ *Ibidem*.

³⁹² *Ibidem*, p. 206.

³⁹³ *Ibidem*.

Section 4 : Fractures au sein des entités sociopolitiques

Avec la création de l'État du Sud Soudan, l'Afrique compte aujourd'hui cinquante-quatre États et l'on peut distinguer deux catégories d'États dont les histoires divergent : ceux de l'Afrique arabe et ceux de l'Afrique noire.

Les États de l'Afrique arabe ont intégré une communauté d'histoire exception faite de la Libye où les tribus disposent d'une certaine autonomie pour se diriger elles-mêmes mais sont néanmoins coiffées par un pouvoir central. A titre illustratif, l'Égypte a existé avec une organisation sociopolitique hiérarchisée et une

économie prospère sous l'impulsion de ses rois ou pharaons³⁹⁴. Ce pays a connu une histoire séculaire très riche et variée qui n'a rien à envier à celles des puissances occidentales bien avant la colonisation.

La situation de la Libye se rapproche par contre de celle de l'Afrique noire sauf que les frontières du continent noir sont issues de la colonisation. C'est dire que les États contemporains de l'Afrique noire ont une histoire politique commune très récente du point de vue de leurs individualités puisqu'elles sont issues de la Conférence de Berlin. Ils ne disposent pas moins d'une « unité culturelle », pour reprendre les termes de Cheikh Anta Diop³⁹⁵.

En dehors de ces facteurs exogènes que sont la colonisation et le néocolonialisme ou l'impérialisme, d'autres facteurs endogènes, outre l'effondrement des valeurs et l'hétéronomie des individus, ainsi que nous venons de les aborder, permettent quelques éléments d'approche de la culture politique en Afrique. Il s'agit notamment des fractures³⁹⁶ au sein des États. Ces fractures, comme nous l'avons souligné, peuvent être référentielles et intellectuelles, économiques, culturelles.

La fracture référentielle et intellectuelle est la plus évidente quel que soit l'État actuel. Elle était naguère évacuée sous la conception perverse de conflit entre tradition et modernité³⁹⁷. La tradition était alors entendue comme l'ensemble des valeurs rétrogrades et donc non porteuses de progrès. On parlait dans certains pays africains comme le Bénin de la nécessité pour la « Révolution »³⁹⁸ d'évacuer, par la

³⁹⁴ Voir, à ce sujet, Adolf Erman et Hermann Ranke, *La civilisation égyptienne*, Paris, Payot, 2003.

³⁹⁵ Cf. Cheik Anta Diop, *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine, 2000 ; *Antériorité des civilisations nègres. Mythe ou réalité historique ?*, Paris, Présence Africaine, 2001.

³⁹⁶ John O. Igué, « Le rôle de la colonisation dans l'« immobilisme » des sociétés africaines », in Adame Ba Konaré (Dir.), *Petit précis d'histoire à niveau sur l'histoire africaine. A l'usage du président Sarkozy*, op. cit., p. 215-226.

³⁹⁷ Axelel Kabou, op. cit., p.56.

³⁹⁸ Paulin J. Hountondji, *Libertés. Contributions à la Révolution Dahoméenne*, op. cit., p. 12.

force, ces valeurs rétrogrades notamment celles relatives aux pratiques de la sorcellerie³⁹⁹. Insidieusement, ces valeurs correspondaient à celles de l’Afrique dite « féodale »⁴⁰⁰ et couvraient tous les champs de la pensée, de la production à la culture (religion, art, science, technique). En revanche, dans les mêmes champs de la pensée, les valeurs occidentales transmises aux premières élites étaient considérées comme modernes quelles que soient leur vétusté et leur inadéquation au regard de la fonctionnalité actuelle.

« Dès lors, les cadres africains ont pour la plupart été déconnectés de leur société avec laquelle, ne partageant plus les mêmes préoccupations, ils n’étaient plus en mesure de communiquer. Les sociétés africaines se sont alors coupées de leurs élites. Avec la perte de nombre de leurs meilleurs éléments qui ne reviennent plus au village participer à l’animation de la vie collective, beaucoup se sont étiolés »⁴⁰¹.

Cette fracture référentielle et intellectuelle, en rendant difficile la communication entre les élites et les populations, crée une incompréhension qui induit une divergence de conception du monde et des choses au sein de ces deux entités humaines, donc l’impossibilité pour elles de travailler ensemble pour

³⁹⁹ Voir Paulin J. Hountondji, « Une pensée pré-personnelle. Note sur “Ethnophilosophie et idéo-logique” de Marc Augé », in *L’HOMME, L’anthropologue et le contemporain : autour de Marc Augé*, 185-186, /2008, p.354 : « Les Béninois se souviennent : sous un régime qui se voulait marxiste-léniniste, celui du Parti de la Révolution populaire du Bénin, les plus hautes instances du Parti et de l’État ont déclenché le plus officiellement du monde, en 1979, une chasse aux sorcières. Le motif ? Une sécheresse inhabituelle qui risquait d’avoir, dans certaines régions du pays, des effets catastrophiques sur l’agriculture. Des camps de détention pour sorciers et sorcières furent créés à la hâte, où les malheureux boucs émissaires furent regroupés et passablement malmenés. Certains en sont morts. Tous ont été humiliés. Le grand slogan de l’époque était : « A bas la féodalité ! » Une analyse sommaire voyait en effet dans la sorcellerie une survivance du régime « féodal » que la révolution prolétarienne devait justement balayer. L’entrée en scène des sorciers, soupçonnés de se livrer à la rétention durable des pluies, était perçue, du coup, comme l’expression d’une ultime résistance des « féodaux ». L’occasion était belle, pour certains, de régler quelques comptes avec des voisins ou des voisins incommodes. Il y eut, bien entendu, quelques protestations vite étouffées. J’ai cru bien faire, pour ma part, en publiant simplement dans l’unique quotidien de l’époque, *Ehuzu* (mot fon qui veut dire « révolution »), une « Bibliographie » précédée d’une introduction très sobre de quelques lignes, qui annonçait que le phénomène avait été abondamment étudié par des auteurs marxistes, et qu’il ressortait de ces études qu’au fond, le vrai problème n’était pas celui de la sorcellerie, mais des croyances à la sorcellerie. L’article est passé, bien entendu, inaperçu. »

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ John O. Igué, op. cit., p. 225.

réaliser le bien commun. Pourtant, c'est dans ce contexte que l'une, celle qui s'approprie le travail de l'autre, sollicite le suffrage de l'autre pour le gouvernement de cette hypothétique république.

Pire, cette fracture référentielle et intellectuelle en entretient une autre : la fracture économique. S'il y a croissance économique, elle semble profiter surtout à la minorité que constituent les élites qui forment une sorte d'oligarchie régnant sur une classe de serfs, de paysans, d'artisans ruraux et de petits fonctionnaires. « Il y a d'un côté, écrit Robert Dussey, une oligarchie au pouvoir détournant les biens et les derniers publics, et de l'autre une masse populaire (paysans, enseignants, petits commençants etc.) spoliée et appauvrie »⁴⁰². Cette réussite économique des élites serait, par ailleurs, l'un des facteurs favorisant l'exode rural.

« La réussite des élites urbaines, écrit Igué, contribue plutôt à véhiculer d'autres modèles qui fascinent les jeunes ruraux. Il en résulte un intense mouvement d'exode rural qui ne fait qu'aggraver « l'immobilisme » des villages dont beaucoup, abandonnés par les élites, sont dans un état de délabrement avancé »⁴⁰³.

Etant donnée la séparation nette, claire et sans conteste, entre les deux entités, la détermination des rapports de force au sein de l'entité dirigeante se sert d'un troisième type de fracture, elle aussi artificiellement créée et entretenue depuis la colonisation : la fracture culturelle.

Plus complexe, la fracture culturelle repose sur une idée factice de différences fondamentales entre les microgroupes au sein des États : hutus et tutsis au Rwanda, Nord et Sud, dans la plupart des États, Fons et autres au Bénin, Baoulé et autres en Côte d'Ivoire, Ewe et Kabyè au Togo, etc.

⁴⁰² Robert Dussey, op. cit., p. 78.

⁴⁰³ John O. Igué, op. cit., p. 225

Or, Si l'on prend en compte les acteurs principaux, administrateurs, missionnaires et chercheurs ainsi que les groupes avoisinants (les commerçants musulmans), on peut être d'accord avec Jean-Loup Amselle qui considère la construction des identités ethniques en Afrique comme « l'œuvre conjointe des administrateurs coloniaux, des ethnologues professionnels et de ceux qui combinent les deux qualifications ». ⁴⁰⁴

D'ailleurs, cette construction est non aboutie dans la mesure où dans l'entité dominée, les individus ne se posent aucune question nationalitaire et que les relents de conflits qui interviennent résultent des manipulations diverses orchestrées depuis l'entité dominante. De même, au sein de celle-ci s'est cultivé effectivement, et le temps n'arrange pas les choses, un sentiment de haine de l'autre qui détermine parfois les pulsions à la quête du pouvoir.

Quoi qu'il en soit, ces différentes fractures ne favorisent guère la réalisation de l'idéal républicain puisqu'elles confortent la domination d'une entité sur une autre, d'une part, et, d'autre part, justifient non seulement la plupart des heurts dont sont victimes les États, mais pareillement l'irrationnel de la gouvernance.

⁴⁰⁴ Voir sur la toile www.courrierdelaplanete.org notamment « Marqueurs identitaires : entretien avec Jean-Loup Anselme », consulté le 13/11/2012.

Chapitre IV : L'irrationnel de la gouvernance

Traumatisé par un passé qui l'a fait dérailler de son processus endogène de développement, surexploité par les multinationales, handicapé par un contexte international chargé de menaces, fracturé de l'intérieur, le continent africain est confronté à une gouvernance irrationnelle.

Il existe une abondante littérature⁴⁰⁵ par ailleurs contradictoire sur les causes de cette gouvernance irrationnelle dans les États de l'Afrique noire. D'aucuns soulignent que les guerres, rébellions, crises alimentaires et crises politiques chroniques sont surtout dues à des éléments exogènes que nous avons évoquées

⁴⁰⁵ Cf. Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1999 ; Anne-Cécile Robert, *L'Afrique au secours de l'Occident*, op. cit. ; Axelel Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement*, op. cit.

précédemment. D'autres n'y voient que des causes endogènes et principalement la responsabilité des dirigeants africains. Le chapitre précédent nous a montré qu'un distinguo n'est pas simple entre les diverses causes⁴⁰⁶ qui produisent le même type d'effets sur la gouvernance en Afrique.

Il nous revient ainsi de chercher à comprendre comment, sur un patrimoine politique et culturel aussi complexe, les dirigeants africains conçoivent la gouvernance. Nous observerons alors l'impact des archaïsmes sur les types de déphasage en relation avec la superstructure.

⁴⁰⁶ Mao Tse-Toung, *De la contradiction*, Péquin, Editions en Langues Etrangères, 1967, p. 7, « c'est par l'intermédiaire des causes internes que les causes externes produisent leur effet ».

Section 1 : Déphasage entre visions et superstructure

Nous appelons ici intelligentsia, l'entité dominante identifiée dans les fractures du chapitre précédent. Ce vocable désigne l'ensemble des intellectuels que cela soit dans une société ou dans un pays. Quant à l'intellectuel, Christian Delacampagne nous en donne une définition.

« Au sens usuel, un intellectuel est une personne exerçant une activité professionnelle, littéraire ou universitaire, ou possédant une culture de ce type [...] Il existe, en revanche, une figure historique de l'intellectuel spécifiquement liée à la culture européenne et particulièrement à la culture française: l'intellectuel est alors un philosophe ou un écrivain s'intéressant à la philosophie, qui conçoit son métier comme une mission sociale et qui intervient abondamment dans les débats d'intérêt général, non seulement pour le plaisir d'exprimer son opinion, mais surtout pour influencer celle du grand public, et contribuer par là à l'évolution de la société. Bertrand Russell en Grande Bretagne, et, en France, Voltaire, Zola, Sartre ou Aron ont été des intellectuels de ce type »⁴⁰⁷.

L'intellectuel se préoccupe de la situation morale, sociale, économique et politique de l'État dans lequel il vit et d'une façon ou d'une autre cherche à influencer le cours des événements par ses prises de position. Dans la mentalité populaire en Afrique, le simple fait d'avoir effectué des études universitaires donne à l'individu un statut social qui le met au-dessus de la grande masse. L'intellectuel africain est souvent considéré comme un guide, le mieux éclairé et a de ce fait un rôle essentiel à jouer. Au Sénégal par exemple, le fait d'être un intellectuel confère à l'individu une classe sociale élevée, un rang social privilégié. Etre intellectuel est un signe distinctif majeur. A ce propos, Aminata Diaw écrit:

« Tel se croit intellectuel, fort de son diplôme et de sa culture occidentale, de sa maîtrise du français, de sa profession bureaucratique. Cette identité qui repose sur un savoir et des symboles donne un droit: celui de la prise de parole politique. Ce tableau est certes caricatural, mais il met en exergue un

⁴⁰⁷ Christian Delacampagne, « Philosophie et démocratie aux États-Unis », in Roger-Pol Droit, op. cit., p. 119.

élément fondamental : le rôle que joue l'intellectuel dans la tradition de la polis au politique laquelle délimite le lieu du pouvoir et de la domination »⁴⁰⁸.

Ce qu'elle dit du Sénégal peut-être étendu à tous les pays africains notamment francophones. Si l'histoire politique sénégalaise a été construite par des intellectuels tels que Senghor, Gueye, ou Cheik Anta Diop, les autres pays africains ont connu, à des degrés divers, l'influence de leurs intellectuels surtout à l'ère démocratique⁴⁰⁹.

Etre intellectuel en Afrique, c'est donc à la fois un signe de distinction et de légitimation politique. Dans ce registre, il n'est pas superflu d'étudier le rôle de ces intellectuels dans la gestion du pouvoir en Afrique.

Parler du rôle de l'intelligentsia africaine revient à examiner l'influence que les intellectuels africains dans leur ensemble ont eue sur l'exercice du pouvoir sur leur continent. De la prise en charge par les premières élites africaines des États décolonisés à la démocratisation du continent sans oublier la période noire de l'autocratie, les intellectuels portent une lourde responsabilité dans tous les problèmes de gouvernance politique que connaît l'Afrique. L'intelligentsia a ses martyrs mais surtout ses bourreaux.

Le continent africain n'a pas été heureux avec ses intellectuels, toutes catégories confondues. Aux lendemains des indépendances, certains intellectuels ont fait déchanter les populations en devenant les idéologues⁴¹⁰ des régimes autocrates. Ce sont eux qui, par exemple, ont rendu possible la politique d'authenticité culturelle pratiquée au Zaïre et qui a finalement conduit à un simple culte de la personnalité de Mobutu. Dans le même registre, ils ont également brillé

⁴⁰⁸ Aminata Diaw, « La démocratie des lettrés », in Momar Goumba Diop (Dir), *Sénégal. Trajectoire d'un État*, Codesria/Karthala, Dakar/ Paris, 1992, p. 299.

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ Voir Maurice Chabi, op. cit., p. 22.

par leur soutien indéfectible au régime autocratique en apportant, pour certains, leur caution intellectuelle à l'entreprise de monolithisme politique. Ce sont eux qui ont conseillé ou encouragé, par endroit, l'adoption du marxisme-léninisme⁴¹¹. Conseillers spéciaux et techniques des dirigeants politiques, ce sont eux qui ont poussé certains autocrates à faire la propagande politique, s'ils n'étaient pas devenus des propagandistes officiels, en transformant les lieux d'éducation, écoles et universités, en des salles de formation politique ou de recrutement de militants patriotes ou de cadres fanatiques. Les militaires putschistes, peu formés au rouage de l'administration, se sont fait entourer d'intellectuels qui ont installé une bureaucratie corrompue⁴¹².

Ces intellectuels ont affiché leur totale introversion en conseillant une gestion du pouvoir autarcique croyant que l'essentiel est de se replier sur soi-même et de s'opposer systématiquement à l'ancienne puissance occidentale pour construire une nation. Il s'agit là d'une grave erreur car les jeunes États n'avaient aucune capacité de survivre ni de vivre en étant repliés sur eux-mêmes. En engageant leur pays dans une politique autarcique, ils ont oublié que toute civilisation qui se replie sur elle-même risque de mourir. Or s'ouvrir aux autres et au monde ne signifie nullement se détourner de son origine ni se perdre dans l'universel en oubliant ses repères. L'universel abstrait n'est pas réalisable et n'existe nulle part d'ailleurs puisqu'il s'origine toujours. Tel un arbre, il prend toujours racine quelque part. A l'inverse, d'autres intellectuels africains ou « zombies »⁴¹³, pour reprendre la terminologie de Fabien Eboussi Boulaga, étaient purement extravertis. Le refus de penser par eux-mêmes et l'intériorisation du modèle occidental comme référence absolue dans tous les compartiments de la vie,

⁴¹¹ Sévérin Adjovi, *De la dictature à la démocratie sans les armes*, op. cit., p. 78.

⁴¹² *Ibidem*.

⁴¹³ Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*, op. cit., p. 196.

les poussent à la sclérose intellectuelle, l'une des causes de l'inertie du continent noir⁴¹⁴. Ils se contentaient alors de mimer, voire singer les intellectuels des anciennes puissances coloniales au point que l'université nationale du Bénin, par exemple, était devenue « un sous-produit de l'Université française »⁴¹⁵, selon les mots de Hountondji. Si l'on ne dépasse jamais une personne à force de l'imiter, combien *a fortiori* l'on ne peut construire une nation en se contentant d'imiter une autre. La méprise est ici fondamentale car leur comportement tend à renforcer implicitement la thèse de l'anthropologie coloniale qui fait de l'Afrique une *tabula rasa*, une table rase, un continent sans culture ni civilisation qu'il faudrait façonner, des peuplades sauvages qu'il faudrait humaniser. Or rien ne semble justifier ce mimétisme puisque les anciennes puissances coloniales, par exemple la France, se sont enfoncées - et s'y enfoncent chaque jour encore plus- dans une crise de valeur qui s'aggrave avec une acuité déconcertante malgré la solidité de leurs institutions démocratiques.

L'introversion et l'extraversion des intellectuels africains relèvent d'une double méprise, méprise que voulait éviter Aimé Césaire qui, comme nous l'avions évoqué déjà, appelait de tous ses vœux les Africains à se prémunir de deux erreurs qui peuvent engendrer une perte fatale : la ségrégation et la dissolution⁴¹⁶. Pourtant les logiques ethnocentriques incitant à l'évitement ou celles iconoclastes conduisant à l'acculturation semblent toujours d'actualité.

Par ailleurs corrompus pour la plupart, ils se vendaient-et se vendent encore - aux différents dirigeants dont ils défendaient bec et ongle les errements et errances politiques. Ils n'hésitent pas à passer d'un régime politique à l'autre, légalisant la

⁴¹⁴ Eboussi Boulaga, « L'honneur de penser », in *Terroirs*, n°1, Yaoundé, 1993, p. 5. « Nous sommes victimes de ne pas oser penser et agir à partir de ce qui nous entoure, de ce que nous vivons quotidiennement, de ce que nous voyons et entendons ».

⁴¹⁵ Paulin J. Hountondji, *Libertés. Contributions à la Révolution Dahoméenne*, op. cit., p. 23.

⁴¹⁶ Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, op.cit., p. 4.

transhumance politique et donnant ainsi l'impression d'avoir toujours bonne conscience parce qu'ils n'ont simplement plus de conscience. Les uns sont alors le porte-parole de tel despote et les autres le porte-flanc de son adversaire qui ne propose rien de mieux dans son programme politique vide de sens.

S'ils se constituent en associations en affirmant qu'ils veulent défendre les intérêts des populations, leur préoccupation devient rapidement pécuniaire puisqu'elle consiste à rechercher des financements extérieurs dont les donateurs ont parfois des atomes crochus avec la bourgeoisie occidentale. Dans ces conditions, ils ne peuvent que vite se ranger derrière leurs maîtres occidentaux dès que ces derniers légalisent une parodie d'élection.

Il est aussi un fait à ne pas négliger et qui n'est rien d'autre que la paresse des intellectuels africains. L'intellectuel africain fait peu d'effort dans l'éducation à la citoyenneté des individus. Il ne fait pas plus d'effort lorsqu'il s'agit d'éclairer ses concitoyens sur l'absence de crédibilité des programmes politiques présentés par les différents candidats à la magistrature suprême des États. Par paresse intellectuelle, lâcheté ou souci de plaire pour espérer une promotion fulgurante, ils se limitent à des déclarations ou de rares pétitions contre les violations répétées des droits de l'homme. Considérés comme les guides de la société par leurs concitoyens dont la plupart sont analphabètes, ils n'ont nullement assumé leur fonction. Cela explique partiellement le silence presque honteux des hérauts de la république que devraient incarner les intellectuels africains qui nient leur rôle de porte-voix des populations pour quémander ou mendier quelques subsides ou portefeuilles.

En définitive, les intellectuels se sont trop occidentalisés pour être africains aux yeux de leurs compatriotes et ont trop de traits africains pour être considérés comme occidentaux par leurs maîtres de l'Europe et d'Amérique du Nord. Pourtant

cette démission d'une large partie de l'intelligentsia ne doit pas faire oublier que quelques uns n'ont pas troqué leur conviction contre des prébendes ou des postes de direction mais ont cherché à mettre en garde contre les dérives autoritaires.

« Il faudrait, écrit Hountondji, une bonne fois dissiper certains mythes pernicious répandus aujourd'hui en Afrique : celui, par exemple, du gouvernement fort, ou de la stabilité politique. Il faudrait se rendre à l'évidence que la stabilité n'exige pas la suppression des libertés démocratiques, et que la force d'un régime qui repose sur le silence du peuple n'est qu'une faiblesse camouflée »⁴¹⁷.

En tant qu'intellectuel de son pays, Hountondji entendait ainsi contribuer à la restitution des libertés dans son pays à un moment où la mode consistait à défendre l'idée du monolithisme politique. De même, Eboussi Boulaga souhaitait, dans l'Afrique dominée par l'autocratie, « une politique plus vaste de libération de l'homme africain de la maladie, de la faim, de l'ignorance, de l'abjecte soumission et de la réification où il est maintenu »⁴¹⁸.

La plaidoirie en faveur de la liberté d'expression et de la démocratie transparaît nettement dans les préoccupations des intellectuels aux lendemains des indépendances. Aussi certains se verront-ils condamnés au silence du cachot et d'autres perdront la vie alors que les plus chanceux-si c'est une chance- auront pour seul salut l'asile. C'est ainsi que de nombreux cadres et cerveaux des pays africains ont été contraints, malgré eux, à fuir leurs pays et à s'installer dans des lieux cléments parce qu'ils n'ont pas voulu donner leur caution à la gabegie instituée.

Dans le même registre, certains écrivains ont mené un combat d'avant-garde dans la lutte pour la restauration ou l'instauration de la démocratie en Afrique au début des années 1990. Leur lutte a consisté à lever un coin de voile sur le mythe de la chefferie divine tant voulu et entretenu par une classe de dirigeants autocrates

⁴¹⁷ Paulin J. Hountondji, *Libertés. Contributions à la Révolution Dahoméenne*, op. cit., p. 25.

⁴¹⁸ Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu*, op. cit., p. 142.

et une certaine élite corrompue. Ce sont ces auteurs que l'on a qualifiés d'écrivains engagés. A titre illustratif, au-delà des descriptions du dictateur burlesque, Henri Lopès faisait intervenir des personnages qui mettaient en garde tout dictateur en lui rappelant la nécessité de changer de politique. Ce même plaidoyer pour la liberté d'expression se retrouve chez Amadou Kourouma qui souligne que l'accord des hommes doit être au-dessus de tout : « Les anciens proverbes de nos aïeux restaient toujours vrais. La plus belle harmonie, ce n'est ni l'accord des tambours, ni l'accord des xylophones, ni l'accord des trompettes, c'est l'accord des hommes »⁴¹⁹.

Fantouré met également un accent particulier sur la flamme de la liberté qu'aucun sévisme corporel, aucune brimade et aucune répression ne pourraient éteindre éternellement. « Une fois apparue l'idée de liberté, elle ne s'éteindra plus ⁴²⁰», fait-il remarquer comme un défi lancé aux dictateurs.

Ousmane Sembène ne manque pas d'ajouter son grain de sel en faveur de la conquête de la liberté par le truchement de son héros de la lutte qui a fait plier l'employeur malgré toute sa puissance et les souffrances endurées par les grévistes du chemin de fer Bamako/Dakar dans *Les bouts de bois de Dieu*. Bakayoko, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a une expression qui incite tout lecteur à la résistance contre l'oppression: « Ce ne sont pas ceux qui sont pris par force, enchaînés et vendus comme des esclaves qui sont les vrais esclaves, ce sont ceux qui acceptent moralement et physiquement de l'être »⁴²¹.

⁴¹⁹ A ce propos, Ahmadou Kourouma (*Les soleils des indépendances*, Paris, Seuil, 1970, p. 182) écrit: « Le jeune compatriote, ancien directeur de cabinet, ancien élève de sciences Po, ne cesse d'affirmer que le peuple souffre de sa tyrannie ; que le peuple se réveillera, car le peuple aime la révolution et (...) a des traditions de résistance à l'oppression ; que le salut du pays réside dans le peuple... » ⁴¹⁹.

⁴²⁰ Alioum Fantouré, *Le cercle des tropiques*, Paris, Présence Africaine, 1972, p. 105.

⁴²¹ Sembène Ousmane, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket, 1971, p. 45.

D'autres intellectuels ont choisi le théâtre comme moyen d'expression du ras-le-bol que leur inspiraient les dérives politiques. A travers les pièces de comédie et leurs représentations comiques, les auteurs ont affiché non seulement les tares d'une société dans laquelle la jeunesse amorphe subit sans réagir mais surtout exposé en les grossissant les dérives des régimes autocratiques.

Si l'engagement politique de ces écrivains n'a peut-être pas eu trop d'effet sur les populations qui sont en majorité des analphabètes et par conséquent ne les ont pas lus, il montre en revanche que tous les intellectuels ne se sont pas sabordés et que certains ont su maintenir allumée la flamme de la liberté et de la justice dans le cœur de quelques uns de leurs compatriotes.

Section 2 : Réalités socio-économiques et superstructure

A) Un continent riche aux ressources mal exploitées

Il est un secret de polichinelle que l’Afrique regorge de nombreuses ressources naturelles⁴²². Avec ses immenses sources d’énergie, de matières premières et terres fertiles⁴²³, l’Afrique devrait normalement être le continent le plus riche de la terre. Mais confronté à des problèmes de gouvernance, le continent africain peine à s’imposer notamment sur le plan économique, pour diverses raisons.

Comme nous l’avons déjà évoqué, la colonisation a provoqué la déstructuration des « économies d’autosubsistance »⁴²⁴ qui caractérisaient l’Afrique traditionnelle pour les transformer en « économie d’exportation »⁴²⁵ essentiellement soumise à la loi du marché et du capital⁴²⁶. Depuis lors, et malgré les indépendances, tout semble avoir été mis en œuvre pour inciter les Africains à se détourner de la production locale et à aimer les produits manufacturés. Ce qui permet aux puissances occidentales de s’accaparer, à vil prix, les matières premières des pays africains qu’elles transforment pour les leur revendre à des prix élevés.

« Désormais, écrit Aminata Traoré, nous n’existons, nous ne nous aimons que vêtus, chaussés et coiffés comme qui nous ont dominés, à qui

⁴²² La RDC possède à elle seule des régions riches en or, en diamant, en bauxite, en bois... L’Uranium est présent en fabuleuse quantité aussi bien en RDC qu’au Niger. De nombreux pays africains sont producteurs de pétrole et rares sont les pays africains ayant leur sol dénué de toute ressource.

⁴²³ Le Bénin, par exemple, possède une vallée très riche mais la faible mécanisation de l’agriculture et le manque de volonté sociopolitique sans oublier l’absence d’une stratégie de valorisation de ces terres ont fait que ce pays importe toujours des aliments car elle demeure incapable de s’auto-suffire sur le plan alimentaire.

⁴²⁴ Aminata Traoré, op. cit., p. 58.

⁴²⁵ *Ibidem*.

⁴²⁶ Anne-Cécile Robert, op. cit., p. 20, précise qu’ « en Afrique, c’est la version capitaliste et coloniale de la culture européenne qui triompha au détriment d’autres voies ».

nous continuons d'offrir nos matières premières à bas prix et qui, en retour, nous les revendent au prix fort après les avoir transformées ».⁴²⁷

La main basse des puissances occidentales sur les matières premières du continent noir permet de comprendre son faible niveau d'industrialisation malgré les multiples coopérations bilatérale et multilatérale qui devraient favoriser son développement. Comme le souligne Robert Dussey, « rares sont les pays africains à s'être mués en contrées en voie d'industrialisation. Ils ont été confinés à demeurer des sources de matières premières et des marchés de consommation pour les sociétés industrielles »⁴²⁸. Dans le même registre, les rivalités entre les puissances occidentales ou leurs multinationales, pour conserver le monopole d'exploitation de ces matières premières, sont parfois à l'origine des guerres meurtrières en Afrique⁴²⁹, lorsqu'elles ne sont pas résolues dans les chancelleries, avec ses conséquences sur l'homme et son environnement.

De plus, aux lendemains de la décolonisation, les élites dirigeantes africaines qui n'étaient pas des relais locaux de l'impérialisme, étaient sans doute conscientes des attentes des populations pour une vie meilleure. Mais leurs programmes et projets de développement, censés combler les besoins de ces populations, se sont malheureusement inspirés des théories et recommandations d'experts en économie et en finance tous originaires d'Europe et d'Amérique du Nord⁴³⁰. Aussi, les stratégies économiques, inspirées du marxisme-léninisme par exemple, se sont-elles révélées improductives conduisant à la banqueroute de certains États comme

⁴²⁷ Aminata Traoré, op. cit., p. 58.

⁴²⁸ Robert Dussey, op., cit., p. 164.

⁴²⁹ Aminata Traoré, op. cit., p. 175 : « La même odeur de pétrole pollue l'atmosphère au Congo-Brazzaville, en République Démocratique du Congo, en Angola-pays victimes, depuis longtemps déjà, du pillage des immenses ressources de leur sous-sol ».

⁴³⁰ Il faut, à ce sujet, préciser l'exception notable que constitue l'économiste issu des Caraïbes Arthur Lewis, Prix Nobel, dont la théorie économique a influencé dans une certaine mesure certains États pauvres dans les années 60 et 70.

le Bénin de la fin des années 1980 et favorisant par ricochet l'avènement de la démocratie dans ce pays.

Par ailleurs, les premières élites dirigeantes de ce continent, en instaurant des régimes autoritaires, ont confisqué les libertés publiques et géré l'État comme on gère une épicerie familiale avec toutes les dérives imaginables dans ce genre de gouvernance. Les capitaux issus de l'exploitation des ressources naturelles des pays ont été détournés par ces élites et leurs proches puis transférés vers des paradis fiscaux au grand dam des populations affamées. Or ces énormes capitaux auraient pu servir à la construction et à l'équipement d'infrastructures socio-économiques pouvant réduire alors le taux de mortalité et d'analphabétisme élevés que connaît le continent.

De plus, les rares industries existantes tournent au ralenti à cause des problèmes d'énergie qui engendrent des coupures répétées de courant électrique⁴³¹. Or, en dehors de la technologie, l'élément essentiel qu'il faut à l'Afrique pour être une puissance énergétique, basée sur le nucléaire civile et même militaire, est disponible en abondance aussi bien en RDC qu'au Niger : l'uranium. La RDC, dont une large partie est toujours non électrifiée, a lancé son industrie en production d'énergie seulement à la fin décembre 2011 en pleine crise postélectorale qui a fait des dizaines de morts. De même, le Niger importe toujours l'énergie électrique du Ghana et du Nigéria tandis que certaines de ses régions sont plongées dans les ténèbres dès que le soleil disparaît à l'horizon rendant ainsi ses régions propices à toute forme de contrebande et d'instabilité.

⁴³¹ Au Bénin, les coupures appelées délestage durent souvent de Novembre à Mars, voire Avril. Ce qui voudrait dire, en termes plus clairs, que durant la moitié de l'année, une bonne partie du pays reste dans l'obscurité. L'absence de mécanisme précis de l'évaluation des effets du délestage sur la vie socioéconomique ne permet pas encore d'appréhender, de façon exacte, son impact sur le développement réel de ce pays.

En outre, sous le parti unique, les dividendes issus de l'exploitation des ressources ont servi à certains endroits à militariser les pays et à surveiller les intellectuels jugés réactionnaires ou contre-révolutionnaires. Ainsi les dépenses militaires se sont envolées pour équiper des milices aux ordres des dictateurs atteints par la paranoïa des coups d'États, alors que les autres secteurs pourtant vitaux de l'État sont négligés. Il faut aussi noter que bien des pays démocratiques sont parfois des régimes militaires camouflés qui consacrent l'essentiel de leur budget non à la santé des plus démunis ou à l'éducation des jeunes mais aux dépenses militaires. Le cas le plus illustratif est l'Ouganda de Yoweri Muzéveni en 2005 qui a amené les bailleurs de fonds à se récrier et à exiger du pays une baisse de ces importations d'armes avant toute aide au développement.

Quant aux armes, elles servent à entretenir des foyers de conflits et à enrichir les entreprises occidentales souvent de connivence avec leurs États, à en croire les conclusions de l'enquête de Laurent Léger⁴³². Ceux qui tirent les ficelles des guerres et rébellions en Afrique sont les usines de fabrication des armes installées en Occident dont les produits stockés ont besoin d'être vendus avec l'aide des marchands d'armes bénéficiant de la complicité des États impérialistes. Le profit semble expliquer, dans une certaine mesure, le blocage des initiatives visant à interdire le commerce des armes notamment l'échec de la première conférence des Nations Unies tenue du 9 au 21 Juillet 2001 à New York et qui visait le contrôle des ventes d'armes. Quelques dizaines d'hommes, voire des centaines équipées de mitraillettes, pick-up et lance-roquettes suffisent amplement à déclencher des rébellions meurtrières et à contrôler des zones riches en ressources qui seront exploitées comme ce fut le cas de la Côte d'Ivoire en 2002. De même, les guerres

⁴³² Laurent Léger, *Trafics d'armes, enquête sur les marchands de morts*, Paris, Flammarion, 2006. L'on peut également sur la question se référer au film *Seigneurs de guerre* tiré d'une histoire vraie et qui porte sur les livraisons d'armes à la rébellion ivoirienne dirigée par Guillaume Soro mais aussi en Sierra-Leone, au Libéria, au Congo, au Rwanda.

meurtrières en Sierra-Leone -dont la production du diamant brut est estimée à près de 150 000 carats - et au Libéria auraient pour cause principale le contrôle des régions riches en ressources par les différentes factions dont l'exploitation du diamant, de l'or et d'autres matières premières permettaient de financer l'effort de guerre au grand bonheur de ces marchands de la mort.

A l'ère dite démocratique, l'exploitation des ressources est toujours l'enjeu des marchandages politiques entre l'Occident et l'Afrique. Un homme politique est soutenu par les anciennes puissances qui font des acrobaties pour l'imposer à la tête des États à condition qu'il garantisse leurs intérêts et même leur accorde le monopole des ressources naturelles. L'homme politique ne se sent pas alors redevable à son peuple et croit qu'il n'a pas de compte réel à lui rendre même si formellement il tient des discours sur l'État de la nation qui n'émeuvent guère. Ainsi, l'ingérence étrangère est toujours d'actualité dans l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières du continent africain et les conflits féroces inter-impérialistes l'illustrent parfaitement lorsqu'il s'agit de prendre une décision aux Nations Unies sur un pays africain confronté à une crise. Les droits de véto de certains pays occidentaux empêchent de mettre fin à des crises jusqu'à leur extrême comme ce fut le cas dans la crise soudanaise.

Par ailleurs, certains chefs d'État ont toujours des visions de gouvernance qui confondent facilement le bien public et le bien privé et ne tiennent pas souvent compte de la compétence lors de la nomination des cadres devant gérer l'administration publique mais de leur affinité politique ou de leur région d'origine ou encore de leur religion. Dans ce contexte, les ressources sont gérées au gré des humeurs et l'on note toute forme de gabegie préjudiciable au développement du pays.

Les ressources du continent africain sont donc exploitées non pas pour réaliser le bien-être collectif et l'idéal de liberté que veulent les Africains mais dans l'intérêt exclusif d'un groupuscule politico-bourgeois local et des puissances occidentales.

B) Inégalité et malaise social

Sous-continent potentiellement riche mais aux ressources mal gérées, l'Afrique noire est souvent confrontée à des frondes sociales à cause de l'incapacité des gouvernants à satisfaire les besoins de leurs populations. Au lieu de créer une monnaie commune qui les rendrait forts à l'échelle planétaire, les pays africains ont opté pour de petits regroupements économiques⁴³³ qui restent fragiles et dépendent toujours de la bonne volonté des impérialistes. Surendettés et soumis à des programmes d'ajustements structurels communément appelés PAS, les pays africains vont de crise économique en crise économique ayant simplement recopié les modèles occidentaux en matière économique et délaissant les modèles sociocommunautaires de gestion au profit du libéralisme avec toutes ces conséquences.

La corruption, généralisée dans l'administration publique, a une part dans la dette de l'Afrique qui l'empêche de peser sur le plan mondial. Sans être une spécificité africaine puisqu'elle est un phénomène mondial⁴³⁴, les effets de la corruption sont plus néfastes à l'Afrique qui a besoin de compétences et de cadres de valeur pour sortir du sous-développement. Malheureusement, elle annihile l'efficacité des cadres par les pots-de-vin, la fraude, l'affairisme à tous les niveaux dans l'administration. L'administration publique est d'ailleurs truffée

⁴³³ Entre autres, on peut citer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale CEEAC).

⁴³⁴ L'Union Européenne, dans une récente étude sur la corruption dans les pays membres, a évalué les pertes qu'elle cause et l'estime à 120 millions d'euros. Cf. www.atlantico.fr/.../corruption-dans-univ..., consulté le 03 Avril 2014.

d'incompétents notoires, absentéistes et arrogants, soutenus par des lobbys régionalistes primaires qui en garantissent la pérennité. La corruption frappe les entreprises privées qui, en intelligence avec les cadres, rusent avec leurs comptabilités entraînant des pertes sèches pour les recettes de l'État.

Par ailleurs, le mauvais choix stratégique et surtout le népotisme sont, entre autres, des sources de mécontentements qui entretiennent des foyers de tension entre les groupes sociaux ou tribus délaissés et ceux qui gèrent constamment le pouvoir. Une étude minutieuse des sources des conflits en Afrique permet de placer la mauvaise répartition des richesses du pays et l'injustice sociale aux premières loges. Au plan interne, les causes des conflits sont entre autres : l'exacerbation des différences ethniques, culturelles, religieuses, la mauvaise gouvernance et la corruption, le népotisme et l'incapacité des dirigeants à créer l'unité des peuples, les injustices sociales et la pauvreté, le non-respect des droits des minorités et l'absence des libertés publiques, le maintien au pouvoir par la force et l'exclusion de tout dialogue social véritable, les coups d'État fréquents, l'acceptation des modèles politiques et économiques inefficaces et en déphasage avec les réalités internes, la mauvaise compréhension de la démocratie et sa mise en application sans oublier « le manque de tolérance de la classe politique »⁴³⁵ dans son ensemble.

Au plan externe, il y a les ingérences des puissances occidentales, la vente d'armes, les velléités d'hégémonie des multinationales et la manipulation des élites au pouvoir qui sont pour la plupart des individus sans conviction ni éthique politique. Il serait aussi absurde d'occulter les causes des guerres entre États qui sont liés pour l'essentiel aux problèmes frontaliers et aux intérêts géostratégiques

⁴³⁵ Robert Dussey, op. cit., p. 132.

des puissances occidentales sans négliger la volonté de domination de certains chefs d'États africains⁴³⁶.

Quelles que soient les sources des conflits, l'Afrique est toujours en proie à des guerres de toute nature : les guerres civiles sont récurrentes et à peine un foyer de tension est en train de s'éteindre, qu'un autre surgit : aux guerres civiles de la Somalie, du Libéria et du Tchad succèdent celles de la Sierra-Léone et de la Côte-d'Ivoire puis celle de la Libye sans oublier les menaces des islamistes du Boko Haran au Nigéria et des djihadistes au Nord Mali.

Atteints par la paranoïa de la guerre, les dirigeants politiques consacrent une partie de leur budget -et non des moindres- à la course aux armements alors que l'opposition, lorsqu'elle en a les moyens, recourt fréquemment à la rébellion comme c'est le cas au Tchad. Or les conséquences de ces guerres sont terribles aussi bien pour les populations que pour le devenir des pays : l'anéantissement de certaines couches sociales, la disparition des populations, la destruction des infrastructures socio-économiques et publiques, la destruction du lien social, le renforcement des clivages à tous les niveaux, l'augmentation de la pauvreté, de la mendicité, des réfugiés et personnes déplacées, l'aggravation du taux d'analphabétisme, de chômage et des maladies endémiques.

Ces raisons et effets des guerres expliquent pour une part non négligeable la spirale éternelle des violences ou guerres sanglantes dont l'Afrique est le théâtre privilégié depuis les indépendances à ce jour. Pourtant, la théorie économique dit que la guerre est souvent porteuse d'espoir. L'accalmie observée aux lendemains des guerres en Afrique est souvent de courte durée et s'il y a une reconstruction d'une partie du pays, cette dernière sera vite détruite à la prochaine escarmouche

⁴³⁶ Robert Dussey, op. cit., p. 134-135.

qui se présentera. Cela se comprend puisque la plupart de ces guerres ne sont pas des guerres d'idéologie mais des conflits ethniques exacerbés par des ambitions politiques partisans ou causées par des querelles entre multinationales ou puissances occidentales pour le contrôle des énergies et autres métaux précieux.

C) Chômage et domination

Régimes autoritaires et corrompus, interventionnisme des puissances occidentales avec une propension à jouer aux gendarmes, pillages des ressources et transferts des capitaux vers les pays étrangers, intégration à marche forcée au marché mondial et imposition d'un modèle politique qui ne tient pas forcément compte de leur réalité, manipulation des élites dirigeantes et guerres sanglantes, famine et épidémie, le moins qu'on puisse dire est que l'Afrique se porte mal. Vingt deux ans après la vague de démocratisation enclenchée, l'Afrique compte encore le tiers des personnes souffrant de malnutrition dans le monde⁴³⁷.

L'absence d'une vision de gouvernance appropriée et le gaspillage des ressources et des énergies ne permettent pas de définir des programmes de développement durables qui tiennent compte des réalités des populations et de leurs besoins réels. Dans ces conditions, les taux de croissance annoncée tous les ans s'apparentent à une vaste comédie tant la faible production ne permet guère aux populations de se nourrir décemment et le nombre de chômeurs est toujours considérable. Or le chômage a des effets nuisibles sur les individus en ce sens qu'il

⁴³⁷ « Dans le monde, 925 millions de personnes sont sous-alimentées, dont 300 millions en Afrique. Une situation d'autant plus inacceptable que le continent dispose d'un potentiel à la hauteur du défi », fait remarquer *Jeune Afrique*, No 2669, Paris, du 04 au 10 Mars 2012, p. 54, qui cite des chiffres publiés par les Nations Unies.

les rend vulnérables et peut les pousser à devenir des dominés exemplaires. On peut alors soutenir que « le chômage malmène les existences individuelles »⁴³⁸.

« L'expérience montre, écrit Amartya Sen, que les nuisances du chômage s'étendent loin au-delà de la perte de revenus et affectent l'équilibre psychologique, la motivation professionnelle, les compétences et l'estime de soi »⁴³⁹.

En dehors de l'équilibre psychoaffectif que menace le chômage, il peut affecter directement la santé de l'individu, modifier négativement sa vision du monde et ses relations avec la société sans oublier le développement de certains vices. Aussi le chômage peut-il être considéré comme une source d'inégalité sociale, de misère sociale et de violence, voire de xénophobies.

« On sait aussi, ajoute Amartya Sen, qu'il est la cause d'une augmentation des maladies et du taux de morbidité (et même mortalité), d'une détérioration des relations sociales et familiales, d'un renforcement de l'exclusion sociale et d'une accentuation des tensions raciales et des inégalités liées au sexe »⁴⁴⁰.

Il existe une corrélation directe non seulement entre le chômage et les inégalités économiques et sociales mais aussi entre le chômage et la domination. Le chômage peut pousser à la subordination, à la mendicité, voire à la perte de la dignité si le minimum dont l'individu a besoin lui manque, faute d'emploi. Ce qui est irrationnel, c'est que l'Afrique noire qui est sous-développée ne devrait pas avoir de problème de chômage. Mais paradoxalement, elle est confrontée à des taux non négligeables de chômage qui affectent les relations sociopolitiques à des degrés divers.

⁴³⁸ Amartya Sen, *Op. cit.*, p. 133.

⁴³⁹ Amartya Sen, *op. cit.*, p. 132.

⁴⁴⁰ *Ibidem*, p. 133.

Section 3 : Sorcellerie et gouvernance

A) La peur du sorcier et l'intérêt général

La croyance à la sorcellerie et les pratiques qu'elle induit sur les plans politique, économique et social ne semblent pas de nature à favoriser une gouvernance saine des biens publics. Elles peuvent même constituer une entorse sérieuse à la poursuite de la réalisation du bien-être collectif. Si la sorcellerie désigne, selon les anthropologues Edward Evans-Pritchard et Marc Augé⁴⁴¹, un ensemble de croyances en un pouvoir maléfique supposé que certaines personnes détiendraient et qui leur permettraient de nuire à autrui à distance, il faudrait dire, en effet, qu'en Afrique en général et au Bénin en particulier, bien des gens pensent qu'elle est une réalité. D'ailleurs, il ne serait pas exagéré de dire que la peur du

⁴⁴¹ Pour ces anthropologues, la sorcellerie n'est pas un pouvoir mystique appartenant à des personnes déterminées. C'est un pouvoir maléfique supposé. Pour qui reste immergé dans le système, il est normal que cela ne soit jamais vécu comme une supposition mais toujours comme une certitude. Dans son ouvrage *Sorcellerie, Oracles et Magie chez les Azandé*, (Paris, Gallimard, 1972) où il analyse comment fonctionnent les mécanismes de croyances à la sorcellerie chez les Azandés, Evans-Pritchard réduit la sorcellerie à une simple affaire de croyance et va jusqu'à nier l'existence du sorcier. Il banalise donc la peur du sorcier et réduit la sorcellerie à une simple question de langage. Il montre que, quand un Zandé parle de la sorcellerie, il n'en parle pas comme le ferait un Européen pour qui la « sorcellerie » est un fait étrange. Pour lui, « le maléfice est un événement banal et il ne se passe guère de jours sans qu'il y fasse allusion. Là où nous parlons récolte, chasse ou voisins en mauvaise santé, le Zandé introduit dans ses sujets de conversation la question de la sorcellerie », p. 97. De même, pour cet anthropologue, personne n'a jamais vu un sorcier. Il n'y a que des cas d'accusation de sorcellerie, des histoires villageoises de gens se plaignant de malheurs et des pratiques d'anti-sorcellerie qui conduisent à des aveux de sorcellerie. « Je n'ai jamais entendu dire qu'un Zandé ait admis sa sorcellerie. Même des personnes que l'oracle du poison avait fréquemment dénoncées répondaient à mes questions : « je ne suis pas un sorcier. Les gens disent que je suis un sorcier, mais c'est pure jalousie. Les gens m'en veulent et c'est pourquoi ils m'appellent sorcier », p. 162. Ainsi aucun Zandé ne se croit sorcier et personne n'a jamais vu un sorcier en train de l'ensorceler. On ne voit que des pratiques de contre-sorcellerie initiées par des exorcistes. A Evans-Pritchard de remarquer : « Il paraît nécessaire, pour maintenir la croyance à la sorcellerie, que l'on enregistre quelques aveux réels ou supposés ». L'anthropologue montre clairement à travers ces lignes que la sorcellerie est « le phénomène de la sorcellerie », p. 170. Quant à Marc Augé, La détermination du contre-sorcier, le harcèlement de l'accusé et la théâtralisation des séances d'exorcisme renforcent les croyances à la peur du sorcier et ce qui en est la base : la « conception persécutive du malheur ». Voir Marc Augé, *Théorie des pouvoirs et idéologie. Etude de cas en Côte-d'Ivoire*, Paris, Ed. Hermann, 1975, p. 87 : « Le phénomène de la sorcellerie est constitué de croyances et de pratiques (dites d'« anti-sorcellerie ») liées à ces croyances. Ce que l'ethnologue étudie c'est un ensemble de croyances admises par une société ; ainsi les caractères attribués au sorcier de telle ou telle société sont des stéréotypes admis par l'opinion courante, « bien pensante ». C'est là une constatation d'évidence déjà souvent faite » ; Marc Augé, *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort. Introduction à une anthropologie de la répression*, Paris, Flammarion, 1977.

sorcier semble généralisée⁴⁴² sur le continent: de l'intellectuel à la ménagère en passant par le paysan, il serait difficile d'échapper à ce « fantasme collectif »⁴⁴³. Que cette peur soit justifiée ou non, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle a un impact non négligeable sur la gestion du bien public.

D'une part, il existe un lien étroit entre les croyances à la sorcellerie et la vie politique en Afrique noire. Nombre de décideurs politiques consacrent à la recherche de protection mystique des sommes astronomiques. Ils gaspillent les ressources de leur pays pour s'attacher les services des devins, magiciens, marabouts et autres conseillers spirituels ou mystiques censés les protéger contre les attaques des sorciers. C'est le cas au Bénin sous le Président Kérékou qui, bien que véhiculant des idées du marxisme-léninisme, entretenait le marabout malien Cissé. Le procès de ce célèbre marabout, à la chute du régime marxiste et à l'avènement de la démocratie, révèle qu'il aurait détourné à l'État béninois des milliards de franc ou plus exactement « douze milliards de francs CFA »⁴⁴⁴. Ce dernier aurait payé en son nom des appartements en Europe notamment en France et posséderait une dizaine de villas au Mali, fruit de ses conseils particuliers et mystiques au président Kérékou mais aussi aux présidents Mobutu, Kadhafi sans oublier d'autres dinosaures de la scène politique tant en Afrique que dans les pays

⁴⁴² Il faudrait toutefois éviter de tomber dans la provincialisation de la sorcellerie en la rattachant à une réalité purement africaine. Les croyances à la sorcellerie semblent la chose du monde la mieux partagée si l'on se réfère aux superstitions et aux phénomènes de voyance ou de maraboutage en Occident. D'ailleurs, certaines rumeurs disent que Adolf Hitler tirait sa puissance de la sorcellerie. Cf. François Ribadeau Dumas, *Hitler et la Sorcellerie*, Paris, Plon, 1975.

⁴⁴³ Paulin J. Hountondji, « Une pensée pré-personnelle. Note sur "Ethnophilosophie et idéo-logique" de Marc Augé in *L'HOMME, L'anthropologue et le contemporain : autour de Marc Augé*, op. cit., p. 354. Voir, également sur le sujet, Pamphile Fanou, *L'exorciste face aux nouveaux défis de la sorcellerie*, Cotonou, Presses de l'imprimerie Notre-Dame, 2008 ; Peter Geschiere, *Sorcellerie et Politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala (« Les Afriques »), 1995 ; Peter Geschiere, « Sorcellerie et modernité : retour sur une étrange complicité », in *Politique africaine*, 79 : 17-32, 2000.

⁴⁴⁴ Maurice Chabi, op. cit., p. 179.

du Golfe⁴⁴⁵. S'il est possible d'objecter que le marabout Cissé a profité d'un système pour s'enrichir, il est néanmoins nécessaire de faire remarquer que Cissé - tout comme les autres marabouts ou conseillers occultes des dirigeants politiques africains - n'occupait pas cette position auprès des dirigeants politiques pour ses qualifications professionnelles mais simplement parce qu'il est marabout et prétend offrir une protection mystique. Cela montre les dessous des liens étroits entre les croyances à la sorcellerie et la vie politique en Afrique.

Dans l'ex Zaïre de Mobutu par exemple, le mode opératoire est le même : les féticheurs et marabouts avaient une influence considérable qui leur permettaient de s'enrichir au détriment de la population. Selon le ministre Nguza Karl I Bond, « En face de la villa où je fus placé, logeait le féticheur-marabout du président Mobutu, Kébé de son nom et de nationalité sénégalaise »⁴⁴⁶. Ce dernier se serait considérablement enrichi et, à sa disparition, aurait laissé la place à un autre marabout beaucoup plus rapace appelé Sy⁴⁴⁷.

Il serait naïf, par ailleurs, de croire que seuls les Chefs d'État, ministres et députés sont friands de ces genres de recherche de protection. A tous les niveaux, dans les États africains, cela se remarque. C'est le cas au Bénin où, de l'homme de la rue au Chef de l'État en passant par les cadres de l'administration, tout le monde semble pratiquer le « gló », à en croire Victor Topanou.

⁴⁴⁵ Le 9 août 1989, *l'hebdomadaire Jeune Afrique* révèle : « Milliardaire analphabète, ministre-marabout, maître en sciences occultes, « ami » de Mobutu Sese Seko et de Mathieu Kérékou mais aussi de Mouammar Kadhafi, habitué du Palais de Yamoussoukro comme de ceux des pays du Golfe, Amadou Mohamed Cissé a été arrêté le 24 Juillet à Paris pour escroquerie sur fond de maraboutage ».

⁴⁴⁶ Cf. le film *Mobutu, roi du Zaïre*.

⁴⁴⁷ Thassinda Uba Thassinda H. (op. cit., 1992. p. 113) précise : « Kébé est mort depuis quelques mois après avoir amassé une immense fortune au Zaïre. Un autre marabout sénégalais, introduit au palais de façon mystérieuse à titre de chargé de mission (comme l'indique son passeport) à la présidence, a pris sa place. Il se nomme Sy Cheikh Tidiane et a, sur le maréchal Mobutu et son clan, autant d'influence que son prédécesseur. Cependant, la cupidité de Sy, aux dires de l'entourage du dirigeant zaïrois, bat de plusieurs longueurs d'avance celle de Kébé. « Ses amulettes à lui, a dit en plaisantant un huissier du Mont Ngaliema, se nourrissent constamment de beaucoup de « pierres » et de gros paquets de « feuilles vertes » qu'il obtient par tous les moyens y compris le chantage ».

« [...] le gló demeure, écrit Victor Topanou, la seule solution endogène inventée par les sociétés béninoises pour répondre aux nécessités de « l'état de Bó » : du Président de la République, le Général Mathieu Kérékou, qui brandit toujours une canne symbolisant la force de sa protection, aux citoyens ordinaires qui investissent plus de la moitié de leurs salaires dans la préparation du gló, en passant par les ministres de la République, les cadres supérieurs et les plantons, rares sont les Béninois - si tant est qu'il en existe - qui n'ont pas eu recours au gló au moins une fois dans leur vie »⁴⁴⁸.

Cette pratique généralisée du « gló » est due à ce que Victor Topanou appelle « l'état du bó » et qu'il compare « par analogie à l'état de nature imaginé par Hobbes pour montrer l'état d'insécurité permanente dans lequel se trouvait l'homme avant la création de l'Etat »⁴⁴⁹. Se voulant plus précis, il donne une définition de « l'état du bó » qu'on ne peut occulter.

« [...] « l'état du bó » peut être défini comme étant l'état social dans lequel se trouve le Béninois où le bó est essentiellement utilisé à des fins négatives ou de nuisance; les effets constituent autant d'atteintes graves aussi bien à l'intégrité physique⁴⁵⁰ qu'à l'intégrité morale pour l'essentiel à travers l'envoûtement. Il s'agit donc avant tout d'un état d'esprit, d'un réflexe qui tire son origine de la jalousie, de la méchanceté et du désir de nuire à son prochain »⁴⁵¹.

Topanou montre ensuite qu'il existe toute une terminologie pour désigner la méchanceté qui s'exprime à travers cet état. « Ainsi par exemple, entend-on souvent les Béninois parler de « missiles » ou « d'anti-missiles » pour traduire affectueusement la capacité de nuisance à distance dont sont pourvues certaines

⁴⁴⁸ Victor Topanou, « La peur du bó : pratiques occultes et construction de l'Etat de droit », in P. Hountondji (dir.), *L'ancien et le nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Porto-Novo, Ed. Centre africain des hautes études, 2009, p. 267-301.

⁴⁴⁹ *Ibidem*, p. 276.

⁴⁵⁰ Topanou rappelle quelques moyens utilisés pour nuire. Parmi ces moyens, le plus utilisé est le *chakatù* par « lequel les spécialistes sont en mesure d'envoyer dans le corps de leurs victimes des tessons de bouteille, des crabes[...]».

⁴⁵¹ *Ibidem*, p. 276.

personnes »⁴⁵². Il illustre son analyse en se référant à la maladie mystérieuse⁴⁵³ qui a failli emporter le président Soglo et dont les diagnostics diffèrent selon les médecins et les amis du président⁴⁵⁴.

Il semble d'ailleurs que le lien entre la politique et les pratiques occultes de la sorcellerie occupe une place non négligeable dans l'imaginaire politique au Bénin. C'est ce que semble traduire à sa manière Banegas à travers l'analyse des représentations politiques au Bénin⁴⁵⁵. Dans cet ordre des choses, la protection endogène semble avoir une importance toute particulière dans la vie des Béninois au point d'engloutir une partie considérable de leur salaire, déjà bien maigre, si l'on doit prendre en compte les revendications sociales récurrentes. La conséquence directe de cette croyance est que le Béninois se voit obligé de recourir à des moyens plus ou moins douteux voire illicites pour survivre au quotidien.

L'analyse pourrait s'étendre sur le sujet. Mais en réalité un catalogue d'exemple serait inutile pour montrer combien les croyances à la sorcellerie amènent les gouvernants à saigner à blanc les caisses de l'État pour ces pouvoirs mystiques de marabouts et féticheurs qui, en réalité, abusent de la crédulité de leurs clients. Des devins, marabouts, prélats et pasteurs de même acabit se retrouvent souvent conseiller spécial du Président de telle république à cause du pouvoir mystique qu'ils détiendraient et organisent savamment le pillage des ressources financières.

⁴⁵² *Ibidem*, p. 276-277.

⁴⁵³ Bien avant Topanaou, Richard Banegas, en analysant les transformations politiques au Bénin, n'a pas manqué d'évoquer cette maladie dont le président Soglo a été victime et la contradiction sur les causes réelles de la maladie : la médecine évoque une « embolie gazeuse » alors que « la rumeur parla d'abord de fièvre typhoïde puis de nerf sciatique ». (Richard Banegas, *La démocratie à pas de Caméléon*, op. cit., p. 191-196) .

⁴⁵⁴ Victor Topanaou, op. cit., p. 279. Selon lui, les amis du président Soglo avaient très tôt soutenu que sa maladie était due au chakatù dont il présentait d'ailleurs les symptômes.

⁴⁵⁵ Cf. Richard Banegas, op. cit., p. 123-127. Il analyse le lien entre la démocratie, la politique du ventre et la sorcellerie.

Régulièrement dénoncé par certains intellectuels, le mal ne diminue pourtant pas puisque les croyances sont profondément ancrées dans les mœurs. A ce propos, Meinrad Hebga fait un constat bien triste en parlant des dirigeants africains : « ils achètent au prix fort les services de marabouts, devins, magiciens des différentes ethnies de leur pays, ou de l'étranger, y compris de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique »⁴⁵⁶. Tout cela engendre souvent la pourriture et fragilise davantage le mince espoir des peuples africains d'accéder à l'autonomie.

B) La solidarité clandestine et le clientélisme

La consultation et l'entretien des féticheurs, marabouts et prélats protecteurs ne conduisent pas seulement au vol de capitaux et autres ressources de l'État mais également à la solidarité clandestine qui peut induire manifester la promotion de la médiocrité. La compétence⁴⁵⁷ qui est supposée constituer dans le monde moderne le critère fondamental du choix des cadres se trouve délaissé au profit des combines. Les marabouts, féticheurs et autres pasteurs occupent, en effet, les fonctions stratégiques de conseillers, chargés de missions ou ministres d'État alors qu'ils n'ont aucune formation universitaire qui pourrait les aider à accomplir de telle mission. C'est le cas de Cissé qui était « ministre d'État, ambassadeur itinérant, responsable de la sécurité présidentielle »⁴⁵⁸ alors qu'il n'est qu'un demi-lettré.

« Les pouvoirs du marabout étaient apparemment très étendus au sein du régime du PRPB, puisqu'il faisait signer des engagements aux ministres avant de les faire nommer, et il pouvait les limoger, s'ils n'honoraient pas

⁴⁵⁶ Meinrad Hebga, op. cit., p. 37.

⁴⁵⁷ Mahamadé Savadogo (op. cit., p. 111) précise que « la différence entre la forme moderne de la bureaucratie et celle qui la précède réside essentiellement dans le mode de sélection de ses membres. La compétence est supposée remplacer dans le monde moderne la naissance ».

⁴⁵⁸ Maurice Chabi, op. cit., p. 79.

leurs engagements. Plus un ministre des finances dure à son poste, plus il est dans les bonnes grâces de Cissé »⁴⁵⁹.

Pour devenir ministre ou député, pour nommer un directeur de cabinet ou encore un directeur de banque, la compétence importe peu: ce qui importe surtout c'est d'être dans les bonnes grâces de Cissé. Dans sa déposition à la barre, Barnabé Bidouzo, ministre des finances de l'époque où Cissé sévissait au Bénin, a expliqué les conditions dans lesquelles il a finalement fait nommer un haut cadre béninois.

« Cela n'a pas été facile, car j'ai voulu avoir le libre choix de mes collaborateurs et ne pas rentrer dans le jeu des marchandages au niveau du bureau politique. J'y ai donc introduit mes propositions qui sont restées sans suite pendant presque huit mois (...) Je ne connaissais pas M. Justin Agbodjinou, mais à travers son CV, il a le profil, la compétence et l'expérience que je recherchais et surtout, il n'appartenait pas à une certaine mafia béninoise. L'enquête de moralité préalable à toute nomination a malheureusement empêché mes propositions d'aboutir. Je me suis en effet rendu compte que le vrai patron du petit palais où s'effectue cette enquête est encore M. Cissé. Cela ne figurait nulle part dans aucun décret, mais c'était la réalité. Et sans Cissé, l'enquête de moralité n'aboutirait pas ; j'ai alors décidé d'aller voir personnellement Cissé et en 72 Heures, mon problème a été réglé ».⁴⁶⁰

Cissé en imposait à tous les autres membres du gouvernement qui étaient devenus ses plantons de l'aveu même d'un autre ministre des finances Hospice Antonio :

« J'ai préféré collaborer avec Cissé, parce qu'il était plus fort. J'avoue devant la Cour que tous les ministres du PRPB étaient des plantons de M. Cissé. Je lui ramenaient de Paris des valises remplies d'argent (...) dans nos régimes autocratiques, nos chefs d'État sont de petits rois que nous vénérons. Cissé

⁴⁵⁹ *Ibidem*, p. 80.

⁴⁶⁰ *Ibidem*, p. 181-182.

était le deuxième personnage après Dieu. Il lui arrivait de rentrer en plein conseil des ministres, pistolet au poing »⁴⁶¹.

Ce témoignage illustre de façon éloquente combien la promotion de la médiocrité est aisée dans un pays qui est sous-développé et qui a besoin de technocrates pour son développement mais qui, en lieu et place, laisse un marabout analphabète mener le bateau droit sur les récifs à cause des croyances occultes du Chef de l'État. En réalité, pour être dans les bonnes grâces du Président, il faudrait d'abord être dans celles du spécialiste en sciences occultes. Ainsi perdait-on facilement un portefeuille ministériel ou autre, non pour avoir commis des fautes administratives ou d'orthodoxie mais pour avoir refusé de satisfaire les caprices du conseiller spécial aux affaires occultes. Dans ces conditions, tout était bon pour obtenir une promotion : délation, courbettes répétées et détournement pour satisfaire la cupidité du conseiller occulte. Et les cadres compétents, ceux qui voulaient faire honnêtement le travail pour lequel ils étaient payés, au mieux subissaient le courroux de leurs supérieurs ou pire se faisaient accuser de réactionnaire. Hospice Antonio précise par ailleurs :

« Nous avons vécu dans une période où la médiocrité a pris le pas sur la technicité (...) En mon âme et conscience, les fonds avancés à M. Cissé servaient à la sécurité physique, matérielle et spirituelle du président Mathieu Kérékou (...) Des menaces ? Oui, j'en ai proférées à l'endroit des cadres de la BCB, dont notamment le directeur du trésor M. Hubert Codjia. Il tenait à la rigueur de l'orthodoxie bancaire et à la légalité, mais le contexte ne s'y prêtait pas »⁴⁶².

Nous ne nous sommes pas attardés sur Cissé par hasard : il mérite l'attention compte tenu de son expérience hors paire de marabout qui l'a amené à sévir et asservir au Bénin, deux fois au Zaïre, en Libye et dans les pays du Golfe, comme

⁴⁶¹ *Ibidem*, p. 185.

⁴⁶² *Ibidem*, p. 186.

nous l'avons déjà évoqué. Il représente un spécimen rare à trouver sur le marché des conseillers occultes des dirigeants politiques africains.

Il faut enfin reconnaître que l'on peut aussi envisager la question sous forme de système. Dans ce système, la vie politique et la croyance aux sorciers constituent des équations dont l'interaction entraîne un mode de pensée. Ce mode de pensée entretient rétrospectivement le système. On se retrouve ainsi dans un piège sans fin où la solution doit provenir de l'intérieur du même mode de pensée. Car ce mode de pensée relève d'une superstructure qu'il sert. En favorisant la promotion de la médiocrité, la gabegie et la corruption sans oublier l'esprit sectaire, les croyances à la sorcellerie portent ainsi entorse à la volonté des peuples africains d'accéder au développement et de construire l'État de droit.

« L'Afrique, écrit Thassinda, fait un usage immodéré des « trouvailles » du féticheur ou du sorcier. Il y a manifestement abus, notamment quand on croit dur comme fer qu'aucune réussite n'est possible sans le concours du maître-marabout ou du spécialiste en sciences occultes. Il y a comme une exagération consternante quand, malgré les progrès de la science, on en revient à des pratiques et des croyances d'un autre âge. Il faut alors se demander s'il n'y aurait pas là un des freins rouillés qui nous barrent encore l'accès au développement. En tout cas, ce sont ces pratiques et cette croyance-là qui ont conféré aux Cissé et autres Kébé ou Sy, ce prestige exagéré qui les rend téméraires, hautains et tyranniques »⁴⁶³.

⁴⁶³ Thassinda Uba Thasinda H., op. cit., pp. 118- 119.

Section 4 : État et bien commun

Le bilan de la gouvernance en Afrique francophone n'est pas réjouissant comme nous l'avons évoqué dans les pages précédentes. Avant d'en finir avec les problèmes de gouvernance, une précision nous semble importante : l'État tel qu'il est institué en Afrique ne peut favoriser le bien commun et réaliser la liberté de l'individu comme non-domination. Cette position peut paraître excessive mais en réalité l'État, dans l'Afrique contemporaine, présente toujours les caractéristiques d'un État antirépublicain. Un État républicain se doit normalement « de prendre en compte les intérêts communs et identifiables de ses citoyens et de ne prendre en considération que ces intérêts-là »⁴⁶⁴, comme le montre justement Pettit. Tout État qui ne remplit pas cette fonction n'est pas considéré comme un régime républicain.

Ainsi, l'État perfectionniste qui n'est obsédé que par le progrès, ne peut pas être considéré comme un État républicain car il aura tendance à faire passer le progrès avant l'homme⁴⁶⁵. De même, l'État paternaliste, en négligeant la perception que les citoyens ont de leurs propres intérêts, risque de s'écarter de la conception républicaine de l'État. Mais les trois types d'État, totalement incapables de poursuivre et de réaliser des objectifs républicains, sont en réalité l'État corrompu, l'État des factions et l'État colonisé qui semblent s'appliquer particulièrement aux États contemporains africains.

L'État corrompu est l'État dans lequel les agents de la puissance publique utilisent leur pouvoir à la réalisation des fins personnelles et non pour le bien commun. Ce type d'État est gangrené par la corruption rampante et on peut observer un gangstérisme d'État, comme nous l'avons observé dans la première partie de cette étude. Dans un tel État, les affaires scabreuses se multiplient et le

⁴⁶⁴ Voir Philip Pettit, op. cit., p. 388.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

gouvernement qui se voulait démocratique, devient progressivement une ploutocratie. « Est un État corrompu celui dans lequel des intérêts prétendument communs sont pris en compte sur un mode qui sert en fait les intérêts de ceux qui dirigent l'État et non pas nécessairement les intérêts de l'ensemble des individus »⁴⁶⁶.

La République du Bénin semble répondre à ce critère d'État corrompu si l'on en croit la récente décision de l'organisme international américain MCA⁴⁶⁷. Ce dernier a en effet disqualifié le Bénin pour la reconduction de son aide à cause de la corruption généralisée enregistrée dans toutes les structures de l'État⁴⁶⁸.

Ensuite, l'État dit des factions désigne une société politique où les intérêts de clans l'emportent sur toute autre considération. « Dans l'État des factions, les intérêts de ces dernières – qui peuvent correspondre à un unique individu ou à une majorité – se substituent aux intérêts des particuliers »⁴⁶⁹. Il faut enfin préciser que l'« État colonisé »⁴⁷⁰ est le prototype d'État extraverti, incapable de s'assumer, de réaliser par conséquent un développement endogène. Comme le souligne Pettit, dans un tel État, « les intérêts d'une puissance étrangère dirigent l'action du gouvernement »⁴⁷¹. Les dirigeants de cet État semblent guidés, voire téléguidés par des forces extérieures qui leur imposent leurs diktats et ils ne se préoccupent plus de l'intérêt général.

⁴⁶⁶ Philip Pettit, op. cit., p. 389.

⁴⁶⁷ Millennium Challenge Account.

⁴⁶⁸ Avant de pouvoir bénéficier à nouveau du financement de ce programme américain, l'État béninois fut invité à prendre des mesures hardies pour combattre la corruption au sommet de l'État et dans les administrations publiques. Ce qui a contraint, semble-t-il, le gouvernement à prendre une série de mesures au cours du conseil des ministres du 19 Mars 2014 pour « le rétablissement de l'éligibilité du Bénin aux fonds MCC ». Voir le relevé du Conseil des ministres dans quotidien béninois *Le Matinal*, N°4316, du mardi 25 Mars 2014, p. 11.

⁴⁶⁹ *Ibid.*

⁴⁷⁰ *Ibid.*

⁴⁷¹ *Ibid.*

Il serait difficile de soutenir que les États de l'Afrique francophone, soumis à l'impérialisme international, comme nous l'avons déjà montré, ne concentrent pas, par ailleurs, ces trois formes de perversion. L'hétéronomie de l'État ajoutée à l'hétéronomie des individus semble expliquer l'incapacité de l'État à développer des projets républicains plus de cinquante quatre ans après les indépendances. Ce qui permet de comprendre les gouvernances archaïques qui favorisent l'assujettissement des individus et des peuples. L'État africain, dans sa forme actuelle, se trouve donc disqualifié pour ce qui concerne la réalisation du bien commun que constitue la liberté comme non-domination. Il manifeste son impuissance à protéger ses citoyens et à définir des projets républicains parce qu'il est, lui-même, un État corrompu, tribaliste et colonisé.

Conclusion à la deuxième partie

La deuxième partie de cette étude a permis d'examiner les cultures politiques en vogue dans certains pays de l'Afrique francophone. De façon globale, il ressort que l'arbitraire hérité de la colonisation persiste et la période postcoloniale n'a fait que reconduire la culture de l'hétéronomie. Ce qui permet de comprendre les fractures observées à tous les niveaux. Par ailleurs, l'archaïsme de la gouvernance favorise la culture de l'hétéronomie tant au niveau de l'État que de l'individu, d'où l'incapacité à définir des projets républicains d'autogouvernement. Il va sans dire que la culture politique dominante n'est pas une culture de la liberté, d'une part, et, d'autre part, la philosophie politique qui semble dominer est celle de l'autoritarisme. Il reste à savoir comment faire pour que les Africains accèdent enfin à l'autonomie et que l'État, en Afrique francophone, soit républicain, au sens fixé par le républicanisme.

TROISIEME PARTIE

CULTURE POLITIQUE ET PERSPECTIVES REPUBLICAINES

Introduction à la troisième partie

Nous avons observé qu'on tord facilement le cou à l'idéal républicain dont on se réclame dans les pays de l'Afrique francophone. Ce qui engendre des crises et par ricochet une instabilité sociopolitique réelle ou latente. Notre brève analyse des causes de ces distorsions nous a conduit à l'approche de la culture politique en Afrique. Nous avons ainsi, à travers les valeurs prônées ou interprétées, abouti au constat que les cultures politiques dans l'Afrique contemporaine ne sont pas républicaines. Elles ne semblent pas favoriser la culture de la liberté comme non-domination ou absence de domination. Ensuite, la philosophie politique qui semble dominer est celle de l'autoritarisme caché sous les apparences de la philosophie politique libérale. Il reste dans cette troisième partie à analyser les possibilités réelles dont dispose l'Afrique pour construire une république basée sur l'idéal de liberté, de justice et d'égalité des chances.

Cette troisième partie comporte deux chapitres. Le premier, comportant quatre sections, porte sur la nécessité d'une philosophie de la république qui insiste sur la liberté comme non-domination et les objectifs que doit s'assigner un gouvernement républicain. Il commence par une analyse des préalables à régler pour surmonter la culture de l'hétéronomie afin d'éviter ou tout au moins limiter certaines entorses préjudiciables à l'intérêt général dans la société républicaine. Cette étude a montré que l'Afrique francophone ne s'est pas entendue au préalable sur les valeurs à travers lesquelles devraient être fondées les communautés d'intérêt. Fragmentés de manière arbitraire, ces États peinent ainsi dans des contradictions ou fractures qui déterminent leurs bases économiques. La *colonialité*, l'hétéronomie et l'individualisme, le mimétisme assimilationniste, l'immoralisme, l'irresponsabilité au regard de la collectivité, de la nature et des richesses qu'elle procure, compromettent alors toute volonté de développement tout en enrichissant le champ

irrationnel de la gouvernance. Il faut donc nécessairement régler la question des valeurs et choisir la philosophie politique qui semble la mieux adaptée à un projet d'autogouvernement en Afrique. Cette étude soutient que la philosophie politique républicaine est capable de garantir aux citoyens la jouissance de la liberté, de l'égalité et de la justice.

Dans le deuxième chapitre, il s'agit d'analyser les exigences pratiques de ce projet d'autogouvernement. Il comporte également quatre sections. Le bien-être collectif comme finalité, l'individualité et la créativité, les priorités du gouvernement républicain et l'affirmation du principe de la vigilance constante déterminent les conditions de réalisation d'un idéal de coexistence républicaine en Afrique.

Chapitre V : De la nécessité de la philosophie républicaine

La philosophie politique de l'autoritarisme et la culture politique qu'elle promeut n'ont pas permis aux États de l'Afrique francophone de réaliser le bien-être de leurs citoyens, comme nous l'avons montré. De même, le glissement vers la philosophie libérale ne semble pas avoir favorisé l'accès à un autogouvernement. Il faut alors changer d'option et choisir « une troisième voie »⁴⁷² qui peut être celle du républicanisme. Ce chapitre entend montrer que le choix du républicanisme comme la nouvelle philosophie de la république peut aider à promouvoir une culture politique de la liberté authentique. Il comporte quatre sections. La première porte sur les préalables pour une culture républicaine. La deuxième analyse les forces et insuffisances des philosophies du libéralisme et du communautarisme. La troisième montre les forces et faiblesses du républicanisme et la quatrième souligne l'importance du républicanisme comme la philosophie capable de faire accéder l'individu à l'autonomie réelle.

⁴⁷² Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 10.

Section 1 : Les préalables

L'étude des cultures politiques en vogue sur le continent montre que la philosophie politique dominante est celle de l'autoritarisme et les valeurs véhiculées ne sont pas celles de la liberté, de l'égalité et de la justice. Ce qui explique les pratiques arbitraires enregistrées depuis les indépendances jusqu'à l'avènement de la démocratie. Or malgré la démocratisation du continent, l'arbitraire semble toujours à la mode même s'il a diminué en intensité. L'un des défis qui se pose alors à l'Afrique francophone consiste à surmonter la culture de l'hétéronomie et de l'arbitraire. Pour y arriver, il semble nécessaire de s'interroger sur les valeurs qui doivent fonder la république pour un autogouvernement capable de réaliser l'autonomie du citoyen.

A) Surmonter la culture de l'hétéronomie

L'une des tâches urgentes pour la définition du bien-être collectif consiste à surmonter la culture de l'hétéronomie. La chosification du nègre par le colon et la reconduction de la culture de l'hétéronomie n'ont pas permis, comme nous l'avons évoqué, l'avènement d'un monde meilleur en Afrique. Bien plus, elles ont empêché le continent de prendre son essor et l'ont maintenu dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'étranger notamment les grandes puissances occidentales et leurs multinationales. Ainsi, l'État africain a montré son incapacité à réaliser l'autonomie de l'individu. Le mimétisme des institutions étrangères, les effets pervers de la mondialisation de l'économie et la faible compétitivité du continent semblent réduire l'État à la mendicité et ses citoyens à la soumission, voire la sujétion. Dans ces conditions, il devient difficile, voire impossible à l'Afrique de continuer dans la même direction, avec les mêmes errances, les mêmes balbutiements dans un monde où la rationalité économique dicte ses lois de façon

implacable. D'où la nécessité de sortir de la culture de l'hétéronomie qui semble maintenir l'Afrique dans le mimétisme, la conservation et la reproduction de ce qui existe sans innovation réelle, et préférant l'improvisation en cas de crise grave. Si l'on veut en finir avec les dictatures, il faut en finir avec cette culture qui favorise les mentalités rétrogrades car notre problème est d'abord culturel, comme le remarque Kabou.

« Les dictatures africaines, affirme Kabou, sont d'abord des dictatures culturelles. Nos autocrates le savent si bien qu'ils n'ont élaboré aucune politique visant à changer les mentalités populaires dans le sens d'une plus grande ouverture au monde. Toutes les politiques culturelles appliquées en Afrique depuis les indépendances vont dans le sens de l'enracinement de la peur du chef, du respect de la vieillesse, de la crainte des classes possédantes [...] »⁴⁷³.

Pour sortir de cette culture de la soumission aveugle, l'urgence serait de changer d'option en choisissant enfin nous-mêmes les valeurs sur lesquels nous voulons construire la république, le type de république que nous voulons bâtir et enfin déterminer ce qui doit constituer la philosophie de cette république.

B) La question des valeurs

La question des valeurs sur lesquelles doit se fonder la république est essentielle si l'Afrique veut sortir du cercle vicieux de la culture de l'hétéronomie et de l'arbitraire qui sont à la base des graves crises sociopolitiques qu'elle connaît depuis les indépendances. Aucune réflexion sérieuse sur l'avenir de la république en Afrique ne peut occulter la question axiologique car si la république se fonde sur une pseudo-valeur comme l'hétéronomie, elle risque de ne pouvoir réaliser le bien-être collectif qui est la finalité réelle de tout contrat social⁴⁷⁴.

⁴⁷³ Axelle Kabou, op. cit., p. 130.

⁴⁷⁴ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 111.

S'il est admis que les valeurs reconnues et promues jusque-là n'ont pas permis au continent ni de se soustraire des rapports de domination ni de réaliser l'autonomie de l'individu, il devient alors urgent d'asseoir la république sur des valeurs plus saines⁴⁷⁵. C'est à ce niveau que l'étude de la philosophie politique contemporaine s'avère nécessaire. En effet, « dans la diversité foisonnante des courants de la philosophie politique contemporaine »⁴⁷⁶, il est possible de trouver une conception politique qui tend à faire de l'idéal de liberté comme non-domination, le but et la finalité de toute république. Il en existe principalement trois : la philosophie communautariste, la philosophie libérale et la philosophie républicaine. Il reste alors à examiner laquelle de ces philosophies politiques serait à même d'aider les Africains à réaliser l'autogouvernement. Nous précisons néanmoins que l'intention n'est pas d'étudier dans les détails chacune de ces philosophies mais de voir de façon globale si les principes et valeurs véhiculés peuvent favoriser la réalisation d'objectifs républicains en Afrique francophone⁴⁷⁷.

⁴⁷⁵ Amartya Sen, op. cit., p.

⁴⁷⁶ Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », in André Stanguennec, *Le Droit et la République*, op. cit., p. 101.

⁴⁷⁷ Cette précision nous semble très importante dans la mesure où la publication de la *Théorie de la justice* de John Rawls en 1971 suscite toujours de nombreux débats sur les principes du libéralisme notamment sur ce qu'on peut appeler la consistance d'« un pluralisme raisonnable » c'est-à-dire la possibilité du dispositif libéral à faire coexister deux postulats apparemment contradictoires : « 1) la possibilité d'une justification rationnelle des principes qui fondent les choix en matière d'organisation fondamentale de la société, et 2) le caractère indépassable d'un pluralisme des conceptions du Bien, dont la diversité nourrit, au moins pour une part, les désaccords sur de tels principes (Voir à ce sujet Alain Renaut, « Libéralisme politique et pluralisme culturel, in André Stanguennec, op. cit., p. 26-27). Notre ambition, très modeste, est de montrer que le républicanisme est à la fois une critique du libéralisme et du communautarisme et peut, par conséquent, servir mieux que ces deux philosophies à la réalisation de l'idéal de liberté comme non-domination.

Section 2 : Philosophies libérale et communautariste

A) Succès et dangers de la philosophie politique libérale.

1) Les succès du libéralisme

Il faut d'emblée commencer par reconnaître que la philosophie politique libérale ou précisément la « philosophie politique de la république procédurale », pour employer les mots de Michael Sandel, est utile en ce sens qu'elle peut aider l'homme à conquérir sa liberté dans un contexte d'autoritarisme en refusant la sujétion. Bien plus elle peut aider l'homme à se libérer de la dépendance de la nature par la création des richesses. C'est dans ce sens que Jean-Fabien Spitz estime que la philosophie politique libérale a remporté des succès manifestes « en particulier la libération de l'individu par rapport aux sociétés fermées et sa libération par rapport à la précarité due à la nature »⁴⁷⁸. Par sociétés fermées, il faut entendre les « sociétés closes », au sens fixé par Karl Popper⁴⁷⁹, c'est-à-dire l'ensemble des sociétés non-ouvertes à la critique et qui se différencient des sociétés ouvertes par la confiscation des libertés publiques et les pratiques de l'arbitraire.

Par ailleurs, la philosophie politique libérale veut foncièrement libérer l'individu de tout ce qui peut constituer une entrave à sa liberté. Elle définit la liberté comme la non-interférence ou l'absence d'interférence⁴⁸⁰. Les principaux éléments de cette philosophie ont été résumés en trois points essentiels par Jean-Fabien Spitz. D'abord, cette philosophie conçoit l'individu comme « un moi « désencombré » choisissant volontairement ses finalités »⁴⁸¹. Il ne s'agit nullement

⁴⁷⁸ Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », op ; cit., p. 116. Il commente ici Michael Sandel.

⁴⁷⁹ Cf., à ce sujet, Karl Popper, op. cit., p. 12, notamment à propos du conflit entre le « clos » et l' « ouvert » où il estime que toute société ouverte ou démocratique est en constance menacée par son contraire le « clos ».

⁴⁸⁰ Philip Pettit, op. cit., p. 64 et 68.

⁴⁸¹ *Ibidem*, p. 102.

pour cette philosophie de considérer les fins que la personne a choisies mais bien le fait que la personne les a choisies elle-même⁴⁸². De ce principe découle logiquement une certaine conception de la liberté comme « choix volontaire émanant de ce moi désencombré et qui se tient à distance de tous ses engagements moraux ou communautaires »⁴⁸³. Ce qui importe pour la philosophie libérale, c'est le choix personnel, fondé sur la volonté de l'individu, et non la finalité de ce choix. En érigeant le choix volontaire comme valeur absolue, la philosophie libérale en vient naturellement à concevoir que le « gouvernement doit être neutre à l'égard des conceptions morales et religieuses auxquelles adhèrent les citoyens »⁴⁸⁴. Pour cette philosophie, l'État doit éviter de s'ingérer dans les affaires privées et promouvoir uniquement un cadre juridique permettant aux citoyens de choisir « leurs propres valeurs et leurs propres finalités »⁴⁸⁵.

On retiendra essentiellement que l'objectif de cette philosophie qui tend vers la république procédurale repose sur la conviction que la liberté et la politique doivent être détachées de « toute controverse morale substantielle »⁴⁸⁶. Dans cet ordre d'idée, la neutralité de l'État est nécessaire pour deux raisons au moins : l'État ne peut promouvoir le bien de la communauté en violant les droits individuels d'une part, et, d'autre part, le juste prime sur le bien⁴⁸⁷.

La conception de la personne, de la liberté et du gouvernement selon la philosophie politique libérale possède une originalité indiscutable : elle est foncièrement une philosophie de la liberté, la liberté comme valeur suprême. De ce

⁴⁸² *Ibidem*.

⁴⁸³ *Ibidem*.

⁴⁸⁴ *Ibidem*.

⁴⁸⁵ *Ibidem*, p. 102-103.

⁴⁸⁶ *Ibidem*, p. 103.

⁴⁸⁷ *Ibidem*.

point de vue, elle semble présenter des avantages évidents pour tout peuple qui subit la domination.

« Les avantages d'une telle conception sont évidents, écrit Jean-Fabien Spitz ; en premier lieu, l'image du moi qu'elle véhicule est très séduisante en raison de son caractère « libérateur » : elle propose en effet l'idée d'un moi qui, pour ainsi dire, se crée lui-même, qui est capable de se définir entièrement par ses propres choix, qui n'est lié par rien, auquel rien n'est imposé. En second lieu, l'idée de neutralité est elle aussi dotée d'une force de conviction très importante, lorsqu'elle souligne que l'État doit strictement respecter l'égalité entre les citoyens sans favoriser la conception morale de telle ou telle partie d'entre eux, et surtout pas de la majorité d'entre eux »⁴⁸⁸.

L'idée centrale de la philosophie politique de la république procédurale est donc la promotion de la liberté, une liberté basée sur la capacité de la personne humaine à choisir volontairement ses finalités et ses propres valeurs sans aucune interférence de l'État⁴⁸⁹. Toute interférence de l'État, même au nom du bien de la communauté ou de l'intérêt général, pourrait être interprétée comme une interférence arbitraire, puisqu'elle se fera nécessairement en rognant sur les droits de l'individu. De plus, cette philosophie vise à faire de l'économie un domaine autonome qui ne devrait nullement être soumis au contrôle de l'État mais considérer uniquement « le marché des intérêts »⁴⁹⁰ afin de garantir la production des richesses. Elle stipule alors que « l'ordre le plus productif est par définition le plus juste »⁴⁹¹ en soutenant que la moralité suit le bien-être. Dans ce contexte, le seul moyen d'arriver à la prospérité générale, semble-t-il, est la libre entreprise et la libre concurrence qui ne peuvent être garanties, une fois encore, que par la neutralité de l'État : « le laissez-faire est la seule voie la plus sûre pour atteindre un

⁴⁸⁸ *Ibidem*, p.104.

⁴⁸⁹ Voir Philip Pettit, op. cit., p.

⁴⁹⁰ Jean-Fabien Spitz, « Le républicanisme idéaliste d'Henry Michel », in *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 99.

⁴⁹¹ *Ibidem*, p. 100.

tel objectif »⁴⁹² ou encore « le laissez-faire est donc le dernier mot de la philosophie politique »⁴⁹³. Pour la philosophie de la république procédurale, la meilleure organisation politique est donc celle qui peut accroître la production des richesses tout en mettant entre parenthèse les convictions morales et religieuses⁴⁹⁴.

Considérée sous cet angle, cette philosophie serait la mieux adaptée à l'Afrique qui a besoin de se libérer à la fois de la domination étrangère et de la culture de l'hétéronomie. Mais la séduction apparente de cette philosophie politique semble ne point suffire pour cacher les inquiétudes qu'elle suscite quant au rapport qu'elle tend à établir entre l'homme et la Cité.

2) Les dangers de la philosophie libérale

En voulant soustraire l'économie à tout contrôle de l'État pour ne penser qu'à l'accroissement de la production matérielle, la philosophie politique libérale s'écarte, semble-t-il, du but fondamental de la république qui est « le développement intellectuel et moral des individus, et non la multiplication sans principe des biens de consommation »⁴⁹⁵. Non seulement, l'accroissement des productions matérielles ne garantit pas l'épanouissement de l'individu mais aussi il n'est pas sûr que la moralité suive « le bien-être comme son ombre »⁴⁹⁶. Tout en favorisant la libre entreprise et la créativité, tout en libérant l'individu de la sujétion, elle génère également « d'innombrables misères »⁴⁹⁷ qui lui apparaissent comme la contrepartie inéluctable de l'enrichissement général qui est le bien

⁴⁹² *Ibidem*, p. 99-100.

⁴⁹³ *Ibidem*, p. 101.

⁴⁹⁴ Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », in André Stanguennec, op. cit., p. 118. Il rappelle ici la réaction du philosophe libéral Rawls qui estime que les questions morales et religieuses relèvent de la métaphysique et dès lors sont à proscrire lorsqu'on discute de questions politiques.

⁴⁹⁵ Jean-Fabien Spitz, « Le républicanisme idéologique d'Henry Michel », op. cit., p. 98.

⁴⁹⁶ *Ibidem*, p. 101.

⁴⁹⁷ *Ibidem*.

suprême⁴⁹⁸. Il est clair qu'une société politique basée sur de telles valeurs « souffre d'un manque de références homogénéisantes, qu'elle est en proie à des forces centrifuges qui minent son ciment et son avenir »⁴⁹⁹. Ces forces centrifuges sont les maux qui minent la république de l'intérieur et sont des dangers d'autant plus graves qu'ils créent un individualisme préjudiciable à la vie communautaire.

« Ces forces centrifuges, écrit Spitz, sont identifiées à un excès d'individualisme, un repli sur soi, un enfermement dans le moi appauvri de l'univers libéral, un appétit immodéré pour la consommation des biens matériels, une indifférence à la sphère publique et aux activités citoyennes, la fin de la vertu, du patriotisme et de cette espèce de sentiment national qui, enté sur une histoire et une culture, crée le lien dont toute communauté a besoin. Mais ces forces centrifuges sont aussi celles du repli identitaire dans les communautés naturelles ethniques et religieuses, repli dont la cause se trouve dans le fait que les individus vont chercher dans leurs appartenances particulières la forme de liaison avec autrui qui leur fait défaut dans la grande communauté nationale, désormais gangrenée par les représentations individualistes mises en circulation par le libéralisme »⁵⁰⁰.

Ces dangers et menaces mises en avant par le républicanisme moderne ne sont pas dénués de fondement car dans les distorsions déjà évoquées on remarque la formation des oligarchies financières qui exercent ce que Todorov a appelé « la tyrannie des individus »⁵⁰¹. La relativité des valeurs et la production de la richesse comme bien suprême ne sont pas des facteurs qui favoriseraient la cohésion sociale dans l'Afrique d'aujourd'hui. Elles risquent même de pérenniser les fractures sociales observées dans les sociétés africaines tout en favorisant la domination de la majorité par la minorité et en consacrant l'inégalité par la mauvaise répartition des richesses. C'est pourquoi la théorie républicaine de la liberté est critique vis-à-vis de la philosophie politique libérale.

⁴⁹⁸ *Ibidem*.

⁴⁹⁹ *Ibidem*, p. 103.

⁵⁰⁰ *Ibidem*, p. 103.

⁵⁰¹ Tzvetan Todorov, *op. cit.*, p. 122.

« Il suffit donc d'admettre la possibilité d'un état social où les convictions morales –ou religieuses- seraient telles que « les hommes cesseraient de penser que le bien suprême réside dans la création de la richesse » pour échapper à la logique des économistes et pour contester le laisser-faire et l'idée que l'État doit s'abstenir au maximum d'intervenir dans le libre jeu de la production et des échanges »⁵⁰².

Au demeurant, les reproches adressés à la philosophie politique dite libérale sont le fait « qu'elle néglige dangereusement l'égalité, l'engagement citoyen, la vertu et les appartenances morales communes »⁵⁰³. Très critique à l'égard de la philosophie politique libérale ou procédurale, on peut se demander ce que veut le communautarisme et si elle est exempte de critique.

B) Des forces et faiblesses du communautarisme

1) Le programme du communautarisme

Le communautarisme désigne une philosophie politique qui soutient que « l'individu n'existe pas indépendamment de ses appartenances, qu'elles soient culturelles, ethniques, religieuses ou sociales »⁵⁰⁴. Pour le communautarisme, les communautés devraient fonctionner comme des microcosmes ayant leurs propres solidarités internes car il est nécessaire dans une société souffrant d'un excès d'individualisme de promouvoir les valeurs communautaires. Ainsi, le communautarisme apparaît comme une critique des principes de la philosophie libérale en ce sens qu'il insiste sur la nécessité d'encourager la vie en communauté car le regroupement communautaire permettrait à la société de se bâtir selon ses propres normes⁵⁰⁵. Pour le philosophe canadien Charles Taylor⁵⁰⁶, en effet, le projet

⁵⁰² *Ibidem*, p 102-103.

⁵⁰³ *Ibidem*, p. 101.

⁵⁰⁴ Cf. le site <http://www.fr.m.wikipedia>.

⁵⁰⁵ Voir Jean-Claude Poizat, « Le communautarisme et la question du droit des minorités selon Charles Taylor. Contre un déni de justice », in *Le Philosophoïre* 3/2001 (n°15), p. 23-30 ou se référer URL : www.cairn.info/revue-le-philosophoïre-2001-3-page-23.htm.DOI:10.3977/phoir.015.0023, consulté le 23 Janvier 2014.

libéral porte « une violence cachée qu'il s'agit par conséquent de montrer et de dénoncer »⁵⁰⁷. Ce projet apparaît comme un déni de reconnaissance des droits des communautés minoritaires alors que le communautarisme se pense comme une philosophie politique qui soutient l'exigence de reconnaissance morale et juridique à ces communautés. Il se base sur l'exemple du Québec pour montrer qu'une politique de reconnaissance de l'authenticité culturelle des communautés est nécessaire dans un monde libéral confronté à l'excès d'individualisme. En fait, la société libérale postule la priorité du juste sur le bien⁵⁰⁸ en reconnaissant le polythéisme des valeurs, en supposant que chaque être humain a sa conception du bien qui détermine ses actions. Cette affirmation du pluralisme de la conception du bien ne conduit pourtant pas à un relativisme de la notion car, comme le précise Renaut, « elle consiste à considérer que rien ne peut être moralement bon s'il entre en contradiction avec les principes de justice »⁵⁰⁹. La reconnaissance de la priorité du juste sur le bien admet néanmoins une conséquence directe qui est « la reconnaissance corrélative d'une priorité du sujet par rapport à ses fins »⁵¹⁰. En d'autres termes, en affirmant la priorité du juste sur le bien, la conception libérale soutient implicitement l'indépendance et la primauté du sujet par rapport aux buts qu'il s'assigne⁵¹¹. Quant au projet communautariste, il refuse la conception libérale de la priorité du juste sur le bien en soutenant qu'il « conduirait à un moi tellement

⁵⁰⁶ Il est considéré comme l'une des figures de proue du communautarisme. Voir son ouvrage de référence *Différence et démocratie*, Collection Champs, Paris, Flammarion, 1997.

⁵⁰⁷ Jean-Claude Poizat, « Le communautarisme et la question du droit des minorités selon Charles Taylor. Contre un déni de justice », in *Le Philosophoire*, op. cit., p. 23-30.

⁵⁰⁸ Alain Renaut, « Libéralisme politique et pluralisme culturel », in André Stanguennec, op. cit., p. 31.

⁵⁰⁹ *Ibidem*, p. 32.

⁵¹⁰ *Ibidem*, p. 34.

⁵¹¹ En cela, le projet libéral reste conforme aux principes de l'humanisme moderne qu'il soutient à savoir que c'est le sujet qui choisit ses fins sans n'être aucunement déterminé par elles. L'humanité de l'homme se situe donc dans son aptitude à se choisir des fins et non pas dans les fins choisies.

désencombré et désengagé qu'il en résulterait des apories insurmontables par le libéralisme »⁵¹².

« On peut voir alors se dégager le programme alternatif qui définit le communautarisme : repenser le rapport entre le moi et le « contexte », redéfinir l'identité du moi comme constituée par des valeurs que nous héritons – selon une logique faisant surgir au premier plan, avec une vigueur toute particulière, la question de l'appartenance culturelle »⁵¹³.

Ainsi pour le communautarisme, l'individu vit dans une société et subit les influences culturelles de cette société que le projet libéral tente de nier en postulant une pluralité des valeurs fondée sur le polythéisme de la conception du bien. L'apport fondamental du communautarisme consiste à penser les limites du libéralisme qui, en postulant la priorité du juste sur le bien, peut conduire à la marginalisation de certains groupes sociaux ou communautés. D'où la nécessité de déterminer les limites du libéralisme « pour empêcher celui-ci de déboucher sur une nouvelle forme de totalitarisme »⁵¹⁴.

2) La critique du communautarisme

Pour Alain Renault, il existe une « aporie inhérente à tout communautarisme »⁵¹⁵ qui serait due à deux difficultés majeures liées au renversement de la priorité du juste sur le bien. La première difficulté porte, de façon globale, sur la détermination de la conception même du Bien à une époque où se remarque de façon évidente un pluralisme des valeurs, d'une part, et, d'autre part, la possibilité de « l'inscrire dans les consciences »⁵¹⁶ sans déboucher sur « un

⁵¹² Alain Renault, op. cit., p. 40.

⁵¹³ *Ibidem*.

⁵¹⁴ Voir Jean-Claude Poizat, op. cit.

⁵¹⁵ Alain, Renault, op. cit. p, 41.

⁵¹⁶ *Ibidem*, p 42.

projet monstrueux de régénération morale »⁵¹⁷. La deuxième difficulté concerne la tentative de réintégration culturelle de l'individu libéral dans un contexte de multiculturalisme. Comme le souligne Renault,

« [...] dans la mesure où les cultures sont multiples, recontextualiser culturellement l'identité conduirait à la démultiplier, et donc, sous couvert de réinsérer l'individu dans une communauté plus intégrative, cela conduit à prendre le risque de séparer l'homme de l'homme plus gravement encore que cela n'était le cas dans la dynamique atomisante des sociétés libérales »⁵¹⁸.

Ce que critique Renault, c'est que l'insistance du communautarisme sur la question de l'identité culturelle ne conduise à une relativité ou pluralité de la conception de la justice dès lors qu'on affirme la priorité du bien sur la justice. Cette critique semble fondée puisque certains n'hésitent pas, en Europe, à ranger le racisme et le communautarisme dans le cortège des maux qui doivent être combattus par la société. « On ne naît pas raciste ou communautariste, on le devient »⁵¹⁹, souligne en introduction le rapport du Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN) dirigé par Patrick Lozès, qui fait une liste de « 50 propositions pour lutter contre le racisme et le communautarisme »⁵²⁰. Selon les opposants à la pensée communautarienne, les droits de l'individu risquent de diverger selon son appartenance à une communauté donnée, en fonction de la base religieuse, ethnique ou culturelle de cette communauté⁵²¹.

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ *Ibidem*, p. 44.

⁵¹⁹ Voir Patrick Lozès et Michel Wieviorka, « Lutte contre le racisme et le communautarisme » [En ligne]. <http://www.ec.europa.eu>, consulté le 27 Novembre 2013.

⁵²⁰ *Ibid.* Ces différentes propositions s'articulent sur quatre points à savoir : « observer et mesurer ; agir sur le terrain économique ; agir sur le terrain politique et social ; agir dans le domaine de la culture et de l'éducation ».

⁵²¹ Voir le site <http://www.fr.m.wikipedia.org>, consulté le 30 Novembre 2013.

Section 3 : La philosophie républicaine contemporaine

A) *Les prémices*

La conception républicaine contemporaine se présente comme une critique des lacunes et défauts du communautarisme et du libéralisme dont elle se distingue par sa « demande récurrente d'un surcroît d'égalité et de citoyenneté, d'un surcroît de vertu, et de présence de l'éthique au cœur de la république »⁵²². Cette demande qui se décompose en trois besoins résume l'aspiration actuelle de la pensée républicaine contemporaine, selon Spitz⁵²³.

Pour le républicanisme contemporain, en effet, tout individu doit jouir d'une liberté authentique qui exclut toutes les formes de « domination ou assujettissement »⁵²⁴. C'est la raison pour laquelle un surcroît d'égalité - matérielle et politique- est nécessaire pour éviter qu'un groupuscule s'accapare du pouvoir pour le détourner à des fins qu'il ne doit pas viser comme par exemple la satisfaction d'intérêts particuliers. La confiscation du pouvoir par une élite restreinte ou « corruption »⁵²⁵, pour employer le terme de Spitz, conduit à la perte de liberté des citoyens et constitue la première distorsion que veut éviter le républicanisme. De plus, le républicanisme considère que ce sont les différentes formes de corruption ou distorsion qui constituent la cause des « replis identitaires auxquels on assiste aujourd'hui »⁵²⁶. N'obtenant plus la protection dont ils ont besoin dans un État désormais dominé par les intérêts de la bourgeoisie politico-administrative, les individus se confient à une communauté non plus politique mais ethnique et culturelle. Enfin, le républicanisme soutient que sous le manteau de

⁵²² Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 101.

⁵²³ *Ibidem*, p. 104.

⁵²⁴ Philip Pettit, op. cit., p. 91.

⁵²⁵ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 105.

⁵²⁶ *Ibidem*, p. 105.

l'égalité juridique, et au nom de la libre entreprise, se cachent de nouvelles formes de domination qui remettent en cause l'effectivité d'une liberté égale pour tous les citoyens. Pour les républicains, « la dépendance économique, le défaut d'instruction, les pressions résultant de positions matérielles asymétriques, restreignent l'effectivité de la liberté pour ceux qui sont le moins bien pourvus »⁵²⁷. Il en résulte « la désaffection pour la démocratie » et les « replis identitaires »⁵²⁸ enregistrés dans les démocraties modernes.

Pour garantir la liberté authentique, prévenir les formes de corruption qui sont à l'origine de la désaffection pour la démocratie et des replis identitaires sans omettre la possibilité de nouvelles formes de dépendance, les républicains estiment qu'il faut une interférence de l'État et de la loi dans les activités privées. Selon Spitz, il faut que la domination soit combattue par l'État et la loi.

«[...] l'État et la loi, [...] sont ainsi appelés à veiller sur les effets différés et invisibles des activités privées (notamment en matière de concentrations de puissance privée et de richesse, sur la possibilité que des oligarchies non-publiques ont de peser sur la vie de millions d'individus en décidant de mouvements financiers, de spéculations, de fermetures d'entreprises, etc.) et à les soumettre à un contrôle législatif étroit, au nom de la préservation de la liberté commune, du maintien de l'égalité, et de la réalité de la démocratie, elle-même condition de la validité de l'obligation et de la légitimité du droit »⁵²⁹.

Contre la philosophie du communautarisme qui insiste sur la reconnaissance des identités culturelles et qui porte le risque que l'individu se soumette à la communauté au point de subir simplement sa domination, la philosophie politique républicaine oppose l'idée selon laquelle la finalité de la république est la

⁵²⁷ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 105.

⁵²⁸ *Ibidem*.

⁵²⁹ *Ibidem*, p. 106.

réalisation de l'autonomie de l'individu⁵³⁰. Contre la philosophie politique libérale qui exige la neutralité de l'État dans la production et la distribution des richesses et définit la liberté comme absence d'interférences tout en prescrivant la priorité de la justice sur le bien⁵³¹, la pensée républicaine contemporaine oppose la théorie selon laquelle il faut distinguer l'interférence arbitraire de l'interférence légale. Cette interférence légale vise à garantir l'égalité des chances entre les citoyens et la justice sociale en évitant que des élites de la bureaucratie et des finances n'utilisent les moyens de l'État pour créer d'autres formes de domination, comme nous l'avons montré. Elle ajoute, et cela semble essentiel, que la liberté comme absence de domination ou non-domination est un idéal réalisable ou praticable⁵³² qui peut combler les attentes des citoyens de toutes les conditions⁵³³ et que la vie publique doit être le lieu où l'on débat des questions morales et politiques.

B) Les trois formes du républicanisme contemporain

En dehors des points communs évoqués, le républicanisme contemporain présente une diversité de formes selon que les auteurs varient sur des points tels que la laïcité, le fédéralisme ou la forme de la république. Malgré sa diversité, on peut néanmoins le saisir sous trois formes distinctes⁵³⁴ selon les nuances apportées par Quentin Skinner, Philip Pettit ou Michaël Sandel. Cette étude tachera ici de faire une ébauche de ces nuances sans trop aller dans les détails.

⁵³⁰ *Ibidem*, p. 101.

⁵³¹ Alain Renaut, op. cit., p. 33-34.

⁵³² Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », op.cit., p. 111.

⁵³³ *Ibidem*, p. 185.

⁵³⁴ Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », op. cit., p. 106. Il nous faut préciser ici que cette étude repose en partie sur le travail de synthèse effectué par Jean-Fabien Spitz sur le républicanisme contemporain.

1) Skinner et la nécessité de la démocratie

Si Quentin Skinner conçoit l'État moderne comme le « pouvoir tout-puissant mais impersonnel »⁵³⁵, il s'emploie à déterminer la forme que doit prendre l'État pour que la liberté authentique du citoyen soit garantie⁵³⁶. Sa philosophie politique républicaine est centrée sur l'idée selon laquelle l'idéal de liberté ne peut se réaliser que dans un État démocratique⁵³⁷. Selon lui, en effet, la définition de la liberté personnelle exige au préalable que l'État soit défini comme un État libre qui n'est soumis qu'à sa propre volonté et où les citoyens prennent une part active à l'élaboration de la loi qui ne peut, par conséquent, leur être imposée⁵³⁸. Cela signifie d'abord que dans un tel État, personne ne peut se soustraire à l'autorité de la loi qui est égale pour tous, sans aucune restriction, et qui est définie par le consentement de la majorité. Dans ce registre, partout où « l'État est esclave »⁵³⁹ ou pris en otage par une minorité ou un tyran, la liberté personnelle est remise en cause. Ensuite, selon Skinner, la jouissance de la liberté personnelle n'est effective qu'aux citoyens d'un État libre car il existe une « interdépendance conceptuelle entre la liberté personnelle et l'égalité politique »⁵⁴⁰, pour parler comme Spitz. Sans une égalité politique, la liberté individuelle ne peut être garantie puisque la participation active du citoyen à la définition du bien commun serait remise en question. C'est la raison pour laquelle, la philosophie politique libérale inspire à Skinner de profondes inquiétudes car elle tend à légitimer les dominations privées en insistant sur l'accumulation des richesses matérielles. Ce qui peut créer une perte de confiance entre les gouvernants et gouvernés tel qu'on l'observe dans la démocratie libérale et dont les conséquences inévitables sont les « replis

⁵³⁵ Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Normandie, Albin Michel, 2009, p. 831.

⁵³⁶ Voir Quentin Skinner, *Liberty before Liberalism*, Cambridge, 1998.

⁵³⁷ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 106.

⁵³⁸ *Ibidem*.

⁵³⁹ *Ibidem*, p. 107.

⁵⁴⁰ *Ibidem*.

identitaires, tentations nationalistes et populisme »⁵⁴¹. C'est pourquoi, Skinner souligne que seul un gouvernement de forme démocratique ou un État libre est à même de garantir la liberté authentique du citoyen afin d'éviter les maux dont souffrent les sociétés démocratiques actuelles⁵⁴².

2) La liberté comme non-domination et la démocratie de contestation chez Pettit

La philosophie politique de Philip Pettit présente le républicanisme comme une théorie de la liberté et du gouvernement⁵⁴³. Comme tel, Pettit donne une définition de la liberté et de la politique qui tranchent avec les conceptions couramment admises. En effet, selon lui, il faut dépasser l'alternative trop restrictive de la liberté négative⁵⁴⁴ et de la liberté positive⁵⁴⁵, qui « a été préjudiciable à la pensée politique »⁵⁴⁶, pour penser une troisième conception de la liberté comme non-domination⁵⁴⁷.

La première idée capitale que développe Pettit pour montrer que « la liberté requiert l'absence de domination, et non pas seulement l'absence d'interférence »⁵⁴⁸ est la substitution de la notion de « consentement » par celle de la « contestabilité ». Pour balayer l'argument du consentement à l'interférence comme moyen de contrôle, il montre qu'il peut provoquer la domination de groupes minoritaires en

⁵⁴¹ *Ibidem*, p. 109.

⁵⁴² *Ibidem*, p. 108.

⁵⁴³ Cf. le titre de l'ouvrage de Pettit, op. cit.

⁵⁴⁴ La liberté négative est définie comme l'absence d'interférences. C'est la conception de la philosophie politique libérale qui rejette toute intervention de l'État et qui ne fait aucune différence entre les interférences arbitraires et légitimes.

⁵⁴⁵ La liberté positive désigne la forme de maîtrise active ou d'engagement dans les activités politiques ou citoyennes.

⁵⁴⁶ *Ibidem*, p. 36.

⁵⁴⁷ *Ibidem*, p. 40.

⁵⁴⁸ *Ibidem*, p. 90.

impliquant un « majoritarisme incontrôlé »⁵⁴⁹, comme nous l'avons évoqué dans le cas du populisme. Il récuse également l'argument « de la doctrine du libre contrat »⁵⁵⁰ en arguant que les individus peuvent ignorer les conséquences effroyables de certaines dispositions contractuelles surtout si celles-ci sont conclues dans les conditions de rapports de pouvoir asymétriques⁵⁵¹. Il soutient alors la nécessité de la contestation comme moyen suffisant et nécessaire pour se prémunir contre toute interférence arbitraire, même celle provenant de l'État.

« Heureusement, un minimum de réflexion montre que, pour assurer le caractère non arbitraire de l'exercice d'un pouvoir quelconque, ce qui est requis ce n'est pas le consentement effectif, mais la possibilité permanente de le contester, écrit Pettit. L'État n'interférera pas de façon arbitraire, au sens où nous l'avons défini, pour autant que cette interférence sera déterminée par ces intérêts et idées partagées que partagent ceux qui se trouvent affectés par son action. Cela ne signifie pas que les individus doivent avoir activement consenti aux dispositions en vertu desquelles agit l'État, mais qu'ils doivent disposer, quelle que soit leur position dans la société, de la possibilité de contester les présupposés quant au fait de partager ces intérêts et ces idées, et – si cette contestation est reçue – d'altérer le sens de l'action de l'État »⁵⁵².

Philip Pettit fait alors de la théorie de la liberté comme non-domination une théorie ouverte à la contestation de toute interférence arbitraire, d'où qu'elle provienne. Il n'y a de république, au sens fixé par Pettit, que là où la contestation paraît primer sur toute autre considération dès lors qu'il s'agit de protéger l'individu ou les groupes minoritaires contre la domination de tiers ou de l'État.

S'il reconnaît qu'un individu peut disposer d'un pouvoir de domination sur autrui sans en faire usage⁵⁵³, il soutient également que toute interférence n'est pas

⁵⁴⁹ Philip Pettit, op. cit., p. 89.

⁵⁵⁰ Philip Pettit, op. cit., p. 89.

⁵⁵¹ *Ibidem*, p. 90.

⁵⁵² *Ibidem*.

⁵⁵³ Philip Pettit, op. cit. 91.

synonyme de domination⁵⁵⁴ surtout si l'exercice de ce pouvoir d'interférence ne limite la liberté que dans le cadre de la loi en vue de rendre « possible globalement une plus grande liberté et un plus grand bonheur »⁵⁵⁵. Sa conception de la relation entre la loi et la liberté semble ainsi en totale opposition avec celle de Hobbes⁵⁵⁶. La liberté comme non-domination n'est donc pas une liberté qui s'acquiert en fuyant les autres, en vivant dans la solitude ou en renonçant à sa liberté. Au contraire, elle est une liberté qui n'a de sens que dans et par la société.

« La non-domination que valorise la tradition républicaine correspond à l'absence de domination dont on peut jouir parmi les autres, et non à celle dont on peut jouir dans l'isolement. C'est le statut associé au rôle civil du *liber* : à la façon romaine, nous dirons, la *libertas est civitas*. La liberté est civile, par opposition à la liberté naturelle, exprimerions-nous dans le langage du XVIII^e siècle »⁵⁵⁷.

Cette liberté est un idéal social qui, comme tel, exige que les individus soient en relation constante, qu'ils vivent en communauté. C'est précisément cette dimension sociale de la liberté comme non-domination qui semble la distinguer de la liberté comme non-interférence qui se rapproche plus de la notion de liberté naturelle, « une liberté dans le désert »⁵⁵⁸, selon les mots de Pettit, ou encore « une communauté de jouissance sur des terres désolées »⁵⁵⁹, selon l'expression de Paley. « La non-domination au sens que nous retenons ici renvoie à la position dont jouit un individu quand il vit en présence d'autres personnes qui, en vertu d'un certain

⁵⁵⁴ *Ibidem*, p. 93.

⁵⁵⁵ *Ibidem*, p. 94.

⁵⁵⁶ Alors que Hobbes conçoit la loi comme un moyen pour soumettre l'individu à la volonté du Léviathan et l'amener à renoncer à sa liberté au profit de la sécurité, Pettit conçoit la loi comme le moyen pour assurer la liberté de l'individu et lui garantir son épanouissement.

⁵⁵⁷ Philip Pettit, *op. cit.*, 94.

⁵⁵⁸ *Ibidem*, p. 95.

⁵⁵⁹ Paley cité par Philip Pettit, *op. cit.*, p. 95.

dispositif social, s'abstiennent d'exercer sur autrui un pouvoir de domination »⁵⁶⁰, renchérit Pettit.

Il ne suffit pas de postuler la contestabilité ou d'affirmer que la liberté comme non-domination est un idéal social. Il faudrait aussi penser à donner à une personne qui encourt le risque de l'assujettissement, les moyens de s'en délivrer. Pour Pettit, deux stratégies sont nécessaires en vue de garantir la non-domination : la stratégie de la réciprocité des pouvoirs et la stratégie par disposition constitutionnelle⁵⁶¹.

La première stratégie, celle de la réciprocité des pouvoirs, a pour objectif d'ajuster les différences entre le dominant et le dominé, en dotant le dominé des ressources nécessaires pour qu'il soit désormais, de façon idéale, en mesure de se défendre lui-même contre toutes les interférences arbitraires que pourrait engager le dominant⁵⁶². Cette stratégie qui vise l'équilibre des pouvoirs entre les individus afin d'obtenir la non-domination admet néanmoins deux limites : il est d'abord rare de disposer de « cette forme défensive idéale »⁵⁶³ et ensuite cette stratégie ne permet qu'une réduction des interférences, « mais jamais leur éradication »⁵⁶⁴.

La deuxième stratégie est différente de la première et va plus loin qu'elle dans la mesure où elle vise l'éradication des interférences arbitraires, non plus en égalisant les ressources entre les individus en vue d'une défense idéale, mais par l'instauration d'« une autorité constitutionnelle » chargée de veiller sur la non-domination et l'intérêt général.

⁵⁶⁰ Philip Pettit, op. cit., p. 95.

⁵⁶¹ *Ibidem*.

⁵⁶² *Ibidem*, p. 96.

⁵⁶³ *Ibidem*.

⁵⁶⁴ *Ibidem*.

« L'autorité retirera aux parties en présence le pouvoir d'interférer arbitrairement, ainsi que celui de sanctionner ce type d'interférence. Par ce biais, elle éradique la domination que certains individus peuvent exercer sur d'autres et, dans la mesure où elle n'exercera pas elle-même de domination sur les autres, elle mettra fin à toute domination. La raison pour laquelle l'autorité constitutionnelle n'exercera pas, pour sa part, de domination sur les parties concernées tiendra au fait que les interférences auxquelles elle procède tiennent compte des intérêts et idées propres à ces parties ; en d'autres termes, elle répondra de manière adéquate aux exigences du bien commun »⁵⁶⁵.

Même si le dominant estime qu'il subit à son tour l'interférence de l'autorité constitutionnelle, il est évident que cette interférence n'est pas arbitraire puisqu'il s'agit d'une interférence qui s'effectue en vue du bien-être collectif. Il s'agit d'assurer la protection des individus faibles ou en situation de dominé en employant des moyens de défense ou de dissuasion efficaces⁵⁶⁶ pour les soustraire à la domination d'autrui. De ce point de vue, la non-domination n'est plus simplement un moyen de libération mais une forme de pouvoir offrant à l'individu la capacité de gérer sa propre destinée. Elle est donc « elle-même une forme de pouvoir qui nous est familière : le pouvoir d'un agent qui peut empêcher que certains torts ne lui soient causés »⁵⁶⁷. Le pouvoir que constitue la non-domination implique la garantie que le dominé ne peut subir une interférence arbitraire, non pas à cause de la bonté du dominant ou par chance, parce que la constitution est là pour assurer sa défense et sa protection.

Pour Pettit, la liberté comme non non-domination, en dehors d'être un idéal social, est également un idéal politique⁵⁶⁸. S'inscrivant dans la tradition républicaine de la liberté comme non-domination qui assigne à

⁵⁶⁵ *Ibidem*, p. 96.

⁵⁶⁶ *Ibidem*, p. 97.

⁵⁶⁷ *Ibidem*, p. 97-98.

⁵⁶⁸ *Ibidem*, p. 110.

la liberté « le rôle de valeur politique suprême »⁵⁶⁹, Pettit fait de cette liberté « le seul et unique critère à partir duquel juger la constitution sociale et politique d'une communauté »⁵⁷⁰. Il montre d'abord que la non-domination peut être considérée comme « un bien ou une valeur personnelle »⁵⁷¹ que tout homme recherche car aucun individu ne désire réellement être subordonné à l'autre s'il a les moyens de se faire respecter. Mais contrairement à la valeur qu'est l'amitié que nous pouvons rechercher et obtenir par nos propres moyens, la liberté comme non-domination est une valeur supérieure qui ne peut se réaliser que par l'État à cause de la pluralité des groupes sociaux et de la grande diversité des formes que peut prendre la domination⁵⁷². Ainsi une constitution ou plutôt un État démocratique aurait pour préoccupation politique de veiller à la liberté, à l'égalité et au bien-être de la communauté. L'idéal de liberté est un idéal égalitaire qui peut prendre la forme d'un « égalitarisme structurel »⁵⁷³ ou celle d'« un égalitarisme matériel »⁵⁷⁴ mais vise aussi, voire surtout, une solidarité agissante entre les membres de la communauté. La fraternité entre les différents membres du corps social et la compréhension de la solidarité de destin devraient constituer le ciment sur lequel doit se fonder la base communautaire. Aussi Pettit peut-il en conclure que « Vouloir la liberté républicaine implique de désirer l'égalité républicaine ; accomplir la liberté républicaine suppose la réalisation de la communauté républicaine »⁵⁷⁵.

⁵⁶⁹ *Ibidem*.

⁵⁷⁰ *Ibidem*, p. 111.

⁵⁷¹ *Ibidem*, p. 113.

⁵⁷² *Ibidem*, p. 130.

⁵⁷³ *Ibidem*, p. 151. A ce propos, il faut rappeler que le rôle de l'autorité constitutionnelle, déjà évoqué, offre cette garantie de défense et de protection suffisante pour que les structures soient en mesure de combattre les interférences arbitraires.

⁵⁷⁴ *Ibidem*, p. 157. A ce propos, la non-domination implique « de réduire les inégalités matérielles » pour assurer le bien-être des groupes minoritaires, par exemple.

⁵⁷⁵ *Ibidem*, p. 166.

3) L'autogouvernement selon Michaël Sandel

La philosophie politique de Sandel⁵⁷⁶ insiste sur la nécessité de la cohésion communautaire en critiquant l'excès d'individualisme de la société libérale et sa tendance à mettre entre parenthèses les préoccupations morales générant ainsi son propre désenchantement. Pour Sandel, en effet, il est urgent d'inclure une dimension civique dans les activités économique et politique à cause du malaise suscité par « la philosophie politique de la pensée libérale » qui « élabore une version appauvrie de la personne »⁵⁷⁷ en évacuant les appartenances communautaires dans le processus de constitution de son identité. La liberté authentique se trouve compromise partout où les citoyens mettent l'accent plus sur la jouissance des biens matériels et des droits contre l'État que sur la participation collective aux activités citoyennes. La vie publique cesse alors d'être le lieu où l'on débat des questions éthiques dans le premier cas et dans l'autre, la puissance publique devient incapable de protéger les individus contre de nouvelles formes de dépendance⁵⁷⁸.

Analysant les racines économiques du modèle républicain américain, Sandel souligne que Jefferson⁵⁷⁹, à la fin du XVIIIe siècle, concevait une république dans laquelle « la liberté dépendait d'une citoyenneté vertueuse, indépendante, propriétaire, qui reposait elle-même sur une économie à prédominance agricole »⁵⁸⁰. Si dans les années 1810, Jefferson a adopté le modèle d'une république manufacturière, il semble avoir conservé un objectif républicain majeur relatif « aux arrangements économiques [...] les plus favorables au gouvernement

⁵⁷⁶ Voir Michaël Sandel, *Democracy's Discontent. America in search of a public philosophy*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1996.

⁵⁷⁷ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 114.

⁵⁷⁸ *Ibidem*, p. 116.

⁵⁷⁹ Thomas Jefferson fut le troisième Président des États-Unis de 1801-1809.

⁵⁸⁰ Michaël Sandel, op. cit., p. 137.

de soi »⁵⁸¹. Ce n'est donc que bien plus tard, dans la seconde moitié du XIXe siècle, que l'idéal civique de l'économie s'est transmué et la société est passée d'une « économie politique de la citoyenneté à une économie politique de la croissance économique et de la justice distributive », d'une part, et, d'autre part, « d'une philosophie publique républicaine à une philosophie politique libérale transformant l'idée de république en une version simplement procédurale de cette dernière »⁵⁸².

Cette transformation radicale de l'économie et de la philosophie politique explique les différents maux dont souffre la démocratie libérale⁵⁸³ notamment l'émergence de nouvelles formes de dépendance qui poussent à des replis identitaires, comme ceux déjà évoqués. Pour remédier à ces maux générés par le libéralisme économique et la philosophie politique qui le porte, Sandel « propose de revitaliser les dispositions structurelles qui rendent la citoyenneté possible en puisant dans les ressources intellectuelles de la tradition politique humaniste »⁵⁸⁴. L'idée centrale de cette tradition politique humaniste est que la liberté authentique du citoyen exige un mode de gouvernement particulier qui est l'autogouvernement ou le gouvernement de soi par soi. Un tel gouvernement repose sur le fait que les citoyens ont en charge leur propre destin, délibèrent entre eux pour concevoir le bien commun et agir en conséquence. C'est cette conception du bien commun et le sentiment d'appartenance à une communauté politique fondée sur des valeurs morales communes qui peuvent souder les citoyens⁵⁸⁵.

⁵⁸¹ *Ibidem*, p. 149.

⁵⁸² *Ibidem*, p. 172.

⁵⁸³ Philip Pettit (op. cit., p. 173) qui, analysant l'origine de l'essor du libéralisme, montre que « l'idéal libéral [...] a pris son essor dans les premiers temps du capitalisme industriel, en tant qu'idéal d'une classe nouvelle d'entrepreneurs et de professionnels à la recherche du profit. Pour de tels individus et pour ceux qui défendent leur point de vue, la notion de liberté comme non-interférence formule une condition indispensable de la réussite de la compétition ».

⁵⁸⁴ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 120.

⁵⁸⁵ *Ibidem*, p. 121.

La philosophie politique de Sandel montre par ailleurs que du point de vue économique l'autogouvernement exige la lutte contre la formation des oligarchies privées et du point de vue politique contre toute forme de concentration de pouvoir. Pour lui, l'égalité politique peut être une illusion dès lors que l'inégalité économique persiste, et la liberté démocratique peut être remise en cause si le pouvoir privé en arrive à supplanter la puissance publique. Il soutient donc que la liberté ne peut se concevoir sans l'autogouvernement et la diffusion des valeurs qui la rendent effective comme l'attachement pour la forme de vie démocratique et pour la liberté commune, si l'on ne discute pas, au sein de la vie publique, des valeurs essentielles qui doivent structurer la communauté⁵⁸⁶.

C) Les objections contre la philosophie républicaine

Le dynamique et vaste projet républicain porté surtout par des auteurs anglo-saxons⁵⁸⁷ que nous venons d'évoquer n'est pas exempt de critique puisque, comme toute œuvre humaine, il renferme des imperfections. Selon les objections portées contre la pensée républicaine par Roederer⁵⁸⁸, l'analyse des républicanistes ou « niveleurs » est certes pertinente en ce qui concerne les dangers internes mais ils négligent les problèmes qui découlent de la nature et ne perçoivent pas la nécessité des richesses. Pour lui, les républicanistes pensent que « les richesses ne font pas le bonheur » et qu'elles font naître dans l'homme « une foule de besoins factices qui

⁵⁸⁶ *Ibidem*, p. 125.

⁵⁸⁷ Des auteurs français comme Jean-Fabien Spitz ou encore Blandine Kriegel s'intéressent également à la conception républicaine de la liberté.

⁵⁸⁸ Jean-fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », op. cit., p. 130. A ce sujet, il est utile de préciser que Spitz s'appuie sur les objections de Pierre Louis Roederer datant de 1797, lequel s'inspire d'un ouvrage de Mably ayant pour titre *Principes de législation*, pour critiquer à la fois les économistes et les républicanistes qu'il qualifie de « niveleurs ». Pour Roederer, toute société politique est en effet confrontée à trois types de dangers : ceux qui proviennent de l'extérieur, ceux de la nature, et ceux des ennemis intérieurs. Pour parer à ces dangers, il faut respectivement la paix, le pain et l'ordre. Il précise qu'il n'est pas facile de concilier ces trois objectifs.

le constituant dans la dépendance la plus asservissante »⁵⁸⁹. Ensuite, ils croient que la possession des richesses peut détruire le tissu social : d'un côté, les nantis et de l'autre les démunis puisque « l'union fait place à une guerre dissimulée mais inexpiable »⁵⁹⁰. Enfin, les richesses peuvent être la source d'instabilité des États car les peuples riches sont peu enclins à suivre la vertu et la modération. N'exigeant pas le dénuement du citoyen « mais seulement la possession de cet ample nécessaire qui, croit-on, résulterait pour tout le monde d'un versement équitable du superflu des riches sur les besoins des pauvres »⁵⁹¹, les républicanistes tendent à considérer que c'est la pauvreté et l'égalité qui devraient former la base de la communauté politique.

Roederer récuse l'analyse des républicanistes en arguant qu'ils ont une vision étroite du bonheur humain qui les pousse au rejet des jouissances que procure la richesse. Pour lui, le bonheur ne se réduit pas à l'observation des vertus morales mais exige aussi la jouissance de « tous les plaisirs qui n'émoussent pas les sens, qui ne contrarient pas les devoirs, et qui ne diminuent pas les moyens de les remplir »⁵⁹². En d'autres termes, il est impossible de bien jouir de la vie sans les biens matériels que donne la richesse malgré les problèmes que cela peut susciter.

Il faut dire que les républicanistes, semble-t-il, sont eux-mêmes conscients des limites de leur philosophie politique puisqu'ils n'en donnent pas une analyse complète⁵⁹³. Pour Pettit, par exemple, la dynamique de la société civile influe sur le fonctionnement de l'État : plus une société civile est active, plus les risques de domination sont moins élevés et la tâche de l'État s'en trouve réduite tandis qu'une

⁵⁸⁹ Roederer, « De la propriété », *Journal d'économie*, 19 avril 1797, in *Œuvres de Roederer publiées par son fils A.M. Roederer*, Paris, 1858, t. V, p. 532, cité par Spitz, op. cit., 131.

⁵⁹⁰ Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 132.

⁵⁹¹ Roederer, op. cit., p. 134.

⁵⁹² *Ibidem*, p. 553.

⁵⁹³ Jean-Fabien Spitz, « La philosophie républicaine aujourd'hui », op. cit., p. 113.

société civile amorphe contraint l'État à s'impliquer davantage dans la lutte contre la domination⁵⁹⁴.

⁵⁹⁴ *Ibidem*, p. 194 : « l'un des obstacles qui empêchent de donner une analyse complète de la politique républicaine mérite d'être souligné. Dans toute société, le rôle que peut jouer l'État pour favoriser la liberté des citoyens conçue comme une forme de non-domination dépend aussi du rôle que joue la société civile dans ce domaine, et j'entends ici par société civile celle qui s'étend au-delà des limites strictes des loyautés familiales, tout en demeurant strictement indépendante de la coercition ».

Section 4 : De l'importance du républicanisme pour l'Afrique

La chute du mur de Berlin a consacré la fin de la philosophie politique du communautarisme et le triomphe de la philosophie libérale. Cette dernière, comme nous l'avons évoqué, est en proie à des crises sérieuses qui montrent les incohérences de ce système favorisant la dictature des marchés et des banques qui tendent à réduire tous les aspects de la vie humaine à des besoins économiques. Si la vie publique en Afrique contemporaine s'inspire du modèle libéral, les crises sociopolitiques risquent de perdurer en Afrique avec l'apparition de nouvelles formes de dépendances privées. D'ailleurs, l'échec du libéralisme provient, selon Pettit, de l'incapacité du langage de la non-interférence à « aller au-delà du domaine d'opinion et d'intérêt auquel il était initialement associé »⁵⁹⁵. En fait, comme le dit si bien Chirac, « le libéralisme, comme le communisme, est une perversion de la pensée humaine »⁵⁹⁶. C'est pourquoi, l'option d'une nouvelle culture politique, celle de la philosophie politique républicaine semble nécessaire pour assurer aux Africains la possibilité de jouir d'une liberté authentique. L'un des défis, en effet, que l'Afrique francophone doit relever est celui de l'autogouvernement, la prise en charge effective de son destin⁵⁹⁷. Cela suppose que les États africains doivent arrêter la mendicité de l'aide internationale pour subsister et leurs citoyens devront définir, par délibération, le bien commun, l'intérêt collectif à réaliser. Or au regard de l'analyse faite sur les valeurs promues par la philosophie politique libérale, elle ne semble pas propice à un autogouvernement. Elle semble même favoriser la naissance de nouvelles formes de dépendances, les oligarchies financières que nous avons évoquées. En retour, la

⁵⁹⁵ Philip Pettit, op. cit., 173.

⁵⁹⁶ Robert Dussey, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, op. cit., p. 192.

⁵⁹⁷ Jena-Fabien Spitz, « Le républicanisme aujourd'hui », op. cit., p. 121.

philosophie politique républicaine véhicule des valeurs qui peuvent aider l'Afrique à surmonter sa gouvernance irrationnelle si elle s'en inspire.

D'abord, l'adoption de la liberté comme non-domination devrait en principe aider les États Africains à réduire l'arbitraire qu'on observe depuis les indépendances. En distinguant les interférences arbitraires de celles qui sont légitimes, il faut le rappeler, la philosophie républicaine veut instaurer un gouvernement de forme démocratique dans lequel la corruption qui favorise les dominations privées serait limitée par un système juridique conséquent.

« Ces systèmes juridiques, écrit Philip Pettit, seront exempts de toute domination et parfaitement compatibles avec la liberté : non seulement ils garderont sous contrôle les dominants potentiels et réduiront la non-liberté, mais ils le feront sans pour autant donner eux-mêmes naissances à une forme de domination »⁵⁹⁸.

En définissant un cadre juridique approprié qui combat la corruption et veille sur l'observation des vertus morales, le républicanisme peut ainsi aider à combattre l'inégalité évoquée dans la plupart des États africains. De même, les républicains en postulant la liberté comme non-domination qui implique la contestabilité, le bien commun, la stratégie de la réciprocité des pouvoirs et celle par disposition constitutionnelle⁵⁹⁹, font de la liberté un idéal social et politique égalitaire. Cela implique que tout gouvernement républicain se doit d'offrir à ses citoyens l'égalité des chances pour que la justice sociale soit une réalité.

On peut multiplier les exemples pour montrer que la culture politique que promeut la philosophie républicaine semble celle qui convient actuellement à l'Afrique pour réaliser l'idéal de liberté, d'égalité et de justice sociale. Mais il suffit d'ajouter pour finir que l'idée républicaine est séduisante pour tous les peuples et

⁵⁹⁸ Philip Pettit, op. cit., p. 94.

⁵⁹⁹ *Ibidem*, p. 95.

les citoyens qui veulent se soustraire de la domination et définir eux-mêmes leur mode de gouvernement car il n'est pas un idéal fixé une fois pour toute mais un idéal dynamique capable de connaître des adaptations selon les exigences d'un contexte donné.

« Adopter l'idéal de liberté républicaine, souligne fort justement Philip Pettit, ce n'est donc pas accepter un idéal tout fait, qui pourrait s'appliquer de manière mécanique tantôt à un groupe et tantôt à un autre. C'est au contraire embrasser un idéal ouvert, qui acquiert une substance et une pertinence nouvelles à mesure qu'il fait l'objet d'une interprétation dans le contexte d'une société vivante, dont les perspectives se modifient et s'éclairent progressivement »⁶⁰⁰.

⁶⁰⁰ *Ibidem*, p. 193.

Chapitre VI : Pour l'autogouvernement

Le chapitre précédent a permis de montrer qu'une nouvelle philosophie politique notamment celle de la pensée républicaine est nécessaire pour une nouvelle culture politique capable d'insuffler un nouveau dynamisme au continent africain. Dans ce sixième et dernier chapitre, il s'agit précisément d'aborder les implications de ce choix et surtout d'analyser concrètement les conditions de réalisation d'un idéal de coexistence républicaine en Afrique. Ce chapitre comporte quatre sections. La première montre que le bonheur collectif doit être la finalité de la république. La deuxième souligne l'importance des charges urgentes à accomplir pour relever les défis de l'éducation et de l'autosuffisance. La troisième met l'accent sur l'individualité et la créativité et la dernière insiste sur le rôle de la société civile et la tâche du philosophe dans la veille citoyenne pour une culture politique républicaine.

Section 1 : Le bonheur collectif comme finalité

La problématique du bonheur n'est pas facile à poser ni à envisager car le bonheur fait partie de ces mots à excès de signification. Le bonheur est, étymologiquement, ce qui est de bon augure, l'état de satisfaction pleine, la bonne fortune. Pourquoi vivons-nous en effet si ce n'est d'abord pour être heureux ou tout au moins essayer de l'être ? Cela ne peut d'ailleurs être autrement puisque, comme le souligne le sous-commandant Marcos dès la première phrase de son *Y a Basta*, « le but de la vie est d'être heureux »⁶⁰¹. Le bonheur de l'homme est la condition, semble-t-il, de la stabilité et de la paix dans une société. « L'homme ne vit paisiblement en société avec les autres que lorsqu'il croit y trouver son bonheur. C'est du bonheur de l'homme que la société tire la première source de sa stabilité »⁶⁰², pour parler comme Robert Dussey.

Par ailleurs, la détermination des conditions dans lesquelles le bonheur tant individuel que collectif serait effectif a été de tout temps une préoccupation essentielle de la philosophie politique. De l'antiquité grecque à l'époque moderne, la réflexion philosophique s'est consacrée au problème du bonheur sur le plan tant individuel que social. La philosophie épicurienne et celle stoïcienne indiquent des « recettes » pour un bonheur individuel parfait : l'ataraxie, cette tranquillité de l'âme que rien ni personne ne pourrait troubler. Différentes recettes du bonheur social sont envisagées comme on peut l'observer à travers la théorie de la « Cité parfaite »⁶⁰³ ou celle de l'éducation à donner à *Emile*⁶⁰⁴ pour le bonheur social.

⁶⁰¹ Cf. Le sous-commandant Marcos, *Y a basta! Les insurgés racontent un an de révolte au Chipias*, Tome 1, Ed. Dagarno, 1996.

⁶⁰² Robert Dussey, op. cit., p. 222-223.

⁶⁰³ Platon, *La république*, op. cit., 120, 304, 306.

⁶⁰⁴ Rousseau, *Emile ou de l'éducation*, tome 1 & 2, Paris, Flammarion, 1999.

Nietzsche⁶⁰⁵ et son « nihilisme » et les anarchistes voulaient le bonheur complet de l'individu.

Pourtant s'il existe des recettes pour être heureux, comment se fait-il que l'humanité soit encore à leurs recherches ? C'est certainement que toutes les recettes envisagées ont leur limite, d'une part, et, d'autre part, le bonheur n'est pas acquis de façon définitive. Il est la source d'espérance qui exige une conquête permanente, le trésor tant désiré et convoité par tous les peuples, les grands comme les petits. Le bonheur, pour nous, c'est avant tout le fait d'être heureux, de ne pas vivre une vie misérable mais épanouie. Quels sont alors les moyens dont disposent les Africains pour être heureux ? Et à quelles conditions ?

Pour envisager le bonheur en Afrique, des réflexions pertinentes sont nécessaires et consistent dans notre contexte à aborder, sans complaisance, toutes les questions de droit, de constitution, d'économie monétaire, d'intégration, d'autosuffisance alimentaire et de délégation avec toute la gravité qu'il convient mais aussi avec toute la sérénité qu'il faut en de pareilles circonstances pour pouvoir rompre avec cinquante années d'errance sur tous les plans. La perspective pour une vie meilleure en Afrique exige que l'on cesse de faire du saupoudrage en revendiquant plus de liberté dans tel ou tel domaine. Ce qu'il faut, c'est d'opérer des choix de société de façon claire et nette, sans atermoiement. Ces choix doivent converger vers un unique but : le bonheur collectif.

La condition sine qua non du bonheur collectif en Afrique consiste, dans le cadre de l'autogouvernement que nous avons évoqué, à écarter toute concentration et centralisation du pouvoir au sommet de la pyramide sociale. En d'autres termes,

⁶⁰⁵ Nietzsche (*Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris, Aubier-Montaigne, 1969, p. 131), recommande aux hommes qui veulent jouir d'une liberté authentique, synonyme de bonheur, de fuir l'État. « Où finit l'État commence l'homme qui n'est pas superflu ; où finit l'État commence le chant de la nécessité, la mélodie unique, irremplaçable ».

la finalité de la république, nous ne cesserons jamais de le rappeler au risque de paraître ressasser la même chose, doit être la réalisation de l'autonomie du citoyen. Cela implique qu'il faut cesser de traiter le peuple comme une simple bête électorale vulgairement qualifiée de masse populaire et le considérer comme une somme d'individus ayant des besoins et aspirant à un mieux-être. Ce sont ces individus qui doivent opérer des choix qui engagent la vie communautaire. Dans ce registre, le bonheur collectif ne peut se réaliser que dans et par les communautés elles-mêmes qui décideront de toutes les questions relatives à l'existence des individus. Une gestion autonome des collectivités locales est préférable à la centralisation du pouvoir qu'on observe dans certains pays d'Afrique francophone. Toute délégation du pouvoir, en effet, est assimilable à une dénégation, car sous nos tropiques, une fois le pouvoir délégué par mode électif, le peuple subit les caprices de ses élus durant toute la durée de leurs mandats. Et c'est cette forme de délégation qui secrète les distorsions de l'idéal républicain que nous avons déjà évoquées. L'autonomie de gestion des collectivités à la base implique qu'elles prennent les orientations pouvant impacter sur leur vie entière sans qu'un pouvoir central ne vienne les compromettre. Ces collectivités locales ou communautés ne feront alors que des délégations de tâche pour les travaux qui dépassent le cadre communautaire.

Cette Afrique où les communautés devront jouir d'une réelle autonomie de gestion est ce que nous appelons l'Afrique des individualités et des peuples. Pour créer l'Afrique des peuples, il faut que des individus forts et courageux se lèvent à l'intérieur du peuple, avec le charisme nécessaire aux grands hommes pour rassembler et insuffler un dynamisme nouveau. C'est de ces grands hommes -non pas politiques- tel qu'on l'a observé aux États-Unis, avec Martin-Luther King ou

encore Malcom X, que l'Afrique a besoin. De ces individualités naîtront des peuples qui feront la nouvelle Afrique par l'intégration sociale.

L'Afrique des individualités que nous proposons n'est donc pas de l'individualisme dans le sens libéral du terme mais de l'individualisme au sens fixé par le républicanisme⁶⁰⁶. Il s'agit de façon concrète d'amener toute la collectivité à penser aux besoins concrets de chaque citoyen en tant qu'individu engagé dans l'action communautaire. La vraie république doit être celle qui donne un accès égal à tous les individus et non celle qui consacre et concentre entre les mains de quelques individus les destinées des autres individus. Ainsi de façon concrète, pour construire une route dans un arrondissement par exemple, il faut que cela soit soumis à une délibération afin que chacun de ses habitants puisse donner son avis. De même, l'existence d'un système juridique définissant les modalités de la contestation dans ce domaine semble nécessaire pour éviter que les citoyens dont les avis ne seront pas retenus ne se sentent pas lésés. Et c'est en cela que « la démocratie de la contestation »⁶⁰⁷ semble incontournable dans la réalisation du bien collectif en Afrique francophone⁶⁰⁸.

⁶⁰⁶ Par exemple, l'individualisme de Renouvier qui est une synthèse entre l'individu libéral et l'individu de type socialiste offre un bel exemple de ce que propose le républicanisme. (Voir Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain*, op. cit., p. 96).

⁶⁰⁷ Philip Pettit, p. 242.

⁶⁰⁸ On peut croire qu'il s'agit là d'une utopie mais en réalité la société républicaine que nous préconisons, pour l'Afrique, exige une participation effective de chacun de ses citoyens. Il faut promouvoir au maximum la politique de délibération, à la majorité, surtout dans les communes où la population semble réduite. Si les problèmes sont réglés à la base, l'État aurait moins de tâche à exécuter et les gouvernants auraient moins de soucis mais aussi moins de pouvoir. Ce qui permettrait de réduire la domination.

Section 2: De quelques priorités de l'État républicain

A) La question de l'éducation

Dans une démocratie, la question de l'éducation doit constituer une priorité absolue, comme l'ont souligné de nombreux penseurs notamment Platon, Rousseau ou encore Montesquieu⁶⁰⁹. La réalisation du bien-être collectif à travers l'autogouvernement exige que l'Afrique tire leçon de ses graves problèmes et comprenne qu'une éducation basée sur les valeurs des autres, une formation extravertie et un État qui constitue une mauvaise imitation d'un autre État ne peuvent jamais favoriser la liberté comme non-domination, l'égalité des chances et la justice sociale. On ne peut se réaliser à travers un programme d'enseignement pensé par et pour les autres, qui ne cadre pas avec les réalités d'un continent mais qu'on impose avec tous les risques d'acculturation et de baisse de niveau que cela comporte. C'est pourquoi une autre éducation, pouvant insister sur nos valeurs endogènes, s'avère nécessaire. Elle est nécessaire en effet pour surmonter les tares héritées de la colonisation et qui semblent constituer un blocage psychologique inhibant toute volonté de penser par soi-même et de s'autogérer. Le premier objectif de l'éducation devra donc viser ce que Traoré a nommé « la décolonisation des esprits » et « la décolonisation des recherches »⁶¹⁰. Il s'agit, à travers l'éducation, d'inculquer à l'Africain des valeurs susceptibles de le libérer de son complexe vis-à-vis du Blanc pour qu'il puisse enfin s'assumer pleinement en tant qu'homme. Pour y arriver, il faudrait nécessairement en finir avec l'ignorance et l'analphabétisme qui touchent encore une partie non négligeable des populations⁶¹¹.

Le second objectif vers lequel tendra l'éducation républicaine est de reconsidérer la question de la formation. Il ne s'agit pas de former des bureaucrates

⁶⁰⁹ Voir, par exemple, Montesquieu, op. cit., p. 160.

⁶¹⁰ Aminata Traoré, op. cit., p. 179.

⁶¹¹ Robert Dussey, op. cit., p. 161.

mais de déterminer les priorités de l'État et d'orienter en conséquence la formation et la professionnalisation pour un développement endogène réel. Voilà pourquoi Joseph Ki-Zerbo suggère :

« L'éducation doit être considérée comme le cœur même du développement. Cela se justifie d'autant plus aujourd'hui où le principal investissement est celui de l'intelligence, de la matière grise. Plus que jamais, l'éducation et le développement doivent être mis en question, à condition qu'il s'agisse d'une éducation adaptée. C'est là où il faut sortir du mimétisme, du recopiage pur et simple des modèles venant d'ailleurs. L'éducation telle qu'elle existe actuellement est une « éducation antidéveloppement ». La plupart des enfants reçoivent aujourd'hui une éducation qui détruit leur avenir sur tous les plans. A bien des égards, on pourrait dire que nous avons intérêt à diminuer le nombre des écoles, car elles ne sont pas adaptées à nos pays, ni culturellement ni socialement. Le système est adapté au succès individuel d'une minorité qui réussit non pas à cause du système mais malgré lui »⁶¹².

Il est vrai que la reproduction systématique du modèle éducatif de l'Occident depuis les indépendances n'a pas permis à l'Afrique de se développer ni de s'imposer sur le plan international. Cette éducation extravertie n'a fait qu'accentuer la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'Occident car le continent importe le savoir-faire des experts de l'éducation de l'Occident et déracine ainsi les jeunes scolarisés qui ont désormais leur attention polarisée sur des réalités autres que les leurs.

L'autogouvernement exige une remise en cause du système éducatif conçu par d'autres pour le fonder sur les réalités culturelles de l'Afrique. Les Africains seront donc formés non pas pour en faire systématiquement des bureaucrates mais en fonction par exemple des besoins de l'État dans les secteurs jugés vitaux.

Par ailleurs, il faudrait en finir, définitivement, avec les pseudos valeurs qui entretiennent les Africains dans l'illusion que la vieillesse est forcément synonyme

⁶¹² Joseph Ki-Zerbo, *A quand l'Afrique? Entretien avec René Holenstein*, Paris, Editions de l'Aube/d'En Bas, 2003, p. 58-59.

de connaissance et donc de sagesse⁶¹³. Cela n'est pas toujours vérifié. D'abord si le respect des aînés est nécessaire⁶¹⁴, il n'entraîne nullement que cela doit impliquer l'esprit de féodalité qui constitue l'un des freins au développement du continent. Ensuite, l'échec des républiques en Afrique est dû aux aînés qui ont pris toutes les décisions engageant la vie des peuples depuis les indépendances. Or en cinquante années de gestion, qu'ont-ils pu faire et qu'ont-ils fait depuis le renouveau démocratique ? Ils ont surtout brillé par la mauvaise gouvernance en confondant le bien public et le bien familial. Ils ont surtout taillé sur mesure des constitutions écartant les plus jeunes de la magistrature suprême tel que l'on peut l'observer dans de nombreuses lois fondamentales en Afrique, notamment au Bénin⁶¹⁵.

Le troisième objectif que doit viser l'éducation est l'articulation entre la formation professionnelle des cadres et la promotion de l'industrialisation du continent pour la transformation sur place des matières brutes. Il semble absurde que plus de cinq décennies après les indépendances, l'Afrique reste un simple fournisseur de matières premières alors qu'une éducation appropriée aurait permis de s'approprier la technologie occidentale et même d'en créer de nouvelles.

B) La pauvreté n'est pas une fatalité

D'entrée, il faut préciser que la pauvreté n'est pas la misère et semble même constituer un avantage en ce sens qu'elle peut inciter à la modération et à la simplicité de la vie à notre époque où la folie des grandeurs pousse à la recherche du superflu. Dans cette logique, on peut dire, à la manière du professeur Albert

⁶¹³ Il est vrai, comme le dit Amadou Hampâté, que « tout vieillard qui meurt en Afrique est une bibliothèque qui brûle » précisément parce que l'Afrique se situait dans une situation de l'oralité. Mais cela ne signifie pas non plus que la connaissance soit forcément synonyme de sagesse.

⁶¹⁴ « C'est au bout de l'ancienne corde qu'il faut tisser la nouvelle », dit-on souvent. Cf. Jean-Pliya, *Les tresseurs de corde*, Paris, Hatier, 2002.

⁶¹⁵ Voir par exemple la constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui dispose en son article 44, alinéa 4 que nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République s'il « n'est âgé de 40 ans au moins et 70 ans au plus à la date de dépôt de sa candidature ». (Voir CENA 2001, *Recueil de textes fondamentaux de la République du Bénin*, p. 16).

Tévoédjrè, que la pauvreté peut être « la richesse des peuples »⁶¹⁶. La pauvreté ne doit donc pas être vécue comme un mal⁶¹⁷ mais peut constituer une source d'inspiration pour une vie saine et épanouie qui tranche avec celle des sociétés de consommation de l'Occident. Cela dit, il est possible par ailleurs de vaincre la pauvreté et le sous-développement.

Sur les causes du sous-développement, les avis restent partagés entre ceux qui insistent sur les facteurs externes et ceux qui insistent sur les facteurs endogènes tels que nous l'avons évoqué dans cette étude.

Selon Samir Amir, comme d'ailleurs pour tous les économistes néo-marxistes, ce qu'on appelle sous-développement n'est pas un retard originel mais le résultat historique de l'intégration forcée des économies non européennes dans le marché capitaliste mondial. C'est le résultat de l'extension mondiale du capitalisme. L'accumulation du capital mondial au centre de l'Europe a entraîné de façon progressive le dénuement de la périphérie. Par exemple, la grande banque britannique Barclays serait née de l'accumulation du profit issu de la traite négrière dont on connaît les effets négatifs sur le développement en Afrique. Récusant les théories courantes sur le sous-développement, Samir Amin conclut qu'il y a eu le « développement du sous-développement »⁶¹⁸ dans le monde précisément à cause du capitalisme.

Ce qui a commencé un jour peut aussi finir un jour. La pauvreté n'est donc pas une fatalité. C'est pourquoi Samir Amin soutient que le seul moyen de reconquérir l'autosuffisance alimentaire est « la déconnexion »⁶¹⁹ qui consiste à

⁶¹⁶ Voir Albert Tévoédjrè, *La pauvreté, richesse des peuples*, Paris, Ed. Ouvrières, 1978.

⁶¹⁷ Il est vrai que la pauvreté peut aussi « être appréhendée comme la privation de capacités élémentaires », comme l'analyse si bien Amartya Sen, *op. cit.*, p.123. Mais notre propos vise à montrer qu'il est possible de faire une autre lecture de la pauvreté qui ne doit pas être vécue comme une fatalité.

⁶¹⁸ Samir Amin, *op. cit.*, p. 197.

⁶¹⁹ Cf. Samir Amin, *La déconnexion : Pour sortir du système capitaliste mondial*, Paris, La découverte, 1986.

inverser les rapports de production actuellement dominant à l'échelle mondiale en privilégiant le marché intérieur par rapport au marché extérieur. Une « déconnexion » réussie suppose nécessairement la création de grands espaces ou regroupements économiques tels que la Cedeao. Certains États, la Chine par exemple, ont réussi cette déconnexion, précise Samir Amin⁶²⁰. Le cas des pays émergents permet, semble-t-il, dans une certaine mesure de relativiser aujourd'hui la portée de cette théorie de la déconnexion, comme nous l'avons esquissé.

D'autres ont plutôt fait une lecture endogène des causes du sous-développement en Afrique. Ils ont notamment insisté sur la responsabilité du continent en affirmant que nombre d'Africains sont paresseux et refusent de s'assumer pleinement en tant qu'homme. C'est le cas d'Axelle Kabou⁶²¹ dont l'analyse quoique partiellement justifiée semble renfermer quelques grains de pessimisme malgré la prise de conscience à laquelle elle semble convier les Africains.

Pourtant, la pauvreté, en Afrique, n'est pas une fatalité. Elle est due, en dehors du désastre colonial et de l'impérialisme, à une série d'erreurs ou de mauvais choix opérés par les élites dirigeantes en Afrique.

⁶²⁰ *Ibid.*

⁶²¹ Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 23 où elle affirme notamment: « Vue de l'extérieur, l'Afrique paraît toujours au bord du gouffre, toujours à l'article de la mort. Mais appréhendée de l'intérieur, quel contraste! On ne peut s'empêcher d'être frappé par l'acharnement avec lequel les Africains refusent la méthode, l'organisation. Ils gaspillent maigres ressources, sabotent tout ce qui pourrait fonctionner durablement au profit du plus grand nombre. Ils détestent la cohérence, la transparence, la rigueur. A tous les échelons (et c'est ce qui imprime à la dérive de l'Afrique son côté inquiétant), la faveur va systématiquement au bricolage, à l'improvisation, à la navigation à vue. Et, en cas de coup dur, rien de prévu, hormis l'espoir d'une intervention étrangère considérée du reste comme un dû historique. » Un réquisitoire bien sévère et exagéré puisqu'il semble méconnaître l'effort de ces hommes et femmes des villes et campagnes qui, bien que minoritaires, luttent au quotidien pour un mieux-être social, consentent de lourds sacrifices pour que le continent sorte de la régression économique. De plus les Africains ne refusent pas le développement mais résistent surtout à un développement inadapté à leurs conditions historiques, sociales et culturelles.

En jetant un regard sans complaisance sur les vingt dernières années, l'on découvre avec peine qu'une fois les nouvelles républiques amorcées, les élites africaines refaisaient la même erreur stratégique - cette fois, en pire - à propos de leur économie. La première erreur des élites africaines a été de confier les rennes des États à des économistes qui ont été formés par les institutions financières internationales et qui étaient plus soucieux d'être « de bons élèves » du Fmi et de la Banque mondiale que de devenir de véritables leaders capables de ressouder les liens sociaux d'un peuple meurtri par le parti unique.

La deuxième erreur qui découle de la première est relative au fait que ces économistes appelés technocrates sont des experts qui savent beaucoup de choses sur des sujets étroits et par conséquent se refusent à toute ouverture qui ne rentre pas dans leur domaine de définition. Or comme nous l'avons déjà montré, on ne peut réduire tous les aspects de la vie sociale à un seul aspect, fut-il essentiel comme l'économie. Tenter de réduire toute la problématique humaine à un facteur dominant, l'économie en particulier, est une erreur qui consiste à voir le monde en chiffre et les besoins particuliers comme des statistiques en arguant qu'il faut que « l'économie domine la vie sociale »⁶²² et que « la rentabilité matérielle domine l'économie »⁶²³. A trop parler de chiffres, de taux de croissance et de performance économique, on en vient à oublier l'essentiel de la vie qui est la recherche du bonheur et non la multiplication des richesses matérielles.

Enfin, la troisième erreur a été la tendance de ces économistes à vouloir diriger des peuples comme une entreprise financière ou une banque alors que ce sont des hommes de chair et de sang ayant parfois des intérêts antagonistes qu'il faudrait gérer avec diplomatie. Ce fut le cas de l'ex président béninois Nicéphore

⁶²² Voir Tzvetan Todorov, op. cit., p. 150.

⁶²³ *Ibid.*

Soglo qui fut sans doute un brillant cadre et qui s'était entouré de brillantes élites dans son gouvernement mais dont la gestion sociale heurtant des susceptibilités ne lui a pas permis de mener à bien ses réformes économiques. Il a été même privé d'un second mandat, ses faiblesses en dehors du champ économique ayant été démesurément exploitées par ses adversaires.

La pauvreté n'est pas une malédiction divine ou le sort réservé au continent africain. On peut même s'autoriser à dire que l'Afrique n'est pas pauvre car elle possède la principale richesse qu'est l'homme . « En lui-même, l'homme est une richesse indépassable »⁶²⁴, souligne fort justement Aminata Traoré. Il faut donc utiliser cette richesse pour le bien-être collectif. Aussi devient-il urgent d'en finir avec la bureaucratie et le népotisme par la rationalisation de l'administration et un assainissement du climat des affaires pour donner confiance aux investissements privés. De plus, la dépolitisation de l'action judiciaire doit être réglée pour mettre fin à l'injustice sociale. En outre, il faut désamorcer la bombe de la *colonialité* qui maintient en respect tout le continent. Le plus efficace moyen de domination étrangère est sans nul doute le maintien des États africains dans un système de dépendance économique et financière. Si l'on veut sortir du marasme, il est nécessaire d'en arriver à un système monétaire qui puisse permettre à l'Afrique de peser dans la balance économique et commerciale⁶²⁵.

Si l'on est convaincu que la pauvreté n'est pas une fatalité, l'utilisation judicieuse des ressources des pays africains pourrait être envisagée en toute sérénité à cause des atouts dont dispose le continent notamment ses immenses ressources du sol et du sous-sol. Ce qu'il faut et ce à quoi on doit s'atteler en premier, ce serait de veiller à la création d'industries locales qui puissent transformer sur place ces

⁶²⁴ Voir Aminata Traoré, op. cit., p. 181.

⁶²⁵ Robert Dussey, op. cit., p.

ressources. Il y a un double avantage à installer les industries de transformation des matières premières sur les sols africains : celui de ne plus brader ces matières premières à vil prix pour les racheter à prix d'or une fois transformées d'une part et d'autre part, employer une main d'œuvre locale qui permet du même coût de réduire le taux de chômage dans les pays africains et de spécialiser progressivement les Africains dans certains secteurs de l'industrie. Ainsi, la problématique de la pauvreté pourrait être mieux envisagée et le chômage régulé si l'industrialisation⁶²⁶ devenait une réalité en Afrique.

Le deuxième atout dont dispose l'Afrique est la jeunesse de sa population dont elle ne profite malheureusement pas encore mais qui peut être d'une grande utilité pour bâtir le continent si elle était mieux organisée et encouragée. Une organisation ou réorganisation des masses africaines serait alors un atout non négligeable dans la lutte contre la pauvreté qui inclut forcément la production. Produire ce qu'on consomme et consommer ce qu'on produit, tel doit être le leitmotiv des Africains.

Mais il ne suffit pas seulement que les masses soient mieux organisées, il faudrait précisément penser à réformer la société elle-même et à « restaurer la confiance en nos valeurs de culture ». Il est plus que jamais nécessaire d'organiser la société en réinventant des valeurs à partir du socle existant. Aucun développement ne peut se faire à partir des valeurs d'autrui mais le véritable développement dont l'Afrique a besoin se fera à partir de ses richesses culturelles. D'où la nécessité de connaître l'histoire africaine notamment les valeurs qui garantissaient l'harmonie de la vie en communauté.

⁶²⁶ Une industrialisation intelligente, bien sûr ! Sinon, l'Afrique risquerait d'être confrontée aux maux dont souffrent les pays occidentaux et que nous avons déjà évoqués.

« La connaissance de l’histoire africaine doit être une partie intégrante du développement auquel nous aspirons. En effet, en ramenant le passé de l’Afrique noire à la vie, nous créons un capital spirituel qui constitue alors une source multiforme et permanente pour nos peuples »⁶²⁷.

Le développement social et culturel de l’Afrique à partir de son histoire ouvrira la voie plutôt à un développement autocentré qui ne connaîtra son aboutissement qu’à partir du moment où les Africains en finiront avec l’importation des technologies. Car en exportant leurs technologies, les Occidentaux exportent par ce même canal leurs cultures. Il faut donc que les Africains innovent et inventent leurs propres technologies au lieu de se contenter de celles de l’Occident. Nous partageons en cela l’avis de Pisani pour qui « [...] on ne maîtrise réellement que la technologie que l’on a inventée soi-même »⁶²⁸.

Une autre tâche du développement consistera à revoir entièrement le secteur économique à partir de l’informel. Chercher à transformer le secteur informel en formel sans tenir compte des réalités sociologiques des pays a été l’une des erreurs constantes des économistes en Afrique. L’informel ne repose pas seulement sur la fraude ou le désir de frauder en évitant les taxes. Il repose également sur une base historique qui est la confiance réciproque au sein des masses populaires. Chercher à détruire de façon systématique cette économie dite souterraine pour une économie basée sur le capitalisme peut conduire à des dérives. Ces dérives ne peuvent susciter que des résistances acharnées comme celles des vendeurs d’essence dite frelatée communément appelée *Kpayo* au Bénin, qui ont défié et fait reculer le

⁶²⁷ Youssouph Mbargne Guisse, *Philosophie, Culture et Devenir social en Afrique noire*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1979, p. 145.

⁶²⁸ Edgard Pisani, *La main et l’outil. Le développement du Tiers-Monde et l’Europe*, Paris, Laffont, 1984, p. 180.

gouvernement en 2008 lorsque celui-ci a voulu mettre fin à leur trafic jugé illicite⁶²⁹.

Les résistances de l'informel posent également un problème crucial qui est un manque de confiance vis-à-vis du secteur formel dirigé par l'État dont les agents sont considérés comme des corrompus par une partie de la population. Une vraie réforme économique devrait donc consister à encourager le secteur informel à devenir formel en assouplissant les mesures de fiscalité et en recommandant aux banques de concéder des prêts, avec des taux d'intérêts réduits, aux entreprises informelles qui deviendraient formelles. Dans ce sens, l'État devrait encourager les structures de micro-finances à aider davantage les entreprises non formelles qui essaient de se conformer à la législation de leurs pays⁶³⁰.

C) Liberté démocratique et développement

Il ne semble pas que le développement soit possible sans la liberté. L'homme, lorsqu'il est libre, semble en effet plus entreprenant, plus créatif que s'il agit sous la contrainte. C'est pourquoi, la promotion de la liberté est plus que jamais nécessaire en Afrique pour que les citoyens soient plus créatifs. D'ailleurs, le développement n'a de sens que s'il vise la liberté de l'homme, son épanouissement. La finalité du développement doit être l'homme : « la promotion de la liberté humaine est à la fois l'objectif et le moyen premier du développement », souligne Amartya Sen⁶³¹. Selon lui, le lien entre la liberté et le développement permet de comprendre l'absence de la famine dans les régimes démocratiques. « Aucun pays démocratique, même le plus pauvre n'a jamais subi

⁶²⁹ Cf. « Echech de la lutte contre l'essence de la contrebande : le kpayo », sur la toile www.actubenin.com/index.php?...kpayo..., consulté le 03 janvier 2014.

⁶³⁰ Le gouvernement béninois s'est d'ailleurs, actuellement, investi dans le financement de micros crédits aux plus pauvres pour les aider à entreprendre. Cela semble une initiative noble mais profiterait plus aux citoyens béninois si le favoritisme qui y est entaché est correctement combattu afin de se conformer aux valeurs républicaines de l'égalité des chances et de la justice sociale.

⁶³¹ Amartya Sen, op. cit., p. 77.

de famines », écrit Amartya Sen⁶³². La raison est que tout pays démocratique est incité par ses médias et ses institutions à prendre des mesures pour prévenir la famine⁶³³ alors que l'absence d'une presse libre, l'absence de la liberté d'opinion dans les régimes autoritaires, ne favorise pas la prise de ces mesures d'anticipation. Dans ce registre, la promotion de la liberté de l'homme doit être l'objectif principal de l'État républicain en Afrique.

⁶³² *Ibidem*, p. 76.

⁶³³ *Ibidem*, p. 78.

Section 3 : Individualité et créativité

Si la finalité de la vie en communauté est le bien-être collectif, il est alors important de repenser l'individualisme et d'examiner le type d'individualité qui serait adéquat à la réalisation de la liberté comme non-domination. L'individualisme que promeut la pensée libérale en considérant toute interférence sur le libre-arbitre comme limitant la liberté conduit à « la tyrannie des individus »⁶³⁴ tel que cette étude a permis de l'évoquer. L'individualisme dont il est question ici est celui que le républicanisme moderne formule de façon précise comme « un individualisme historicisé qui répond aux tâches de la sortie d'ordres et non pas un individualisme du sujet intemporel et du droit naturel »⁶³⁵. Pour le différencier de l'individualisme libéral, il suffit de savoir qu'il insiste à la fois sur la nécessité de l'intervention de l'État dans la sphère publique et reconnaît que l'égalité des chances doit être l'une des valeurs fondamentales de la république. Pour Spitz, « saisir les traits distinctifs de cet individualisme, c'est comprendre qu'il est intimement lié d'une part à un « idéal égalitaire » et d'autre part à une très forte affirmation de la présence de la puissance publique dans l'interaction sociale »⁶³⁶. Considéré sous cet angle, l'individu en Afrique doit œuvrer à la réalisation des tâches nécessaires au bien-être de la communauté. Il a le devoir d'assumer sa responsabilité vis-à-vis de la société en accomplissant ses obligations qui importent autant que son droit. L'individu ou le citoyen ne peut alors déléguer son pouvoir à l'autre pour un mandat d'une durée déterminée et se croiser les bras. Il doit adopter une posture de vigilance et afficher son intransigeance pour le respect de la chose publique. De même, pour que « la démocratie contestataire »⁶³⁷ soit une réalité en Afrique, il faut apprendre au citoyen le « droit de résister », le

⁶³⁴ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 105.

⁶³⁵ Voir Jean-Fabien Spitz, op. cit., p. 60.

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ Philip Pettit, op. cit., p. 391.

droit à « l'autonomie de penser et de décider »⁶³⁸, pour parler comme Aminata Traoré. Cela lui permettra d'être aux aguets pour récuser et combattre toute confiscation du pouvoir et toute déviation d'ordre politique d'où que cela provienne.

Par ailleurs, la *colonialité* a fait que les élites en Afrique fonctionnent selon le modèle occidental et se contentent d'imiter dans tous les domaines : éducation, politique, économie, culture, etc. L'Occident invente les concepts, fixe les règles du jeu et parle au nom des autres, notamment de l'Afrique. Et certaines élites en Afrique brillent par leur ardeur à se soumettre aux desiderata de l'Occident. Ce qui génère peu de créativité et favorise l'immobilisme dans la réflexion⁶³⁹. Il faut alors sortir l'africain de son complexe d'infériorité⁶⁴⁰, complexe qu'il ignore souvent en se croyant maître de son destin alors qu'il ne fait que reproduire les schémas d'ailleurs. Moins complexé, il pourrait se prendre en charge et oser emprunter des sentiers nouveaux car il n'a plus un maître qui lui dicte des lois, un tuteur qui lui trace le chemin et un censeur qui lui sert de guide de conscience. Ce n'est qu'à cette condition que sa potentialité créative s'exprimera.

L'individualité doit s'exprimer en termes de créativité et d'inventivité. L'Afrique a besoin d'individus qui savent rêver, qui osent, qui inventent de nouvelles pistes de réflexion en se fondant sur leur milieu naturel. L'invention de concepts nouveaux pour mieux appréhender les problèmes actuels de l'Afrique, la définition des priorités autres que celles fixées par les institutions internationales et la création d'un espace communautaire où nul ne mourait de faim et de famine⁶⁴¹ alors que l'autre entasse son or et son diamant, sont autant de domaines où doit

⁶³⁸ Aminata Traoré, op. cit., p. 178.

⁶³⁹ Robert Dussey, op. cit., p. 163.

⁶⁴⁰ Aminata Traoré, op. cit., p. 179.

⁶⁴¹ Robert Dussey, p. 208.

s'exercer la créativité de l'individu. La nécessité de la créativité n'est plus à démontrer puisque tous les systèmes inventés par l'Occident - l'économie de type capitaliste, la république sous forme démo-libérale, la religion chrétienne- vacillent et génèrent des crises : crise des valeurs, crise alimentaire, crise sanitaire, crise écologique .

Face au marasme économique et l'incompétence des politiques à trouver des solutions pertinentes, les populations ont pu développer des activités informelles qui bien que constituant des pertes pour l'État car échappant à l'impôt, n'en constituent pas moins une forme d'inventivité et de créativité. Derrière la banalité des tontines, se cache tout un réseau de relations, d'affinités, voire d'affections que le système formel gagnerait à étudier avec l'aide des intellectuels pour une économie africaine plus intégrée aux réalités des populations. Il y a donc une dynamique derrière l'informel car il charrie tout une vision de la vie qui peut aider à jeter un autre regard sur la société moderne. Dans ce registre, nous partageons l'avis de Serge Latouche qui pense qu'« en qualifiant l'informel d'économique, on masque son caractère original de réaction sociale créatrice et innovatrice à l'échec du développement»⁶⁴². L'expertise des intellectuels ajoutée aux pratiques originales des cultures africaines devraient aider à la réorganisation des économies du continent pour un développement harmonieux entre les villes et campagnes africaines.

⁶⁴² Serge Latouche, *L'Autre Afrique. Entre don et marché*, Paris, Albin-Michel, 1998, p. 19.

Section 4 : De la consolidation de la république

La consolidation de la république exige la vigilance constante aussi bien de la part des citoyens que des dirigeants pour prévenir « les tentations autoritaires »⁶⁴³, selon les termes de Sen, et éviter le retour des vieux démons. La Conférence épiscopale du Bénin semble l'avoir compris en insistant sur la nécessité de la vigilance et de la rigueur, à tous les niveaux, pour la bonne marche de la démocratie.

« La nouveauté de l'expérience démocratique impose aussi une plus grande vigilance et beaucoup de rigueur : vigilance d'abord en ce qui concerne le contrôle de l'appareil politique pour ne pas retomber dans les maux du passé qui ont pour nom abus du pouvoir, favoritisme, népotisme. Rigueur ensuite, pour ce qui est de l'exercice des pouvoirs publics, afin que les tâches nationales soient accomplies avec honnêteté, conscience professionnelle et compétence. L'application de cette rigueur dans l'objectivité méritera la confiance du peuple en ceux qui conduisent les destinées de la Nation »⁶⁴⁴.

Si la vigilance doit être à tous les niveaux, elle peut être également bien organisée à travers la société civile. De même l'engagement de l'intellectuel ou du philosophe dans la veille citoyenne est nécessaire pour freiner, voire éradiquer certaines distorsions de l'idéal républicain.

A) Société civile et vigilance républicaine

Il ne s'agit pas ici ni d'analyser l'origine de la société civile ni de faire sa louange ou encore moins de la critiquer. La préoccupation essentielle se limite à faire ressortir en quoi elle peut être utile dans un État républicain. Il faut d'emblée commencer par reconnaître que la société civile et l'État ne se confondent pas et la nécessité de leur dissociation se remarque aisément à travers « la confrontation

⁶⁴³ Amartya Sen, op. cit., 294.

⁶⁴⁴ Conférence épiscopale du Bénin, *Exigences de la démocratie*, Lettre pastorale d'Abomey le 14 Février 1992, Cotonou, p. 7-8.

entre l'action des organisations dites de la société et les décisions de l'État »⁶⁴⁵, comme le remarque si bien Savadogo qui s'interroge précisément sur le sens et la justification de leur « distinction, voire opposition, dans la conscience politique moderne »⁶⁴⁶.

Par société civile, il faut entendre un ensemble d'associations qui peuvent prendre des formes diverses - syndicats, organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, associations culturelles-⁶⁴⁷ mais se distinguent de la société politique en ce qu'elle ne constitue pas un regroupement familial.

« La société civile, écrit Philip Pettit, c'est la société conçue comme une association qui va au-delà de la famille, mais qui reste en deçà de la société politique ; c'est le genre de société qui s'étend au-delà des limites étroites des solidarités familiales, mais qui ne requiert pas absolument l'existence d'un État coercitif »⁶⁴⁸.

Elle se reconnaît par son engagement à défendre des idéaux ou à émettre des revendications qui visent la satisfaction de l'intérêt de ses membres. Ainsi, sa principale préoccupation est, semble-t-il, non pas forcément le bien collectif mais tout au moins celui de ses adhérents, comme le montre la lumineuse analyse de Savadogo⁶⁴⁹. C'est ce qui semble la distinguer principalement de l'État qui vise la réalisation du bien commun et avec qui elle entretient parfois des relations ambiguës.

Si l'État et la société civile se différencient, en quoi la société civile est-elle nécessaire à la société politique républicaine? Il faut partir du principe républicain qui affirme que « le prix à payer pour la liberté est une constante vigilance »⁶⁵⁰ pour

⁶⁴⁵ Mahamadé Savadogo, op. cit., p. 131.

⁶⁴⁶ *Ibidem*, p. 132.

⁶⁴⁷ *Ibidem*, p. 133.

⁶⁴⁸ Philip Pettit, op. cit., p. 194 et 324.

⁶⁴⁹ Mahamadé Savadogo, op. cit., p. 135.

⁶⁵⁰ Philip Pettit, op. cit., p. 335.

comprendre combien une société civile organisée, dynamique et vertueuse peut être d'un grand secours dans la réalisation du bien commun qu'est l'idéal de liberté comme non-domination. La philosophie politique enseigne que le pouvoir a particulièrement besoin d'être contrôlé et surveillé afin d'en prévenir les abus⁶⁵¹. Par l'organisation de la veille citoyenne, la société civile peut contribuer de façon efficace à maintenir « un niveau élevé de stricte vigilance vis-à-vis de ceux qui détiennent du pouvoir au sein de l'appareil d'État »⁶⁵². Elle peut se mettre ainsi aux côtés de l'État pour aider à combattre toutes les formes de corruption qui peuvent compromettre l'idéal égalitaire de liberté en ce qu'elles favorisent la naissance de nouvelles formes de domination et de dépendance. Par conséquent, une société civile amorphe serait un obstacle majeur à la réalisation du bien commun que constitue la liberté comme non-domination car elle entraînerait une intervention plus forte de l'État dans la lutte contre la domination privée.

« Lorsqu'il existe une société civile vivante et tolérante, lorsque les individus et les groupes nouent le genre de rapports infrapolitiques qui réduisent ou mettent directement en cause la possibilité même des dominations, la tâche de l'État s'en trouve réduite d'autant ; en revanche, là où une société civile de ce genre ne parvient pas à se concrétiser – tout en ayant une existence suffisante pour donner naissance à un État – la tâche de l'État s'accroît d'autant »⁶⁵³.

Le rôle que doit jouer l'État, afin que les citoyens puissent jouir de la liberté comme non-domination, semble intimement lié à celui de la société civile : la vigilance de la société civile semble faciliter l'action de l'État pour prévenir les abus des détenteurs du pouvoir. Par ailleurs, elle peut aider l'État, par ses critiques et propositions, à ne veiller que sur la réalisation du bien commun et à ne pas se soumettre à une dépendance étrangère. Elle peut constituer un moyen de pression

⁶⁵¹ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, op. cit., p. 243.

⁶⁵² *Ibid.*

⁶⁵³ Philip Pettit, op. cit., p. 194.

pour forcer ou contraindre l'État à « servir les intérêts communs identifiables du peuple et rien que ceux-ci »⁶⁵⁴. La vigilance citoyenne est enfin requise dans la société républicaine pour détecter les formes de domination privées qui peuvent naître dans la société et qui échapperaient aux autorités de l'État. Il est admis que l'État ne peut tout faire et a forcément besoin de la participation active de tous les citoyens. Dans certaines sphères de la vie privée, la société civile sera d'un secours non-négligeable pour l'instauration de la justice sociale. Par exemple, il n'est pas sûr qu'une structure de l'État comme la police puisse être partout présente pour décourager les cas de maltraitance d'enfant. A ce niveau, la constante vigilance de la société civile permettra d'identifier et de dénoncer les concitoyens qui se rendraient coupables de tels actes afin qu'ils soient mis hors d'état de nuire. On peut dire la même chose à propos des activités criminelles comme la vente de médicaments illicites que l'État souhaite éradiquer. La société civile, par le biais de ses organisations, peut maintenir un niveau de vigilance élevé non seulement en faisant pression sur l'État pour qu'il aille au bout de l'action engagée et prévenant la corruption de ses agents mais aussi s'atteler à encourager les citoyens à dénoncer tous ceux qui pratiquent ce genre de commerce illicite qui met en cause la santé de tous. C'est pourquoi, analysant le rôle de la société civile dans un État républicain, Pettit souligne « l'importance de la vigilance, tant à l'égard des agents de la puissance publique que de nos concitoyens »⁶⁵⁵

B) De l'engagement du philosophe

Que peut l'intellectuel en général et le philosophe en particulier dans la réalisation d'un idéal de coexistence républicaine en Afrique ? Il s'agit, à travers cette interrogation, d'analyser la tâche du philosophe et la conception de

⁶⁵⁴ *Ibidem*, p. 388.

⁶⁵⁵ Philip Pettit, *op. cit.*, p. 335.

l'élucidation philosophique dans ce que devraient être les règles de conduite de l'intellectuel face aux pouvoirs⁶⁵⁶. Le projet républicain tel qu'il a été évoqué exige l'engagement⁶⁵⁷ du philosophe en ce sens que la réflexion philosophique permet de penser les sociétés dans leur globalité. La philosophie politique fourmille, en effet, d'illustrations de pensées novatrices qui ont pu révolutionner le monde et qui peuvent constituer une source d'inspiration pour le philosophe afin qu'il impacte positivement son pays. Car oser, c'est ce dont l'Afrique a besoin pour mettre un terme au déficit intellectuel qui le cantonne « au rôle de simple consommateur d'idées, de savoirs et de valeurs produits ailleurs »⁶⁵⁸. Oser inventer des concepts nouveaux, oser avoir des idées neuves que personne n'a jamais eues, comme le dit si bien Federico Mayor⁶⁵⁹, et oser appliquer ces idées qui peuvent transformer l'Afrique, telle devrait être la tâche actuelle de l'intellectuel africain en général et du philosophe en particulier.

Le rôle du philosophe engagé ne consiste pas forcément à lutter pour la conquête du pouvoir, en s'inscrivant par exemple dans la perspective platonicienne qui veut que le philosophe ou l'intellectuel règne. Plus modestement, l'engagement du philosophe peut contribuer à lutter contre « les traditions stérilisantes »⁶⁶⁰ des cultures africaines et à combattre les archaïsmes historiques⁶⁶¹ qui maintiennent l'Afrique dans la dépendance. L'Europe n'a pu sortir de sa léthargie que grâce aux philosophies des Lumières qui ont opéré, par leurs querelles fécondes, une rupture avec leurs valeurs archaïques. Il faut que les réflexions des philosophes en Afrique

⁶⁵⁶Cf. Jean-Toussaint Dessanti, *Le philosophe et les pouvoirs : et autres dialogues*, Paris, Hachettes Littératures, 2008.

⁶⁵⁷ Au sens courant, l'engagement désigne « l'adoption publique d'une position face aux événements marquant l'évolution d'une collectivité ». Voir, à ce sujet, Mahamadé Savadogo, op. cit., p. 246.

⁶⁵⁸ Robert Dussey, op. cit., p. 162.

⁶⁵⁹ « [...] la philosophie est une école de liberté. Elle incite la pensée à s'éveiller toujours. Contre la routine intellectuelle, son remède consiste à créer des concepts. « Osez avoir des idées neuves ! Ayez des idées que personne n'a jamais eues! », Federico Mayor, Préface de *Philosophie et démocratie dans le monde*, op. cit., p. 6.

⁶⁶⁰ Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, op. cit., 1966, p. 93.

⁶⁶¹ Robert Dussey, op. cit., p. 144.

ne se bornent pas alors à opérer un retour vers les valeurs traditionnelles mais conduisent à une rupture : réexaminer ces valeurs, les soumettre à une critique radicale pour n'en retenir que celles qui peuvent contribuer à une vie collective heureuse, la formation de citoyens libres pensant par eux-mêmes et sans complexe aucun vis-à-vis d'autres personnes. Pour ce faire, le philosophe peut se mettre au coté des autres organisations de la société civile par exemple pour veiller au respect des valeurs républicaines, pour peser dans le sens d'une orientation ou réorientation de la politique éducative de son pays. Il peut, et c'est le rôle normalement dévolu à tout intellectuel engagé, à agir politiquement pour « défendre des idéaux, pour exiger que les principes fondamentaux qui à ses yeux sont censés donner un sens à la vie des hommes soient respectés »⁶⁶².

De façon précise, la tâche du philosophe consistera d'abord à œuvrer pour la décolonisation des esprits et de la recherche telle que nous l'avons esquissée afin d'aider l'individu africain à se défaire de son complexe d'infériorité vis-à-vis de l'Occident. Ce travail doit commencer par les leaders en montrant que la pensée politique libérale promue par l'Occident n'est pas l'unique voie de salut pour l'Afrique. Le bonheur de l'Africain passe par la libération de son esprit car « c'est toujours au fond des esprits que se trouve l'empreinte des faits qui vont se produire au dehors », comme le dit de Tocqueville⁶⁶³. C'est cette libération de l'esprit qui donne le droit à l'initiative, « le droit à la personnalité » que revendiquait Aimé Césaire⁶⁶⁴, le droit d'être lui-même, de penser par lui-même, de prendre ses responsabilités en tant qu'homme et en tant que citoyen et de les assumer.

⁶⁶² Mahamadé Savadogo, op. cit., p. 256.

⁶⁶³ Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, in *Œuvres Complètes*, t. II, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 114.

⁶⁶⁴ Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, op. cit., p. 10.

L'autre tâche fondamentale du philosophe dans nos sociétés actuelles doit être l'engagement politique au côté de ceux qui luttent pour saper la domination privée, la détruire quelles que soient ses formes afin que le pouvoir reste toujours dans les mains du peuple. Le rôle traditionnellement dévolu à l'intellectuel africain d'éveiller la conscience des masses, d'être le porte-parole des sans-voix, le guide de la société ou « le gardien des valeurs dont l'universelle reconnaissance conditionne la survie même du genre humain et, par conséquent, l'édification de la collectivité particulière dans laquelle il se trouve »⁶⁶⁵ semble plus jamais d'actualité. Même si les masses ont déjà acquis la conscience comme savoir et peuvent tenir parfois un discours portant sur la revendication des valeurs, comme cela se remarque lors de certains mouvements de contestation populaire observés ces dernières années en Afrique, comme l'a constaté Foucault,

« [...] il existe un système de pouvoir qui barre, interdit, invalide ce discours et ce savoir. Pouvoir qui n'est pas seulement dans les instances supérieures de censure, mais qui s'enfoncé très profondément, très subtilement dans tout le réseau de la société »⁶⁶⁶.

Cette censure, on la retrouve dans les journaux qui sont l'appendice des oligarchies en place et qui travaillent à maintenir le système. Cette censure se remarque également dans la complicité des chefferies religio-traditionnelles avec les autorités politiques, complicité qui pousse les premières à agir sur leurs ouailles pour les rendre dociles. A ce niveau, le philosophe a un rôle à jouer. Ce rôle, c'est de lutter contre les formes de pouvoir là où il en est à la fois l'objet et l'instrument : dans l'ordre du « savoir », de la « vérité », de la « conscience », du « discours »⁶⁶⁷.

Le rôle du philosophe est de faire apparaître les pouvoirs cachés dans l'ombre des républiques factices en Afrique, d'en révéler les mécanismes, de les

⁶⁶⁵ Mahamadé Savadogo, op. cit., p. 256.

⁶⁶⁶ Michel Foucault, « Dialogue avec G. Deleuze », in *L'Arc*, 1973, p. 4.

⁶⁶⁷ *Ibid.*

entamer là où ils sont les plus invisibles. Il s'agit d'une lutte, d'un combat qui vise à montrer la partie invisible, sournoise et dangereuse de l'iceberg de ce système du pouvoir qui se cache mais qui n'en affecte pas moins tous les secteurs de la vie. C'est à cette tâche que le philosophe se vouera car il ne doit pas se mettre au service de l'oligarchie pour bénéficier de prébendes ou gagner un portefeuille lui assurant des indemnités qui vont le réduire au silence.

La vigilance constante pour prévenir les dérives du pouvoir et éviter le pire à nos républiques doit être aussi une priorité. Si l'idéal républicain ne va pas sans distorsions de gravités variables et diverses, il faut le rappeler, les philosophes ont alors le devoir de mener des réflexions d'anticipation pour ériger des barrières permettant d'éviter l'irréparable.

Par ailleurs, le rôle du philosophe consistera à soumettre à une critique sans complaisance tout programme politique pour en montrer les limites et les incohérences. Cela aura l'avantage de susciter un véritable débat d'idées sur et autour des programmes politiques en lieu et place des discours démagogiques et des idées floues que proposent les candidats en Afrique. Dans ce contexte, un candidat ou une coalition ne se contentera plus de réduire son programme à un slogan du genre « Tout sauf telle personne »⁶⁶⁸. La campagne électorale se concentrera donc sur le traité d'orientation, de bien-être et de gouvernance que proposent les candidats pour garantir la jouissance de la liberté authentique et du bien-être collectif.

⁶⁶⁸ Cela est plus que jamais d'actualité car dans de nombreux pays d'Afrique, les opposants qu'on plaint pour les couleuvres que leur fait avaler la majorité présidentielle, souffrent aussi d'une myopie qui mérite d'être corrigée: croire que l'essentiel d'une politique repose sur la dénonciation du président en place sans rien proposer de concret en retour. C'est ainsi qu'au Bénin, la campagne de l'opposition contre le président Kérékou en 2001 était TSK, signifiant: «Touf sauf Kérékou ». Idem au Sénégal en 2012 avec Wade: « Tout sauf Wade » ou encore « Y en a mare ». Mais que propose en retour l'opposition sénégalaise -en dehors de la limitation des mandats- pour satisfaire les vrais besoins des populations en matière de création d'emplois pour les jeunes, d'amélioration des conditions de vie des plus pauvres ? La promesse démagogique qu'avec le départ de Wade, tous les problèmes des Sénégalais seraient réglés par un coup de baguette magique. C'est à voir!

Le rôle du philosophe consiste en définitive à un engagement total pour une prise de conscience et de responsabilité individuelles et collectives, pour une réflexion d'anticipation sur les problèmes du continent. La réflexion devra se baser surtout sur ce que l'Afrique a d'original pour s'assumer, se suffire et pouvoir s'imposer au reste du monde.

Conclusion à la troisième partie

Pour surmonter la culture de l'hétéronomie et la conception autoritaire du pouvoir qui l'accompagne, nous avons montré qu'il était nécessaire d'opter pour une philosophie de la république capable de réaliser la liberté comme non-domination et de promouvoir l'autogouvernement. Nous avons établi que la philosophie politique dite libérale est incapable d'aider l'Afrique francophone à atteindre cet objectif républicain. Nous avons alors démontré que le républicanisme promet une culture politique de la liberté authentique qui peut séduire les sociétés qui aspirent à réaliser un projet républicain. Ensuite, l'examen des implications de l'autogouvernement montre qu'il y a des tâches urgentes à accomplir tant dans la réalisation sociale du bonheur que dans la lutte pour l'avènement d'une société républicaine où la vigilance citoyenne doit être constante grâce à l'action de la société civile et au rôle de l'intellectuel en général et du philosophe en particulier.

CONCLUSION GENERALE

I) Eléments de synthèse

Le but de toute république est la détermination des règles, principes et comportements qui font qu'au sein d'une même entité spatiotemporelle, l'État, chaque individu peut vivre aux côtés de tous les autres individus avec le moins de heurts possible. L'idéal républicain peut, en effet, s'appréhender par l'absence et l'improbabilité des heurts au sein d'une société donnée, l'absence de toute domination⁶⁶⁹, que cette domination provienne de l'État ou de la puissance privée. Cela veut dire qu'aux plans économique, psychologique et culturel, chaque individu de la société se trouve en phase avec les autres individus, et que l'interférence de l'État n'entraîne pas non plus une domination⁶⁷⁰. Ainsi le bonheur des uns n'entame pas la capacité des autres à assouvir leurs besoins fondamentaux. Il importe donc que les règles de gouvernance collective visent au premier chef la satisfaction des besoins fondamentaux de chaque individu, la santé psychologique de chaque individu, la possibilité de chaque individu à utiliser - avec les autres - les acquis socioculturels.

Entendu sous cet angle, on peut dire que la république, où que ce soit, ne se distingue que par ses distorsions. Autrement dit, il semble que les distorsions sont des baromètres pour déterminer la véritable république ou simplement différencier l'État républicain de « l'État corrompu, de l'État de factions et de l'État colonisé »⁶⁷¹, pour répéter les mots de Pettit. L'idéal républicain dont il est question pour nous est l'idéal de liberté comme non-domination ; cet idéal est intimement lié aux valeurs de l'égalité et de la justice sociale. Cela implique alors qu'il y a distorsion de l'idée républicaine à chaque fois qu'un individu ne jouit pas de la liberté authentique, qu'il est assujetti ou vit sous la dépendance ou qu'il est victime

⁶⁶⁹ Philip Pettit, *op. cit.*, p. 110.

⁶⁷⁰ *Ibidem*, p. 92.

⁶⁷¹ *Ibidem*, *op. cit.*, p. 389.

de quelque inégalité ou injustice. Or partout dans le monde, l'idéal républicain ne va sans distorsions de formes et de gravités variables et diverses. Autrement dit, toutes les républiques du monde connaissent d'une façon ou d'une autre la dégénérescence comme nous l'avons évoqué. En Occident, ces distorsions sont des « forces centrifuges »⁶⁷² ou des « ennemis intimes »⁶⁷³ dont le point commun est « la démesure » du pouvoir qui peut pousser au « messianisme politique »⁶⁷⁴ vis-à-vis des peuples étrangers. Par ailleurs, coincées entre le juridisme institutionnel et l'économie libérale qui, réduisant les préoccupations humaines à des chiffres et statistiques, engendre la dictature des banques et marchés financiers⁶⁷⁵, les républiques de l'Occident doivent leur stabilité à des pratiques qui sapent parfois les fondements même de l'édifice démocratique⁶⁷⁶. Elles deviennent de plus en plus des républiques à scandales : mensonge au sommet de l'État, fraude fiscale, intrusion du politique dans le domaine réservé à la justice, accusation de fraude etc. Il est presque devenu une coutume que les anciens chefs d'État français aient des ennuis avec la justice de leur pays pour des affaires scabreuses⁶⁷⁷. Dans le même registre, l'élection controversée de Georges W. Bush a sérieusement écorné la réputation démocratique des États-Unis.

Quant à l'Afrique, avec l'instauration du suffrage universel dans la plupart des États par le biais des conférences nationales et autres foras, on a pu penser que

⁶⁷² Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, op. cit., p. 103.

⁶⁷³ Tzvetan Todorov, op. cit., p. 19.

⁶⁷⁴ *Ibidem*, p. 43.

⁶⁷⁵ Stéphane Hessel, op. cit., p. 12.

⁶⁷⁶ Voir Tzvetan Todorov, op. cit.,

⁶⁷⁷ Depuis l'ère Mitterrand, en effet, la tradition semble s'être installée : Mitterrand, Chirac, Sarkozy et leurs proches ont tous connu des ennuis judiciaires pour leur gestion opaque des deniers publics au sommet de l'État ou au niveau décentralisé. Sous Mitterrand, ces ennuis ont même conduit au suicide de deux de ses proches : Bérégofoy et Grossouvre. Actuellement, ce qui défraie la chronique en France, c'est le scandale politico-financier nommé « affaire Cahuzac », du nom du ministre du budget qui a fraudé avec la fiscalité de son pays durant vingt ans, en cachant qu'il possédait un compte dans un paradis fiscal. Cela a suscité un malaise sans précédent car c'est lui qui avait la charge de faire la chasse à la fraude fiscale. Ce malaise a poussé le président Hollande à prendre des mesures radicales comme « la moralisation de la vie publique ».

désormais ce mode d'alternance à la tête des États aboutirait à une relative stabilité politique. On a plutôt observé des divisions, des tentatives de se maintenir au pouvoir par la force, la faiblesse de l'État, la guerre, l'injustice, l'inégalité qui peuvent empêcher l'individu de jouir de la liberté authentique. L'expérience démontre que la gouvernance actuelle est encore loin de l'idéal républicain que recherchent les peuples, avec des « démocraties ambiguës »⁶⁷⁸.

Il nous a paru utile, deux décennies après les conférences nationales, de nous pencher sur les fortunes diverses connues par les États qui ont opté pour le gouvernement républicain afin de comprendre et d'expliquer le dévoiement d'un pouvoir qui ne se veut pas antirépublicain dans son essence. Pour nous, il existe un lien entre les distorsions récurrentes de l'idéal républicain et la culture politique à la mode en Afrique qui est loin d'être une culture politique républicaine. Pour le montrer, la réflexion a été scindée en trois parties.

Dans la première partie, il s'est agi d'abord d'identifier et d'analyser les distorsions fréquentes dans certaines républiques d'Afrique francophone à l'époque contemporaine. De façon globale, il ressort que les entorses aux principes républicains identifiables sont, entre autres, la tendance au monarchisme et les successions de type dynastique observées au Congo, Togo et Gabon sans oublier la vision théocratique du pouvoir ; la boulimie du pouvoir qui s'exprime par le refus du verdict des urnes et la tentative de se maintenir au pouvoir par la force ; la persistance de l'autoritarisme avec des régimes militaires et des dictatures camouflés ; et enfin la tendance au populisme, au népotisme et à la tyrannie des individus. De 1990 à nos jours donc, bien des États africains peinent pour trouver leur équilibre sociopolitique. C'est le cas des pays ayant connu des violences électorales comme la Côte d'Ivoire. A cela s'ajoutent des putschs militaires

⁶⁷⁸ Cf. Florence Bernault, *Démocraties ambiguës en Afrique Centrale*, Paris, Karthala, 1996.

observés çà et là; des sécessions réussies ou avortées au Soudan et au Mali. Le continent est, en effet, confronté à des incohérences politiques qui rendent précaire la stabilité des États et favorisent des crises sociopolitiques à répétition compromettant la réalisation de l'idéal républicain de la liberté et de l'autogouvernement. Ces distorsions poussent, à la manière de Chemillier-Gendreau, à demander : « Peut-on être vivant en Afrique ? »⁶⁷⁹. Ensuite, il s'est agi d'analyser les sources immédiates de ces distorsions. Ces sources sont, entre autres, la dépendance qui rend ces pays économiquement fragiles, la mauvaise gestion des problèmes hérités de la colonisation et la faiblesse de l'État, l'incapacité des Africains à sortir des rapports de domination et le mimétisme de l'Occident qui favorise bien des crises institutionnelles et de leadership.

L'analyse des sources de ces distorsions a permis d'observer que les conférences nationales, dans la plupart des cas, n'ont pas réglé la question fondamentale : celle de tous les concitoyens à vivre dans un contexte de production favorable à leur bonheur. Elles ont plutôt concentré les énergies sur la succession au pouvoir et opté pour un mimétisme économique soumis aux avatars de l'économie mondiale dominée par le libéralisme. Or, comme au milieu des années 1980, la crise économique mondiale qui dure depuis 2008 affecte durement les économies des pays pauvres à cause de leur dépendance. Elle entraîne par ricochet une crise sociale due à l'inflation des prix des denrées alimentaires et à la misère des populations, qui peut se manifester par des « émeutes de la faim ». La frustration des couches déshéritées et éloignées des pôles de décision, la colère des étudiants, la désillusion des classes moyennes et la misère qui en découle font planer le doute sur les lendemains du continent. Les tensions, déjà vives dans plusieurs cas, se généralisent.

⁶⁷⁹ Monique Chemillier-Gendreau (dir.), *Peut-on être vivant en Afrique ?*, Paris, PUF, 2000.

A la crise économique, s'ajoute celle des idéologies et de la pensée politique. En effet, la mondialisation d'une pensée politique a entraîné un mimétisme institutionnel qui a accentué les défauts d'imitation en Afrique tandis que la gouvernance, importée sans souci de pragmatisme, est en déphasage par rapport aux réalités endogènes des États. Aussi la corruption, la bureaucratie, la gabegie et le népotisme ont-ils toujours force de loi dans des États constamment en crise où les brins d'espoir reposent sur des bases fragiles. Dans la plupart des États, la déception est donc perceptible sur les plans social, économique et politique par des crises répétées : crise économique, crise des idéologies et des valeurs, crise de la pensée politique, crise de leadership, etc. La constance de ces crises se comprend compte tenu de la genèse de l'État en Afrique.

Du point de vue de leur homogénéité, les États francophones, en Afrique, ont une histoire récente : ils sont issus de la colonisation. Le dépeçage de l'Afrique par l'Occident a pour impact la destruction des superstructures africaines⁶⁸⁰. Les indépendances, mal négociées ou viciées dès le départ par les métropoles⁶⁸¹, contribuent à la fragilité des États. L'omniprésence de l'impérialisme et la mainmise de ses multinationales sur les immenses ressources du continent⁶⁸² y favorisent toutes sortes de rébellions armées auxquelles il faudrait ajouter la percée de l'islamisme radical⁶⁸³. Le panorama des incohérences politiques montre que les républiques en Afrique sont vaines, c'est-à-dire que leur mode d'existence est factice en ce sens que le peuple n'exerce pas la souveraineté, qu'il n'y a pas

⁶⁸⁰ Voir John Igué, op. cit.

⁶⁸¹ Foccart parle, entretiens avec Michel Rocard, op. cit.

⁶⁸² François-Xavier Verschave,

⁶⁸³ Il est vrai que l'intervention française au Mali avec l'opération « Licorne » a changé la donne politique au Mali mais l'islamisme radical semble se propager dans certains pays africains ces dernières années surtout après l'assassinat du leader libyen, Mouammar Kadhafi. Cf. Pierre Boilley, *Les Touregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Kathala, 1999.

d'autogouvernement et l'État est incapable de réaliser son but ultime qui est le développement intellectuel et moral de ses citoyens.

La deuxième partie de cette réflexion porte sur les cultures politiques dans l'Afrique contemporaine. L'analyse des sociétés africaines et de leurs valeurs nous a permis de montrer que les sources de l'autoritarisme remontent essentiellement à l'époque coloniale. En d'autres termes, la culture politique, dans l'Afrique francophone, est encombrée de cet héritage colonial dont le trait dominant est la chosification⁶⁸⁴ du nègre. En pratiquant l'autoritarisme, le colonialisme a pu réaliser la sujétion totale des Noirs, voire leur « clochardisation »⁶⁸⁵. Aux lendemains des indépendances et sous prétexte de vouloir renforcer ou maintenir l'unité nationale, des régimes autocratiques ont vu le jour et se sont illustrés par des pratiques arbitraires qui n'ont rien à envier à la période coloniale. C'est ainsi que la boulimie du pouvoir des premières élites africaines les a poussées à « la reconduction d'un régime de l'hétéronomie »⁶⁸⁶, comme nous l'avons évoqué. Par ailleurs, si l'on peut noter un certain changement positif à l'égard des droits de l'homme depuis l'avènement de la démocratie, les interférences arbitraires semblent toujours perdurer puisque l'autoritarisme n'a pas totalement disparu. D'où la persistance de la culture de l'hétéronomie, de l'excès d'individualisme, de l'irresponsabilité du citoyen vis-à-vis de la nature et de la collectivité sans oublier les différentes fractures sociales observées entre les peuples et leurs dirigeants, d'une part, et, d'autre part, entre la bourgeoisie locale et la grande partie de la population. On peut alors observer un déphasage entre la vision collective du bien public et la superstructure dirigeante dont la conséquence est l'incapacité de s'autogérer, une incapacité qui favorise la mauvaise exploitation des immenses

⁶⁸⁴ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, op. cit., p. 19.

⁶⁸⁵ Fabien Eboussi Boulaga, *La crise du Muntu*, op. cit., p. 121.

⁶⁸⁶ *Ibidem*, p. 95.

ressources dont dispose le continent. Cet état de chose a un impact négatif sur la cohésion sociale car il renforce les fractures déjà évoquées et, par ricochet, peut favoriser le malaise social et la domination de certains individus comme les chômeurs⁶⁸⁷. Par ailleurs, la définition de l'intérêt général semble compromise par la croyance à la sorcellerie⁶⁸⁸ car la peur généralisée du sorcier peut, en Afrique, entraîner une méfiance générale qui pousse à l'individualisme, dans certains cas, et, dans d'autres, à l'hétéronomie remettant ainsi en cause la bonne gestion du bien commun et la réalisation de la liberté authentique du citoyen. Quant à l'État, il présente à la fois les caractéristiques d'un État colonisé, d'un État de factions et d'un État corrompu, au sens fixé par Philip Pettit⁶⁸⁹. Ne jouissant pas de l'autogouvernement, il est incapable de réaliser des projets républicains qui vont dans le sens du bien-être collectif.

Il en découle que la construction de la république a pour référence ultime le colonialisme et la culture politique en vogue en Afrique est celle de la sujétion et de l'hétéronomie. Cette culture politique semble s'appuyer sur la philosophie de l'autoritarisme même si l'on remarque, par endroits, une timide percée de la philosophie politique libérale. Dans ce registre, on comprend pourquoi les pratiques arbitraires continuent sous le renouveau démocratique avec des dictatures camouflées et des tentatives de se maintenir au pouvoir par la force lorsqu'on a visiblement perdu le verdict des urnes. Cette culture politique qui a pour référence le colonialisme, nous l'avons appelée la *colonialité* et l'avons définie par opposition à l'autoréférentialité comme l'ensemble des repères historico-culturels qui, fonctionnant comme une mémoire collective, déterminent les valeurs

⁶⁸⁷ Voir Amartya Sen, op. cit., p. 132.

⁶⁸⁸ Edward Evans-Pritchard, Marc Augé, Peter Gueschire, Paulin Hountondji, Victor Topanou, Pamphile Fanou sont, entre autres, les auteurs que nous avons évoqués, dans cette étude pour démontrer l'impact de la peur du sorcier sur la gouvernance en Afrique.

⁶⁸⁹ Philip Pettit, op. cit., p. 388-389.

républicaines en Afrique francophone et aboutissent ainsi, de manière inéluctable, à une gouvernance irrationnelle.

La troisième partie de cette étude souligne la nécessité pour l'Afrique d'adopter une nouvelle philosophie de la république si elle veut surmonter la culture politique de l'hétéronomie et de la sujétion. Après avoir passé en revue les cultures politiques promues respectivement par le libéralisme, le communautarisme et le républicanisme, en insistant sur leurs forces et faiblesses, il ressort que la philosophie politique républicaine peut aider l'Afrique francophone à s'autogérer et à réaliser la liberté comme non-domination. Ce choix d'autogouvernement semble inclure des changements sociaux et politiques radicaux car il exige que le bien-être collectif soit la finalité réelle de la république. Pour cela, les questions de l'éducation, de l'industrialisation et de l'économie doivent être des priorités pour pouvoir sortir de la dépendance. De même, l'éducation doit permettre l'émergence d'une nouvelle individualité qui s'exprimera en termes de créativité, d'anticipation et de patriotisme. La consolidation de cette république exige enfin une vigilance citoyenne accrue de la société civile et un engagement total de l'intellectuel en général et du philosophe en particulier.

II) Mutations et opportunités pour l'Afrique

Même si les médias présentent un tableau presque apocalyptique de l'Afrique actuelle, il faut néanmoins reconnaître que les bouleversements sur le continent sont également le signe qu'il est en pleine mutation, une mutation qui peut être aussi une opportunité. Les crises au sein d'une société, si elles témoignent de remous et de problèmes d'une gravité extrême comme les guerres et leur cortège de malheurs, sont également le signe évident qu'une telle société possède une dynamique interne. Ces crises montrent que la société n'est ni statique ni figée mais reste ouverte à la transformation.

Sans crise, il n'y a pas de véritable remise en cause, de bouleversement profond qui puisse faire ressortir ce qu'il y a de profond en l'homme à savoir le génie inventif, innovateur. A preuve, sans la crise sociale de la fin des années 1990, il n'y aurait pas eu de conférence nationale au Bénin et par conséquent le processus de succession actuel, même avec toutes ces insuffisances tant décriées, ne serait pas envisagé. C'est au cœur de la crise, c'est lorsque la douleur atteint son paroxysme que le besoin irrésistible d'en finir, d'en sortir se fait sentir.

Les bouleversements douloureux auxquels sont sujets les pays d'Afrique peuvent constituer une excellente opportunité de valorisation : une opportunité s'offre aux Africains de réfléchir sérieusement et de rompre avec les habitudes d'autrefois, les méthodes de gouvernance archaïques. Dans une époque où les capitaux occidentaux se tournent vers l'Est et l'intérêt pour l'Afrique se réduit à l'exploitation de ses ressources naturelles au point de la transformer en un simple lieu de trafics de tout genre⁶⁹⁰, les Africains doivent se secouer, s'ils ne veulent pas

⁶⁹⁰ Cf. Fweley Diangitukwa, *Les grandes puissances et le pétrole africain. États-Unis-Chine : une compétition larvée pour l'hégémonie planétaire*, Paris, L'Harmattan, 2009.

disparaître dans ce monde gouverné par le mercantilisme sauvage⁶⁹¹ qui semble détruire les valeurs sociales pour leur substituer de « pseudo-valeurs », comme nous l'avons évoqué. Secouer leurs méninges pour tirer des résolutions et leçons de leurs crises et angoisses peut servir de pistes à prospecter pour le développement endogène de leur continent. Il est encore temps de réfléchir pour tirer des leçons de nos erreurs afin de bâtir une Afrique républicaine dans laquelle les droits de la personne humaine seraient une réalité.

Si nous voulons surmonter de la culture de l'hétéronomie, si nous voulons jouir de la liberté authentique qui est la finalité de la république, il est temps de tourner la page du ressentiment vis-à-vis de l'Occident pour nous assumer pleinement en tant qu'hommes, comme Nelson Mandela l'a fait avec les partisans de l'apartheid. Il ne s'agit pas d'oublier le passé mais de le dépasser en prenant conscience de ce que nous avons vécu et d'agir pour nous soustraire de tout rapport de domination. Nelson Mandela nous en a donné l'exemple en tournant définitivement la page du ressentiment légitime afin que les bourreaux et leurs victimes, d'hier, puissent, aujourd'hui, rebâtir ensemble l'Afrique du Sud déchirée.

Le spectacle des bruits de botte pour tenter de remettre en selle des processus démocratiques brisés n'a rien de réjouissant pour le continent. Si l'Afrique veut s'asseoir au concert des Nations, il lui faut adopter une autre religion que la « religion démocratique »⁶⁹² de la république procédurale que stigmatise à raison Bénétou et surtout les républicanistes.

Il est possible certes que la démocratie soit un idéal inaccessible au genre humain comme le souligne Rousseau: « S'il y avait un peuple des Dieux, il se

⁶⁹¹ Stéphane Hessel, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁹² Philippe Bénétou, *Introduction à la politique moderne. Démocratie libérale et Totalitarisme*, Paris, Hachette, 1987, p. 90.

gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes »⁶⁹³. Si aucun peuple n'a réussi à donner entièrement tort à Rousseau, il faut néanmoins préciser que l'idéal de l'homme est d'être Dieu. Et comme tel, nous réaffirmons que l'Afrique peut réaliser la liberté comme non-domination et l'autogouvernement malgré la tendance au pessimisme que devrait inspirer sa situation actuelle.

L'idée républicaine, pour nous, n'est pas une pure abstraction. Elle n'est pas un idéal figé mais progressif qui peut être contextualisée⁶⁹⁴. Nous estimons que face à une Europe confrontée à la crise des valeurs, les républiques balbutiantes d'Afrique peuvent penser leur propre modèle politique en s'inspirant de leurs valeurs endogènes et des valeurs des républiques d'ailleurs dont les collectivités locales jouissent d'une véritable autonomie. Certains peuvent objecter qu'il s'agit d'un mythe. A cela, on peut répondre qu'il ne coûte rien d'essayer car c'est précisément le refus de sortir des sentiers battus, de croire qu'on ne peut rien innover de mieux qui fait que l'Afrique est toujours à la traîne. Comme l'Occident, il est possible de faire de la philosophie le « secret du développement »⁶⁹⁵, pour parler comme Eboussi Boulaga. Non pas une philosophie spéculative, voire oisive mais une philosophie qui s'appréhende, dans notre contexte, comme « une force pragmatique »⁶⁹⁶ et qui peut pousser le philosophe à l'engagement politique, à l'action en vue d'agir sur le réel présent et transformer la société en profondeur pour un avenir meilleur⁶⁹⁷.

⁶⁹³ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, op. cit., p. 65.

⁶⁹⁴ Voir Philip Pettit, op. cit., p. 193.

⁶⁹⁵ Fabien Eboussi Boulaga, op. cit., p. 100.

⁶⁹⁶ *Ibidem*, p. 216.

⁶⁹⁷ Pour Eboussi Boulaga (op. cit., p. 185), « le domaine qui est donné à notre action, c'est le présent, un présent tel qu'il doit rester ouvert sur l'avenir ».

Pour y arriver, la première condition, selon nous, est de faire un débat fécond qui devrait envisager une forme de gouvernance s'inspirant à la fois des modèles républicains -où tous les citoyens jouissent d'un droit de contrôle direct sur les gouvernants⁶⁹⁸- et des valeurs traditionnelles propres à leurs cultures. Pour le bonheur de l'Afrique, il est donc nécessaire de réinventer la gouvernance en opérant une double rupture : rupture avec le mimétisme qui pousse à l'extraversion, et rupture avec les tares de nos cultures en les soumettant à la critique pour en tirer les valeurs susceptibles d'être les bases solides d'une république tenant compte de nos repères historiques⁶⁹⁹.

La deuxième consiste à déterminer les critères de coexistence pacifique en forgeant enfin le contrat social ou la loi fondamentale qui place au centre de ses dispositions la clause du consensus. Car l'absence de consensus et de mécanisme de règlement pacifique des conflits ouvre la voie à toutes les distorsions et perversions de l'État. La paix durable doit provenir des Africains eux-mêmes car « La paix et la sécurité ne peuvent être imposées de l'extérieur⁷⁰⁰ ». L'ingérence étrangère pour rétablir la sécurité dans les pays ou pour les pacifier produit rarement une paix durable. L'Afrique a donc besoin de repères historico-culturels pour asseoir les bases de sa stabilité. Elle a besoin de se forger des figures emblématiques auxquelles pourraient s'identifier les citoyens pour qu'il y ait, enfin, une société politique au sens où l'entend Engelhard : « [...] une société de citoyens actifs, libres, bénéficiant des mêmes droits, soustraits à l'arbitraire de l'État et en

⁶⁹⁸ L'Afrique pourrait s'inspirer - non copier - du Danemark, de la Finlande et de la Suède dont tous les citoyens ont accès au contrôle des dépenses de l'État et des gouvernants sans aucune restriction ; et des modèles qui laissent les communautés à la base jouir de leurs autonomies au point de rejeter certaines décisions du pouvoir fédéral dont elles ne perçoivent pas la pertinence.

⁶⁹⁹ Ces repères historiques ne sont point des mythes, comme l'ont brillamment montré des intellectuels africains comme Cheikh Anta Diop ou encore Joseph Ki-Zerbo et comme continuent de le montrer les récents travaux des chercheurs comme tels que ceux qui sont réunis au sein du CELTHO.

⁷⁰⁰ Robert Dussey, *Pour une Paix Durable en Afrique, Plaidoyer pour une conscience africaine des conflits armés*, Abidjan, Ed. Bognini, 2000, p. 19.

mesure de contrôler son action d'une façon ou d'une autre »⁷⁰¹. C'est à cette condition que les sociétés africaines peuvent relever les défis de notre ère et désamorcer la bombe impérialiste qui plane comme l'épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.

La troisième concerne les transformations économique, sociale et culturelle qui peuvent mettre fin au cycle infernal de l'analphabétisme, de la pauvreté et des maladies⁷⁰². Ces transformations exigent non seulement de changer la société en profondeur mais de voir émerger un nouveau leadership sur le continent. Pour y arriver, il faudrait « dessiner le profil du leader souhaitable pour nos pays à la lumière des défis à relever »⁷⁰³, comme le souligne avec force Aminata Traoré. Ces nouveaux leaders doivent faire preuve de modération dans l'exercice du pouvoir⁷⁰⁴ afin d'éviter « la corruption de la démocratie »⁷⁰⁵ tout en recherchant la satisfaction du bien-être général, seul gage d'une gouvernance légitime.

Libérés en partie du monolithisme, les citoyens sont confrontés au problème de repère, au manque de liberté et à la détermination des oligarchies à imposer leur système au mépris du peuple. La philosophe aura alors essentiellement pour rôle de veiller sur l'éducation des citoyens afin qu'ils respectent les clauses du contrat social et cessent « de brader leur destin contre des avantages éphémères »⁷⁰⁶, surtout en période électorale. Par ailleurs, il revient au philosophe de débusquer les pouvoirs cachés dans l'ombre des républiques factices en Afrique et d'aider le peuple à les éroder là où ils semblent les plus invisibles : dans l'ordre du savoir, de l'économie, de la finance, etc. Dans ce registre, l'innovation doit être une obsession

⁷⁰¹ Philippe Engelhard, *L'Homme mondial. Les sociétés humaines peuvent-elles survivre ?*, Paris, Flammarion, 1984, p. 244.

⁷⁰² Robert Dussey, op. cit., p. 160.

⁷⁰³ Aminata Traoré, op. cit., p. 156.

⁷⁰⁴ Montesquieu, op. cit., p. 177.

⁷⁰⁵ *Ibidem*, p. 243.

⁷⁰⁶ Aminata Traoré, op. cit., p. 56.

pour chaque philosophe, d'une part, et la vigilance constante, la veille citoyenne, une priorité absolue, d'autre part. Il faut que la philosophe aide à opérer une révolution des mentalités en Afrique en s'engageant pour que chaque Africain prenne ses responsabilités vis-à-vis de lui-même et de sa communauté. La tâche du philosophe dans les républiques actuelles est donc celle que Césaire assignait à tout africain :

« Alors il nous faudra avoir la patience de reprendre l'ouvrage, la force de refaire ce qui a été défait ; la force d'inventer au lieu de suivre ; la force « d'inventer » notre route et de la débarrasser des formes toutes faites, des formes pétrifiées qui l'obstruent »⁷⁰⁷.

⁷⁰⁷ Aimé Césaire, *Lettre à Maurice Thorez*, op. cit. 10.

III) Condamnés à réussir

Dans *Les 100 personnages du XX^e siècle*⁷⁰⁸, ouvrage qui classe les personnalités charismatiques, les figures emblématiques d'une génération et tous ceux qui ont, par leur action, laissé une trace durable dans l'histoire de l'humanité et dans la mémoire collective, ne figure qu'un seul africain dans le domaine politique: Nelson Mandela⁷⁰⁹. Dans le domaine de la littérature, on y retrouve Léopold Sédar Senghor⁷¹⁰. Dans tous les autres domaines à savoir le cinéma, la musique, les beaux-arts, la religion ou encore la science et la technique, aucune présence africaine n'est remarquable. Cela devrait nous amener une fois encore à réfléchir pour choisir nos priorités dans le siècle présent. Quels sont les défis que nous avons à relever ici et maintenant ? Lesquels sont d'une nécessité absolue ? Comment faire pour que le XXI^e siècle soit celui de l'Afrique ? Quelles sont nos forces et faiblesses ?

Il est temps pour nous de rêver, comme Nkrumah, à une Afrique unie où les peuples vont retrouver la joie de vivre. Le panafricanisme de Nkrumah⁷¹¹ qui vise de façon essentielle la création des États-Unis d'Afrique nous semble plus que jamais nécessaire pour affronter les dangers de la mondialisation. Il est dommage que sa tentative d'unification ait échoué. Si les dirigeants n'ont pas voulu réaliser cette union en son temps, les peuples peuvent le faire aujourd'hui car c'est ensemble que nous deviendrons plus forts. Par ailleurs, il est possible de faire un bon usage de la tradition pour définir nous-mêmes notre propre modèle de

⁷⁰⁸ Franck Jamet (dir.), *Les 100 personnages du XX^e siècle*, Paris, Editions France Loisirs, 1999.

⁷⁰⁹ *Ibidem*, p. 131.

⁷¹⁰ *Ibidem*, p. 181.

⁷¹¹ Kwame Nkrumah (*Le Consciencisme*, Paris, Présence Africaine, 1976, p. 89) demandait aux leaders africains de s'unir aux premières heures des indépendances. « Nous devons saisir cette occasion exceptionnelle pour montrer que le génie de notre peuple peut nous permettre de dépasser les velléités de séparatisme en une multitude de petits souverains, puis construire rapidement, pour la plus grande gloire de l'Afrique et le progrès de ses populations, une Union des Etats africains ».

développement, pour déterminer notre propre référence. Tradition et modernité⁷¹², utilisées de façon rationnelle, peuvent permettre à l'Afrique de devenir ce qu'elle aurait dû toujours être à savoir la locomotive de l'humanité. Plus que les autres, la génération actuelle n'a pas le droit d'échouer : elle doit s'obliger à réussir⁷¹³.

⁷¹² La tradition serait ici considérée comme le chemin de l'autodétermination, une mémoire vigilante. Non figée et soumise à la critique, elle pourrait constituer une autoréférentialité. Dans ce registre, Eboussi Boulaga affirme (La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie, op. cit., p. 160) : « Ainsi se consommerait le bon usage de la tradition qui conjoindrait l'exercice précis de l'intelligence à la puissance du rêve et de l'imagination et à la vigilance que donne l'expérience et la conscience historique. La tradition serait, en fin de compte, le respect de la finitude où il y a des natures, toujours situées et culturalisées, où l'unité ne saurait être que « totalisation » ».

⁷¹³ Voir Michel Kinvi, *Discours à ma génération. La destinée de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006.

BIBLIOGRAPHIE

1) Ouvrages

- ADJOVI, Sévérin, *Election d'un Chef d'État en Afrique*, Paris, Flammarion, 2005.
- ADJOVI, Sévérin, *De la dictature à la démocratie sans les armes*, Paris, Ed. CP 99, 1999.
- AKINDES, Francis, *Le Bénin entre le renouveau démocratique et les exigences de l'ajustement structurel*, Dakar, Codesria, 1991.
- AKINDES, Francis (dir.), *Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence*, Dakar, Codesria, 2011.
- ALBERTINI, Jean-Marie, *Mécanismes du sous-développement et développement*, Paris, Editions ouvrières, 1981.
- AMIN, Samir, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Paris/Dakar, Ed. Anthropos/Ifan, 1990.
- AMIN, Samir, *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*, Paris, La découverte, 1985.
- ANTA DIOP, Cheikh, *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1982.
- ANTA DIOP, Cheikh, *Nations Nègres et culture : de l'Antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, (1954), Paris, Présence Africaine, 1979.
- ARENDT, Hannah, *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, (1951), Paris, Seuil, 2005.
- ARISTOTE, *La politique*, Paris, Flammarion, 1990.
- ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1994.

- AUGÉ, Marc, *Théorie des pouvoirs et idéologie. Etude de cas en Côte d'Ivoire*, Paris, Ed. Hermann, 1975.
- AWOUDO, François, *Le mal transhumant. Les infidélités politiques dans le Bénin démocratique*, Cotonou, Ed. Tunde, 2004.
- BAECHLER, Jean, *Démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.
- BAILLY, Diégou, *La réinstauration du multipartisme en Côte d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- BALANDIER, Georges, *Anthropologie culturelle*, (1967) Quadrige/ PUF, 1995.
- BANAGAS, Richard, *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.
- BARTHES, Roland, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
- BARRY, Boubakar, *Bokar Biro. Le dernier grand Almamy du Fouta Djallon*, Paris/Dakar/Abidjan, ABC/NEA, 1976.
- BASSET, Michel, *La déchéance politique, narcissisme et carriérisme*, Paris, Ed. Filipacchi, 1996.
- BAYARD, J-F., et Al., *La Politique par le bas en Afrique Noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.
- BAYARD J-F., et Al., *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Complexe, 1997.
- BAYARD, Jean-François, Stephen Ellis & Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Ed. Complexe, 1999.
- BEDI, Amouzou, *La cybercriminalité en Afrique*, Bruxelles, Editions Universitaires européennes, 2010.
- BENETON, Philippe, *Introduction à la politique moderne. Démocratie libérale et totalitarisme*, Paris, Hachette, 1987.

- BENOT, Yves, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Ed. Maspero, 1969.
- BIARNES Pierre, *L'Afrique aux Africains. 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone*, Paris, Ed. Armand Colin, 2010.
- BLÉ GOUDÉ Charles, *Côte d'Ivoire. Traquenard électoral*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- BODIN, Jean, *Les six livres de la République*, 1 & 2, Paris, Le Livre de poche, 1993.
- Le BON, Gustave, *Psychologie des foules*, (1895), Paris, P.U.F., 1971.
- BONICCO, Jean-Pierre, *Autopsie d'un crime exquis. L'Affaire Yann Piat*, Courtry, Bartillart, 1998.
- BONIN, Antonin, *Quel avenir pour l'Afrique ?*, Paris, Lescart, 1991.
- BURDEAU, Georges, *La démocratie d'aujourd'hui*, Paris, Seuil, 1963.
- de CASTRO, Josué, *Géographie de la Faim*, Paris, seuil, 1964.
- de CASTRO, Josué, *Géopolitique de la faim*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1971.
- CELHTO, *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- CESAIRE, Aimé *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 1955.
- CESAIRE, *Lettre à Maurice Thorez*, Paris, Présence Africaine, 1956.
- CHABI, Maurice, *Banqueroute: mode d'emploi. (Un marabout dans les griffes de la maffia béninoise)*, Porto-Novo, Gazette Livres, 1995.
- CHEMILLIER-GENDREAU Monique (dir.), *Peut-on être vivant en Afrique ?*, Paris, PUF, 2000.
- Cicéron, *De la république*, Paris, Garnier-Flammarion, 1954.

- CROZIER, Michel, *Le mal américain*, Paris, Fayard, 1980.
- CUCHE, Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La découverte, 2004.
- DALOZ, J.-P. & QUANTIN, P., *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.
- DESCARTES, René, *Discours de la méthode*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1951.
- DESANTI, Jean-Toussaint, *Le philosophe et les pouvoirs et autres dialogues*, Coll. Pluriel, Paris, Hachette Littératures, 2008.
- DIANGITUKWA, Fweley, *Les fraudes électorales : comment on recolonise la R.D. Congo*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- DIANGITUKWA, Fweley, *Le règne du mensonge politique en R.D. Congo : Qui a tué Kabila ?*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- DIANGITUKWA, Fweley, *Les grandes puissances et le pétrole africain. Etats-Uni-Chine : une compétition larvée pour l'hégémonie planétaire*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- DIOP, G. Momar, *Sénégal. Trajectoire d'un État*, Codesria/Karthala, Dakar/Paris, 1992.
- DORE-AUDIBERT, Andrée, *Une décolonisation pacifique*, Paris, Karthala, 1999.
- DUMAS, François R., *Hitler et la Sorcellerie*, Paris, Plon, 1975.
- DUMONT, René, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.
- DUMONT, Jean-Paul, *Les présocratiques*, Paris, Gallimard, 1998.
- DUSSEY, Robert, *Pour une Paix Durable en Afrique, Plaidoyer pour une conscience africaine des conflits*, Abidjan, Bognini, 2000.

- DUSSEY, Robert, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, Ed. Jean Picollec, 2008.
- EBOUSSI BOULAGA, Fabien, *Démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- EBOUSSI BOULAGA, Fabien, *Les conférences nationales en Afrique Noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993.
- EBOUSSI BOULAGA, Fabien, *Christianisme sans fétiche*, Paris, Présence Africaine, 1981.
- ENGEL, Jean-Marie, *L'Empire romain*, Paris P.U.F., 1973.
- FANON, Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, Ed. La Découverte & Syros, (1961), 2002.
- FANOÛ, Pamphile, *L'exorciste face aux nouveaux défis de la sorcellerie*, Cotonou, Presses de l'imprimerie Notre-Dame, 2008
- FANTOURÉ, Alioum, *Le cercle des tropiques*, Paris, Présence africaine, 1972.
- GAILLARD, Philip, Foccart parle, tome 1, *Entretiens avec Philip Gaillard*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995.
- FOUCAULT, Michel, *L'Archéologie du Savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FUKUYAMA, Francis, *La Fin de l'Histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1993.
- GBAGBO, Laurent, *Réflexions sur la Conférence de Brazzaville*, Yaoundé, CLE, 1978.
- GBAGBO, Laurent, *Côte d'Ivoire. Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- GAILLARD, Philippe, *Foccart parle. Entretiens*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1995.
- GIRARD, René, *Les origines de la culture*, Paris, Fayard/Pluriel, 2011.

- GLASER, Antoine & SMITH, Stephen, *Ces Messieurs Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- GLASER, Antoine & SMITH, Stephen, *Sarko en Afrique*, Paris, Plon, 2008.
- GLEICK, James, *La théorie du Chaos. Vers une nouvelle science*, Paris, Albin Michel, 1989. (Titre original: *Chaos*, New York, The Vikings Press, 1987).
- GNANGUI, Adon, *Côte d'Ivoire 11 Avril. Le Coup d'État de trop de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- GORBATCHEV, Mikhaïl, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987.
- GRIMAL, Henry, *De l'empire britannique au Commonwealth*, Paris, Armand Colin, 1971.
- GESCHIERE, Peter, *Sorcellerie et Politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995.
- GUISSÉ, Youssouph Mbargne, *Philosophie, culture et devenir social en Afrique Noire*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1979.
- HEBGA, Meinrad, *Rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- HEGEL, Friedrich, *La Raison dans l'histoire. Introduction à la philosophie de l'Histoire*, Paris, U.G.E., 1965.
- HESSEL, Stéphane, *Indignez-vous!*, 13^{ème} édition, Montpellier, Indigène, 2011.
- HOUNTONDJI, Paulin J., *LIBERTES. Contribution à la Révolution Dahoméenne*, Cotonou, Editions Renaissance, 1973.
- HOUNTONDJI, Paulin J. (dir.), *La rationalité, une ou plurielle ?*, Dakar, Codesria, 2007.
- HOUNTONDJI, Paulin J. (dir.), *Les savoirs endogènes. Pistes pour une recherche*, Dakar, Codesria, 1994.

- HOUNTONDJI, Paulin J. (dir.), *L'Ancien et le nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui*, Porto-Novo, Centre Africain des Hautes Etudes, 2009.
- HUGEUX, Vincent, *Afrique. Le mirage démocratique*, Paris, Coll. Débats, Cnrs 2012.
- IGUE, John O., *Le territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement en Afrique*, Paris, Karthala, 1995.
- IRVING, Kristol, *Reflexions of a Neo-Conservative*, New York, Basic Book, 1983.
- JAFRELOT, Christophe (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000.
- JAMET, Franck (dir.), *Les 100 personnages du XXe siècle*, Paris, Editions France Loisirs, 1999.
- JERPHAGNON, Lucien (dir.), *Histoire des grandes philosophies*, Toulouse, Ed. Privat, 1980.
- JOLY, Eva, *La force qui nous manque*, Paris, Les Arènes, 2007.
- KABORE, Boniface, *L'idéal démocratique entre l'universel et le particulier. Essai de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- KABOU, Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement?*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- KAMITATU, Cléophas, *La grande mystification du Congo-Kinshasa*, Paris, François Maspéro, 1971.
- KI-ZERBO, Joseph, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- KI-ZERBO, Joseph, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panafrika/Silex /Nouvelles du Sud, 2007.

- KI-ZERBO, Joseph, *A quand l'Afrique? Entretien avec René Wallenstein*, Paris, Ed. de l'Aube/d'En Bas, 2003.
- KI-ZERBO, Joseph, *Histoire critique de l'Afrique : L'Afrique au Sud du Sahara*, Dakar, Panafrika/Silex /Nouvelles du Sud, 2007.
- KI-ZERBO, Joseph (dir.), *La Natte des autres : pour un développement endogène en Afrique*, Actes du colloque du Centre de recherche pour le développement endogène (CRDE), Bamako, 1989, Paris/Dakar, Karthala/Codesria, 1992.
- KI-ZERBO, Joseph, *Histoire critique de l'Afrique*, Dakar, Panafrika, 2008.
- KINVI, Michel, *Discours à ma génération. La destinée de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- KONARE, Adame Ba (dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine. A l'usage du président Sarkozy*, Barzakh/Bamako/ Dakar, Essais Solidaires, 2009.
- KRIEGEL, Blandine, *Philosophie de la République*, Paris, Plon, 1998.
- KRIEGEL, Blandine, *La cité républicaine*, Paris, Galilée, 1998.
- KUMAR, Krishan, *Utopia and Anti-Utopia in Modern Times*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.
- KUNDERA, Milan, *L'Art du roman*, coll. Folio/Essais, Paris, Gallimard, 1995.
- LATOUCHE, Serge, *La planète des naufragés*, Paris, La découverte, 1991.
- LATOUCHE, Serge, *L'Autre Afrique. Entre don et marché*, Paris, Albin Michel, 1998.
- Le BON, Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, P.U.F., 1971.
- LEGER, Laurent, *Trafics d'armes, enquête sur les marchands de morts*, Paris, Flammarion, 2006.
- LENINE, *Lettre aux ouvriers américains*, Paris/ Moscou, Editions ouvrières, 1972.

- LOCKE, John, *Deuxième Traité sur le gouvernement civil*, Paris, Vrin, 1977.
- LOPES, Henri, *Le Pleurer-rir*, Paris, Présence africaine, 1982.
- MANA, Kä, *L'Afrique va-t-elle mourir?*, Paris, Karthala, 1993.
- MARX, K. & ENGELS, F., *Critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Aubier, 1992.
- M'BOKOLO, Elikia, *Msiri. Bâtitteur de l'ancien royaume du Katanga (Shaba)*, Paris/Dakar/Abidjan, ABC/NEA, 1976.
- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1979.
- NATHAN, Tobie & STENGERS, Isabelle, *Médecins et sorciers*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil, 1995.
- NAY, Catherine, *La double méprise*, Paris, Grasset, 1980.
- NAY, Olivier, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, 2004.
- NDAO, Cheik Aliou, *Excellences vos épouses*, Dakar, NEA, 1988.
- NIETZSCHE, *Ainsi parlait Zarathoustra*, tome 1, Paris, Aubier-Montaigne, 1969.
- NKRUMAH, Kwame, *Le consciencisme*, Paris, Présence Africaine, 1976.
- NOUDJENOUME, Philippe, *La démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- NOUHOUAYI, Albert, *Valeurs animales de la civilisation*, Cotonou, Flamboyant, 1996.
- OUEDRAOGO, Jean-Bernard & SALL, Ebrima (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, Codesria, 2008.
- SANOU, Salaka & OUEDRAOGO, Mahamoudou (dir.), *Culture, identité, unité et mondialisation en Afrique*, Presses universitaires de Ouagadougou, 2003.
- OUSMANE, Sembène, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket, 1971
- PETTIT, Philip, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2004.

- PISANI, Edgard, *La main et l'outil. Le développement du Tiers-Monde et l'Europe*, Paris, Laffont, 1984.
- PISANI, Edgard, *La main et l'outil. Le développement du Tiers-M onde et l'Europe*, Paris, Laffont, 1984.
- PLATON, *La république*, Paris, Nathan, 1991.
- PLIYA, Jean, *L'Arbre fétiche*, Yaoundé, Ed. Clé, 1974.
- POCOCK, John G. A., *Le moment machiavélien*, Paris, P.U.F., 1998
- POL-DROIT, Roger (dir.), *Philosophie et démocratie dans le monde*, Paris, Unesco/Union Générale Française, 1995.
- POPPER, Karl, *L'Avenir est ouvert*, Paris, Seuil, 1985.
- POPPER, Karl, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, Paris, Seuil, 1979.
- PRELOT, Marcel & LESCUYER, Georges, *Histoire des idées politiques*, Paris, Daloz, 1994.
- REVEL, Jean-François, *Le regain démocratique*, Paris, Fayard, 1992.
- ROBERT, Anne-Cécile, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Les Editions ouvrières, 2004.
- ROLLET, Jacques, *La tentation relativiste ou la démocratie en danger*, Paris, Desclée de Brouwer, 2007.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat Social*, Paris, Classiques Larousse, 1953.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Emile ou de l'Education*, Paris, Classiques Larousse, 1938.
- RUSS, Jacqueline, *Les méthodes en philosophie*, Paris, Armand Colin, 2005.
- SANDEL, Michaël, *Le libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil, 1999.

- SAVADOGO, Mahamadé, *La Parole et la Cité*, Paris, L'Harmattan, 2002
- SKINNER, Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009.
- SMITH, Stephen, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt ?*, Paris, Hachette, 2003.
- SOUDAN, François, *Mandela, l'indomptable*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1987.
- SPITZ, Jean-Fabien, *Le moment républicain en France*, Paris, Gallimard, 2005.
- STANGUENNEC, André, (dir.), *Le Droit et la République*, Nantes, Pleins Feux, 2000.
- TEVOEDJRE, Albert, *La pauvreté, richesse des peuples*, Paris, Ed. Ouvrières, 1978.
- THASSINDA, Uba Thassinda, *Les princes de l'invisible. L'Afrique noire bâillonnée par le parti-unique*, Caen, C'EST-A-DIRE, 1992.
- TRAORE, Aminata, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Actes Sud/ Fayard, 2003.
- TODOROV, Tzvetan, *Les ennemis intimes de la démocratie*, Paris, Robert Laffont, 2012.
- MAO, Tse-Toung, *De la contradiction*, Péquin, Editions en Langues Etrangères, 1967.
- VERSCHAVE, François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 2005.
- VERSCHAVE, François-Xavier, *De la Françafrique à la Mafrafrique*, Paris, Tribord, 2004.
- VERSCHAVE, François-Xavier, *Noir silence*, Paris, Arènes, 2000.
- VARENNE, Leslie, *Abobo La guerre. Côte d'Ivoire : terrain de jeu de la France et de l'ONU*, Paris, Fayard/Mille et une nuits, 2012.
- ZINSOU, Emile Derlin, *En ces temps-là...Mémoires*, Paris, Broché, 2013.

1) Thèses, revues et articles

- ADANHOUNME, Eustache, *L'utopie des inventions démocratiques. Réflexion sur la question des valeurs*, Thèse de Doctorat en Philosophie, Université d'Abomey-Calavi, Abomey-Calavi, Février 2005 ;
- AFAN, Huénoumadji, « Qu'est-ce que la démocratie ? », in *Propos Scientifiques*, N° 8, Lomé, Septembre 1988.
- AGOSSOU, Jacob, *La dialectique de l'Intériorité-Extériorité. La vie de l'Esprit dans la logique de G. W.F. Hegel*, Thèse de Doctorat d'État en Philosophie, Université Jean Moulin, Lyon III, 1990.
- AYISSI, Anatole, « Illusoire interdiction des coups d'État », in *Manière de voir*, N°51, Paris, Mai 2000.
- BEN YAHMED, Béchir, « Ce que je crois », in *Jeune Afrique*, N° 2669, Paris, 04- 10 Mars 2012.
- BAKO, Nassirou, « Démocratie et logique du terroir dans le Sud-Bénin », in *Politique Africaine*, N° 59, Paris, Karthala, Octobre 1995.
- BALANDIER, Georges, « Tradition et continuité », in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol.44, Paris, P.U.F., Janvier-Juin 1968.
- BOURGEOIS, Jérôme, « Quand l'Afrique était au menu de l'Europe », in *Afrique Magazine*, N° 305, Paris, Février 2011.
- CARAYOL, Rémi, « Burkina. Carton jaune pour Compaoré », in *Jeune Afrique*, N° 2625, Paris, Mai 2011.
- EBOUSSI BOULAGA, Fabien, « L'honneur de penser », in *Terroirs*, n°1, Yaoundé, 1993.
- FOUCAULT Michel, « Dialogue avec G. Deleuze », in *L'Arc*, 1973.
- GESCHIERE, Peter, « Sorcellerie et modernité : retour sur une étrange complicité », in *Politique africaine*, 79 : 17-32, 2000.

- GRATZ, Tilo, « La rébellion de Kaba (1916-1917) dans l’imaginaire politique au Bénin », in *Cahiers d’études africaines*, N° 40 (4), Paris, 2000.
- HEGBA, Meinrad, « Eloge de l’ethnophilosophie », in *Présence africaine*, n°123, 1982.
- HOUNTONDI, Paulin J., « Processus démocratique et Enseignement philosophique en Afrique », in Roger-Pol Droit, *Philosophie et Démocratie dans le monde*, Paris, Ed. Unesco, 1995.
- ISRAEL, Paolo, « Déchirures et rumeurs. La chasse au sorcier et l’héritage idéologique de la révolution socialiste au Mozambique (Muidimbe, 2002-2003), in *Cahiers d’Etudes Africaines. Territoires sorciers*, no 189-190, Paris, 2008.
- LIMAM, Ziyad, « La révolution en marche », in *Afrique Magazine*, N° 305, Paris, Février 2011.
- MARTIN, Guy, « Fondements historiques, économiques et politiques de la politique africaine de la France », in *Genève-Afrique*, Vol XX, N° 2, Genève, 1983.
- PAURON, Michael et al., « Pouvoir d’achat: L’inflation m’a « tuer » », in *Jeune Afrique*, N° 2625, Paris, du 1^{er} au 7 Mai 2011.
- TOPANOU, Victor, « La peur du bô : pratiques occultes et construction de l’Etat de droit », in P. Hountondji (dir.), *L’ancien et le nouveau. La production du savoir dans l’Afrique d’aujourd’hui*, Porto-Novo, Ed. Centre africain des hautes études, 2009.
- Konrad Adenauer Stiftung, *L’Afrique face à la crise financière internationale*, Lomé, éd. COPEF, 2008.

2) Webographie

- <http://www.humanite.fr/node/52639>, consulté le 10 octobre 2009.
- <http://www.legrandsoir.info./democratie-et-dictateurs-le-diable-est-dans-les-d%C3%A9tails.html>, consulté le 01 octobre 2011.
- <http://www.legrandsoir.info/democratie-et-dictateurs-le-diable-est-dans-les-details.html>, consulté le 10 décembre 2010.
- http://www.lexpress.fr/informations/l-afrique-aux-premier-loges_722487.html, consulté le 21 Avril 2008.
- <http://www.lanouvelletribune.info/index.php/reflexions/opinion/11675-epars-2012-la-verite-de-l-art>, consulté le 03 octobre 2012.
- <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/51>, consulté le 12 juillet 2010.
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Republique>, consulté le 10 février 2010.
- <http://www.slateafrique.com/335/succession-dynastique-afrique>, consulté le 12 décembre 2011.
- <http://www.un.org/fr/>, consulté le 12 juillet 2010.
- www.lexpress.fr/.../tu-regneras-mon-fils, consulté le 10 Mars 2011.
- <http://www2.ohchr.org>, consulté le 06 mars 2012.
- <http://www.mediapart.fr/club/editorial/les-invites>, consulté le 2 Septembre 2011.
- www.journalducameroun.com/article.php, consulté le 11 octobre 2011.
- <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/043005.pdf>, consulté le 5 Octobre 2011.
- www.documents.banquemondiale.org/.../can-af, consulté le 12 Septembre 2010.
- www.lanouvelletribune.info/.../11640-y, consulté le 11 mars 2014.
- www.slateafrique.com/.../gambie-le-presi, consulté le 2 février 2014.
- www.slateafrique.com/.../jesus-christ-gbagbo, consulté le 13 janvier 2013.
- www.abidjandirect.net, consulté le 13 janvier 2013.

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GENERALE	5
I) Motivation, contexte et justification	6
II) Problématique, méthodologie et clarification conceptuelle.....	15
III) État de la question et autres considérations.....	22
PREMIERE PARTIE: DES DISTORSIONS DE L'IDEE REPUBLICAINE DANS L'AFRIQUE ACTUELLE	27
INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE	28
CHAPITRE I : DES REPUBLIQUES DEVOYEES.....	30
<i>Section 1 : La Tendance au monarchisme et à la théocratie.....</i>	<i>31</i>
A) Tendance au monarchisme et démocratie	31
B) Tendance à la théocratie.....	35
<i>Section 2 : La boulimie du pouvoir</i>	<i>38</i>
A) Le refus de la volonté du peuple	38
B) La tentative de confiscation du pouvoir par la force	40
<i>Section 3 : La persistance de l'autoritarisme</i>	<i>44</i>
A) Des dictatures camouflées.....	44
B) Des régimes militaires camouflés.....	47
<i>Section 4 : Populisme, clientélisme et excès d'individualisme.....</i>	<i>49</i>
A) Populisme et démagogie	49
B) Clientélisme et haine.....	51
C) L'excès d'individualisme	54
CHAPITRE II : LES SOURCES DES DISTORSIONS.....	57
<i>Section 1 : Dépendance économique et bien commun</i>	<i>58</i>
A) Des effets de la mondialisation de l'économie.....	58
B) Le règne du capital et le bien commun.....	60
<i>Section 2 : Mimétisme et crises récurrentes.....</i>	<i>64</i>
A) Du « choix » de la démocratie libérale.....	64
B) Précarité des institutions et crise du leadership	68
<i>Section 3 : La crise de l'État.....</i>	<i>71</i>
A) Balkanisation de l'Afrique et problème d'unité nationale.....	71
B) La vulnérabilité des États	73
C) L'omniprésence de l'impérialisme.....	78
D) Collusion entre les milieux d'affaires occidentaux et les milieux politiques locaux	83
<i>Section 4 : Extension des particularismes et culture politique</i>	<i>87</i>
CONCLUSION A LA PREMIERE PARTIE	92
DEUXIEME PARTIE : LES CULTURES POLITIQUES DANS L'AFRIQUE CONTEMPORAINE	93
INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE.....	94
CHAPITRE III : SOCIETES ET VALEURS EN AFRIQUE	97
SECTION 1 : CONTEXTES GEO-HISTORIQUES ET EVOLUTIONS DES VALEURS	99
A) La domination coloniale et la culture de l'hétéronomie	99

B) La reconduction de la culture de l'hétéronomie aux lendemains des indépendances	103
Section 2 : Culture de l'hétéronomie et philosophie de la république à l'ère dite démocratique	109
Section 3 : L'individu, la nature et la collectivité	117
Section 4 : Fractures au sein des entités sociopolitiques.....	126
CHAPITRE IV : L'IRRATIONNEL DE LA GOUVERNANCE	131
Section 1 : Déphasage entre visions et superstructure	133
Section 2 : Réalités socio-économiques et superstructure	141
A) Un continent riche aux ressources mal exploitées.....	141
B) Inégalité et malaise social	146
C) Chômage et domination	149
Section 3 : Sorcellerie et gouvernance	151
A) La peur du sorcier et l'intérêt général	151
B) La solidarité clandestine et le clientélisme	156
Section 4 : État et bien commun	160
CONCLUSION A LA DEUXIEME PARTIE	163
TROISIEME PARTIE : CULTURE POLITIQUE ET PERSPECTIVES REPUBLICAINES	164
INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE	165
CHAPITRE V : DE LA NECESSITE DE LA PHILOSOPHIE REPUBLICAINE	167
Section 1 : Les préalables	168
A) Surmonter la culture de l'hétéronomie.....	168
B) La question des valeurs	169
Section 2 : Philosophies libérale et communautariste	171
A) Succès et dangers de la philosophie politique libérale.	171
1- Les succès du libéralisme	171
2- Les dangers de la philosophie libérale	174
B) Des forces et faiblesses du communautarisme	176
1- Le programme du communautarisme	176
2- La critique du communautarisme	178
Section 3 : La philosophie républicaine contemporaine.....	180
A) Les prémices	180
B) Les trois formes du républicanisme contemporain.....	182
1- Skinner et la nécessité de la démocratie	183
2- La liberté comme non-domination et la démocratie de contestation chez Pettit	184
3- L'autogouvernement selon Michaël Sandel	190
Section 4 : De l'importance du républicanisme pour l'Afrique	195
CHAPITRE VI : POUR L'AUTOGOVERNEMENT	198
Section 1 : Le bonheur collectif comme finalité.....	199
Section 2: De quelques priorités de l'État républicain.....	203
A) La question de l'éducation	203
B) La pauvreté n'est pas une fatalité.....	205
C) Liberté démocratique et développement	212
Section 3 : Individualité et créativité	214
Section 4 : De la consolidation de la république.....	217
A) Société civile et vigilance républicaine.....	217
B) De l'engagement du philosophe.....	220

CONCLUSION A LA TROISIEME PARTIE 226

CONCLUSION GENERALE227

 I) Eléments de synthèse..... 228

 II) Mutations et opportunités pour l’Afrique.....236

 III) Condamnés à réussir..... 242

BIBLIOGRAPHIE..... 244

TABLE DES MATIERES 259